



## Les choix solidaires dans le marché: un apport vital à la cohésion sociale



# Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

## AUSTRALIA/AUSTRALIE

Hunter Publications, 58A, Gipps Street  
AUS-3066 COLLINGWOOD, Victoria  
Tel.: (61) 3 9417 5361  
Fax: (61) 3 9419 7154  
E-mail: Sales@hunter-pubs.com.au  
<http://www.hunter-pubs.com.au>

## BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie européenne SA  
50, avenue A. Jonnart  
B-1200 BRUXELLES 20  
Tel.: (32) 2 734 0281  
Fax: (32) 2 735 0860  
E-mail: info@libeurop.be  
<http://www.libeurop.be>

Jean de Lannoy  
202, avenue du Roi  
B-1190 BRUXELLES  
Tel.: (32) 2 538 4308  
Fax: (32) 2 538 0841  
E-mail: jean.de.lannoy@euronet.be  
<http://www.jean-de-lannoy.be>

## CANADA

Renouf Publishing Company Limited  
5369 Chemin Canotek Road  
CDN-OTTAWA, Ontario, K1J 9J3  
Tel.: (1) 613 745 2665  
Fax: (1) 613 745 7660  
E-mail: order.dept@renoufbooks.com  
<http://www.renoufbooks.com>

## CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco Cz Dovož Tisku Praha  
Českomoravská 21  
CZ-18021 PRAHA 9  
Tel.: (420) 2 660 35 364  
Fax: (420) 2 683 30 42  
E-mail: import@suweco.cz

## DENMARK/DANEMARK

GAD Direct  
Fiolstaede 31-33  
DK-1171 COPENHAGEN K  
Tel.: (45) 33 13 72 33  
Fax: (45) 33 12 54 94  
E-mail: info@gaddirect.dk

## FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa  
Keskuskatu 1, PO Box 218  
FIN-00381 HELSINKI  
Tel.: (358) 9 121 41  
Fax: (358) 9 121 4450  
E-mail: akatilaus@stockmann.fi  
<http://www.akatilaus.akateeminen.com>

## FRANCE

La Documentation française  
(Diffusion/Vente France entière)  
124, rue H. Barbusse  
F-93308 AUBERVILLIERS Cedex  
Tel.: (33) 01 40 15 70 00  
Fax: (33) 01 40 15 68 00  
E-mail: commandes.vel@ladocfrancaise.gouv.fr  
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>

Librairie Kléber (Vente Strasbourg)  
Palais de l'Europe  
F-67075 STRASBOURG Cedex  
Fax: (33) 03 88 52 91 21  
E-mail: librairie.kleber@coe.int

## GERMANY/ALLEMAGNE AUSTRIA/AUTRICHE

UNO Verlag  
Am Hofgarten 10  
D-53113 BONN  
Tel.: (49) 2 28 94 90 20  
Fax: (49) 2 28 94 90 222  
E-mail: bestellung@uno-verlag.de  
<http://www.uno-verlag.de>

## GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann  
28, rue Stadiou  
GR-ATHINAI 10564  
Tel.: (30) 1 32 22 160  
Fax: (30) 1 32 30 320  
E-mail: ord@otenet.gr

## HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service  
Hungexpo Europa Kozpont ter 1  
H-1101 BUDAPEST  
Tel.: (361) 264 8270  
Fax: (361) 264 8271  
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu  
<http://www.euroinfo.hu>

## ITALY/ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni  
Via Duca di Calabria 1/1, CP 552  
I-50125 FIRENZE  
Tel.: (39) 556 4831  
Fax: (39) 556 41257  
E-mail: licosa@licosa.com  
<http://www.licosa.com>

## NETHERLANDS/PAYS-BAS

De Lindeboom Internationale Publikaties  
PO Box 202, MA de Ruyterstraat 20 A  
NL-7480 AE HAAKSBERGEN  
Tel.: (31) 53 574 0004  
Fax: (31) 53 572 9296  
E-mail: books@delindeboom.com  
<http://home-1-worldonline.nl/~lindeboo/>

## NORWAY/NORVÈGE

Akademika, A/S Universitetsbokhandel  
PO Box 84, Blindern  
N-0314 OSLO  
Tel.: (47) 22 85 30 30  
Fax: (47) 23 12 24 20

## POLAND/POLOGNE

Główna Księgarnia Naukowa  
im. B. Prusa  
Krakowskie Przedmieście 7  
PL-00-068 WARSZAWA  
Tel.: (48) 29 22 66  
Fax: (48) 22 26 64 49  
E-mail: inter@internews.com.pl  
<http://www.internews.com.pl>

## PORTUGAL

Livraria Portugal  
Rua do Carmo, 70  
P-1200 LISBOA  
Tel.: (351) 13 47 49 82  
Fax: (351) 13 47 02 64  
E-mail: liv.portugal@mail.telepac.pt

## SPAIN/ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros SA  
Castelló 37  
E-28001 MADRID  
Tel.: (34) 914 36 37 00  
Fax: (34) 915 75 39 98  
E-mail: libreria@mundiprensa.es  
<http://www.mundiprensa.com>

## SWITZERLAND/SUISSE

Adeco – Van Diermen  
Chemin du Lacuez 41  
CH-1807 BLONAY  
Tel.: (41) 21 943 26 73  
Fax: (41) 21 943 36 05  
E-mail: info@adeco.org

## UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

TSO (formerly HMSO)  
51 Nine Elms Lane  
GB-LONDON SW8 5DR  
Tel.: (44) 207 873 8372  
Fax: (44) 207 873 8200  
E-mail: customer.services@theso.co.uk  
<http://www.the-stationery-office.co.uk>  
<http://www.itsofficial.net>

## UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Company  
2036 Albany Post Road  
CROTON-ON-HUDSON,  
NY 10520, USA  
Tel.: (1) 914 271 5194  
Fax: (1) 914 271 5856  
E-mail: Info@manhattanpublishing.com  
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex

Tel.: (33) 03 88 41 25 81 – Fax: (33) 03 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>

# **Les choix solidaires dans le marché : un apport vital à la cohésion sociale**

Tendances de la cohésion sociale, n° 14

Cette publication a bénéficié du soutien politique et financier notamment du ministère autrichien de la Sécurité sociale, des Générations et de la Protection des consommateurs.

Editions du Conseil de l'Europe

Les interprétations, opinions et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, Internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou tout autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division des Editions, Direction de la communication et de la recherche (F-67075 Strasbourg ou [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)).

Couverture : Atelier de création graphique du Conseil de l'Europe

Editions du Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex

ISBN 92-871-5761-8  
© Conseil de l'Europe, septembre 2005  
Imprimé en Belgique

## AUTRES TITRES DANS LA MÊME COLLECTION

- N° 1 **Promouvoir d'un point de vue comparatif le débat politique sur l'exclusion sociale** (ISBN 92-871-4920-8, 8 €)
- N° 2 **Le financement des systèmes de retraite et de santé en Europe: réformes et tendances au cours des années 1990** (ISBN 92-871-4921-6, 8 €)
- N° 3 **Utiliser des aides sociales pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale: examen comparatif des opportunités et des problèmes** (ISBN 92-871-4937-2, 13 €)
- N° 4 **Nouvelles demandes sociales** (ISBN 92-871-5012-5, 19 €)
- N° 5 **Lutte contre la pauvreté et accès aux droits sociaux dans les pays du Sud-Caucase: une approche territoriale** (ISBN 92-871-5096-6, 15 €)
- N° 6 **Etat et nouvelles responsabilités sociales dans un monde global** (ISBN 92-871-5168-7, 15 €)
- N° 7 **Société civile et nouvelles responsabilités sociales sur des bases éthiques** (ISBN 92-871-5309-4, 13 €)
- N° 8 **Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés: s'attaquer aux racines de la violence** (ISBN 92-871-5389-2, 25 €)
- N° 9 **Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés: approches politiques dans six villes d'Europe** (ISBN 92-871-5512-7, 25 €)
- N° 10 **L'approche de la sécurité par la cohésion sociale: propositions pour une nouvelle gouvernance socio-économique** (ISBN 92-871-5491-0, 17 €)
- N° 11 **L'approche de la sécurité par la cohésion sociale: déconstruire la peur (des autres) en allant au-delà des stéréotypes** (ISBN 92-871-5544-5, 10 €)
- N° 12 **Engagement éthique et solidaire des citoyens dans l'économie: une responsabilité pour la cohésion sociale** (ISBN 92-871-5558-5, 10 €)
- N° 13 **Le revenu de la retraite: développements récents et propositions** (ISBN 92-871-5705-7, 13 €)



# Sommaire

<b>Préface</b> .....	11
<b>Avant propos</b> .....	13
<b>I. La solidarité dans un monde où les sphères d'intervention sont devenues poreuses</b> .....	23
1. Espaces et rôles futurs de la réciprocité citoyenne .....	23
<i>par Alain Lipietz, membre du Parlement européen</i>	
a. La cohésion sociale: l'affaire de tous .....	23
b. Codifier la dimension publique de la réciprocité en conséquence .....	24
Conclusion .....	28
2. Un nouveau paradigme de gouvernance: la relation autorité publique-marché-société civile pour la cohésion sociale .....	29
<i>par Benoît Lévesque, professeur du département de sociologie, université du Québec à Montréal, Canada</i>	
Introduction .....	29
a. L'ancien paradigme Etat-marché dans la perspective du modèle fordiste et providentialiste .....	30
b. Défis sociaux et sociétaux d'un nouveau paradigme misant sur l'Etat, le marché et la société civile .....	36
c. Vers une économie plus responsable et solidaire? .....	44
Conclusion .....	58
Bibliographie .....	60
<b>II. La solidarité, une pratique qui s'exprime dans le marché</b> ....	69
1. Des droits nouveaux pour exercer une citoyenneté responsable .....	69
<i>par Luigino Bruni, université de Milan-Bicocca, Italie</i>	
Introduction .....	69
a. Marché, égalité et liberté .....	71

b. Marché, société et relations interpersonnelles .....	73
c. Quelle liberté et quels droits? La perspective de l'«économie civique» .....	76
d. Défection et/ou prise de parole? .....	78
e. Au-delà de la responsabilité «sociale» de l'entreprise: des consommateurs et des entreprises civiques .....	80
Conclusion .....	83
Bibliographie .....	84
<b>2. Finance éthique et solidaire :</b>	
<b>échelle, réponses aux défis de la cohésion sociale, difficultés</b> .....	85
<i>par Jean-Paul Vigier, président de la Fédération européenne de finances     et banques éthiques et alternatives (FEBEA)</i>	
a. Les origines .....	85
b. Les développements .....	86
c. L'échelle et ses contraintes .....	87
d. Les rapports avec les autorités publiques .....	88
e. Les négociations indispensables .....	89
f. Construire le futur en réseaux .....	90
<b>3. Responsabilité en matière de consommation :</b>	
<b>une réponse pour la cohésion sociale</b> .....	93
<i>par Francesco Gesualdi, Centro Nuovo Modello Sviluppo, Pise, Italie</i>	
a. Un nouveau concept de consommation .....	93
b. Consommation et problématiques sociétales .....	94
c. En quête de nouvelles formes de consommation socialement responsables .....	96
d. Agir pour rendre la consommation socialement responsable .....	104
<b>4. Accès aux marchés publics, la consommation responsable</b>	
<b>et le rôle des autorités publiques</b> .....	111
<i>par Anne Peeters, Centre d'étude et d'action pour la cohésion sociale     (Belgique, Université libre de Bruxelles)</i>	
Introduction .....	111
a. Le contexte .....	111

b. Les limites de critères préférentiels dans les marchés publics: le cas du label social belge .....	112
c. D'autres pratiques .....	113
d. Introduire des critères éthiques dans les marchés publics: l'impact sur les PME .....	115
En conclusion: comment faire des marchés publics un instrument politique efficace? .....	116

### **III. Légitimer la solidarité dans le marché comme fonction sociale** .....

119

#### **1. Aide gouvernementale à la promotion d'une consommation responsable et d'une finance solidaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe** .....

119

*par James Harrison, juriste droits de l'homme,  
Université européenne de Florence*

Introduction .....	119
a. Présentation générale .....	120
b. Documents de stratégie, résolutions et déclarations à caractère général mentionnant la finance solidaire, le commerce équitable et la consommation responsable .....	122
c. Mesures de sensibilisation du public .....	128
d. Soutien financier: avantages fiscaux .....	131
e. Octroi d'un statut légal aux organisations œuvrant en faveur d'une consommation responsable et d'une finance solidaire .....	138
f. Marchés publics .....	143
Conclusion .....	148

#### **2. Une législation et une fiscalité adaptées pour le développement des initiatives de solidarité économique: la Loi Fabius sur l'épargne salariale (février 2001)** .....

149

*par Jean-Michel Lecuyer, directeur général de la Société d'investissement  
France Active*

a. L'économie solidaire en France .....	149
b. Les entreprises solidaires rencontrent des difficultés de financement .....	150

c. Les financeurs solidaires recherchent des fonds à investir .....	151
d. La création des fonds d'épargne salariale solidaire .....	152
e. Dès aujourd'hui, une loi aux effets très prometteurs .....	155
Annexe: Extraits de la législation française portant création des fonds d'épargne salariale solidaire .....	158
<b>3. Le système des fonds verts et des fonds sociaux aux Pays-Bas .....</b>	<b>162</b>
<i>par Theo Van Bellegem, ministre du Logement, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Pays-Bas</i>	
Introduction .....	162
a. Secteur financier et durabilité .....	162
b. Les produits bancaires et innovants fondés sur des incitations fiscales .....	164
c. Le système néerlandais des fonds verts et des fonds sociaux (GSFS) .....	164
d. Expériences, difficultés avec les lois et le système .....	171
e. Possibilité d'appliquer le système dans d'autres pays .....	173
f. Perspectives: d'autres mesures législatives envisagées .....	174
<b>4. Cadres statutaires d'action pour l'économie solidaire .....</b>	<b>169</b>
<i>par Xavier Boos, correspondant de l'Economie sociale et solidaire à la préfecture de la Région Alsace</i>	
Introduction .....	175
a. L'apport du droit pour agir .....	175
b. Entreprendre ensemble, oui, mais aussi autrement! .....	177
Conclusion .....	180
<b>5. Investissements dans des structures ad hoc et structuration des réseaux .....</b>	<b>181</b>
<i>par Simon Pare, responsable contrôle qualité et recherche et développement de Max Havelaar</i>	
Introduction .....	181
a. Fairtrade Labelling Organizations (FLO) International .....	182
b. La structuration des réseaux .....	184
c. Le changement d'échelle .....	186

d. Propositions de FINE pour une promotion paneuropéenne du Conseil de l'Europe .....	187
<b>6. Formation et professionnalisation du management et des employés de la finance solidaire .....</b>	<b>188</b>
<i>par Matt Christensen, directeur exécutif de European Social Investment Forum (EuroSIF)</i>	
Introduction .....	188
a. Nécessité d'une formation et d'une professionnalisation .....	188
b. Différences de «valeurs» entre le secteur financier traditionnel et le secteur de la finance solidaire .....	190
c. Les valeurs en action: les aspects éthiques du secteur financier – Exemple de Bridges Community Investment .....	190
d. Les défis de la formation des employés des entreprises solidaires .....	191
e. Comment promouvoir des initiatives de formation concernant le secteur de la finance solidaire? .....	192
f. Rôle des pouvoirs publics concernant la formation et la professionnalisation des employés du secteur solidaire .....	193
<b>IV. Les espaces de dialogue et d'engagement partagé pour affirmer la solidarité dans le marché .....</b>	<b>195</b>
<b>1. L'éducation: un espace indispensable à la citoyenneté solidaire et responsable .....</b>	<b>195</b>
<i>par Marie Arena, ministre présidente de la Communauté française en charge de l'enseignement et ministre de la Formation de la région wallonne</i>	
Introduction .....	195
a. L'éthique de la responsabilité partagée pour une <i>welfare society</i> .....	196
b. Principes éthiques pour l'action: faire face à la complexité .....	198
c. Cinq principes de déontologie pour une action politique favorable aux comportements éthiques .....	199
<b>2. La ville de Munich engagée avec la finance solidaire et la consommation responsable .....</b>	<b>203</b>
<i>par Hep Monatzeder, maire de Munich, et Heinz Schulze, coordinateur du programme «Un seul monde» de l'Agenda 21</i>	

<b>V. La solidarité dans le marché : un outil pour accompagner les transitions ?</b> .....	209
1. Diffuser les concepts et les pratiques de l'économie éthique et solidaire : quels enjeux? .....	209
<i>par Elena Sosnova, professeur à l'université d'Etat de gestion, Fédération de Russie</i>	
Introduction .....	209
a. Quel langage utiliser pour diffuser les concepts? .....	209
b. Pertinence des concepts d'économie solidaire dans les pays où ils ne sont pas répandus .....	210
c. Quelques mots sur la perspective de la diffusion des concepts .....	211
d. La demande est-elle prête? .....	212
e. La structure de l'offre .....	213
f. Le cadre étatique .....	213
g. Comment encourager la demande? .....	214
h. Quelles sont les pratiques à implanter prioritairement?.....	215
i. Limites et risques .....	216
Conclusion .....	217
<b>VI. Points pour un dialogue au sein du Conseil de l'Europe</b> .....	219
1. Le potentiel effectif de développement des solidarités dans le marché : synthèse des débats du Forum 2004 .....	219
<i>par Federico Oliveri, doctorant en philosophie politique à l'Ecole normale supérieure de Pise, Italie</i>	
Introduction .....	219
a. Capitaliser les initiatives des citoyens dans l'économie en tant qu'approche cohérente et reconnaissable .....	220
b. Rapprocher les exigences de l'économie solidaire des pouvoirs publics et de leurs actions de soutien .....	229
c. Mettre en place un partenariat stable entre pouvoirs publics et citoyens engagés dans l'économie solidaire .....	244

## PRÉFACE

Cet ouvrage de la collection «Tendances de la cohésion sociale» recueille les textes débattus lors du Forum 2004 «Finance solidaire et consommation responsable: pouvoirs publics et citoyens engagés pour la cohésion sociale» et complète ainsi les réflexions publiées dans le volume n° 12.

En présentant ces analyses, la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe tente de susciter la réflexion sur des questions de fond liées à la dimension politique des initiatives citoyennes dans le marché et à leur futur développement.

En effet, en parcourant ces textes, le lecteur découvrira que l'interaction entre ces initiatives et les pouvoirs publics prend des allures très diverses, allant de la reconnaissance implicite de leur impact jusqu'à l'élaboration de cadres juridiques et fiscaux favorables à leur développement. Entre les deux, de multiples échanges ont lieu autour de questions telles que la formation adaptée des travailleurs du secteur, l'organisation en réseaux afin d'obtenir des échelles de valeurs plus pertinentes et efficaces, l'incitation des citoyens à faire des choix responsables, la promotion des labels officiels.

La multiplication des déclarations de principe dans certains documents stratégiques et les avancées législatives de certains Etats membres du Conseil de l'Europe montrent l'intérêt croissant que les autorités publiques accordent aux initiatives dans les domaines de la finance éthique et solidaire et de la consommation responsable (y compris le commerce équitable). Cet intérêt va jusqu'à inclure des critères éthiques dans les marchés publics et à influencer le comportement des fonds privés de retraite et l'investissement de l'épargne salariale.

Ce travail a bénéficié du soutien politique et financier notamment du ministère autrichien de la Sécurité sociale, des Générations et de la Protection des consommateurs, que je tiens à remercier vivement.

**Alexander Vladychenko**

*Directeur de la Direction générale de la cohésion sociale  
Conseil de l'Europe*



## AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage expose un certain nombre de réflexions concernant les nouveaux espaces d'action et d'expression des citoyens qui émergent lorsque les frontières entre les rôles institutionnels et informels se perméabilisent et que des «porosités» s'imposent entre les compétences et les responsabilités des acteurs sociaux. Ces idées ont été discutées lors du Forum «Finance solidaire et consommation responsable: pouvoirs publics et citoyens engagés pour la cohésion sociale», qui s'est tenu au Conseil de l'Europe en novembre 2004.

En effet, le développement de ces «porosités» met en cause la définition des rôles des acteurs ainsi que leurs interdépendances. Ces dernières apparaissent sous des formes nouvelles qui rendent la distinction entre ce qui est du ressort du public ou du privé moins évident. Les interventions citoyennes dans des domaines de la responsabilité collective, qui auparavant incombait seulement à l'Etat, impliquent une demande d'engagement de la part des autorités publiques pour les soutenir. Et vice versa: les démarches citoyennes deviennent également une source de légitimité pour les pouvoirs publics. Ce volume de «Tendances de la cohésion sociale» examine précisément l'étendue de ces mutations.

Les responsabilités des citoyens s'expriment traditionnellement dans les liens que les individus tissent en permanence par des interactions avec la famille, les réseaux de connaissance et la participation à des actions volontaires. Cette responsabilité – envers la famille, les amis, la communauté – est considérée comme étant «naturelle» et faisant partie de la sphère de la spontanéité. Parallèlement, les responsabilités collectives de protection et d'assistance ont été conçues comme un domaine d'intervention macrosocial, confiné à l'intérieur des institutions politiques, notamment l'Etat. L'Etat providence est l'expression moderne de cette délimitation des responsabilités. On assiste néanmoins, depuis quelques années à une évolution du couple Etat-citoyens: des capacités d'auto-organisation émergent dans nos pays et deviennent une nouvelle ressource pour la gestion des responsabilités collectives par la société civile. Cette dernière comble ainsi directement (ou par le marché) une partie du mandat social auparavant attribué à l'Etat.

Des formes diverses de «société providence» se mettent ainsi en place pour occuper les espaces d'un Etat providence réformé, mais également pour répondre à des besoins moins anonymes, davantage personnalisés.

Ces capacités d'auto-organisation ont besoin d'être codifiées, nous dit Alain Lipietz dans son article «Espaces et rôles futurs de la réciprocité citoyenne» présenté dans la partie I de cet ouvrage («La solidarité dans un monde où les sphères d'intervention sont devenues poreuses»). Il affirme aussi qu'elles se mettent en place au nom du besoin de solidarité qui est la vertu de la démocratie et la base de l'économie de réciprocité. Le temps que chacun dédie à s'occuper, se distraire, s'éduquer, assister «en particulier» une autre personne est un potentiel pour l'affirmation d'un secteur «quaternaire» de l'économie, qui est appelé à s'accroître à l'avenir. La «société providence» met ainsi à plat les liens visibles et explicites de la solidarité, et donne une valeur économique au temps dédié aux soins de l'autre.

Le marché, de son côté, est un espace d'interaction régulé, soit «naturellement» par le jeu des prix, soit «artificiellement» par le droit ou par d'autres formes d'intervention. Les rapports avec l'Etat ont été déterminants dans les effets du marché sur la société. Cependant, comme pour le couple Etat-citoyen, le couple Etat-marché a également évolué notamment dans le sens d'une dérégularisation et d'une plus grande indépendance du marché vis-à-vis des Etats-nations.

La société civile, comme le marché, a donc, semble-t-il, gagné une certaine autonomie vis-à-vis de l'Etat. Dans les deux cas, le ménage traditionnel à deux se trouve en crise. Cette évolution conduit à se demander comment la responsabilité collective se réorganise et comment peuvent se créer des procédures institutionnelles ou informelles de coopération qui soient porteuses de nouvelles volontés et responsabilités partagées.

Partant du constat de la crise du «ménage à deux», Benoît Lévesque propose de travailler sur la construction d'un «ménage à trois» dans son article intitulé «Un nouveau paradigme de gouvernance: la relation autorité publique-marché-société civile pour la cohésion sociale». C'est ainsi qu'il définit le nouveau paradigme d'intégration et de partage des responsabilités entre Etat, marché et société civile.

L'auteur met en évidence la complexité d'une telle construction au regard, notamment, de l'étendue des parties prenantes – argument souvent avancé par l'Etat et les marchés pour indiquer l'absence de contours précis de la société civile. Mais les contours des deux autres partenaires sont également loin d'être facilement perceptibles, explique-t-il, contrairement à ce que l'on peut supposer. En fait, l'identification des parties prenantes demeure du ressort politique, où les réponses sont souvent le

produit de revendications visant à la reconnaissance et à la légitimité. Le «dialogue» entre Etat, marchés et société civile n'est possible que dans un cadre où de nouvelles initiatives peuvent s'exprimer et être reconnues. Ce dialogue doit donc, avant tout, porter sur la redéfinition de repères et de nouveaux espaces pour agir ensemble: c'est précisément la question que le Conseil de l'Europe s'est posée face aux initiatives de l'économie solidaire et face aux démarches qui se développent dans les porosités ouvertes par la redéfinition de la responsabilité collective.

La partie II («La solidarité, une pratique qui s'exprime dans le marché») s'ouvre avec le texte de Luigino Bruni «Des droits nouveaux pour exercer une citoyenneté responsable» où est posée la question du marché comme espace pour l'exercice de la citoyenneté solidaire et des droits politiques, et donc du fonctionnement du couple marché-citoyens. Cela le conduit à réinterpréter l'utilisation des instruments dont le citoyen dispose pour exprimer ses préférences et ses mécontentements, que ce soit par la «parole» vis-à-vis de l'Etat ou par «la défection» vis-à-vis du marché<sup>1</sup>.

L'auteur plaide pour une «prise de parole» au sein du marché comme instrument pour en restaurer le caractère social, ce qui implique des choix et des décisions d'engagement explicites dans la vie civique. Cette position correspond, dit-il, à celle des acteurs de l'économie solidaire qui voient dans la «prise de parole» à l'intérieur des marchés un moyen de développer des biens relationnels par des actes individuels qui tiennent compte de l'intérêt commun. La «prise de parole» pour la solidarité se réfère à une volonté de soutien mutuel et à la conscience d'une communauté d'intérêts, entraînant des obligations morales face aux actes de consommation et de financement. L. Bruni montre comment ces mêmes acteurs prônent également la «défection» dans le marché, c'est-à-dire l'abandon et le boycott, que ce soit comme une réponse à l'échec de la prise de parole ou pour en renforcer la portée.

Les deux documents suivants montrent que tant la «prise de parole» que la «défection» sont des modes d'action citoyenne pour amener le marché à se transformer d'espace anonyme en un lieu de responsabilité et de solidarité, voire en un espace d'exercice démocratique.

Dans son article «Finance éthique et solidaire: échelle, réponses aux défis de la cohésion sociale, difficultés», Jean-Paul Vigier expose les origines de

---

1. L'auteur fait allusion à l'ouvrage de A.O. Hirschman, *Exit, Voice and Loyalty*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1970. (Traduction française: *Défection et prise de parole*, col. «L'espace du politique», Fayard, 1995.)

la «prise de parole» citoyenne dans les domaines de la finance et de l'épargne en montrant comment le marché peut devenir un lieu d'expression du désir de justice. Des initiatives de finance alternative se sont ainsi multipliées en occupant plutôt l'espace local pour tisser des liens non anonymes de responsabilité. Cette prise de parole a néanmoins vite été confrontée aux structures fiscales et financières mal adaptées pour l'accueillir. Elle a ainsi cherché à construire des alliances et des synergies pour s'affirmer en tant qu'interlocutrice des pouvoirs publics et du système bancaire. Elle a aussi invité à la défection, en convainquant un nombre croissant d'épargnants à s'engager dans cette démarche.

Créée pour ouvrir l'accès à la finance aux plus vulnérables qui restent hors des circuits traditionnels, la parole «finance éthique et solidaire» ne peut s'affirmer qu'en se transformant en réseau et en ouvrant le dialogue avec ceux qui détiennent la légitimité politique (les autorités publiques). Prise de parole et défection ont créé un espace de solidarité dans le marché: sa consolidation exige, par contre, le changement d'échelle et des échanges avec les structures préexistantes qui conditionnent son avenir.

Le texte «Responsabilité en matière de consommation: une réponse pour la cohésion sociale», de Francesco Gesualdi, plaide également pour la prise de parole et la défection dans les marchés face aux immenses problèmes que posent la concentration dans la consommation, l'appropriation inégale et insouciance des ressources et la violation de l'équité et de la dignité dans les rapports de travail, non seulement pour ceux qui en sont les victimes aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures. L'auteur rappelle ainsi que la consommation ne peut plus être traitée que comme un acte privé. La consommation doit devenir un lieu de responsabilité et de solidarité citoyenne; elle doit devenir éthique et durable par l'intégration de choix conscients qui dépassent le seul critère de la satisfaction immédiate pour poser la question de l'impact dans la vie de l'autre et sur l'environnement. Des labels facilitant la reconnaissance visuelle des produits s'implantent dans la production biologique et le commerce équitable. Des normes telles que ISO et les systèmes de notation des entreprises proposent également un éventail de critères sociaux et de respect de l'environnement. Néanmoins – comme l'auteur le fait remarquer –, la reconnaissance du respect des droits des travailleurs dans les produits manufacturés pose des problèmes inhérents à la complexité des processus de production toujours plus fragmentés.

Finalement, le dernier texte de cette partie, «Accès aux marchés publics, la consommation responsable et le rôle des autorités publiques», ouvre

quelques pistes de réflexion sur la difficile question de l'inclusion de clauses éthiques, sociales et environnementales dans les marchés publics.

Anne Peeters fait remarquer que la consommation publique, qui représente 16% du total de la consommation dans l'Union européenne, a un effet non négligeable sur les comportements des entreprises et des citoyens, ainsi que dans les pays du Sud. L'introduction de critères éthiques se répand plus rapidement parmi les municipalités<sup>2</sup>: des dispositifs juridiques favorisant l'achat des produits équitables existent dans plusieurs pays. Néanmoins, l'implantation de critères préférentiels soulève quelques oppositions. Au-delà de la question de la concurrence, le choix des critères pertinents est encore loin d'être consensuel. Pour les municipalités, par exemple, la non-éviction des petites entreprises de proximité doit rester un critère. Des collaborations étroites entre autorités publiques et réseaux citoyens qui prônent des comportements éthiques et responsables dans le marché (c'est-à-dire un renouveau du couple Etat-citoyens) pourraient être porteuses de solutions pour l'avenir, comme c'est déjà le cas dans certains pays.

La partie III («Légitimer la solidarité dans le marché comme fonction sociale») présente six articles complémentaires sur les processus de formalisation, voire d'institutionnalisation des démarches d'économie solidaire, ainsi que les possibilités de les explorer juridiquement, la structuration de réseaux et la formation à la gestion des particularités propres aux initiatives dont il est question.

Le premier article, «Aide gouvernementale à la promotion d'une consommation responsable et d'une finance solidaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe», préparé par James Harrison, présente les cadres juridiques et autres mesures législatives que les Etats européens ont adoptés soit pour soutenir les initiatives citoyennes dans le marché, soit pour inscrire certains principes citoyens dans les marchés publics. Cinq axes montrent les avancées de la prise de position publique, à commencer par la mention des concepts et des pratiques de consommation responsable et de finance solidaire dans les stratégies de développement durable, les mesures de sensibilisation du public, le soutien financier par des incitations fiscales à la reconnaissance d'espaces légaux aux organisations engagées dans ces démarches, pour finalement incorporer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics.

---

2. Voir l'exemple de la ville de Munich dans la partie IV de cet ouvrage.

L'analyse faite par l'auteur, qui s'appuie sur une base de données des cadres juridiques collectées par le Conseil de l'Europe<sup>3</sup>, permet de saisir l'importance croissante que certains Etats accordent à ses concepts et à ses pratiques: ils se les approprient en leur octroyant une légitimité majeure. Ainsi, la «prise de parole» citoyenne dans les marchés devient officielle. En revenant sur des affirmations précédentes, la «porosité» existant dans le rapport Etat-citoyens influence le comportement des entités publiques dans les marchés.

Dans les deuxième et troisième textes, Jean-Michel Lecuyer et Theo Van Bellegem révisent en détail deux des législations européennes les plus intéressantes en la matière: la loi Fabius de 2001 sur l'épargne salariale en France, et le système des fonds verts et sociaux institué aux Pays-Bas en janvier 2002. Ces outils législatifs ont des effets à différents niveaux allant du changement de comportement des banques (qui développent une sensibilité majeure au respect de l'environnement et des droits de l'homme dans les projets de leurs clients) à la conscience que les fonds d'épargne et de retraite des travailleurs doivent avoir un rôle collectif à jouer.

En France, la loi Fabius oblige à intégrer des investissements exonérés de tout impôt sur le revenu dans les plans d'épargne pour la retraite collectifs (PERCO) dans des entreprises solidaires à hauteur de 5 à 10%. Aux Pays-Bas, un système d'avantages fiscaux encourage également les investissements dans des projets environnementaux, sociaux ou culturels, y compris dans les pays du Sud. L'Etat participe au choix des projets et en assure la cohérence avec les priorités établies.

Dans le quatrième article, «Cadres statutaires d'action pour l'économie solidaire», Xavier Boos plaide pour un apport juridique encourageant l'action. Partant de l'exemple de plusieurs régions françaises où des chambres régionales de l'Economie sociale et solidaire ont été constituées, il va au-delà des enjeux conceptuels (par exemple, la différence entre économie sociale et solidaire), qui parfois polluent le débat entre les acteurs, pour affirmer le besoin d'un rapprochement des initiatives citoyennes dans le marché et d'une clarification de leurs rapports avec les autorités publiques.

---

3. Petridis, E., «L'économie solidaire: panorama des textes et législations de l'Union européenne et des Etats membres du Conseil de l'Europe», dans «Tendances de la cohésion sociale», vol. n° 12, *Engagement éthique et solidaire des citoyens dans l'économie: une responsabilité pour la cohésion sociale*, décembre 2004.

L'auteur observe la difficulté actuelle à laquelle l'engagement politique et associatif doit faire face pour se projeter dans le futur en l'absence de supports tels que des réseaux ou de connexions entre opérateurs différents. Il conclut sur le besoin de cadres statutaires capables, d'une part, de légitimer les liens existants, et d'autre part de les encourager à l'expérimentation.

Le texte de Simon Pare nous amène à réfléchir aux «Investissements dans des structures ad hoc et [à la] structuration des réseaux» à partir de son expérience en tant que représentant de Max Havelaar et de FINE<sup>4</sup>. En effet, malgré les efforts des réseaux du commerce équitable, sa part dans le commerce international reste inférieure à 0,01%. Le changement d'échelle qui s'impose, comme dans la finance éthique et solidaire, trouve ses freins, d'une part, dans le manque de moyens propres pour promouvoir le label et transformer l'intention d'achat en acte d'achat ainsi que pour amplifier la capacité de réponse des producteurs aux exigences de qualité et de logistique, et d'autre part dans les barrières douanières et le code des marchés publics limitant la consommation équitable des collectivités publiques

Finalement, Matt Christensen soulève, dans son article, la question de la «Formation et [de la] professionnalisation du management et des employés de la finance solidaire» par rapport aux besoins d'adéquation des valeurs éthiques et solidaires avec la gestion financière. La question se pose à différents niveaux, c'est-à-dire:

- à celui des procédures de normalisation des approches financières traditionnelles et des homologations/accréditations des formations dans ce secteur;
- à celui des asymétries dans les valeurs entre le secteur financier traditionnel et la finance solidaire, du fait que la finance solidaire évolue en contact avec les partenaires sur le terrain, et au niveau du besoin de créer les conditions d'accès à la formation des salariés et des bénévoles, etc.

Face à l'état balbutiant des formations dans ce secteur, l'auteur invite les pouvoirs publics à les introduire parmi ses préoccupations essentielles, en stimulant les universités à mettre en œuvre des procédures de qualification dans ce domaine, suscitant un courant de recherche et d'études. Il

---

4. Acronyme des quatre fédérations internationales du commerce équitable: Flo, Ifat, News et Efta.

suggère également d'autres mesures, parmi lesquelles la reconnaissance de l'expérience professionnelle sous forme de crédits.

Dans la partie IV («Les espaces de dialogue et d'engagement partagé pour affirmer la solidarité dans le marché»), deux exposés présentés lors du Forum 2004 donnent une idée de la portée de l'intérêt politique des initiatives citoyennes et de la vision des autorités publiques qui entament des démarches assurant leur affirmation.

Le premier texte, «L'éducation: un espace indispensable à la citoyenneté solidaire et responsable», de Marie Arena, ministre-présidente de la Communauté française de Belgique, nous mène en amont de tout processus d'engagement des citoyens dans le marché. En plaidant pour une globalisation positive qui commencera sur les bancs des écoles, elle met en avant trois axes de réflexion politique et personnelle: l'implication possible des gouvernements dans la construction de la «société providence»; le rôle des autorités à partir des principes d'action; et le besoin de choix politiques en matière d'engagement éthique. Tout en reconnaissant la complexité de notre société à tous les niveaux et les efforts que les démarches démocratiques pour construire de vraies coopérations impliquent, M<sup>me</sup> Arena plaide pour des approches «simples»: travailler sur les critères d'achat des enfants et le sens de «bien consommer»; créer des outils didactiques, accessibles et éthiques, et poser les bonnes questions aux citoyens; développer la critique de l'information; ne pas craindre le conflit. En encourageant ces approches, elle ouvre la voie à l'ancrage des comportements éthiques et solidaires dans les actes quotidiens des citoyens.

Le deuxième texte, produit de l'intervention conjointe de Hep Monatzeder, maire adjoint de la ville de Munich, et de Heinz Schulze, coordinateur du programme «Eine Welt» (Un seul monde), nous amène sur le terrain de la coopération entre les autorités d'une ville et un forum, né de l'Agenda 21, qui rassemble des citoyens, des initiatives diverses et des associations qui s'accordent à dire que le développement durable n'a de sens que si l'on tient compte des intérêts des habitants des pays du Sud. Au-delà d'une série d'initiatives soutenues par la mairie, la Ville s'est attaquée à la question des critères intervenant dans les négociations des marchés publics. Elle a ainsi décidé de ne retenir que des offres de produits qui ne proviennent pas de l'exploitation du travail des enfants. Munich a ainsi eu un rôle précurseur, en influençant d'autres structures, telles que les Eglises, les entreprises, des associations. En guise de conclusion, les deux auteurs soutiennent que, s'il est évident que les villes ne pourront

pas venir à bout des inégalités par les seules pratiques de négociation des marchés, elles peuvent endosser le rôle du modèle pour encourager les autres à s'engager sur la même voie.

La partie V («La solidarité dans le marché: un outil pour accompagner les transitions?») est composée d'un seul texte, élaboré par Elena Sosnova: «Diffuser les concepts et les pratiques de l'économie éthique et solidaire: quels enjeux?» Elle analyse les différences entre les pays, celles nées de l'histoire et des contextes plus ou moins favorables à l'expression et à la reconnaissance des initiatives citoyennes. En prenant acte que des obstacles psychologiques à la créativité de l'individu sont tombés dans les pays de l'Est, en particulier dans la Fédération de Russie, elle met en exergue la diffusion des concepts et des pratiques dans des environnements où les acteurs doivent apprendre à coopérer, à se faire confiance et à trouver des compromis.

Finalement, la partie VI («Points pour un dialogue au sein du Conseil de l'Europe») présente une synthèse des débats du Forum 2004. Organisée autour de trois axes – capitaliser les initiatives des citoyens dans l'économie en tant qu'approche cohérente et reconnaissable; rapprocher les exigences de l'économie solidaire des pouvoirs public et de leurs actions de soutien; mettre en place un partenariat stable entre pouvoirs publics et citoyens engagés dans l'économie solidaire –, elle répond à des questions de fond liées à l'affirmation politique des démarches citoyennes dans le marché et aux rapports avec les autorités publiques. Ces questions visent, d'une part, à mettre en valeur la contribution actuelle et potentielle des démarches pour une éthique publique d'inclusion et d'équité ainsi que leur intérêt pour la gestion de l'intérêt commun et, d'autre part, à réfléchir sur les conditions qui pourront permettre de sortir de l'expérimentation pour toucher un public plus vaste et d'autres champs d'action.

Par la biais de cette synthèse, préparée par Federico Oliveri, en étroite coopération avec la Division pour le développement de la cohésion sociale, le Conseil de l'Europe plaide pour un dialogue d'approfondissement qui, pour être fructueux, devra réunir autorités publiques, réseaux citoyens et – pourquoi pas? – les entreprises qui inscrivent leurs démarches dans la responsabilité sociale et environnementale autour de l'identification de coopérations et de synergies renouvelées sans lesquelles les défis sociaux et environnementaux ne trouveront pas de solutions pertinentes.

**Gilda Farrell**

*Chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale  
Conseil de l'Europe*



# I. LA SOLIDARITÉ DANS UN MONDE OÙ LES SPHÈRES D'INTERVENTION SONT DEVENUES POREUSES

## 1. Espaces et rôles futurs de la réciprocité citoyenne

*par Alain Lipietz, membre du Parlement européen*

### a. La cohésion sociale : l'affaire de tous

Je voudrais d'abord saluer l'initiative de la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe d'avoir organisé ce séminaire. C'est une idée extrêmement importante de penser que la cohésion sociale, ce n'est pas que l'affaire des autorités publiques. C'est une idée extrêmement importante de considérer que c'est une question, d'abord, pour chacun d'entre nous, comme consommateur, comme épargnant et comme, si j'ose dire, entrepreneur social. C'est-à-dire quelqu'un qui se prend par la main, avec des amis, pour servir la communauté.

Cela doit être rappelé, car nous sommes entrés dans une étape de notre civilisation où le modèle européen va devoir définir de façon beaucoup plus aiguë, de façon beaucoup plus précise, ce type de solidarité, ce type d'entrepreneuriat social, qui n'est pourtant pas une nouveauté radicale. L'humanité a toujours fonctionné comme ça. Mais la nouveauté, c'est qu'on va être obligé de le codifier, parce que les structures qui faisaient que la société fonctionnait normalement, naturellement «comme ça», sont en train de disparaître.

Ces structures étaient la famille, les Eglises, toutes ces solidarités traditionnelles qui achèvent en ce moment de se diluer dans l'individualisation, l'individuation. Nous assistons au parachèvement d'un processus historique dans lequel les cadres traditionnels de structures intermédiaires sont en train de disparaître totalement, laissant chaque individu face à l'ensemble de la société. Or, le rapport entre chaque individu et l'ensemble de la société ne peut pas être réduit à ce couple qui s'est développé apparemment de façon irrésistible depuis la fin de l'Ancien Régime, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, couple que forment le marché et l'Etat.

On avait tendance à dire depuis deux siècles que, devant le recul de la famille, devant le repli des Eglises, le citoyen aurait deux types de rapport

avec les autres citoyens. Soit son rapport de citoyen, justement, par lequel il délègue à l'Etat la gestion d'une partie du bien public, à charge pour cet Etat démocratiquement responsable de gérer ce bien public, en prélevant des impôts et en redistribuant des revenus sociaux et des services, mais aussi en produisant du patrimoine collectif. Soit l'autre solution: l'individu pourrait passer des contrats d'échange avec d'autres individus sur le marché. Telles étaient les deux formes – le marché et l'Etat – du lien entre des individus, enfin libérés des vieilles contraintes traditionnelles qu'étaient la famille, les Eglises, les ordres féodaux, etc.

En tant qu'ancien chercheur en sciences sociales et en tant que politique, je suis obligé de dire que ce n'est pas du tout comme ça que cela se passe. Jamais, à aucun moment, la société n'a pu se réduire au couple du marché et de l'Etat. Karl Polanyi disait, par exemple, qu'il y a trois façons d'insérer des individus dans une société et de socialiser leurs activités. Il y a effectivement l'échange, le marché: «Je fais pour que tu fasses. Je te donne pour que tu me donnes.» C'est apparemment ce qui est hégémonique aujourd'hui, mais cela ne représente pas du tout, et de loin, la majorité du travail social dans la société. La deuxième forme serait la redistribution: «Je donne à l'Etat ou aux anciens, enfin à ce qui joue le rôle du politique, pour qu'il donne à tous». C'est le système impôts – administration – service public et biens publics.

## **b. Codifier la dimension publique de la réciprocité en conséquence**

Mais il y a toujours eu, précédant les deux autres et continuant à être dominante, la «réciprocité». C'est-à-dire: «Je donne à la communauté parce que j'ai confiance que la communauté me donnera au moment où j'en aurai besoin». Cette réciprocité est à la base de la famille, elle est à la base de la société villageoise, elle survit dans les rapports de voisinage. Je pense (et j'expliquerai pourquoi ensuite) que cette réciprocité est appelée à un bel avenir, qu'elle ne peut en aucun cas disparaître totalement au profit des formes que sont l'Etat redistributif ou le marché. Mais elle aura de plus en plus besoin d'une codification publique, parce que justement ces structures naturelles qu'étaient la famille, l'Eglise, les solidarités de village sont en train de disparaître.

Ce qui nous renvoie à trois questions. Premièrement: quelle forme pourrait prendre le substitut de ce rôle joué par la famille, les Eglises, les solidarités naturelles de quartier, etc.? Deuxièmement: quels seront les champs d'application principaux de ces tâches d'une économie que

j'appellerai sociale et solidaire? Et troisièmement: quelle peut être la responsabilité des pouvoirs publics par rapport au développement de l'économie sociale et solidaire?

### *i. Sous quelle forme ?*

Premièrement, donc: quelle forme cela peut-il prendre? Ce n'est plus la tradition, la famille, mais la «libre association des individus» – une très vieille idée, qui remonte au tournant qu'ont été la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire la période des révolutions démocratiques anti-féodales, anti-absolutistes. A partir du moment où l'on abolissait un système hiérarchique d'ordre, de dons et contre-dons organisés par les nobles ou les Eglises, à partir du moment où la bourgeoisie imposait les couples individu-Etat, patrons-salariés et consommateur-producteur, on a vu tout de suite apparaître des mouvements, partis de la base, qu'on a appelé en France l'«associationnisme ouvrier». Ces précurseurs disaient: Bon, à côté de l'Etat, indépendamment du patronat, indépendamment de la famille, indépendamment de l'Eglise, nous allons nous associer pour être ensemble des consommateurs – et apparurent les premières coopératives de consommation, dans les années 1830, à Lyon. Nous allons nous associer pour offrir à nos concitoyens ce que l'on n'appelle pas encore des services publics. Nous allons nous associer pour mettre ensemble notre épargne de façon à assurer aux plus pauvres d'entre nous le nécessaire contre les risques de la vie, y compris les risques que les assureurs appellent aujourd'hui des «risques certains» tels que le risque de mourir. Les toutes premières «tontines», les toutes premières formes d'épargne solidaire, visaient à assurer à chacun un linceul, un cercueil. Après on s'est occupé des médicaments!

Cet associationnisme s'est codifié sous forme de mutuelles, de coopératives, d'associations. Il s'est codifié, y compris dans le droit, et, aujourd'hui, en droit français métropolitain, on désigne cet ensemble par «économie sociale». En France, on n'aime pas employer le terme «communautaire». Je pense que les Québécois ont cette immense supériorité sur nous qu'ils parlent volontiers de «communautaire».

L'économie sociale a en commun deux grands principes: une personne égale une voix, et, si l'on s'engage dans des activités marchandes, le résultat de cette activité marchande est attribué aux buts sociaux de l'entreprise. C'est-à-dire que les profits sont principalement réinvestis dans la

constitution d'un capital commun à cette entreprise collective, et la rémunération individuelle de ceux qui auront participé est volontairement limitée.

## *ii. Avec quel contenu ?*

Deuxième question à laquelle il faut réfléchir: quel est le contenu de cette forme d'activité? Ce contenu, on peut le déduire un peu de l'expérience. Il existait des formes sociales qui assuraient certaines fonctions. Quand ces formes sociales disparaissent, qui est-ce qui va s'en occuper? De quoi aura-t-on toujours besoin? De s'occuper les uns des autres. S'occuper les uns des autres, non pas sous la forme d'un produit standard qu'on offre sur un marché, non pas sous la forme d'un service public normalisé que l'Etat local ou national devra fournir, mais simplement en se préoccupant les uns les autres, que ce soit des corps ou des âmes. Les soins qu'une mère – ou plus généralement les parents – attribuent à leurs enfants, ou que des enfants attribuent à leurs vieux parents, ne sont pas normalisables, ne sont pas susceptibles de la même normalisation que ceux d'un service public, ni d'un service marchand.

S'occuper «en particulier» les uns des autres en termes d'éducation, de soins, aider quelqu'un ne peuvent être l'objet d'un service ou administratif ni marchand. Distraire quelqu'un en particulier, l'éduquer, le faire réfléchir ne peuvent être l'objet d'un système administratif ou marchand. On peut multiplier les exemples. Beaucoup d'économistes disent que cette économie, qu'on appelle «quaternaire», (par opposition au primaire, l'agriculture; au secondaire, le manufacturier; au tertiaire, le commercial, l'administratif, le financier) – le secteur quaternaire donc, c'est-à-dire s'occuper les uns des autres –, aura tendance dans l'avenir à prendre la majorité du temps de chacun. Ce n'est pas automatisable, ce ne seront jamais les machines qui feront ça, et en plus ce n'est pas globalisable, ce n'est pas délocalisable, ce sont des activités de proximité dont on aura toujours besoin.

Et au nom de quoi le fera-t-on? A cause d'un principe de réciprocité, de solidarité qu'il y a dans la tête de chacun d'entre nous. Je voudrais dire deux choses à ce sujet. «Dans la tête de chacun d'entre nous» signifie que la réciprocité suppose un certain engagement à long terme. On ne le fait pas «parce que c'est obligatoire», parce que sinon la loi nous punirait, on ne le fait pas en échange d'une rétribution monétaire immédiate. On le fait parce qu'on pense qu'on doit le faire, parce que sinon la société n'existerait pas et ça nous retomberait sur le nez. Montesquieu

dirait que le fondement d'une telle économie est donc la vertu, la vertu qui est aussi à la base de la démocratie. Montesquieu aurait raison: la vertu est bien la base de la démocratie, mais elle est aussi à la base de l'économie de réciprocité. Nous avons besoin de savoir de quoi demain sera fait, nous avons besoin de penser qu'il y a toute une partie du travail que l'on fait qui s'adresse à la communauté sans espoir d'une rétribution immédiate, parce que nous avons confiance en cette continuité de la communauté qui nous offrira quelque chose au moment où l'on en aura besoin. Cette confiance, ce «capital social» disent certains sociologues, c'est la base de la vie civique.

Je l'ai dit, la communauté échappe de plus en plus à des règles du genre famille, du genre Eglise, c'est-à-dire à des normes sociales incorporées mais – c'est le second point sur lequel je voudrais insister – elle continue à correspondre à une pulsion individuelle. Un psychosociologue mort récemment, Gérard Mandel, disait que «la société n'est pas une famille». On ne travaillerait d'ailleurs jamais pour la société, pour la communauté, comme on travaille pour la famille. Cependant, il y a dans l'âme humaine, dans la façon dont psychologiquement on s'insère dans la société, la pulsion de «l'acte-pouvoir» dit Mandel. «J'existe parce que, par mes actes, je transforme le monde autour de moi.» Cette pulsion de vouloir faire quelque chose pour servir, transformer notre communauté, contribuer à son édification en tout cas, est à la fois nécessaire à la réalisation de chacun d'entre nous mais en même temps nécessaire à la réalisation de la communauté.

### *iii. Quel rôle pour les pouvoirs publics ?*

Enfin, troisième question – et c'est là que vraiment je redeviens responsable politique –, si la vertu et cet amour de la communauté ne suffisent pas, et l'on sait très bien qu'ils ne suffiront pas toujours, en quoi la puissance publique peut-elle les encourager ?

J'avais eu à rendre un rapport sur ce sujet à la ministre française de l'Emploi et de la Solidarité il y a quelques années, rapport qui a été publié sous le titre *Pour le tiers secteur. Une économie sociale et solidaire: pourquoi, comment?* Effectivement, on peut énumérer les méthodes, les mesures que peuvent prendre les pouvoirs publics pour encourager la vertu (si j'ose dire) et canaliser cette pulsion d'actes-pouvoir vers le service de la communauté. Ce peut être tout simplement de reconnaître qu'une consommation citoyenne et solidaire, une épargne citoyenne et solidaire, une association, une entreprise associative au service de la com-

munauté peuvent bénéficier de prérogatives fiscales, voire de subventions, puisqu'elles répondent à un besoin et qu'elles jouent un rôle, sinon de «service public», du moins de «service au public». Elles peuvent être encouragées, y compris au titre des choix dans les marchés publics.

## **Conclusion**

Je dirai d'ailleurs, en conclusion, combien je suis heureux que cette réunion ait lieu à Strasbourg, puisque la Communauté urbaine de Strasbourg, il y a quelques années, en choisissant d'attribuer un de ses marchés publics à une entreprise sociale et solidaire, une régie de quartier, s'était heurtée à la loi française qui disait: «Non, il faut prendre le moins-disant financier.» Et finalement, à Strasbourg, le Parlement européen a voté que, dans les appels d'offres des marchés publics, on pouvait mettre au premier rang le but social et la forme sociale de l'agent répondant à l'appel d'offre. Voici un excellent exemple de mesures par lesquelles la loi peut encourager cet associationnisme populaire né au XIX<sup>e</sup> siècle – encourager la volonté de s'associer pour diminuer le chômage et pour rendre service à la communauté.

## **2. Un nouveau paradigme de gouvernance : la relation autorité publique-marché-société civile pour la cohésion sociale**

*par Benoît Lévesque, professeur du département de sociologie,  
université du Québec à Montréal, Canada*

### **Introduction**

Dans cet exposé, nous voudrions montrer que la finance solidaire et la consommation responsable prennent toute leur signification dans le cadre d'un nouveau paradigme de gouvernance et de régulation qu'elles peuvent contribuer à renforcer. Selon cette vision, l'importance des pouvoirs publics ne diminue pas pour autant, mais leur rôle est transformé puisqu'ils agissent alors en interaction non seulement avec le marché, mais aussi avec la société civile et l'engagement citoyen sur le terrain de l'économie. Pour plusieurs, la finance solidaire est une composante de la finance socialement responsable (FSR) puisque l'une et l'autre prennent en considération les conséquences sociales des activités économiques dans lesquelles elles investissent. Si tel est le cas, il ne faut cependant pas les confondre, puisque la finance solidaire cherche à répondre à «des besoins et des aspirations» non satisfaits par les autres formes d'entreprise (privées et publiques). Dans la perspective de la cohésion et de la responsabilité sociale, la finance solidaire jouerait un rôle comparable à la recherche et développement de telle sorte que son succès pourrait rejaillir sur l'ensemble de la finance socialement responsable (nous y reviendrons dans la dernière section de notre exposé).

Cette contribution porte plutôt sur le contexte institutionnel de la finance solidaire et de la consommation responsable que sur l'analyse de ces pratiques (ces dernières étant par ailleurs examinées au cours de ce forum dans les divers ateliers). Dans un premier temps, nous examinerons brièvement les réussites et les défaillances du couple Etat-marché qui caractérisait le mode de régulation et les formes de gouvernance d'un modèle de développement souvent qualifié de «fordiste» (Boyer, 2004; Boyer et Hollingsworth, 1997; Lipietz, 1989). Dans un deuxième temps, nous esquisserons à grands traits ce qui nous semble constituer un nouveau paradigme au plan de la gouvernance et de la régulation, un paradigme qui fait appel non seulement à l'Etat (aux pouvoirs publics) et au marché, mais aussi à la société civile et à l'engagement citoyen. Les défis sociaux et sociétaux sont

d'autant plus élevés que ce nouveau paradigme suppose non seulement une société civile active sur le terrain économique (épargne solidaire et consommation responsable), mais aussi la transformation des modalités des interventions des pouvoirs publics et du fonctionnement du marché dans son rapport à la société. En mobilisant une pluralité d'acteurs et l'action individuelle dans la consommation et l'épargne, les responsabilités partagées qui en résultent soulèvent des enjeux nouveaux en termes de gouvernance et de régulation, enjeux qui supposent un approfondissement et un élargissement de la démocratie. Enfin, nous terminerons en revenant sur la nécessaire révision des fonctions de consommateur et d'épargnant, et sur certains aspects qui méritent d'être approfondis pour élargir l'implication active des individus dans la définition des fonctions sociétales des marchés et de leurs propres actes économiques

#### **a. L'ancien paradigme Etat-marché dans la perspective du modèle fordiste et providentialiste**

Pour la période de l'après-seconde guerre mondiale (1945-1975), les modalités de coordination retenues étaient relativement claires dans le cadre d'une régulation bien définie qui laissait dans l'ombre les contributions de la société civile, à l'exception de celles des syndicats. La régulation était assurée par la prédominance du couple Etat-marché appuyé par le grand compromis entre le patronat et les syndicats, à travers, entre autres, deux grands mécanismes, celui des conventions collectives et celui des politiques sociales, complétés par les politiques économiques et industrielles. Dans le cadre d'une économie relativement aut centrée, ces mécanismes institutionnels permettaient un arrimage entre normes de production de masse et normes consommation de masse, tout en permettant l'intégration des sans-emplois et des inaptes au travail grâce à la redistribution assurée par la protection sociale (Aglietta, 1976; Aglietta et Brender, 1984). Par suite, les mécanismes de coordination de nature plus organisationnelle étaient faciles à interpréter puisque le marché faisait appel aux prix alors que les hiérarchies publiques et privées imposaient leur volonté à la masse par des mandats et des règlements explicitement exprimés (Williamson, 1975).

##### *i. Les réussites du couple Etat-marché*

Dans ce contexte, il n'était donc pas question de gouvernance, le mot n'était guère utilisé. De même, il n'était pas question d'économie soli-

daire, de finance solidaire, de consommation responsable, de finance socialement responsable, d'entreprise socialement responsable. Les prix et les règles devaient s'imposer d'eux-mêmes et répondaient ainsi aux exigences de ce que nous appellerons aujourd'hui la gouvernance. Il existait bien des associations et des interventions relevant de la société civile, notamment celles soutenues par les divers groupes religieux et reliées à la famille, mais elles étaient perçues comme traditionnelles et appelées à disparaître ou à devenir résiduelles avec la prise en main des services collectifs par un Etat devenu providence (Evers et Laville, 2004). Les citoyens pouvaient agir sur le marché pour le domestiquer en passant par l'Etat qui imposait des réglementations aux acteurs économiques. Ce modèle de développement, qui s'est progressivement imposé à un rythme inégal selon les pays développés, constituait un «grand projet de société» d'autant plus mobilisateur qu'il reposait sur la double base de la démocratie représentative et d'une démocratie sociale avec la participation des grands partenaires sociaux de l'époque, les syndicats et le patronat, qui partageaient une vision commune valorisant, entre autres, l'action de l'Etat et la rationalité technico-économique (Boyer, 2004; Beck, 2001; Lipietz, 1989).

Ce modèle a manifestement donné lieu à des réussites qui ont sans doute dépassé les attentes de départ, d'où l'expression les «Trente Glorieuses». Si l'on considère l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière, la constitution d'une classe moyenne, la protection sociale pour l'ensemble des citoyens, l'accès relativement universel et gratuit aux services d'éducation et de santé, sans oublier la croissance économique dans un contexte de relative stabilité avec des visées de plein emploi, cette période apparaît encore aujourd'hui comme un âge d'or. Ainsi, des pas très importants ont aussi été réalisés en termes de droits sociaux, d'intégration et de cohésion sociale, complétant les droits civils acquis au XVIII<sup>e</sup> siècle et les droits politiques au XIX<sup>e</sup> siècle (Marshall, 1965). Même si certains rêvent encore d'un retour en force de ce modèle, ses défaillances sont telles qu'il apparaît désormais relever d'un paradigme dépassé tant au plan des valeurs et de certaines de ses réalisations que de son mode de gouvernance qui reposait sur la hiérarchie (et une centralisation) couplée au marché.

Ce modèle de développement a été remis en question d'abord par la gauche, puis par la droite (surtout à partir des années 1980). Ainsi, «avant d'être un slogan de la nouvelle droite, des Thatcher, Gindrich et Harris, "tout le pouvoir à la société, rien à l'Etat" a été le slogan des sixties contestataires» (Thériault, dans Paquerot, 1996, p. 143). Dès la fin

des années 1960, les nouveaux mouvements sociaux – jeunes, étudiants, écologistes, femmes – questionnent les valeurs d'un projet reposant sur la croissance sans restriction, sur la consommation de masse – consommation passive et dépendante, biens et services marchands peu différenciés et souvent de faible qualité – et sur la production de masse, la chaîne de montage, le travail routinier, l'exclusion dans l'organisation du travail (Boltanski et Chapiello, 1999; Touraine, 1978). Les nouveaux acteurs sociaux expriment des demandes d'autonomie, de créativité et d'autogestion qui ne pourront être satisfaites dans le seul cadre de gouvernance assurée par le couple marché-Etat. Cette crise, dont la signification et la portée évolueront considérablement avec les années, connaîtra deux phases distinctes de telle sorte que les initiatives de la société civile peuvent également être regroupées en deux grandes catégories.

## *ii. Les défaillances du couple Etat-marché*

Dans une première phase, celle des années 1970, les demandes de démocratisation, de participation et d'autonomie concernant le travail et les services collectifs d'éducation, de santé et plus largement de consommation collective prédominent. Si la crise du travail et le refus du taylorisme à cette époque sont bien connus, on a tendance à oublier que les services collectifs ont alors été soumis à des demandes comparables mais généralement par des acteurs sociaux autres que syndicaux. Au fordisme de la production correspond un providentialisme reposant sur la redistribution et sur la définition des services par des experts dans le cadre d'appareils hiérarchiques et centralisés (Bélanger et Lévesque, 1991). La démocratisation de ces services était définie en termes d'accès universel et de gratuité, mais sans grand souci pour la participation des usagers et des professionnels et pour l'adaptation aux conditions locales et aux besoins des différentes catégories sociales. Cette double demande de démocratisation et de participation dans le domaine du travail et dans celui des services collectifs ne pouvait être satisfaite ni par les seules augmentations de salaires, ni par la seule redistribution. D'où des initiatives de la société civile et des expérimentations allant dans le sens de l'autogestion dans le domaine du travail et des alternatives dans le domaine de l'éducation et de la santé, que confortaient entre autres des théories relativement radicales comme celles de Paulo Freire (1970, 1988) et d'Ivan Illich (1971, 1975). Ces expérimentations socio-économiques, portées principalement par des aspirations pour «vivre et travailler autrement», remettaient également en cause le productivisme tout en valorisant le

«small is beautiful» (Brown, 1970; Meadows *et al.*, 1972; Schumacher, 1978; Lévesque, Joyal et Chouinard, 1989).

Dans une deuxième phase, celle des années 1980 et 1990, les défaillances du couple Etat-marché prennent une autre dimension avec la remise en cause des mesures keynésiennes par un nombre grandissant de gouvernements et leur décision d'ouvrir de plus en plus les frontières pour le commerce et les échanges. En attribuant aux seules interventions de l'Etat les responsabilités d'une crise alors reconnue comme structurelle, les néo-libéraux proposent un retour à une autorégulation exclusivement marchande. Dans ce contexte, les initiatives de la société civile sont désormais alimentées non seulement par les nouvelles aspirations, mais de plus en plus par des besoins non satisfaits et des urgences sociales qui laissent entrevoir une nouvelle question sociale fondée sur l'exclusion sociale. Ainsi, à la crise du travail (sens du travail), à laquelle les nouvelles formes d'organisation du travail ont tenté de répondre, s'ajoute une crise de l'emploi et, par suite, le problème de l'exclusion (Castel, 1995). De même, à la crise des fondements de l'Etat providence (solidarité et démocratisation) s'ajoute maintenant l'incapacité de l'Etat à répondre aux nouveaux besoins en raison des limites d'un budget et de l'ampleur des déficits accumulés: la crise économique entraîne moins de revenus alors que les demandes pour la redistribution sont plus élevées (Rosanvallon, 1998 et 1992). En raison des interdépendances qu'entraîne la mondialisation, il deviendra de plus en plus difficile de penser l'Etat providence dans un seul pays ou sans tenir compte de ce que font les voisins (Walzer, 2000).

L'examen de la nouvelle question sociale permet de comprendre pourquoi le couple Etat-marché ne réussit plus à y répondre de manière satisfaisante sans la contribution de la société civile. En effet, à la différence de l'ancienne question sociale (celle apparue au XIX<sup>e</sup> siècle), la nouvelle concerne une «vulnérabilité sociale d'après la protection», une vulnérabilité constituée non seulement d'une pénurie relative de ressources, mais aussi d'un isolement social, d'un individualisme négatif, d'une désaffiliation sociale, d'une exclusion (Castel, 1995). Dans bien des cas, la nouvelle pauvreté prend la forme non seulement d'une perte de moyens et de ressources, mais aussi de la capacité de faire des choix, de les réaliser et de coopérer avec les autres, soit la base de la liberté entendue dans un sens positif (Laville, 1997). C'est ce qu'Amartya Sen définit par le terme de «capabilités»: «the capabilities of persons to lead the kind of lives they value – and have reason to value» (Sen, 2000, p. 38). A la différence de l'individualisme positif orienté vers l'accomplissement

personnel et la réalisation de soi, l'individualisme négatif est constitué de manques, de manque de liberté (substantive), de manque de pouvoir, de manque de considération, de manque de sécurité, de manque de biens assurés et de liens stables. Enfin, comme en témoignent sans doute différemment les ghettos urbains et les friches urbaines et rurales, la concentration des personnes exclues sur un même territoire entraîne l'exclusion de ces territoires qui deviennent en quelque sorte des «territoires orphelins», des territoires abandonnés aussi bien par le marché que par les pouvoirs publics (Fontan, Klein et Lévesque, 2003). D'où l'importance des initiatives de la société civile qui tisseront des passerelles avec les entreprises (le marché) et les pouvoirs publics (Laville et Eme, 1994).

L'individualisme négatif et l'exclusion sociale et géographique résultent de transformations culturelles et économiques, notamment l'effritement de la société salariale – chômage de longue durée et précarisation de l'emploi – et l'éclatement de la famille traditionnelle: famille monoparentale, augmentation du nombre de personnes âgées et proportion de plus en plus élevée de femmes sur un marché du travail organisé comme si tous et toutes étaient célibataires (Gosta Esping-Andersen, s.d.). Sous cet angle, la nouvelle question sociale est une question à la fois sociale et économique (Supiot, 1999) à laquelle ni l'Etat (providence) ni le marché, pris isolément ou même en tandem, ne peuvent apporter de solution satisfaisante sans une société civile capable de tisser des liens sociaux sur la base de l'engagement citoyen et à partir de la proximité (Lévesque, 1997). Si la redistribution de l'Etat continue d'être nécessaire de même que son intervention dans l'économie, notamment dans les domaines délaissés par le marché, elle est relativement dépourvue pour reconstruire les solidarités fondées sur la proximité (Putnam, 2000 et 1993). De même, le traitement des problèmes sociaux spécifiques ou concentrés sur certains territoires se prête mal à des programmes définis par des technocrates et administrés selon des normes relativement uniformes.

De plus, la critique de gauche et de droite (selon des visées différentes) a aussi porté sur la passivité qu'entraînait une intervention fortement centralisée qui laisse peu de contrôle aux usagers et aux citoyens. Ainsi, plusieurs analystes, par ailleurs critiques du néolibéralisme, ont montré que l'Etat providence était en partie responsable des processus d'homogénéisation sociale et d'individualisation que nous avons identifiés. D'une manière différente de la consommation de masse, l'Etat providence aurait été également un «puissant facteur d'individualisme», donnant ainsi réalité à une «société d'individus» peu conscients des autres liens sociaux. «Quand on procure aux individus ce parachute extraordinaire

qu'est l'assurance d'assistance, écrit Gauchet, on les autorise, dans les situations de l'existence, à s'affranchir de toutes les communautés, de toutes les appartenances possibles, à commencer par les solidarités élémentaires de voisinage; s'il y a la sécurité sociale, je n'ai pas besoin de mon voisin de palier pour m'aider» (Gauchet, dans J. Donzelot, 1991, p. 170). Les sociologues allemands Clauss Offe et Ulrich Preub (1997, p. 220) vont jusqu'à écrire que les politiques de redistribution «ont de moins en moins été des moyens au service d'une fin supérieure (l'élévation de tous les individus au statut de citoyen responsable) et sont devenu[e]s de plus en plus un but en soi». En vue d'assurer un meilleur contrôle et un rapport direct sur les usagers des services collectifs, l'Etat providence bureaucratique aurait travaillé à réduire le plus possible les interventions de la société civile qui était considérée, au moins au départ, comme rétrograde.

Si l'Etat providence a entraîné une sorte de décapitalisation sociale de la société civile, sans le rechercher consciemment, nous devons maintenant réinvestir dans le capital social et faire appel à la société civile comme partenaire (Paquet, 1999). Cette conclusion s'impose d'autant, plus, que les risques sociaux se sont multipliés et que les solutions à la nouvelle question sociale passent autant, voire plus, par la prévention et la prise en main (*empowerment*) que par la seule réparation (Giddens, 1999; Parlier, 2004; Saint-Martin, 2004). En somme, «la face cachée de l'Etat providence ne peut plus être ignorée, elle réside dans son incapacité à produire une manière de vivre ensemble gratifiante pour les individus» (Laville, 1994, p. 57). Si la redistribution par l'Etat est toujours nécessaire, elle apparaît manifestement insuffisante au regard aussi bien des nouvelles demandes que de la nouvelle question sociale. De même, si l'économie de marché n'est pas remise en cause, une société de marché n'apporterait pas de solutions à la nécessaire recapitalisation sociale que révèle la nouvelle question sociale. De notre point de vue, les initiatives de la société civile, qui constituent pour une bonne part l'économie sociale et solidaire, peuvent répondre aussi bien aux nouvelles aspirations (domaine de l'environnement par exemple) qu'aux nouveaux besoins (exclusion sociale, nouvelles pauvretés et chômage de longue durée). Toutefois, ces initiatives, qui font appel au volontariat, ne pourront s'imposer sans le soutien des pouvoirs publics et sans liaison avec une économie de marché. Autrement dit, les solutions à la nouvelle question sociale et aux nouveaux risques passent désormais par un nouveau paradigme de gouvernance et une nouvelle architecture sociale qui mobilisent l'Etat, le marché et la société civile (Jenson, 2004).

## **b. Défis sociaux et sociétaux d'un nouveau paradigme misant sur l'Etat, le marché et la société civile**

Les défaillances du couple Etat-marché sont souvent interprétées exclusivement comme des défaillances des seuls pouvoirs publics alors qu'elles concernent justement ce couple formé par des liens institutionnels eux-mêmes établis sur la base de compromis sociaux et de valeurs partagées. Pour les néolibéraux qui s'en tiennent aux seules défaillances de l'Etat, la tendance spontanée est de s'en remettre à l'autorégulation exclusive du marché, quitte à faire appel à la société civile pour les exclus. Il importe donc de distinguer au moins deux manières différentes de solliciter la société civile et de la concevoir (Barber, 1997; Bratton, 1994; Cohen et Arato, 1992; Hamel, 1991). Dans la perspective néolibérale, la société civile est sollicitée comme substitut de l'Etat dans le traitement de la pauvreté. Dans ce cas, la société civile est conçue dans sa forme la plus traditionnelle, soit comme limitée aux familles et aux organisations sans but lucratif (OSBL) pour des œuvres de compassion, de préférence sous la direction des Eglises, comme on peut l'observer aux Etats-Unis. Dans l'autre perspective, celle d'un nouveau paradigme fondé à la fois sur l'Etat, le marché et la société civile, cette dernière est conçue dans le cadre de la modernité comme espace de liberté et d'engagement citoyen à travers des associations reposant sur le volontariat et la démocratie, plutôt que sur la contrainte et le patronage (Dacheux et Laville, 2004; Dacheux, 2004). Selon des modalités variables, la société civile peut être mise à contribution non seulement pour les «perdants» et pour les urgences sociales, mais aussi pour donner une matérialité aux nouvelles aspirations de participation et de démocratisation dans la perspective d'un autre modèle de gouvernance. Nous tenterons maintenant de caractériser cette nouvelle forme de gouvernance tout en laissant entrevoir les défis et les enjeux que cela soulève.

### *i. Nouvelle gouvernance : rôle et coresponsabilité des divers acteurs<sup>1</sup>*

Un modèle de gouvernance qui mobilise à la fois l'Etat, le marché et la société civile ne peut s'épanouir sans un cadre institutionnel ou un mode de régulation favorable à la concertation entre des parties prenantes (*stakeholders*) et sans un élargissement, voire un approfondissement, de la démocratie. Il s'agit non seulement d'ajouter la société civile au couple

---

1. Dans cette sous-section, nous nous inspirons largement d'un texte déjà réalisé (Lévesque, 2003).

Etat-marché, mais de redéfinir le rôle de chacun dans un monde où leurs sphères respectives d'intervention deviennent poreuses alors que la gouvernance mise plus sur l'horizontalité que sur la verticalité. Cela est manifeste aussi bien dans le domaine du développement social que dans celui du développement économique où les notions d'économie et de social sont redéfinies.

Dans le domaine du développement social, la participation de la société civile représente un élément incontournable pour le renouvellement de l'Etat providence (Vaillancourt et Laville, 1998). Il existe de plus en plus un accord sur les grands principes pour aller au-delà de ceux définissant l'Etat providence traditionnel, soit la solidarité et l'équité plutôt que l'égalité, le ciblage des interventions plutôt que l'universalité et le «mur à mur», le développement de ressources humaines, la responsabilisation et des mesures actives d'emploi plutôt que l'assistance et des mesures passives, des investissements sociaux plutôt que des dépenses sociales orientées vers la seule réparation, etc. (Noël, 1996; Giddens, 1999). Toutefois, ces principes peuvent donner lieu à deux réformes: l'une visant à arrimer la protection sociale à la logique du marché en s'en remettant à la société civile pour les perdants, l'autre faisant appel également à la société civile avec l'aide de l'Etat, mais pour favoriser l'*empowerment* des personnes et des collectivités. L'avenir de l'Etat providence renouvelé dépasse en quelque sorte l'universalisation par sa volonté de tenir compte des différences et de l'équité. Les transferts sociaux sont inscrits dans une reconnaissance de la pluriactivité et implicitement de l'économie plurielle, de l'économie sociale et solidaire (Laville, 1994; Lévesque, 1997). Enfin, ce qui nous semble le plus significatif, c'est la volonté de donner plus de pouvoir aux usagers et de reconnaître le niveau local en assurant une décentralisation comprenant non seulement des mandats, mais aussi les ressources nécessaires. Cette reconfiguration de la gouvernance repose sur la reconnaissance de la société civile, la diversité des acteurs sociaux et le principe de la subsidiarité dans le cadre de compromis faisant appel à de nouvelles solidarités (Stöhr, 2002).

Ce renouvellement de l'Etat providence devrait conduire à un «Etat providence positif» (Giddens, 1999). D'un Etat providence orienté vers la réparation, la protection et le curatif, on passerait à un Etat providence misant sur l'investissement social pour préparer l'avenir, permettre aux personnes d'affronter les risques plutôt que de simplement les protéger (Jenson, 2004). Dans un cadre où prédomine la réciprocité plutôt que la dépendance, on suppose que les droits sociaux sont généralement attachés à des responsabilités. Ainsi, l'assurance-chômage pourrait être liée à l'obligation d'une recherche active d'emploi, tout en tenant compte de certaines impossibilités

ou contraintes (par exemple: les coûts liés à la recherche active). De même, si le vieillissement de la population peut constituer un problème réel, il est possible aussi de voir que les personnes âgées peuvent également faire partie de la solution puisqu'elles représentent des ressources humaines précieuses. Dans cette visée, les sommes consacrées aux enfants d'âge préscolaire peuvent être considérées comme des investissements plutôt que de simples dépenses. En somme, «l'Etat providence positif remplacerait les aides négatives de Beveridge par des aides positives: au lieu de la dépendance, l'autonomie; au lieu de la maladie, la santé active; au lieu de l'ignorance, l'éducation permanente; au lieu de l'inactivité, l'initiative» (Giddens, 1999, p. 128). Plus largement, l'Etat providence se combinerait à une «société providence» qui favoriserait la décentralisation, l'initiative et la prise en main, à travers, entre autres, le tiers-secteur, les associations et l'économie sociale et solidaire, notamment pour la livraison de certains services sociaux et pour l'insertion sociale (Lipietz, 2001).

Dans le domaine du développement économique, il existe également une nouvelle vision où l'Etat serait présent moins comme grand organisateur que comme catalyseur et partenaire, y incluant les collectivités locales et la société civile (Lévesque, 2002). La mondialisation et les nouvelles technologies d'information et de communication (TIC) ont entraîné une reconfiguration en profondeur des systèmes productifs et des modes de gouvernance (Boyer et Souyri, 2001; Piore et Sabel, 1984). Contraintes à l'innovation technologique et sociale, les entreprises accordent ainsi plus d'attention aux facteurs non marchands ou extra-économiques tels que les phénomènes d'interaction, d'apprentissage et d'échange d'informations et de savoirs, sans oublier les infrastructures socio-institutionnelles que représentent, par exemple, les universités et les centres de recherche. L'importance des facteurs sociaux pour le développement économique s'impose d'autant plus que l'économie devient une économie de service, une économie de plus en plus relationnelle qui nous oblige à repenser la productivité (Gadrey, 1998 et 1992). Les entreprises les plus innovantes font désormais appel non seulement au marché, mais aussi à la société civile et à diverses modalités de coordination qui reposent sur l'engagement des parties, tels les partenariats, les alliances stratégiques, les ententes à long terme, les associations, les réseaux (Hollingworth et Boyer, 1997; Veltz, 1996; Lévesque, 2001). Dans cette visée, «le capital social doit être considéré comme un facteur d'intervention si les politiques publiques visent à stimuler l'innovation de façon efficace» (Landry, Amara et Lamari, 2001, p. 12).

Par conséquent, l'Etat cherche moins à soutenir les seules entreprises en difficulté qu'à encourager l'innovation et à favoriser la spécialisation et la formation de grappes (Porter, 1990). De même, au lieu de se limiter à trans-

férer des ressources vers les seules régions défavorisées, il soutient les initiatives locales, voire la formation de systèmes régionaux de production, sans négliger le capital socio-territorial (Benko et Lipietz, 1992 et 2000; Saxenian, 1994; Scott, 1998; OCDE, 2001; Störh, 2002; Fontan, Klein et Lévesque, 2003). A cette fin, les politiques industrielles s'articulent de plus en plus autour d'une stratégie axée sur une offre intégrée de facteurs favorables à l'innovation, soit le soutien de la R&D, la formation de la main d'œuvre, l'accès au financement et les services aux entreprises (Mazner et Streeck; 1991, OCDE, 1997). Dès lors, les politiques industrielles ont avantage à s'arrimer aux politiques d'éducation, de recherche, etc. Pour toutes ces raisons et dans le meilleur des cas, l'Etat favorisera l'émergence d'une «nouvelle économie mixte», différente de l'économie administrée qui visait à la subordination du marché au gouvernement, différente également de l'ancienne économie mixte où le privé et le public relevaient de deux mondes séparés. A travers la concertation et le partenariat, la nouvelle économie mixte mise sur la synergie entre les secteurs capitalistes, privés et d'économie sociale, dans le cadre d'une économie plurielle soucieuse des difficiles arbitrages que représentent la «dynamique des marchés et intérêt public», la régulation et la dérégulation, les échelles mondiale, nationale et locale (Giddens, 1999, p. 100; Laville, 1994; Lévesque, 2002). En somme, l'importance de l'Etat pour le développement économique ne disparaît pas, mais son rôle est transformé en profondeur alors que les partenaires du développement économique s'élargissent pour inclure la société civile.

Si la reconfiguration des modes de gouvernance, dans le domaine social et économique, est pensable et même souhaitable selon ces repères, les rapports entre l'économique et le social s'en trouvent reconfigurés au point où il nous faut redéfinir ce qu'on l'on entend maintenant par social et économique. Dans l'ancien modèle (keynésien), on supposait que le développement économique devait précéder le développement social dans la mesure où ce dernier était défini en termes de redistribution et de dépenses. Dans la configuration en émergence, le social représente non seulement un *output* (ce que l'on redistribue et ce que l'on dépense), mais aussi un *input*, soit des investissements qui contribueront à l'augmentation de la richesse collective et des biens collectifs. Ainsi, des projets relevant du développement social, comme l'amélioration de l'environnement, les services collectifs et de la qualité de vie, peuvent entraîner des retours sur les investissements aussi importants que ceux réalisés dans les infrastructures physiques et les technologies (Landry, Amara et Lamari, 2001). De même, en plus de réduire les coûts de la non-intégration, les sommes consacrées à la santé et aux garderies, sans oublier l'accès à des services sur la base de la citoyen-

neté plutôt que du marché, peuvent avoir des incidences importantes en termes de productivité économique (Jenson, 2004).

Cette nouvelle vision, de même que les transformations en cours, laisse voir une redéfinition des contenus respectifs de l'économique et du social. Désormais, et de manière tendancielle, l'économie ne peut plus être définie exclusivement en termes marchands puisqu'elle fait appel également au non-marchand et au non-monétaire : économie substantive dans le sens de Polanyi ou encore économie plurielle (Polanyi, 1983). De la même façon, le social ne peut plus être défini exclusivement comme un coût puisqu'il peut aussi constituer un capital social, une source d'avantages comparatifs, un lieu d'investissement favorisant un retour élevé sur investissement. Paradoxalement, «au moment même où le capitalisme conquérant semble s'imposer dans le champs économique, la nécessité d'interventions sociales dont il prétend pouvoir se passer prend une ampleur jamais atteinte» (Draperie, 2002, p. 7). Si tel est le cas, il serait alors possible de réaliser un nouveau cercle vertueux entre développement social et développement économique. Toutefois, ces transformations, qui font appel à la fois à l'Etat, au marché et à la société civile, entraînent une plus grande complexité de telle sorte qu'elles soulèvent des défis qu'on ne saurait sous-estimer.

## *ii. Défis sociaux et sociétaux d'un ménage à trois, alliance Etats-citoyens pour redéfinir les fonctions sociétales du marché*

La nouvelle gouvernance présente des défis majeurs qui concernent non seulement la reconfiguration de l'Etat, mais aussi celle du marché et de la société civile. Si la nouvelle gouvernance présente un potentiel élevé de mobilisation des ressources matérielles et immatérielles, elle se doit de bien identifier les parties prenantes (*stakeholders*) pour une mise en rapport dans des espaces pertinents. En deuxième lieu, la diversité des principes et des logiques en interaction soulève des difficultés nouvelles en termes de coordinations pour des actions ou des projets communs. En troisième lieu, les compromis et les consensus nécessaires à la définition de l'intérêt général ne pourront être atteints sans délibération et dialogue social dont la légitimité ne peut être fondée que sur un élargissement et un approfondissement de la démocratie. En quatrième lieu, la nouvelle gouvernance doit également relever les défis de l'imputabilité et de l'évaluation selon des formes relativement nouvelles. Enfin, si ces défis ne sont pas relevés correctement, notamment en ce qui concerne les fonctions sociétales du marché, il existe un danger que l'investissement dans le capital social et l'engagement citoyen soient instrumentalisés par la

logique marchande. Reprenons brièvement chacun de ces défis sociaux et sociétaux.

Le premier défi est donc celui de l'identification des parties prenantes (*stakeholders*) pertinentes au regard des questions considérées ou des projets mis en avant. Si la complexité de la société civile révèle avec plus d'acuité l'ampleur de ce défi, il n'en demeure pas moins que le marché et l'Etat désignent également des réalités dont les contours n'ont pas la précision spontanément supposée. En effet, le marché peut renvoyer aussi bien à des entreprises petites, grandes ou même multinationales qu'à des entreprises en réseaux, à des filières ou à des branches plus ou moins réglementées, ou même à des associations patronales qui peuvent aussi se présenter sous la couverture de la société civile. Si l'Etat peut désigner les pouvoirs publics, ces derniers se sont donné des agences et des appareils souvent organisés en «silos», sans oublier la répartition des pouvoirs entre les échelles locales, régionales, nationales et internationales. Cela dit, les difficultés montent d'un cran lorsqu'il est question des parties prenantes relevant de la société civile, comme le suggère la distinction entre «parties prenantes contractuelles» et «parties prenantes diffuses» (Descolonges et Saincy, 2004, p. 41). Les premières sont par définition plus faciles à identifier puisqu'elles concernent les parties les plus visibles: actionnaires, clients, fournisseurs, salariés (syndicats). Les secondes sont beaucoup plus difficiles à identifier puisque leur nombre peut être très élevé et fort variable d'une société à l'autre. En effet, il peut s'agir des collectivités locales, des communautés culturelles, des ONG, des associations, des organismes à caractères publics, des médias, des groupes sociaux: femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, etc. Enfin, les frontières entre la société civile, l'Etat et le marché sont de plus en plus poreuses. Si le marché est défini en principe comme un mécanisme faisant abstraction des liens sociaux, il a toutefois besoin d'une inscription dans des réseaux pour bien fonctionner (Granovetter, 1985). De même, l'Etat est imbibé par la société civile alors que cette dernière est modelée par l'Etat (Hamel, 1991). Tout cela laisse également voir que l'identification des parties prenantes pour le développement économique comme pour le développement social demeure une question politique dont les réponses résultent souvent de revendications et de luttes pour la reconnaissance. Dès lors, la nouvelle gouvernance est difficilement fonctionnelle sans démocratie représentative et sans Etat de droit capable aussi bien de laisser émerger les nouvelles demandes sociales (souvent à partir de revendications) que de définir les principaux repères pour une régulation d'ensemble.

Le deuxième défi provient de la diversité des logiques et des mécanismes de coordination que représentent l'Etat, le marché et la société civile dans la nouvelle gouvernance. Ce ménage à trois ne va pas de soi puisque le marché, la hiérarchie et la société civile font appel à des mécanismes différents, soit les prix pour la coordination des activités marchandes, le respect des règles pour les hiérarchies publiques et privées, l'engagement volontaire pour la société civile, ce qui suppose la délibération pour l'adhésion à un projet commun toujours à redéfinir (Piore, 2001). De plus, chacun de ces mécanismes doit relever des défis qui lui sont bien spécifiques: le marché doit prévenir la défection (*exit*); la hiérarchie doit s'assurer non seulement de la rationalité des règles, mais aussi de la légitimité de ceux qui les définissent (*voice*); les organisations relevant de la société civile doivent maintenir la solidarité et la loyauté (*loyalty*) (Hirschman, 1970; Boulding, 1970). Comme on le voit, l'engagement de la société civile dans un projet économique ou dans une activité de service ne peut s'en remettre ni au seul calcul sur le marché ni aux directives émanant de la hiérarchie. En raison de cette diversité de logique et de mécanisme, il n'est pas possible d'arriver à une coordination d'ensemble sans espace commun pour échanger les informations recueillies par chacun et sans procéder à une délibération entre les parties. Dans la mesure où les entreprises capitalistes et publiques se proposent de faire participer toutes les parties concernées, elles devront aménager un espace de délibération et de débat public.

Le troisième défi est celui de la délibération pour arriver à la définition d'activités et de projets communs se voulant conformes à l'intérêt général. Outre les deux définitions de l'intérêt général comme somme des intérêts particuliers que réaliserait la main invisible du marché et comme raison d'Etat définie par des représentants légitimement élus avec l'aide d'experts (la main visible), les organisations et les composantes de la société civile introduisent la notion d'intérêt collectif qui peut représenter l'intérêt général de périmètres plus restreints de solidarité (Monnier et Thiry, 1997). Pas plus que l'agrégation des intérêts individuels, l'agrégation des intérêts collectifs ne produit l'intérêt général puisque certains intérêts collectifs sont parfois irréconciliables et qu'ils peuvent dériver vers un corporatisme étroit (par exemple un syndicat militant pour conserver des emplois dans une usine de produits militaires que veut faire fermer un groupe écologique). Alors comment concilier intérêt individuel, intérêt collectif et intérêt général tout en maintenant la participation active des diverses parties prenantes issues aussi bien des pouvoirs publics et du secteur privé que de la société civile? La seule voie éventuellement satisfaisante pour toutes les parties nous semble être celle de la démocratie délibérative qui permet d'aller au-delà de la seule démocratie directe (participation des

parties prenantes immédiatement ou directement présentes dans l'activité) et de la démocratie sociale (concertation des grands partenaires sociaux).

En effet, la démocratie directe et l'extension de la participation n'assurent pas nécessairement un accroissement de la qualité cognitive et morale des compétences décisionnelles des parties prenantes et des personnes ainsi mobilisées (Offe et Preub, 1997, p. 226). Si la démocratie directe et la démocratie sociale sont des compléments à une démocratie représentative incontournable, aucune de ces différentes formes ne peut faire l'économie de la délibération et du dialogue social pour construire un bien supérieur qui tienne compte de la diversité des intérêts et de leur convergence possible à long terme. Pour éviter que ces décisions ne soient le produit d'intérêts myopes ou particularistes, il est nécessaire de développer le désir de promouvoir le bien commun ou supérieur et de mettre en place des espaces publics ou des instances intermédiaires qui permettront la circulation de l'information, le dialogue, la délibération et le débat. Ainsi, «par la délibération et la lutte des opinions se construisent des consensus temporaires, des définitions du bien commun qui ne sont pas présents au départ dans la société et sont littéralement le produit du débat démocratique» (Thériault, 1996, pp. 146-147). Ce faisant, il devient possible non seulement de dépasser, voire de réconcilier, les intérêts individuels et les intérêts collectifs, mais aussi de dégager un intérêt général défini en termes de bien commun sur la base de la citoyenneté, soit du point de vue de «celui qui aime le bien commun au-delà de ses intérêts personnels ou de groupes» (*ibid*). Dans cette perspective, la légitimité du bien commun ainsi atteint ne vient pas de la découverte d'un bien qui préexisterait, mais d'un processus de formation d'une volonté générale résultant de la délibération. Il va de soi qu'il n'est pas possible d'arriver à une «démocratie délibérative habilitante» (*Empowered Deliberative Democracy*) sans contexte institutionnel favorable, tels les principes de subsidiarité, la reconnaissance des parties prenantes et une décentralisation de certains pouvoirs avec les moyens correspondants (Fung et Wright, 2001).

Le quatrième défi porte sur la question de l'évaluation et de l'imputabilité. A partir du moment où il ne suffit plus de s'en remettre au seul bilan comptable (activités marchandes) et aux seules directives des pouvoirs publics, l'évaluation devient une question dont la réponse suppose un accord entre les parties et une validation des critères. Si l'on considère que les activités économiques se doivent de tenir compte non seulement des externalités (des conséquences sociales) mais aussi d'objectifs portés par la société civile, telle la cohésion sociale et la qualité de vie, l'évaluation devient un processus qui doit être enclenché avant même qu'un projet

soit mis en marche. Cette conception de l'évaluation permet de repenser la question de l'imputabilité que la subsidiarité ne tarde pas à soulever. Dans le cadre de la démocratie représentative, un système politique est imputable lorsqu'il rend le gouvernement et les élus responsables de leurs actes devant les électeurs. Mais qu'en est-il de l'imputabilité lorsque ce ne sont pas les élus mais les parties prenantes qui sont engagés sur la base de partenariat ou encore de l'engagement citoyen? Dans la mesure où l'Etat définit ouvertement les orientations générales, les valeurs et les règles, l'imputabilité peut s'appliquer à d'autres qu'aux élus, mais selon des modalités tenant compte de la nature de l'engagement (imputabilité administrative, contractuelle, corporative ou civique) et de la diversité des situations (multiplicité des comptes, des contextes, des responsabilités et des interfaces). Comme les formes bureaucratique et contractuelle d'imputabilité ne sont pas nécessairement adaptées à la participation d'une multiplicité de parties prenantes, il faut penser des formes d'imputabilité multiples et douces misant sur la réflexivité, la délibération et la transparence. Dans cette visée, l'imputabilité joue un rôle à la fois éthique, soit de repères pour les partenaires, et épistémologique, soit de connaissances nécessaires à l'action commune (Paquet et Scala, 2001). Si une telle forme d'imputabilité s'avère en principe supérieure à d'autres, elle n'en constitue pas moins un défi de taille, puisqu'elle oblige à sortir des sentiers battus.

### **c. Vers une économie plus responsable et solidaire ?**

Nos analyses sur la nouvelle gouvernance ne permettent pas de conclure que l'économie est devenue, en ce début de troisième millénaire, plus responsable et solidaire qu'auparavant, ne serait-ce qu'en raison notamment de la croissance des inégalités et de la montée des risques environnementaux. Toutefois, ces analyses nous permettent d'affirmer que la question d'une économie plus responsable et plus solidaire se pose aujourd'hui en des termes différents. D'une part, cette question se pose avec plus d'urgence et d'acuité: nous sommes devenus beaucoup plus interdépendants qu'auparavant, de telle sorte que nous n'avons plus le choix d'être solidaires ou non, y compris avec les pays du Sud (Sen, 2003, pp. 92-93; Stiglitz, 2002, p. 290). D'autre part, en termes de gouvernance, elle se pose aussi d'une façon différente par rapport à la période de l'après-seconde guerre mondiale alors qu'une «grande transformation» avait permis de passer d'un Etat de laisser-faire à une «économie de marché relativement coordonnée» par l'Etat, à travers ses politiques économiques et sociales, ses institutions nationales, ses entreprises

publiques, ses réglementations de marché du travail et des marchés financiers (Hall et Soskice, 2001). Cet héritage des Trente Glorieuses demeure puisque le pouvoir régulateur de l'Etat n'a pas disparu pour autant, mais les Etats-nations se doivent désormais d'agir en liaison non seulement avec les divers niveaux de pouvoirs (mondiaux, régionaux et locaux) et un marché aux frontières de plus en plus ouvertes, mais aussi avec la société civile.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance et des transformations identifiées précédemment, deux nouveaux sentiers d'innovation (parmi d'autres), ouverts par des initiatives de la société civile, en interaction forte avec le marché et l'Etat, permettent de faire quelques pas vers une économie plus responsable et un marché plus soucieux de ses fonctions sociétales. Le premier de ces sentiers d'innovation est celui de la nouvelle économie sociale appelée ici «économie solidaire», de laquelle relève la finance solidaire. Le second est celui de nouvelles formes d'engagement citoyen dans le domaine de l'économie pour une finance socialement responsable et une consommation responsable. Dans le premier cas, il s'agit d'initiatives de la société civile consistant à mettre sur pied des entreprises et des organisations contrôlées par une association autonome de personnes plutôt que d'actionnaires. Dans le second, il s'agit également d'initiatives citoyennes, mais qui visent à agir directement sur le système dominant de production et de distribution à partir du pouvoir que représentent l'épargnant (notamment l'épargne salariale) et le consommateur responsable dans une économie de marché qui lui est en principe attentive. Nous faisons l'hypothèse que ces deux sentiers vers une économie plus responsable et solidaire ne suffisent pas à eux seuls à définir un nouveau paradigme de gouvernance, mais qu'ils s'inscrivent pleinement dans un tel paradigme et même qu'ils participent à leur façon (et donc de manière relativement originale) à le consolider. Sous cet angle, ils se doivent de relever les défis que présente la nouvelle gouvernance, de même que ceux qui leur sont spécifiques.

### *i. L'économie sociale et solidaire et la finance solidaire*

Le contexte du début des années 1980 évoqué précédemment a été celui de nouvelles nécessités et d'opportunités qui ont incité les divers acteurs de la société civile à s'investir sur le terrain du développement socio-économique, donnant ainsi lieu à une nouvelle génération d'économie sociale souvent appelée économie solidaire. Des innovations sociales sont ainsi apparues tantôt pour répondre à des problèmes sociaux nouveaux et

urgents qui affectent particulièrement certaines collectivités et certaines catégories sociales, tantôt pour donner une matérialité à des aspirations portées par les nouveaux mouvements sociaux: groupes de femmes, groupes écologiques, collectivités locales, communautés culturelles, etc. Les formules associatives mises ainsi à contribution (associations sans but lucratif, coopératives et mutuelles) tendent maintenant à s'inscrire dans la recherche de nouveaux rapports à l'Etat et au marché, participant ainsi à la mise en place de nouvelles régulations et de nouvelles divisions du travail à l'échelle du monde avec comme préoccupation la cohésion sociale et des solidarités de proximité (Evers et Laville, 2004; Pestoff, 1998).

Plus concrètement, la nouvelle économie sociale regroupe à la fois de nouveaux services aux personnes pour répondre à des besoins non ou insuffisamment satisfaits par l'Etat providence (généralement des activités à dominante non marchande) et de nouvelles activités économiques (activités souvent à dominante marchande) pour l'insertion des personnes exclues ou encore pour la revitalisation des territoires ruraux ou urbains en déclin, parfois des friches (Fontan, Klein et Lévesque, 2003). Si nous employons les expressions «activités à dominante marchande» et «activités à dominante non marchande», c'est pour signifier que toutes ces initiatives, quel que soit leur statut juridique, mobilisent une grande diversité de ressources: des «ressources non marchandes et non monétaires» provenant de la réciprocité que favorise l'association de personnes (travail bénévole et don), des «ressources non marchandes» fournies par la redistribution à travers des subventions et des avantages fiscaux consentis en raison de la mission sociale, des «ressources marchandes» obtenues par la vente de produits dérivés ou encore par la contribution des membres à une partie des coûts du bien ou du service. Cette capacité à mobiliser une grande diversité de ressources fait dire à certains analystes que l'économie sociale relève d'une économie plurielle ou encore d'une grande diversité de mondes ou logiques: logique marchande, logique civique, logique industrielle, logique domestique, logique d'inspiration, logique de projet (Enjolras, 1995).

Comme le montre bien le tableau suivant, la nouvelle économie sociale et solidaire s'est développée principalement selon deux filières: celle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion socioprofessionnelle dont les initiatives représentent autant de réponses à des urgences sociales ou des situations de grande nécessité; celle de la création de nouvelles richesses, soit des initiatives répondant non seulement à des besoins mais aussi à des aspirations non ou insuffisamment satisfaites par le marché et l'Etat.

Ces deux filières donnent lieu à au moins quatre grands types d'organisation d'économie sociale. Dans chacune des filières (réponses aux urgences sociales et réponses aux aspirations), on retrouve, d'une part, des initiatives dont les activités sont à dominante non marchandes et qui s'inscrivent généralement dans la perspective du développement social et culturel et, d'autre part, des initiatives à dominante marchande qui relèvent le plus souvent de la perspective du développement économique. En d'autres termes, les réponses aux urgences sociales comme les réponses aux aspirations relèvent aussi bien du développement social que du développement économique, mais les initiatives à dominante non marchande ont tendance à prendre le statut d'association sans but lucratif alors que celles à dominante marchande peuvent prendre aussi bien celles d'OBNL que de coopératives et de mutuelles. A cela s'ajoutent des organismes de financement, d'accompagnement et de conseil, de même que des regroupements sectoriels, territoriaux et internationaux. Dans cette visée, l'économie sociale et solidaire s'inscrit pleinement dans le cadre d'une nouvelle économie non seulement plurielle, mais aussi mixte (Giddens, 1999; Laville, 1994; Lévesque, 2002).

#### Quatre grandes catégories d'organisation d'économie sociale et solidaire

<b>Besoins et aspirations</b>		
<b>Rapport au marché</b>	Economie sociale et solidaire (réponse à des urgences sociales)	Economie sociale et solidaire (réponse à des aspirations)
Economie sociale à dominante non marchande (développement social)	Exemples: Refuges pour sans-abri Cuisines collectives Réintégration de «décrocheurs» Microcrédit	Exemples: Ecoles alternatives Centres de petite enfance Centres de périnatalité Ecomusées
Economie sociale à dominante marchande (développement économique)	Exemples: Entreprises d'insertion Centres de travail adapté «Restos» populaires Microfinance Fonds communautaires Fonds de développement local	Exemples: Entreprises sociales Entreprises autogérées Coop. d'aliments naturels Agriculture biologique Ressourceries (recyclage) Fonds environnementaux

Source: Lévesque, 2003.

Sous cet angle, la finance solidaire comme composante de l'économie sociale et solidaire peut également être considérée selon ces deux filières. Selon la première, constituée surtout de la microfinance solidaire, elle répond directement aux demandes relevant des besoins et des urgences sociales en fournissant des financements pour des activités s'adressant à des territoires en difficulté ou à des personnes exclues ou en voie de l'être, soit des chômeurs, des bénéficiaires de minima sociaux, des catégories sociales connaissant des problèmes d'insertion (jeunes, femmes, nouveaux arrivants, etc.). Selon la seconde filière qui ne se limite pas à la microfinance, la finance solidaire offre du financement à des projets de l'économie sociale et solidaire qui visent sans doute à répondre à des besoins sociaux, mais aussi à des aspirations et des objectifs sociétaux, tels le développement durable, la qualité de vie, le long terme, la démocratisation, l'autogestion, les innovations sociales. Dans les deux cas, la finance solidaire vise à soutenir des entreprises et des projets viables économiquement (bien que faiblement rentables à court terme), mais rentables socialement. Compte tenu d'un calcul qui ne se limite pas à la seule rentabilité financière, il peut demeurer rationnel d'investir dans ces projets en raison des retombées sociales à court et long termes pour la collectivité et les personnes concernées.

Dans les deux cas, les institutions financières traditionnelles ne s'intéressent pas à ces projets pour différentes raisons. Pour la microfinance solidaire, les rendements modestes que laissent espérer les petits montants avancés ne permettent pas de couvrir les frais de transaction et d'accompagnement (Servet et Guérin, 2002; Lévesque et Mendell, 2002). Pour les financements de l'économie solidaire orientée vers le développement durable et les innovations sociales, les sommes peuvent être plus importantes, mais les rendements demeurent également modestes et les risques relativement élevés, au moins à court terme. Pour toutes ces raisons, la finance solidaire donne lieu, selon ses deux filières, à des structures spécialisées qui financent des projets par des prêts, des garanties de prêts ou encore des apports de capitaux propres (quasi-équité) mais en escomptant des rendements généralement modestes (Bayard et Pannier-Runacher, 2002). L'équilibre des comptes ne peut être réalisé sans l'apport de ressources externes provenant du bénévolat, de subventions publiques, de prêts à taux réduits, de placements solidaires, etc.

Dans le cadre de la financiarisation (recherche de rendements élevés, décrochage du capital des activités productives et des territoires en déclin), le secteur financier traditionnel, notamment bancaire, assure de moins en moins son rôle dans le financement de la nouvelle économie sociale et de l'économie solidaire non seulement pour les raisons que nous venons

d'évoquer (rendements modestes et risques considérés élevés), mais aussi pour des raisons résultant des statuts juridiques utilisés (OSBL, coopératives et mutuelles) qui ne prévoient pas de titres de propriété comme le permet la société à capital-actions. Ainsi, les entreprises d'économie sociale et solidaire n'ont généralement pas accès aux fonds de capital de risque qui fournissent de l'équité (avoir propre). D'où la nécessaire présence des instances intermédiaires de la finance solidaire qui peuvent s'alimenter à une diversité de sources de financement, y compris l'épargne solidaire. Même si ces instances ont été créées en raison du «vide de financement» résultant du refus des institutions financières de s'y engager, elles ne visent pas à former des circuits fermés. En effet, la finance solidaire joue très souvent un rôle de levier pour obtenir des financements de la part des institutions financières traditionnelles: le financement solidaire et l'accompagnement accordés, souvent avec l'aide de l'Etat, rendent les projets moins risqués et plus facilement viables économiquement. Ce faisant, la finance solidaire s'inscrit pleinement dans le nouveau paradigme de gouvernance misant à la fois sur l'Etat, le marché et la société civile selon des modalités où toutes les parties sont invitées à contribuer à l'intérêt général et à la cohésion sociale.

Enfin, comme pour l'économie sociale et solidaire, il nous apparaît important de ne pas réduire la finance solidaire à la seule microfinance et aux seuls projets relevant des urgences sociales, puisque les aspirations représentent souvent des besoins dont l'urgence n'apparaîtra qu'à long terme (Beck, 2001). De plus, la finance solidaire orientée vers la satisfaction des aspirations jouerait le rôle de la R&D au regard des innovations sociales. Elle permettrait d'identifier de nouvelles demandes sociales qui seront par la suite prises en considération par le marché ou par l'Etat. Dans la plupart des pays, il est facile d'identifier des initiatives de la société civile qui sont devenues par la suite des services publics offerts directement par l'Etat (Evers et Laville, 2004) ou encore des services et des biens offerts par le marché, comme en témoignent l'alimentation saine et les produits du commerce équitable maintenant offerts dans plusieurs grandes surfaces. Dès lors, la finance solidaire peut contribuer sans doute à la cohésion sociale, mais également à l'intérêt général et au bien commun. Bien qu'inscrit dans le paradigme de la nouvelle gouvernance, la finance solidaire avec l'aide de l'Etat et du marché apporte une contribution que ni l'Etat ni le marché ne peuvent offrir seul ou en tandem.

## *ii. La finance socialement responsable*

La finance socialement responsable (FSR) et la consommation responsable représentent une voie différente de celle de la finance solidaire, mais

complémentaire, d'autant qu'il existe de nombreuses passerelles entre ces deux voies, comme en témoigne le commerce équitable. Au lieu de faire appel à des associations volontaires pour mettre sur pied des activités autonomes de production et de distribution de biens et de services ayant des finalités sociales, la FSR et la consommation responsable font appel aux choix individuels des épargnants et des consommateurs pour agir sur les systèmes dominants de production et de distribution, sans remettre en question leur rentabilité (allant jusqu'à réduire les risques à long terme). Même si cette seconde voie repose sur le choix individuel des épargnants et des consommateurs qu'elle invite à se soucier de l'utilisation de leur épargne et des conditions de production des biens et services qu'ils achètent, elle fait appel à eux comme citoyens préoccupés de l'intérêt général. De plus, elle ne peut s'imposer et s'universaliser sans s'appuyer, au moins dans un premier temps, sur des associations volontaires et des instances intermédiaires relevant de la société civile. Cette voie s'inscrit pleinement dans la nouvelle gouvernance qui mise sur l'horizontalité des relations et sur la participation des pouvoirs publics et du marché. En effet, en raison du poids des consommateurs et de l'importance de leur image, les entreprises sont ainsi incitées à prendre en considération des fonctions sociétales qu'elles ont négligées. De même, les pouvoirs publics sont invités à favoriser de telles initiatives allant dans le sens de l'intérêt général, en développant l'information, la formation des intervenants et la création d'outils tels que la certification, la labellisation, l'évaluation, etc.

La finance socialement responsable comprend plusieurs générations: la première, qui remonte à plusieurs décennies, est celle des fonds éthiques qui repose sur l'exclusion sectorielle (l'alcool, les jeux de hasard, la pornographie...) ou géographique (le régime d'apartheid en Afrique du Sud, par exemple); la deuxième fonde les choix d'activités et de territoires à partir de critères positifs concernant la responsabilité sociale des entreprises et l'environnement, soit le développement de pays pauvres, le comportement social (conditions de travail, parité homme-femme, santé et sécurité, etc.) et environnemental des entreprises (risques de pollution, développement de techniques non polluantes...); la troisième génération, qui date des années 1990, adopte une approche intégrée de la rentabilité financière et de la performance sociale et environnementale (*triple bottom line*). Ces fonds «annoncent la dernière génération de fonds, qui repose sur une démarche similaire de sélection des investissements, mais y ajoute la nécessité de mener un dialogue permanent avec les entreprises pour faire évoluer leur gestion, allant au-delà de la seule participation aux assemblées générales» (Bayard et Pannier-Runacher, 2002). A travers ces diverses

générations de la FSR, les approches, qui ont été d'abord négatives, puis positives et désormais de plus en plus proactives, tendent désormais à se conjuguer. Cela dit, elles rencontrent de nombreuses difficultés concernant, par exemple, les critères de filtration et de notation, la «cueillette» des informations pertinentes, la fiabilité des instances de certification, autant d'éléments dont l'analyse dépasse le cadre de notre exposé. De plus, si l'on veut que ces initiatives fassent pleinement partie de la nouvelle gouvernance et qu'elles aient une incidence forte sur la responsabilisation de l'économie, la contribution des pouvoirs publics à l'échelle nationale et internationale devient incontournable. Nous voudrions maintenant formuler deux commentaires sur la FSR: le premier sur son importance au regard de la financiarisation de l'économie, et le second sur le rôle de la société civile et des associations pour sa diffusion.

En premier lieu, le potentiel de transformation de la FSR est beaucoup plus important maintenant qu'il pouvait l'être à l'origine en raison de la financiarisation de l'économie, et de la constitution d'une sphère financière de plus en plus mondialisée et indépendante des sphères économiques, politiques et sociales. D'un point de vue microéconomique, les marchés financiers se sont imposés aux dirigeants et aux gestionnaires, qui considèrent maintenant leurs entreprises comme un portefeuille d'actifs financiers plutôt que d'activités bien concrètes. La logique financière et les rendements escomptés conduisent à l'abandon d'activités et de territoires alors que d'autres deviennent objets de prédilection, sans prise en considération de l'utilité sociale ni des conditions de travail et de traitement de l'environnement. D'un point de vue macroéconomique, le cours des actifs financiers en Bourse tend à devenir la variable centrale de croissance comme le révèlent deux constats: le fait que «cette variable détermine les choix de production et d'investissement des entreprises» tout en poussant «à une progression des profits et une économie maximale du capital», et le fait que «la valeur du patrimoine des ménages détermine leur accès au crédit et leur décision de consommation d'achat de biens durables et de logement» (Boyer, 2002, p. 73). Outre de multiples transformations le plus souvent induites par les pouvoirs publics et qui se sont accumulées sur plusieurs décennies (déréglementation et décloisonnement des activités financières, capital de risque, réforme des régimes de retraite, marché du travail plus concurrentiel, etc.), la formation d'une épargne salariale qui est investie sur les marchés financiers aurait contribué grandement à la montée en puissance de la finance.

En effet, cette nouvelle forme d'épargne constitue une innovation majeure qui apporte à l'épargne une stabilité d'accumulation, mais sans prendre en

considération le long terme et les critères autres que financiers (Gauron, 2000, p. 339). En raison des poussées spéculatives (myopie et volatilité) qu'encourage le mécanisme autoréférentiel de l'opinion dans le monde financier, ce régime demeure très fragile de l'avis de plusieurs analystes (Orléan, 1999; Aglietta et Orléan, 1998). Si les menaces de catastrophe financière sont bien réelles, la FSR laisse entrevoir des possibilités non seulement pour limiter la spéculation, mais aussi pour infléchir l'ensemble de l'économie dans le sens du développement durable, de la responsabilité sociale et de la solidarité, y compris avec les pays du Sud. Cela nous semble d'autant plus important que les menaces de catastrophe proviennent non seulement de la finance, mais de l'activité économique lorsque cette dernière n'est soumise qu'à la seule logique technico-économique (Brender et Pisani, 2004; Beck, 2001). Par conséquent, si la FSR réussissait à maintenir son taux actuel de croissance sur plusieurs années, elle pourrait avoir une influence réelle non seulement sur la sphère financière, mais aussi sur la sphère économique où elle pourrait introduire une rationalité élargie et ouverte à des valeurs autres que la seule croissance. On entrevoit ainsi la force de comportements relativement concertés des épargnants et des consommateurs. Ce qui introduit notre deuxième commentaire.

En deuxième lieu, la diffusion de la FSR ne saurait se répandre à grande échelle sans le soutien des pouvoirs publics, mais ces derniers n'agissent habituellement, dans des domaines nouveaux, que sous l'impulsion de la société civile, au moins dans les Etats de droit (André et Delorme, 1983). Le souci des individus pour l'utilisation de leur épargne au-delà du rendement et pour une consommation qui tient compte des conditions de production et des conséquences sociales en résultant ne s'est développé qu'à partir d'associations et de regroupements de personnes, comme en témoigne l'engagement de groupes religieux sur ce terrain dans les années 1920. A l'heure actuelle, les syndicats, les groupes de solidarité internationale, les ONG et diverses associations relevant de la société civile sont des lieux qui sont à l'origine de démarches favorables à la FSR. En plus des outils développés et de la sensibilisation nécessaire, ces associations volontaires fournissent la motivation et l'argumentaire qui permettent aux individus de faire de tels choix, leur fournissant ainsi la conviction d'en obtenir plus pour leur argent. Les associations peuvent construire une rationalité élargie qui donne à l'épargne et à la consommation une valeur symbolique additionnelle et adaptée à leur situation particulière, ce que les pouvoirs publics ne peuvent faire aussi facilement, mais qu'ils doivent appuyer en raison de leur souci pour l'intérêt général. Autrement dit, la FSR et la consommation responsable font appel aux choix des individus, mais ces derniers fondent leur

choix à partir de leur insertion dans des réseaux et des groupes d'appartenance. On peut même ajouter que les choix individuels sont en quelque sorte encadrés culturellement et cognitivement, ce qui explique à la fois leur relative cohérence et une voie possible pour changer les comportements et introduire des innovations (Granovetter, 1985 et 2000; Zelizer, 1988). Le commerce équitable illustre bien comment les choix individuels peuvent aller dans la direction d'une rationalité élargie à partir d'espaces publics qui ont favorisé sa construction.

### *iii. Une forme de consommation responsable lourde d'enseignement : le commerce équitable*

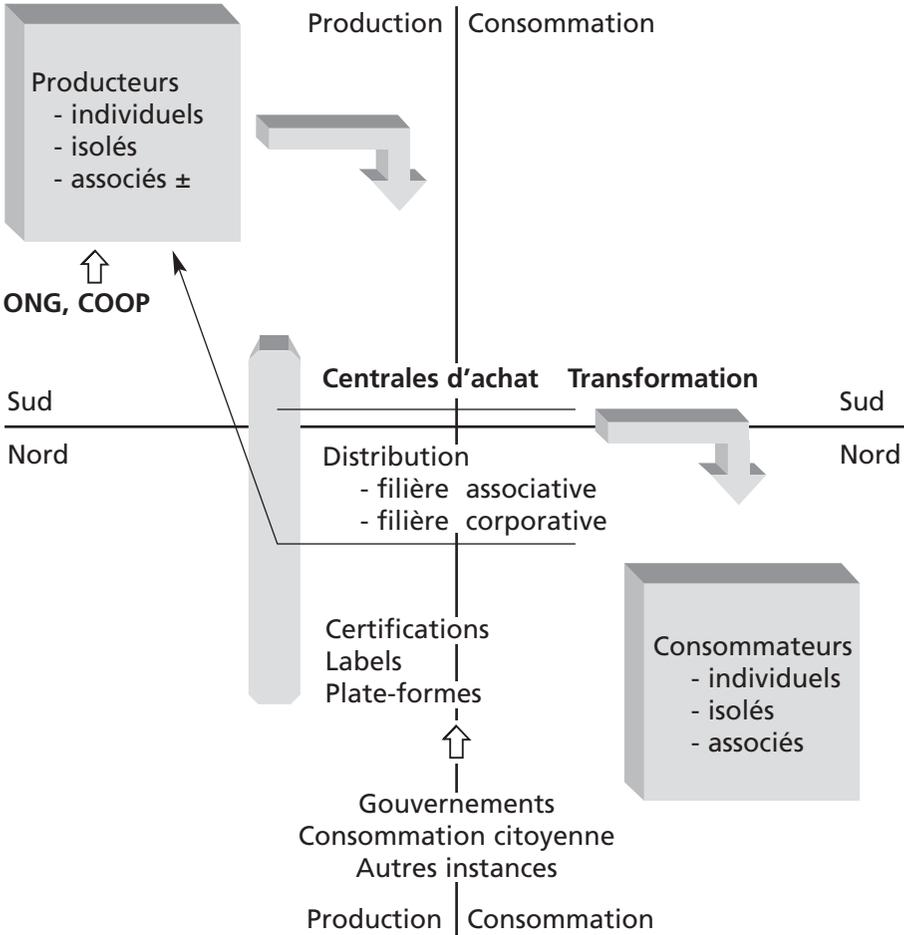
Il existe plusieurs formes de consommation responsable, mais celle qui nous semble la plus spectaculaire est celle du commerce équitable qui illustre bien la contribution respective de la société civile, des pouvoirs publics et du marché pour la diffusion d'innovations sociales au plan de la consommation et, par suite, de la production. Dans la perspective du commerce équitable, un nombre croissant de consommateurs du Nord accepte de payer un peu plus non seulement pour la qualité du produit, mais aussi pour les valeurs ainsi mises en avant. Comme on le sait, le commerce équitable vise à la fois à améliorer le sort des petits producteurs du Sud et à sensibiliser les consommateurs du Nord aux injustices des règles du commerce international, de telle sorte qu'il comprend sans doute une dimension commerciale, mais aussi une dimension pédagogique et symbolique (Carvalho da França, Fraisse et Laville, 2003, p. 41). A travers l'échange marchand, il crée des liens de solidarité entre les petits producteurs du Sud et les consommateurs du Nord, en rendant «visibles» les iniquités qui passent souvent inaperçues aux yeux des consommateurs du Nord, notamment le fait que les prix des produits n'intègrent pas nécessairement à «leur juste valeur les conditions sociales et environnementales de leur production» (Johnson, 2003, p. 73).

Au plan des valeurs, des principes et même des formes organisationnelles privilégiées, le commerce équitable s'inscrit pleinement dans la grande famille de l'économie sociale et solidaire. La préoccupation pour le juste prix (ou le prix véridique) et pour des relations directes entre les producteurs et les consommateurs, en réduisant le plus possible les intermédiaires, est présente dans l'économie sociale depuis ses origines, a fortiori dans la nouvelle économie sociale et solidaire (Desroche, 1976; Desmoustier, 2001). De même, les valeurs de la solidarité, de la démocratie, de l'enracinement dans les communautés et les territoires, de l'équité et de la finalité sociale de

l'économie sont affirmées de part et d'autre. De plus, le commerce équitable comme l'économie sociale et solidaire s'inscrivent dans une économie plurielle, puisqu'ils mobilisent non seulement des ressources marchandes mais aussi des ressources non marchandes et des ressources non marchandes et non monétaires (Laville, 1994). Dans un cas comme dans l'autre, ils émergent à partir de mouvements sociaux et d'associations qui leur pré-existent, ce qui entraîne deux conséquences positives. En premier lieu, les projets mis en avant peuvent s'appuyer sur la capacité de mobilisation de ces mouvements tant du point de vue de leurs ressources matérielles que du point de vue de la motivation et de l'engagement militant. En second lieu, les «petits projets», tels le commerce équitable ou la production d'un bien ou d'un service, prennent une signification qui les dépasse en raison de leur inscription dans un «grand projet», celui d'un développement durable, d'une économie au service de l'homme, d'une autre économie, d'une autre mondialisation et d'une solidarité internationale.

Par ailleurs, par rapport à l'économie sociale et solidaire, le commerce équitable se singularise à plus d'un titre. En premier lieu, il apporte des valeurs relativement spécifiques, entre autres la solidarité entre producteurs du Sud et consommateurs du Nord, l'équité dans les échanges commerciaux internationaux, le développement durable comme valeur de première importance. En deuxième lieu, il met en avant certains principes également spécifiques, tels que des critères de progrès pour un dépassement des conditions minimales de vie des producteurs du Sud, des relations et des ententes à long terme incluant non seulement un prix juste, mais aussi le développement durable, un financement qui tient compte de la nécessité d'avances financières pour la production agricole ou artisanale, sans oublier la promotion d'une consommation citoyenne ou responsable. En troisième lieu, le commerce équitable a réalisé des innovations organisationnelles d'une grande complexité pour mettre en relation des producteurs du Sud avec des consommateurs du Nord, à travers des centrales d'achat (souvent des coopératives ou des associations qui sortent les premiers de l'isolement et qui sont reconnues par des instances indépendantes), des entreprises de transformation (situées trop souvent dans le Nord) et des réseaux de distribution qui s'appuient sur deux filières différentes (une filière d'économie sociale formée de petites boutiques pouvant constituer un réseau parallèle de commerce international et une filière corporative donnant un accès très large au marché de la grande distribution) à partir de produits certifiés (labellisés) comme équitables par diverses organisations, pour la plupart sans but lucratif, sans oublier toutes les personnes et toutes les organisations (ONG et organisations gouvernementales) qui en font la promotion le plus souvent de manière bénévole et qui sensibilisent des publics de plus en plus larges.

**Figure 1 – Commerce équitable: acteurs et organisations**



La figure 1 tente de schématiser la complexité organisationnelle et institutionnelle du commerce équitable à partir de deux axes: l'un mettant en relation le sud et le nord, l'autre les producteurs situés au Sud et les consommateurs situés au Nord. Comme on le voit, pour les producteurs, le commerce équitable nécessite leur regroupement en coopératives (ou en associations) et l'obtention de la part de la centrale d'achat d'une rémunération plus équitable pour des produits certifiés comme équitables.

La labellisation à la suite d'une certification reconnue et indépendante constitue une forme originale de reconnaissance de la dimension sociale alors que les entreprises d'économie sociale sont habituellement reconnues comme telles par des statuts juridiques qui ont force de lois (lois concernant les coopératives, les mutuelles, les associations) ou de contrats en bonne et due forme, comme c'est le cas de la convention d'actionnaires. A travers la certification et la labellisation, le commerce équitable explore donc un domaine nouveau pour la reconnaissance du social et de la solidarité dans l'économie. Cette façon de faire est différente du simple *branding* dans la mesure où elle repose sur des investissements importants de formes (Boltanski et Thévenot, 1991; Duvernay, 1986) qui sont réalisés le plus souvent soit par des organismes indépendants et sans but lucratif, soit par des ONG avec l'aide des gouvernements (au niveau européen, la Fair Trade Labelling Organization). Même si elles n'ont pas force de loi, la labellisation et la certification donnent lieu à des vérifications et des contrôles qui sont des garanties. De plus, elles s'avèrent particulièrement appropriées pour s'appliquer au-delà des frontières des divers Etats où se retrouvent les consommateurs. Elles rendent aussi possible une diffusion de masse à travers les grandes chaînes de distribution qui ouvrent la porte des supermarchés, avec les inconvénients qui en découlent au regard de la diffusion plus restreinte des boutiques (Artisans du monde, par exemple), mais engagées plus fermement dans la sensibilisation des consommateurs.

Par les investissements de forme que permet la labellisation, les produits du commerce équitable sont constitués non seulement d'une valeur matérielle d'usage de meilleure qualité, mais aussi d'une valeur symbolique de bonne citoyenneté, de solidarité internationale, d'équité et de justice sociale, de développement durable. Autrement dit, si le commerce équitable répond en premier lieu aux besoins immédiats des producteurs du Sud, il permet aussi l'expression des aspirations des consommateurs désireux de devenir des «consomm'acteurs» et de contribuer à un développement durable. Dans cette visée, les consommateurs du Nord intéressés par le commerce équitable apparaissent plus isolés et plus fortement différenciés que les producteurs du Sud qui y participent. Mais à y regarder de plus près, on pourrait découvrir que les consommateurs les plus constants et les plus convaincus sont soutenus par des institutions et des organisations (syndicats, associations, groupes écologiques, etc.) qui les informent, les sensibilisent et les forment pour en faire des agents multiplicateurs capables d'agir sur l'ensemble de la société civile (le consommateur citoyen serait plus sensible à la société civile qu'au seul marché).

Tout en évitant de banaliser le commerce équitable, il est possible de penser son élargissement aussi bien au Sud qu'au Nord. Dès maintenant, deux formes d'élargissement pourraient se réaliser, d'autant plus facilement qu'il existe déjà des réalisations à petite échelle. La première forme consiste à étendre le commerce équitable aux consommateurs du Sud, notamment aux classes moyennes des grandes villes du Sud. La seconde inclurait les petits producteurs du Nord qui s'inscrivent en marge d'une agriculture productiviste, soit à travers la commercialisation des produits du terroir qui voyagent plus ou moins bien, soit encore à partir des relations de proximité existant entre les producteurs biologiques et les consommateurs acceptant de s'engager dans des ententes à long terme. Une troisième forme serait également possible, mais sans doute moins évidente. Il s'agirait alors de mettre directement en relation certains producteurs du Nord (ayant des produits du terroir non présents au Sud, par exemple) avec des consommateurs du Sud, sans préjudice pour les producteurs du Sud (cette troisième forme est évidemment la plus délicate). Dans la mesure où le commerce équitable s'attaque aux règles injustes et à des façons de faire peu respectueuses de l'environnement et des conditions sociales de production, un tel élargissement pourrait se justifier, étant entendu que la priorité doit aller pour le moment aux petits producteurs du Sud et à la sensibilisation des consommateurs du Nord, voire de leur transformation en «consomm'acteurs». En même temps, si ces élargissements du commerce équitable sont souhaitables, il n'en demeure pas moins que ce dernier ne saurait à lui seul définir des règles du commerce équitable qui répondent pleinement aux besoins identifiés et aux aspirations qu'il met en avant.

L'origine comme le développement du commerce équitable laissent bien voir l'importance des associations et des organisations relevant de la société civile non seulement dans leur fonction de soutien et d'organisation des activités – ce que l'Etat ou le marché pourraient bien faire –, mais aussi dans la production de valeurs et de visions adaptées à diverses catégories sociales et à des situations les plus contrastées – ce que ni l'Etat ni le marché ne peuvent faire facilement. En revanche, les pouvoirs publics, à l'échelle nationale et internationale, peuvent faciliter grandement la diffusion de ces pratiques tant au plan de la formation et de l'expertise que dans la mise en place des outils nécessaires (agences, certifications, contrôle, etc.). Enfin, le commerce équitable révèle aussi la capacité de telles initiatives à transformer le marché de la grande distribution, au moins pour certains produits et certaines cibles.

## Conclusion

Comme nous avons cherché à le montrer, nous assistons à l'émergence d'un nouveau paradigme de gouvernance reposant non seulement sur le couple Etat-marché, mais aussi sur la société civile. Même si nous avons accordé plus d'attention à cette dernière qu'aux pouvoirs publics, nous avons tout de même insisté sur le fait que l'Etat et le marché sont ainsi invités en quelque sorte à se réajuster, voire à se reconfigurer; d'où la question de la gouvernance qui concerne la participation de toutes les parties prenantes. La prédominance de l'Etat pour la régulation ne disparaît pas, mais les demandes de la société civile ne se limitent plus à des demandes d'encadrement du marché à travers des réglementations définies par les experts. En effet, les diverses composantes de la société civile entrent maintenant en interaction également avec le marché, l'incitant, directement ou indirectement, à tenir compte des conséquences sociales du développement économique et même du développement social (en raison entre autres de l'importance du capital social et de la cohésion sociale pour le développement économique). Dans cette perspective, la société civile invite désormais les pouvoirs publics à soutenir des initiatives relativement autonomes qui atteignent directement la production et la distribution comme c'est le cas avec la FSR et la consommation responsable. Autrement dit, la nouvelle gouvernance favorise l'élargissement de la palette des leviers disponibles pour une économie plus responsable et solidaire. Comme nous l'avons mentionné, cela ne signifie pas pour autant que l'économie soit spontanément devenue plus responsable et solidaire, mais nous indique simplement que les défis à relever sont plus grands que nous avons pu l'imaginer jusqu'ici et que les acteurs pertinents à cette fin sont plus nombreux. Ces nouveaux défis ne sauraient être relevés sans un élargissement et un approfondissement de la démocratie, puisque la diversité des logiques et des mondes en présence ne permet pas d'arriver à une coordination d'ensemble sans espace public pour en débattre.

Parmi les initiatives participant à la mise en place d'une nouvelle gouvernance, nous avons examiné deux voies relativement nouvelles, celle de la finance solidaire et celle de l'épargne et de la consommation responsables. Il est apparu que l'une et l'autre comprennent deux filières: une filière orientée vers la satisfaction de besoins sociaux relevant d'urgence sociale et une filière alimentée principalement par des aspirations pour des activités socialement utiles. Autant ces deux filières présentent des spécificités et exigent des conditions différentes pour se développer, autant, sous l'angle de la nouvelle gouvernance, il importe de ne pas les dissocier, surtout si l'on se préoccupe de transformations sociales en profondeur. Les régimes poli-

tiques et les institutions les plus néolibérales ont tendance à vouloir les dissocier, comme si la responsabilité sociale ne concernait que les situations de grande pauvreté et non pas l'ensemble de l'économie. Pour le néolibéralisme, l'économie solidaire serait conviée à n'assumer qu'une fonction palliative et non pas de transformation en profondeur. Dans la perspective du développement durable, les aspirations portées par des composantes de la société civile se révèlent souvent des urgences sociales quelques années plus tard. Les initiatives de cette filière portées par les aspirations jouent souvent le rôle de la R&D au plan des innovations sociales. C'est pourquoi dans plusieurs pays européens et au Canada, notamment au Québec, l'économie sociale et solidaire est de plus en plus perçue comme devant faire partie de la nécessaire biodiversité économique et entrepreneuriale de nos sociétés. Bien que ne constituant pas un modèle de développement alternatif en elles-mêmes, ces initiatives de la société civile participent à la reconfiguration des modes de régulation, et des formes de gouvernance, et des systèmes de production et de consommation.

Dans la perspective de la biodiversité que permet la nouvelle gouvernance, il ne faudrait pas ignorer les entreprises publiques et d'économie sociale qui partagent, en commun avec les initiatives de l'économie solidaire, un enracinement dans des territoires nationaux et l'engagement de relever le double défi d'une rentabilité économique et d'une mission sociale. Même si les plus importantes de ces entreprises évoluent sur un marché concurrentiel et que plusieurs d'entre elles sont menacées de privatisation, elles sont encore encadrées par des règles (coopératives ou mutualistes) ou par des mandats politiques qui nous empêchent de les confondre avec les autres formes d'entreprise (Monnier et Thiry, 1997; Lévesque, 2002). La plupart de ces entreprises se distinguent par leur mode de prise de décision, leur sensibilité aux demandes de la société civile et une ouverture sans doute variable pour des projets relevant d'une économie plus solidaire. Si toutes les entreprises capitalistes sont interpellées par la finance socialement responsable et par la consommation responsable, cela devrait également aller de soi pour l'ensemble des entreprises publiques et d'économie sociale, d'autant plus que cela pourrait leur permettre de retrouver leurs raisons d'être, sans nostalgie mais selon une vision d'avenir. Cette perspective intégrative nous semble d'autant plus importante que la nouvelle gouvernance misant sur l'Etat, le marché et la société civile ne saurait s'épanouir sans la revitalisation et la multiplication d'espaces publics désormais indispensables à la construction de l'intérêt général dans un monde de plus en plus complexe et interdépendant. Tel est le principal et le plus difficile des défis que présente la nouvelle gouvernance.

## Bibliographie

Aglietta, Michel, *Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des Etats-Unis*, Calmann-Lévy, Paris, 1976, 334 pages.

Aglietta, Michel, et Brender, Anton, *Les métamorphoses de la société salariale. La France en projet*, Calmann-Lévy, Paris, 1984, 276 pages.

Aglietta, M., et Orléan, A., *La monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris, 1998.

André, Christine, et Delorme, Robert, *L'Etat de l'économie*, Seuil, Paris, 1983.

Barber, Benjamin R., *Démocratie forte*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997, 330 pages. (Traduction: *Strong Democracy: Participatory Politics for a New Age*, The Regents of the University of California, 1984).

Bayard, Serge, et Pannier-Runacher, Agnès, *Rapport d'enquête sur la finance socialement responsable et la finance solidaire*, Inspection générale des finances, Paris, 2002, 226 pages.

Beck, Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier, Paris, 2001, 522 pages. (première édition en allemand, 1986).

Bélanger, Paul R., et Lévesque, Benoît, «La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique», *Cahiers de recherche sociologique*, n<sup>os</sup> 18-19, 1991, pp. 55-92.

Benko, Georges, et Lipietz, Alain, *Les régions qui gagnent*, PUF, Paris, 1992.

Benko, Georges, et Lipietz, Alain, *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, PUF, Paris, 2000.

Boltanski, Luc, et Chapiello, Marie-Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999.

Boltanski, Luc, et Thévenot, L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

Boulding, K., *A Primer on Social Dynamics*, Free Press, New York, 1970.

Boyer, Robert, *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?* Odile Jacob, Paris, 2004.

Boyer, R., *La croissance, début de siècle. De l'octet au gène*, Albin Michel, Paris, 2002.

Boyer, Robert, et Souyri, Pierre-François (sous la dir. de), *Mondialisation et régulation. Europe et Japon face à la singularité américaine*, La Découverte, Paris, 2001, 180 pages.

Brender, Anton, et Pisani, Florence, *La nouvelle économie américaine*, Economica, Paris, 2004, 162 pages.

Brown, Lester R., *Seeds for Change*, Preager Publishers, New York, 1971, 205 pages.

Brun, Thierry, «Commerce équitable: le pouvoir des consommateurs», *Politis*, mai 2003.

Carvalho da França, Genauto, Fraisse, Laurent, et Laville, Jean-Louis (sous la dir. de), «Introduction au dossier», dans *L'alter-économie. Quelle autre mondialisation ?*, revue du MAUSS, semestrielle, n° 21, pp. 33-46.

Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.

CDIM, CEDIDELP et SOLAGRAL, *Pour un commerce équitable. Expériences et propositions pour renouveler les pratiques commerciales entre les pays du Nord et du Sud*, Paris, Fondation Charles-Léopold Mayer, collection «Dossiers pour un débat», n° 96.

Cohen, Jean L., et Arato, Andrew, *Civil Society and political theory*, MIT Press, Cambridge (Mass.), 1992.

Dacheux, Eric, «Un nouveau regard sur l'espace public et la crise démocratique», *Economie solidaire et démocratie*, dans *HERMÈS*, n° 36, éd. CNRS, 2004, pp.185-194.

Dacheux, Eric, et Laville, Jean-Louis, «Penser les interactions entre le politique et l'économique», *Economie solidaire et démocratie*, dans *HERMÈS*, n° 36, éd. CNRS, 2004, pp.9-17.

Decornoy, Jacques, «Quand la quête de dignité devient la règle. De l'échange inégal au commerce équitable», *Le Monde diplomatique*, mai 1996, pp. 8-9.

Descolonges, Michèle, et Saincy, Bernard, *Les entreprises seront-elles un jour responsables ?* La Dispute, Paris, 2004, 166 pages.

Desmoustier, Danièle, *L'économie sociale et solidaire. S'associer autrement pour entreprendre*, Syros, Paris, 2001.

Desroche, Henri, *Le projet coopératif*, Les Editions ouvrières, Paris, 1976.

Donzelot, Jacques (sous la dir. de), *Face à l'exclusion*, Edition Esprit, Paris, 1991.

Draperie, Jean-François, «De nouvelles relations entre l'économie et la société?», *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, n° 275-276, 2002, pp. 7-10.

Duvernay, E., «La qualification des produits», in R. Salais et L. Thévenot (sous la dir. de), *Le travail, marché, règles et conventions*, Economica, Paris, 1986.

Enjolras, Bernard, «Vers une théorie socio-économique des associations: l'apport de la théorie des conventions», dans *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 48, 1995, pp. 93-106.

Esping-Andersen, Gosta, *Rapport sur les perspectives de la politique sociale-démocrate*, s.d., <http://www.globalprogress.org/frances/aportaciones/andersen.html>

Evers, Adalbert, et Laville, Jean-Louis, *The Third Sector in Europe. Globalization and Welfare*, Cheltenham (Royaume-Uni) et Northampton (Etats-Unis), 2004, 266 pages.

Fontan, Jean-Marc, Klein, Juan-Luis, et Lévesque, Benoît, *Reconversion économique et développement territorial. Le rôle de la société civile*, Presses de l'université du Québec, Québec, 2003, 340 pages.

Freire, Paulo, *Pedagogy of the Oppressed*, N.Y. Continuum, New-York, 1988, 1970.

Fung, Archon, et Wright, Erick Olin, «Deepening Democracy: Innovations in Empowered Participatory Governance», dans *Politics and Society*, vol. 29, n° 2, 2001.

Gadrey, Jean, *Services: la productivité en question*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998, 360 pages.

Gadrey, Jean, *L'économie des services*, La Découverte, Paris, 1992, 127 pages.

Giddens, Anthony, *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Polity Press, Cambridge, 1999, 166 pages.

Granovetter, Mark, «Economic Action and Social Structure. The Problem of Embeddedness», dans *American Journal of Sociology*, n° 91, 1985, pp. 481-519.

Granovetter, Mark, *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Desclée de Brouwer, Paris, 2000.

Hall, Peter, et Soskice, David, *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford University Press, 2001.

Hamel, Pierre, *Action collective et démocratie locale: Les mouvements urbains montréalais*, Presses de l'université de Montréal, Montréal, 1991.

Hirschman, A. O., *Exit, Voice and Loyalty*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.), 1970.

Hollingsworth, J. R., et Boyer, R. (ed.), *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge University Press, Cambridge, 1997, 493 pages.

Illich, Ivan, *Une société, sans école*, Seuil, Paris, 1971 (en anglais: *Deschooling Society*, Harper and Row, 1971).

Illich, Ivan, *Némésis Médicale*, Seuil, Paris, 1975 (en anglais: *Medical Nemesis: the expropriate of health*, Marian Boyars, London, 1975).

Institut national de la consommation, *Le Guide du consommateur responsable*. Voir [http://www.inc60.fr/page/bases.3\\_les\\_dossiers\\_inc./item-itm\\_ccc\\_admin\\_20040706171200\\_171200\\_Leguideduconsommateur-resp.txt?PHPSESSID=0924bf4179e481f6806f04a7ea4b6d14](http://www.inc60.fr/page/bases.3_les_dossiers_inc./item-itm_ccc_admin_20040706171200_171200_Leguideduconsommateur-resp.txt?PHPSESSID=0924bf4179e481f6806f04a7ea4b6d14)

Jenson, Jane, *Canada's New Social Risks: Direction for a New Social Architecture*, Canadian Policy Research Networks, Ottawa, 2004, 59 pages.

Johnson, Pierre W., «Commerce équitable et mondialisation», *L'alter-économie. Quelle autre mondialisation ?*, revue du MAUSS, semestrielle, n° 21, 2003, pp. 73-79.

Juillet, Luc, Paquet, Gilles, et Scala, Francesca, *Gouvernance collaborative, imputabilités douces et contrats moraux: un cadre d'analyse*, université d'Ottawa, Ottawa, 2001 (voir <http://Gouvernance.uottawa.ca/english/Publications/Juillet/2001,%20imputabilites%20douces.pdf>)

Landry, Réjean, Nabil Amara, et Lamari, Moktar, «Capital social, innovation et politiques publiques», ISUMA, *Canadian Journal of Policy Research /*

*Revue canadienne de recherche sur les politiques*, vol. 2 n° 1, 2001, pp. 63-71.

Laville, Jean-Louis, «L'association: une liberté propre à la démocratie», dans Laville, J.-L. et Sainsaulieu, Renaud (sous la dir. de), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997, pp. 35-73.

Laville, Jean-Louis, et Eme, Bernard (sous la dir. de), *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 288 pages.

*Les placements éthiques. Guide pratique*, Alternatives économiques, Paris, n° 15, septembre 2004.

Lévesque, Benoît, «Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics: vers un nouveau paradigme de l'Etat», *Annals of Public and Cooperative Economics*, Blackwell, Oxford, vol. 74, n° 4, 2003, pp. 489-513.

Lévesque, Benoît, «Le partenariat: une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation. Enjeux et défis pour les entreprises publiques et d'économie sociale», dans *Annals of Public and Cooperative Economics / Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, Blackwell, Oxford, vol. 72, n° 3, 2001.

Lévesque, Benoît, «Démocratisation de l'économie et économie sociale», dans Laflamme, Gilles, Lapointe, Paul-André, Laroque, Alain, Mercier, Jacques, Morel, Sylvie, et Morin, Fernand (dir.), *La crise de l'emploi. De nouveaux partages s'imposent*, Presses de l'université Laval, Québec, 1997, pp. 89-123.

Lévesque, Benoît, Chouinard, Omer, et Joyal, André (ed.), *L'autre économie, une économie alternative?*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1989, 320 pages.

Lipietz, Alain, *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle*, La Découverte, Paris, 1989, 155 pages.

Lipietz, Alain, *Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique*, La Découverte, Paris, 1993, 148 pages.

Lipietz, Alain, *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire: pourquoi et comment?* La Découverte, Paris, 2001.

Marshall, Thomas Humphrey, *Citizenship and Social Development*, Garden City (N. Y.), Anchor Book, 1965.

Matzner, Egon, et Streeck, Wolfgang, *Beyond Keynesianism. The Socio-Economics of Production and Full Employment*, Edward Elgar Publishing Limited, Aldershot, 1991, 264 pages.

Meadows, Donella H., et al., *Halte à la croissance?*, Fayard, Paris, 1982, 314 pages.

Monnier, Lionel, et Thiry, Bernard, «Architecture et dynamique de l'intérêt général», dans Monnier, Lionel, et Thiry, Bernard (sous la dir. de), *Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative*, De Boeck-Université, Bruxelles, 1997, pp. 11-30.

Noël, A., «Vers un nouvel Etat providence? Enjeux démocratiques», *Politique et Sociétés*, vol. 15, n° 30, 1996, p.1-28.

OCDE, *Perspectives territoriales de l'OCDE. Economies territoriales*, OCDE, Paris, 2001, 315 pages.

OCDE, *Le manuel d'Oslo*, OCDE, Paris, 1997.

Offe, Clauss, et Preub, Ulrich, «Les institutions démocratiques peuvent-elles faire un usage efficace des ressources morales?» dans Offe, Clauss, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, L'Harmattan, Montréal et Paris, 1997, p. 199-231.

Orléan, André, *Le pouvoir de la finance*, Odile Jacob, Paris, 1999.

Parlier, Bruno, «Social Protection Reforms in Europe: Strategies for a New Social Model», CPNR Research Report F 37, Ottawa, Canadian Policy Research Networks, 2004, disponible sur le site [www.cprn.org](http://www.cprn.org).

Paquet, Gilles, *Oublier la révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Liber, Montréal, 1999.

Pestoff, Victor, *Beyond the Market et the State: Social Enterprises and Civil Democracy in Welfare State*, Aldershot, Ashgate (Royaume-uni), 1998.

Piore, Michael J., «The Emergent Role of Social Intermediaries in the New Economy», dans *Annals of Public and Cooperative Economics*, Blackwell, Oxford, vol. 72, n° 3, 2001, pp. 224-238.

Piore, Michael J., et Sabel, Charles F., *The Second Industrial Divide: Possibilities for Prosperity*, Basic Book, New York, 1984.

Polanyi, Karl, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris, 1944, 1983, 420 pages.

Porter, Michael, *The Competitive Advantage of Nations*, The Free Press, New York, 1990, 856 pages.

Putnam, Robert, *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, Princeton N.J., 1993.

Putnam, Robert, *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Londres, Toronto, Sydney, Singapour, 2000, 542 pages.

Rosanvallon, Pierre, *La crise de l'Etat providence*, Paris, Seuil, 1992, 192 pages.

Rosanvallon, Pierre, *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat providence*, Paris, Seuil, 1998, 222 pages.

Saint-Martin, Denis, *Coordinating Interdependence: Governance and Social Policy Redesign in Britain, The European Union and Canada*, CPNR Research Report F 41, Ottawa, Canadian Policy Research Networks, 2004, disponible sur le site [www.cprn.org](http://www.cprn.org).

Saxenian, Anna Lee, *Regional Advantage. Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128*, Harvard University Press, Cambridge (Mass), 1994, 226 pages.

Schumacher, Ernst F., *Small is beautiful: une société à la mesure de l'homme*, Fayard, Paris, 1979, 316 pages (traduit de l'anglais).

Scott, A., *Regions and the World Economy*, Oxford University Press, Oxford, 1998.

Sen, Amartya, *Development as Freedom*, Alfred A. Knoff Publishers, New York, 2000, 366 pages.

Sen, Amartya, *L'économie est une science morale*, La Découverte, Paris, 2003, 126 pages.

Stiglitz, Joseph E., *La grande désillusion*, Fayard, Paris, 2002, 326 pages (traduction de *Globalization and Its Discontents*, W.W. Norton, 2002).

Stöhr, Walter, «Changing approaches to Local Restructuring and Development», Paper prepared for the International Symposium Rendez-vous

Montréal 2002, «Industrial Reconversion Initiatives, implemented by actors in Civil Society».

Supiot, Alain, *Au-delà de l'emploi: transformation du travail et devenir du droit au travail en Europe. Rapport pour la Commission des Communautés européennes*, Flammarion, Paris, 1999, 321 pages.

Thériault, Joseph Yvon, «De la critique de l'État providence à la reviviscence de la société civile: le point de vue démocratique», dans Paquerot, Sylvie (ed.), *L'État aux orties?* Les éditions Ecosociété, Montréal, 1996, pp.141-150.

Touraine, Alain, *La voix et le regard*, Seuil, Paris, 1978.

Vaillancourt, Yves, et Laville, Jean-Louis, «Les rapports entre associations et État: un enjeu politique», dans *Une solution, l'association? Socio-économie du fait associatif*, in *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 11, 1998, pp.119-135.

Veltz, Pierre, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, PUF, Paris, 1996, 262 pages.

Walzer, Michael, «Entrevue», dans Binde, Jérôme (sous la dir. de), *Les clés du XXI<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris, et UNESCO, 2000, p. 322.

Williamson, O. E., *Markets and Hierarchies*, Free Press, New York, 1975.

Zelizer, Vivian, «Beyond the Polemics on the Markets: establishing a theoretical and empirical agenda», *Sociological Forum*, vol. 3, n° 4, 1988, pp. 614-634.



## II. LA SOLIDARITÉ, UNE PRATIQUE QUI S'EXPRIME DANS LE MARCHÉ

### 1. Des droits nouveaux pour exercer une citoyenneté responsable

*par Luigino Bruni, université de Milan-Bicocca*

*«Le défi consiste à trouver des moyens de veiller à ce que l'économie de marché contribue à la cohésion sociale et ne fonctionne pas de manière à exclure ceux qui présentent le moins d'intérêt en tant que consommateurs» (Stratégie de cohésion sociale révisée du Conseil de l'Europe, 2004, paragraphe 31).*

*«Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement» (Déclaration sur le droit au développement, résolution 41/128 des Nations Unis du 4 décembre 1986).*

#### Introduction

«Ces droits ne découlent ni de la citoyenneté ni de l'appartenance à une nation, mais ils sont une prérogative de tout être humain» (2003, p. 63). Cette pensée d'Amartya Sen, lauréat du prix Nobel d'économie, est un bon point de départ pour une réflexion sur les droits, l'économie et la citoyenneté responsable.

Les droits de l'homme sont un concept plus large que celui de citoyenneté: nous sommes en effet des êtres humains avant d'appartenir à une cité ou à une société civile. Néanmoins, qui dit «personne», dit «relations», et donc «communauté», «cité». Individualité et «relationnalité» sont deux dimensions fondamentales de la personne.

La conception économique de la citoyenneté est pour le moins singulière. D'un côté, l'économie place le consommateur au centre du système:

la «souveraineté du consommateur» est l'un des piliers méthodologiques de la théorie économique. D'un autre côté, l'être humain est qualifié de «consommateur» et non de «citoyen», et il n'a pas d'autre moyen d'action, pour exercer sa souveraineté, que de «faire défection», c'est-à-dire d'abandonner la firme (ou le marché) qui lui déplaît au profit d'une autre qui lui convient mieux. C'est là une vision bien étrange de la souveraineté, en particulier si le marché est parfaitement concurrentiel – le marché «idéal» dont rêve tout économiste –, aucun consommateur n'ayant à lui seul suffisamment de poids pour avoir une quelconque influence sur la demande. En d'autres termes, l'économie est caractérisée par une contradiction: tout en proclamant le rôle central du consommateur, elle refuse qu'il soit un citoyen doté d'autres droits que celui de quitter le marché ou d'y entrer – je reviendrai plus loin sur cette question.

Les droits individuels sont en revanche mieux reconnus par l'économie politique qui a toujours attaché une grande importance, voire une importance exclusive, à la valeur de l'individu: au XVIII<sup>e</sup> siècle, les premiers économistes concevaient l'économie politique comme un instrument (et même comme le principal instrument) de libération de l'être humain des contraintes et des liens «imposés» par l'environnement social prémoderne, en laissant les personnes libres de choisir leur communauté et leurs relations.

Dans la suite de cette étude, je me concentrerai sur quelques points qui me paraissent intéressants dans la perspective de ce Forum 2004. Je me propose donc successivement:

- d'examiner comment l'économie politique entend contribuer à l'amélioration de l'exercice des droits de l'homme, à savoir le droit à la liberté, à l'égalité et au développement;
- d'envisager d'autres moyens d'action pour exercer une citoyenneté responsable, en particulier l'option de la «prise de parole»;
- de montrer que la question de la réciprocité est un élément déterminant en matière de citoyenneté comme en matière de droits;
- enfin, une fois posé que la citoyenneté est affaire de réciprocité, de préconiser une «responsabilité civique» allant au-delà de la classique «responsabilité sociale» de l'entreprise.

## a. Marché, égalité et liberté

La naissance de l'économie politique moderne est associée à l'émergence de deux principes qui avaient été oubliés sous l'Ancien Régime: le principe d'égalité et le principe de liberté, liés l'un et l'autre à la valeur et à la dignité de l'être humain, de la personne. Avant l'époque moderne, la société occidentale, bien que profondément enracinée dans le christianisme et imprégnée par ses valeurs, était une société inégalitaire, dans laquelle les relations étaient fondées sur la hiérarchie. L'avènement de l'économie et de la société de marché a déclenché un processus culturel lent, mais régulier, qui a sapé les structures sociales verticales de la société féodale et entraîné une évolution progressive mais radicale de notre monde.

Le philosophe Adam Smith, premier économiste moderne universellement reconnu, a été très attentif à ce phénomène. Ce n'est pas un hasard si son œuvre majeure, *La richesse des nations*, a été publiée en 1776, la même année que la Déclaration des droits de Virginie et la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis. Dans la Déclaration de Virginie, on lit: «[...] tous les hommes sont nés également libres et indépendants, et [...] ont certains droits inhérents dont ils ne peuvent, lorsqu'ils entrent dans l'Etat de société, priver ni dépouiller par aucun contrat leur postérité: à savoir le droit de jouir de la vie et de la liberté, avec les moyens d'acquérir et de posséder des biens et de chercher à obtenir le bonheur et la sûreté» (article premier). Et dans la Déclaration d'indépendance: «Tous les hommes sont créés égaux; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur.»

Ce n'est pas non plus par hasard que l'on trouve dans ces deux déclarations l'idée de recherche du bonheur associée aux notions de liberté et d'égalité. La vie, la liberté et la recherche du bonheur sont des droits proclamés. En Italie, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on ne parlait d'ailleurs pas d'économie politique, mais de «bonheur public» (*pubblica felicità*). En France, on considérait que cette nouvelle science avait pour but d'accroître le bonheur des nations, la «richesse» n'étant qu'un moyen – certes important – parmi d'autres de parvenir à cette fin<sup>1</sup>.

---

1. Le fait que, dans le titre de son ouvrage *The Wealth of Nations* (traduit en français par *La richesse des nations*), Adam Smith a préféré le mot «wealth» (fortune) au mot «riches» (biens) montre que le moraliste écossais voyait un rapport étroit entre la richesse et le bonheur – «Peut-être, ainsi que l'a fait observer Malthus quelques années plus tard, M. Adam Smith considérait-il ces deux quêtes comme plus étroitement liées qu'elles le sont réellement» (Malthus, 1798, p. 304).

Comment l'économie peut-elle – selon ces premiers économistes – contribuer au bonheur, à la liberté et en fin de compte aux droits de l'homme?

Smith répond très clairement à cette question quand il expose sa vision de la relation entre marché, liberté et égalité.

L'un des passages les plus célèbres de *La richesse des nations* est le suivant: «Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage» (Smith, RN, Livre premier, chap. II, paragraphe 2). Toutefois, on ne sait pas toujours dans quel contexte s'inscrit cette phrase. Quelques lignes plus loin, en effet, Smith analyse «la disposition des hommes à trafiquer et à échanger» (paragraphe I.II.4), qu'il considère comme «un [des] premiers principes de la nature humaine» (paragraphe I.II.2), puisque «on n'a jamais vu de chien faire de propos délibéré l'échange d'un os avec un autre chien» (*ibid.*). Si un chien veut obtenir un os de l'un de ses semblables, il ne peut que le lui arracher par la force ou mendier auprès de son maître en jappant et en remuant la queue. A cet égard, Smith ajoute: «Il n'y a qu'un mendiant qui puisse se résoudre à dépendre de la bienveillance d'autrui.» Le message est évident: les relations de marché sont établies entre égaux et nous permettent ainsi de tirer les fruits de la division du travail avec dignité. Il est plus conforme à la dignité humaine de pourvoir à ses besoins par la voie du marché que par le biais de relations «pré-marchandes» reposant sur la générosité, le paternalisme et la dépendance. Pour Smith, le marché lui-même consiste en un réseau dense de relations au sein duquel les individus, motivés essentiellement par l'égoïsme, coopèrent sur un pied d'égalité à leur avantage mutuel.

Même s'il reconnaît qu'un monde fondé sur l'amour et l'amitié serait plus humain, Smith fait observer que «toute [l]a vie suffirait à peine pour [...] gagner l'amitié de quelques personnes» (*ibid.*). Dans une société de marché moderne, l'amitié, bien qu'humainement supérieure et préférable aux échanges commerciaux, ne suffit donc pas à obtenir tout ce dont on a besoin, que ce soit de la viande chez le boucher, du pain chez le boulanger ou de la bière chez le brasseur.

Trois possibilités s'offrent donc à nous:

- vivre comme des mendiants qui «dépendent de la bienveillance du boucher» pour manger, ce que nous appellerions aujourd'hui l'assistanat;
- prendre illégalement ce dont nous avons besoin: le vol et le crime;
- «échanger et commercer» librement avec autrui: le marché.

Si, dans les grandes sociétés civiles, nous choisissons de commercer au lieu de mendier et de faire la guerre, nous ne pouvons avoir une confiance absolue en la bienveillance et la solidarité de nos concitoyens pour pourvoir à nos besoins, mais chacun «sera bien plus sûr de réussir, s'il s'adresse à leur intérêt personnel» (*ibid.*). Le marché nous permet de nous procurer pacifiquement ce dont nous avons besoin auprès d'autres personnes, même si elles ne sont pas nos amis. En effet, seul le mendiant choisit de dépendre de la bienveillance d'autrui. Dans une vision réaliste de la société commerciale moderne, l'amour et la réciprocité ne suffisent pas à assurer une vie libre et digne; aussi faut-il rechercher des mécanismes subsidiaires. Dans cette optique – commune à la plupart des économistes classiques –, c'est le marché lui-même qui permet à une société civile de se développer de telle manière que la violence ne vienne pas occuper les espaces laissés vacants par l'entraide amicale. Il empêche par ailleurs la société de se transformer en une foule de mendiants «assistés» par un petit nombre de riches bienfaiteurs – c'est-à-dire de tomber précisément dans la situation dont l'Europe s'efforçait à grand-peine de se dégager à l'époque de Smith. Ainsi, pour Smith et ses disciples, le marché est l'une des principales expressions de la société civile, il est lui-même la société civile.

Mais cela n'est pas tout.

## **b. Marché, société et relations interpersonnelles**

On trouve chez Smith et les autres philosophes écossais des Lumières (Hume, Hutcheson et Ferguson) l'idée fort intéressante selon laquelle le marché créerait les conditions nécessaires à des relations humaines librement consenties et désintéressées, permettant l'épanouissement d'amitiés authentiques. Selon ces économistes, en effet, l'existence du marché permet de dépasser la logique féodale de l'alternative allié/ennemi et, dès lors, de nouer des relations qui ne soient pas simplement utilitaires

et/ou hiérarchiques. Il rend possible l'égalité, sans laquelle il ne saurait y avoir de véritable amitié. Le mendiant ne peut être l'ami de son bienfaiteur: «Selon Smith, la substitution de la société commerciale à la *necessitudo* apporte une forme d'amitié moralement supérieure – volontaire, fondée sur une «sympathie naturelle», non soumise à la nécessité» (Silver, 1990, p. 1481). La société commerciale nous permet de choisir nos amitiés librement et «selon la vertu», comme le soulignait Aristote, et non par nécessité.

Pour Smith et les fondateurs de l'économie politique moderne – de même que pour les Italiens Genovesi ou Verri, qui voient dans le mécanisme du marché l'œuvre de la Divine Providence –, le marché ne va pas à l'encontre de l'égalité et de la liberté. Il est au contraire un instrument privilégié au service d'une égalité, d'une liberté et de droits de l'homme authentiques.

Smith voit dans le commerce le premier stade du développement de la société civile. Cela ressort clairement de son histoire de l'économie. Dans deux chapitres de *La richesse des nations*, il explique qu'au Moyen Âge l'ordre et la bonne administration qui régnaient dans les villes se sont progressivement étendus au territoire environnant, au détriment des anciennes relations féodales. Selon Smith, le féodalisme est défini par des relations verticales de paternalisme et de dépendance. Les sociétés féodales ont commencé à décliner lorsque, mus par l'intérêt personnel, les propriétaires terriens se sont mis à utiliser leur surplus de revenu, une fois assurée la subsistance de leurs vassaux, pour acheter des biens de luxe fabriqués dans les villes. Ce phénomène a eu une conséquence imprévue, celle de faire perdre aux propriétaires la base de leur pouvoir et de leur autorité. En raison de la division du travail dans l'économie de marché, le pouvoir d'achat ne se traduit pas en pouvoir politique comme il le fait dans le féodalisme.

Chaque commerçant ou artisan tire sa subsistance de l'emploi non pas d'un, mais de cent ou mille clients différents. Bien qu'il soit dans une certaine mesure redevable à tous, il ne dépend en aucune manière de l'un quelconque d'entre eux.

Ainsi, le développement du marché rend possible une société de relations horizontales – une société dans laquelle les relations entre les individus sont fondées sur l'égalité et la réciprocité<sup>2</sup>.

---

2. A ce propos, voir Bruni et Sugden (2000).

On observe néanmoins des différences dans la manière de considérer la relation entre le marché et l'amitié (ou la réciprocité authentique): pour les Écossais, le marché crée les conditions permettant de connaître la véritable amitié en dehors du marché (qui demeure pour l'essentiel le lieu de relations utilitaires). Les Napolitains (et plus généralement la tradition latine de l'économie civile) estiment en revanche que les relations marchandes sont elles-mêmes des relations de réciprocité. Il est intéressant de noter que, si pour Smith ce qui distingue l'être humain des autres animaux est «le penchant à trafiquer, à faire des trocs et des échanges», pour Genovesi la spécificité de l'être humain est la réciprocité: «En quoi l'homme est-il plus sociable que les autres animaux?... [Cela vient de] son droit mutuel à recevoir de l'aide et, partant, de son devoir mutuel d'aider autrui à subvenir à ses besoins» (Lezioni, I, chap. 1, paragraphe 17, p. 14).

Cette conception du marché, de la liberté et des droits individuels est soutenue aujourd'hui par les institutions ou les mouvements culturels qui voient dans toute expansion des marchés un progrès pour la liberté, l'égalité et les droits de l'homme. Une théorie qui a eu ses partisans tout au long de l'histoire (que l'on pense seulement à l'économiste français Bastiat, au XIX<sup>e</sup> siècle, et, au XX<sup>e</sup>, à Luigi Einaudi ou à Von Hayek). Pour ces économistes, toute forme d'intervention sur le marché est une entrave dangereuse à son bon fonctionnement et, par conséquent, toute intervention (par exemple une proposition de réglementation des transactions financières) est un coup porté à la liberté.

Par ailleurs, dès les débuts de l'économie politique classique (le premier nom qui vient à l'esprit est celui de Thomas Malthus), on a vu se développer une école de pensée parallèle, une tradition sociale selon laquelle toute expansion du marché est un recul pour la civilisation, les droits de l'homme et la liberté. On compte au nombre des tenants de cette théorie des penseurs comme Owen, Proudhon, Marx et ses disciples, John Ruskin et Thomas Carlyle (l'auteur de la formule «*dismal science*» – «science lugubre» – pour qualifier l'économie politique) et, au XX<sup>e</sup> siècle, Karl Polanyi et Marcel Mauss. Aujourd'hui, le sociologue français Serge Latouche peut être considéré comme l'archétype de cette conception: pour lui, le marché est l'ennemi de l'épanouissement et des droits de l'homme, l'économie de marché et ses institutions étant perçues comme une menace pour la vie civile. Selon cette école de pensée, le marché est de surcroît un lieu où les puissants exploitent les faibles. Comme l'exprime Polanyi, l'expansion du marché accélère la «désertification de la société». Ainsi, la société civile est exhortée à agir pour se protéger des marchés, car leur logique lamine les relations authentiquement humaines

(comme l'amitié, la confiance, la gratuité, la réciprocité, etc.) dont la caractéristique est d'être non utilitaires et qui sont – toujours selon cette approche – incompatibles avec la rationalité économique, fondée sur l'instrumentalité.

### **c. Quelle liberté et quels droits ? La perspective de l'«économie civique»**

Bien que je ne puisse partager la critique radicale de Polanyi et Latouche à l'égard de toute forme de marché, j'ai la nette impression que la société de marché n'a pas tenu ses promesses. A cet égard, Sen nous vient encore une fois en aide<sup>3</sup>. D'une part, il reconnaît avec Smith que le développement est porteur de liberté dans la mesure où il crée les conditions objectives de la reconnaissance et de l'exercice des droits de l'homme; d'autre part, le développement doit être mesuré avant tout en termes de liberté et de droits, et non de biens, de revenu ou de richesse. La liberté, en particulier, fait partie intégrante de la qualité de vie; elle n'est pas seulement un moyen (elle est aussi un moyen), mais d'abord une fin en soi. En ce sens, le développement est (ou peut être) source de liberté et de droits parce qu'il accroît les possibilités de choix et permet ainsi, ou peut permettre (dans des conditions institutionnelles et culturelles données), l'épanouissement des individus.

Mais de quelle liberté parlons-nous? La liberté négative (absence de contraintes) n'est pas suffisante dans une optique centrée sur les droits: nous avons aussi besoin d'une liberté positive (possibilité d'agir), c'est-à-dire de la liberté de choisir le mode de vie que nous nous préférons. La notion de «droit au développement» est ici particulièrement pertinente, car elle conjugue liberté positive et droits individuels.

Que signifie la reconnaissance du droit de toute personne au développement? Tout d'abord, la liberté d'accéder au marché reste théorique si une personne n'a pas les moyens d'en être un acteur effectif. Il est vrai, comme nous le rappelle Smith, que le mendiant est plus libre s'il parvient à marchander avec le boucher; il importe cependant, en particulier dans les pays où les «mendiants» sont nombreux, d'analyser comment l'on peut accéder véritablement au marché. En effet, sans un processus d'autonomisation permettant de passer de relations de dépendance (économique, familiale, politique, etc.) à des relations entre égaux, la liberté

---

3. Parmi les nombreux ouvrages de Sen, voir sur cette question Sen (1993).

demeure une aspiration abstraite, une expression qui «fait bien» dans les documents sur le développement humain.

Néanmoins, le développement économique est, au moins potentiellement, une liberté positive dans la mesure où il affranchit les individus de leurs besoins primaires et lève ainsi un obstacle à la recherche d'une vie de qualité. Les affamés n'ont guère le loisir de cultiver les dimensions supérieures de l'existence dont dépend pour l'essentiel la qualité de vie: si la faim peut être éradiquée grâce au développement économique, alors la liberté y gagnera.

Enfin, la croissance et le développement économiques sont effectivement sources de liberté positive quand, dans une région géographique donnée, il existe des institutions et des conditions culturelles qui permettent de transformer les biens en bien-être.

La croissance du PIB n'est donc pas une bonne mesure de la liberté – comme le montrent plusieurs décennies d'expérience du développement humain. Si mon revenu augmente parce que j'ai gagné à la loterie ou que je reçois une aide internationale, cela ne contribue pas à mon épanouissement; cette plus grande richesse peut même entraîner une diminution de ma qualité de vie, de mon bonheur réel.

Si au contraire l'augmentation de mon revenu s'accompagne d'une amélioration de la démocratie, de la participation, des droits de l'homme, de la qualité de mes relations interpersonnelles et/ou de l'accès aux soins médicaux, alors elle peut effectivement se traduire par un supplément de liberté et de bien-être.

De ce point de vue, que signifient le microcrédit, le financement éthique et la consommation critique, ou commerce équitable? Ces mouvements, loin de rejeter les relations commerciales au motif qu'elles seraient inhumaines, mettent les mécanismes du marché au service du développement humain. N'oublions pas en effet qu'ils s'inscrivent dans l'économie de marché: le microcrédit est assorti d'un taux d'intérêt, le financement éthique n'exclut pas le profit, et le commerce équitable n'est pas une «aide», mais bel et bien du commerce. La consommation critique ne vise pas à supprimer le marché, elle ne considère pas toute forme d'interaction économique comme incivique. Au contraire, ce mouvement se propose d'exercer un contrôle démocratique sur les relations normales de marché et, ce faisant, s'efforce d'élargir l'espace de citoyenneté par le moyen de la «prise de parole», y compris dans le cadre du marché.

#### d. Défection et/ou prise de parole ?

Le célèbre modèle de la défection et de la prise de parole (*exit and voice*) a été défini par A. Hirschman en 1970. On connaît la principale thèse développée par Hirschman, à savoir que l'analyse qui est faite ordinairement du fonctionnement du marché et de la politique est par trop simplificatrice. A ses yeux, on a tort de considérer la prise de parole comme le seul instrument disponible en politique et la défection comme le seul moyen d'action possible sur le marché. Dans son ouvrage, Hirschman remet en cause l'idée profondément ancrée selon laquelle la défection ne pourrait pas être utilisée, ou seulement à un prix très élevé, dans le domaine politique où l'on ne pourrait par conséquent exprimer ses préférences que par la protestation ou la prise de parole. Sur le marché, où il est possible de pratiquer la défection (si je ne suis pas satisfait d'un produit, je quitte la firme qui le commercialise pour une autre), la prise de parole n'est, à l'inverse, pas envisagée. La défection lance en outre à la firme concernée un signal l'avertissant de rectifier le tir si elle veut survivre: elle est donc considérée comme un moyen efficace pour agir sur les mécanismes du marché.

L'exemple des bons d'éducation illustre bien l'efficacité de la défection dans le cadre du marché, en l'occurrence celui de l'enseignement: instaurer de tels bons revient à transformer un domaine «politique» fondé sur la prise de parole en un «marché» fondé sur la défection. Les bons permettent aux familles de choisir très facilement l'établissement scolaire qui leur convient tout en avertissant l'établissement rejeté qu'il doit améliorer la qualité de son service. Dans cette approche – défendue notamment par Milton Friedman –, l'idée n'est pas d'utiliser les deux outils (défection et prise de parole) dans les deux domaines, mais de transformer autant de domaines que possible en marchés.

La proposition de Hirschman est radicalement différente: pourquoi ne pas essayer, dit-il, d'employer les deux outils dans les deux domaines? Et donc de recourir davantage à la défection en politique et à la prise de parole sur le marché?

A l'époque de la parution de l'ouvrage de Hirschman, aucune de ces deux options n'était considérée comme réaliste: comment faire usage de la défection en politique et de la prise de parole sur le marché? Dans les années 1970, la vie politique était empreinte d'idéologies (les partis politiques n'offraient guère de possibilités de défection) tandis que la société fordienne laissait peu de place à la prise de parole: les produits

étaient standardisés et la société civile ne s'était pas encore dotée d'instruments «politiques» permettant d'exercer une influence effective sur l'offre par la prise de parole. Qu'implique alors l'introduction de la prise de parole sur le marché? En substance, cela revient à étendre le droit de citoyenneté et à rendre la citoyenneté plus responsable s'il est vrai que, dans l'état actuel des choses, la citoyenneté s'exprimerait au plus haut degré dans la participation civique et politique. La défection est également un instrument de citoyenneté, mais c'est un instrument plus pauvre sur le plan relationnel et moins responsable que la prise de parole.

Pourquoi la prise de parole est-elle si importante pour la société et l'économie civiles?

- i. Premièrement, la prise de parole vise à restaurer la qualité perdue: sur les marchés «à caractère social», où les dimensions relationnelles et civiques sont importantes, restaurer la qualité perdue implique de faire preuve de responsabilité.
- ii. Deuxièmement, la prise de parole est plus coûteuse (en termes d'efforts et de temps). Faire usage de cet outil impose de faire un choix, de décider délibérément de s'engager dans une vie plus civique. La défection est toujours la solution de facilité – bien qu'elle soit dans certains cas la seule disponible. Nul ne peut nier l'importance de cette option, notamment dans des situations politiques rigides et bloquées, mais la prise de parole est plus riche sur le plan relationnel, plus responsable et plus civique, car elle nécessite d'établir avec l'autre partie une relation à laquelle on se dérobe si l'on choisit la défection.
- iii. Troisièmement, la prise de parole est plus responsable car la défection ne peut jamais être totale à l'égard d'un marché donné. Je peux décider de renoncer à un produit, par exemple pour des raisons éthiques, mais ce produit reste généralement sur le marché et continue de «polluer» la société (et à me polluer moi-même). Si j'ai le sentiment d'appartenir à une collectivité civile, je ne choisirai l'option de défection qu'en dernier recours – notamment sur les marchés où la responsabilité sociale entre particulièrement en ligne de compte.
- iv. Enfin, sur les marchés à caractère social – comme l'éducation, les services destinés aux personnes âgées, les soins de santé ou la protection sociale –, on a généralement tendance à sous-estimer le coût de la défection sur le plan des relations: les biens relationnels sont généralement favorisés par la prise de parole et menacés par la défection.

### **e. Au-delà de la responsabilité «sociale» de l'entreprise : des consommateurs et des entreprises civiques**

Dans ce contexte, le microcrédit, le commerce équitable, l'«économie de communion<sup>4</sup>» et la consommation critique me paraissent de la plus haute importance civique. Ils donnent en effet les moyens de faire un usage responsable à la fois de la défection et de la prise de parole: la prise de parole est le premier pas sur la voie de la restauration de la qualité (civique) perdue. Il ne faut se tourner vers la défection (c'est-à-dire le boycott) que si la prise de parole a échoué. C'est ainsi qu'une citoyenneté responsable pourra se développer.

Quels nouveaux droits sont par conséquent nécessaires pour pouvoir exercer une citoyenneté responsable?

Je proposerai ici le droit à la prise de parole, assorti du droit à la défection (un droit que, on l'a vu, les marchés connaissent et propagent fort bien). Que signifie la reconnaissance du droit à la prise de parole? Je voudrais insister sur quelques points présentant un intérêt direct pour les entreprises.

La notion de «responsabilité sociale de l'entreprise» (RSE) devient très populaire; elle apparaît parfois comme une panacée propre à résoudre tous les problèmes touchant l'éthique, la justice et la responsabilité dans le cadre du marché. J'affirme que, pour exercer une citoyenneté responsable, la responsabilité sociale n'est pas suffisante. Pourquoi?

On entend généralement par «responsabilité sociale» un ensemble d'outils tels que les codes déontologiques ou la transparence sociale. De fait, la dimension «sociale» ne suppose pas des relations face à face ou personnalisées. Elle est la forme de socialité de l'Etat providence, où l'équité est la mesure du social. Dans cette optique, une entreprise est socialement responsable si elle se conduit correctement avec tous ses actionnaires, ne «pollue» pas l'environnement naturel et social et respecte des normes objectives de qualité sociale. Ainsi, les éléments de la norme de responsabilité sociale SA8000 – travail des enfants, travail forcé, santé et sécurité, liberté d'association et droit à la négociation collective, discrimination, discipline, horaires de travail, systèmes de rémunération et de

---

4. Concernant le mouvement de l'«économie de communion» auquel adhèrent 800 entreprises qui partagent leurs bénéfices, voir Bruni et Zamagni (2004a) et Gold (2004).

gestion – sont des dimensions très importantes, mais qui concernent une qualité sociale «codifiée», principalement fondée sur le principe d'équité.

Les entreprises «civiques», pour leur part, sont des émanations de la société civile capables d'inventer un cadre institutionnel et une gouvernance de nature, d'une part, à soustraire la demande à l'emprise de l'offre en la plaçant au centre du système et, d'autre part, à accroître la responsabilité du consommateur. En d'autres termes, la différence entre l'entreprise civique et l'entreprise sociale est la suivante: alors que la seconde agit du côté de l'offre en cherchant à «humaniser» la production (en organisant démocratiquement le processus de production sur la base du principe d'équité), la première agit également du côté de la demande en s'efforçant de donner aux consommateurs les moyens d'entrer en relation avec les acteurs de l'offre (voir Bruni et Zamagni, 2004, chap. 7).

### *i. Socialité et relationnalité*

Pour exercer une citoyenneté responsable, nous avons par conséquent besoin non seulement de «socialité», mais aussi de «relationnalité», c'est-à-dire «de formes d'interactions humaines dans lesquelles l'identité des protagonistes en tant qu'êtres humains singuliers revêt une importance affective ou cognitive» (Gui et Sugden, 2004, p. 1).

Le mot «citoyen» vient du latin *civitas*, notion qui recouvre non seulement le principe d'équité, mais surtout celui de réciprocité, de personnalisation des relations. C'est pourquoi une entreprise et un marché qui tendent à une citoyenneté responsable ne peuvent se contenter d'une responsabilité sociale: elles doivent aussi exercer une responsabilité civique, c'est-à-dire reconnaître aux consommateurs, considérés comme des citoyens, le droit à la prise de parole et à la participation. Ainsi, le «consommateur civique» a le devoir – s'il veut agir en tant que tel – d'entrer en relation avec l'entreprise (avant d'exercer l'option de «défection»), tandis que l'«entreprise civique» doit reconnaître le droit à la prise de parole et à la participation du consommateur-citoyen, qui devient ainsi un «prosommateur», à la fois consommateur et producteur. Certains marchés ont un besoin plus urgent que d'autres de consommateurs et d'entreprises civiques: je pense ici aux marchés à caractère social mentionnés plus haut, c'est-à-dire des marchés relationnels où la qualité la plus importante n'est pas codifiée et repose en grande partie sur la capacité de l'entreprise à associer les consommateurs-citoyens à la conception et à la production du bien ou du service.

## *ii. Hiérarchie et réciprocité*

Par ailleurs, une entreprise sociale est généralement une structure capitaliste ou à but lucratif, dont le mode d'organisation repose sur la hiérarchie. L'accent est mis sur la gouvernance considérée sous l'angle du rôle d'entraînement, des devoirs et des pouvoirs des dirigeants de l'entreprise. En revanche, une entreprise civique est normalement organisée selon le principe de la réciprocité, et la gouvernance est alors envisagée dans l'optique de la participation de tous les acteurs de l'entreprise (et pas seulement ni principalement de ses dirigeants) – en Italie, un exemple typique d'entreprise civique est la coopérative sociale. De fait, l'attention «extérieure» portée à la qualité relationnelle par le biais de la reconnaissance (par exemple) du droit à la prise de parole n'est pas suffisante: pour être civiquement responsable, une entreprise doit créer une gouvernance pluraliste et polyphonique, fondée sur la réciprocité.

## *iii. Réputation et confiance*

Enfin, une autre différence entre l'entreprise sociale et l'entreprise civique, et donc entre la responsabilité sociale et la responsabilité civique, est liée à la distinction entre réputation et confiance. Pour une entreprise sociale, la «réputation» peut suffire, dans la mesure où elle relève d'une qualité codifiée: en effet, la gestion du risque d'atteinte à la réputation ou la réputation environnementale sont des questions fondamentales en matière de RSE<sup>5</sup>. La réputation présente des caractéristiques plus proches d'un bien économique classique, tandis que la confiance est le type même du bien relationnel, c'est-à-dire un bien constitué de relations, dont la valeur et l'existence reposent pour l'essentiel sur l'identité et les motivations intrinsèques des acteurs. La confiance suppose une attention véritable portée au bien-être des consommateurs, tandis que la réputation peut procéder uniquement d'un intérêt bien calculé (ce qui est aussi un objectif légitime). Ainsi, une entreprise qui se veut civiquement responsable (on parlera alors de responsabilité civique de l'entreprise, RCE) ne peut se contenter de soigner sa réputation: sans confiance, elle ne remplira pas sa mission<sup>6</sup>.

---

5. Voir par exemple les documents de l'Institut de la Banque mondiale sur la RSE (<http://www.worldbank.org/wbi/corpgov/csr/>).

6. Concernant les «biens relationnels», voir Gui et Sugden (2004).

## Conclusion

Le défi de la citoyenneté responsable consiste aujourd'hui à trouver les moyens de faire coexister les trois principes de régulation – commerce, redistribution et réciprocité – y compris dans le cadre du marché<sup>7</sup>. Nous avons sans nul doute besoin d'efficacité, mais nous ne pouvons nous passer d'égalité et surtout, je crois, de réciprocité. La réciprocité est le principe fondateur du contrat et de la redistribution: nous ne pouvons échanger et redistribuer les richesses que parce que nous avons auparavant reconnu que nous étions liés par un pacte social, que nous partageons un terrain commun.

L'exercice d'une citoyenneté responsable et de droits de l'homme authentiques exige donc la réciprocité, comme nous l'apprend toute la tradition occidentale, d'Aristote aux penseurs modernes: «citoyenneté» vient de *civitas, polis*, et qui dit *polis* dit réciprocité. La réciprocité, sans la gratuité qu'elle suppose nécessairement, n'est plus qu'un contrat. La *civitas* ne peut alors survivre car elle ne saurait se réduire à un contrat ni à un *cash nexus*.

Même les droits sont affaire de réciprocité: mon droit ne peut être effectif que s'il est reconnu par autrui, qu'il s'agisse d'une personne ou d'une institution. Une déclaration de droits est certes un point de départ important mais, tôt ou tard, la réciprocité doit entrer en jeu. Cela suppose, bien entendu, qu'il n'y a pas de véritable humanité tant que nous n'avons pas dépassé les frontières de l'individu pour aborder le territoire de la personne, le territoire de la réciprocité.

---

7. Voir Bruni et Zamagni (2004).

## Bibliographie

Bruni, L., et Sugden, R., «Moral canals. Trust and social capital in the work of Hume Smith and Genovesi», *Economics and Philosophy*, n° 16, 2000, pp. 19-46.

Bruni, L., et Zamagni, S., *Economia Civile. Efficienza, equità, pubblica felicità*, Il Mulino, Bologna, 2004.

Bruni, L., et Zamagni S. (2004a), «The "Economy of Communion": Inspirations and Achievements», in *Finance & the Common Good*, automne 2004, pp. 91-97.

Genovesi, A., *Lezioni di commercio o sia di economia civile*, Società Tipografica dei Classici Italiani, Milano, 1824 (première édition, Napoli, 1765-1567).

Gold, L., *The Sharing Economy*, Ashet, London, 2004.

Gui, B., et Sugden, R., *Economics and Social Interactions*, ed. by, CUP, forthcoming, 2004

Hirschman, A., *Exit Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.) 1970. Les termes «défection» et «prise de parole» viennent du titre de la traduction française de cet ouvrage (Hirschman, A., «Défection et prise de parole», Fayard, 1995).

Latouche, S., *La sfida di Minerva*, Boringhieri, Turin, 2001.

Malthus T.R., *Essay on the Principle of Population*, Macmillan, Londres, 1798.

Sen, A., "Capability and Well-being", in Nussbaum and M. Sen, A. (cds.), *The Quality of Life*, Clarendon Press, Oxford, 1993.

Silver, A., "Friendship in commercial society: eighteenth century social theory and modern sociology", *American Journal of Sociology*, 95, 1990, pp. 1474-1504.

Smith, A., *La richesse des nations*, traduction de Germain Garnier, GF-Flammarion, 1991.

## 2. Finance éthique et solidaire : échelle, réponses aux défis de la cohésion sociale, difficultés

*par Jean-Paul Vigier, président de la Fédération européenne de finances et banques éthiques et alternatives (FEBEA)*

### a. Les origines

La finance éthique et solidaire est née d'initiatives privées dont l'origine se situe souvent dans des mouvements religieux, sociaux ou syndicaux. Il s'agit dans tous les cas d'offrir, à ceux qui sont en dehors de la sphère économique ou financière, de bénéficier d'avantages jusqu'alors réservés à des personnes aisées: emprunts, couverture en cas de maladie, de vieillesse ou d'accident.

Ainsi, la création d'instruments spécialisés (monts-de-piété), de banques particulières puis, plus tard, l'apparition d'initiatives plus importantes (Caisses Raifeisen, Crédit mutuel, Crédit-union, etc.) sont les résultats d'un mouvement constant pour permettre aux personnes démunies d'accéder au crédit.

Ces initiatives ont toujours été l'œuvre de groupes privés animés d'un désir de justice ou de charité et qui ont pris peu à peu de l'ampleur car ils répondaient à un besoin manifeste, à une époque où le système bancaire ne s'intéressait qu'aux classes possédantes et au développement de l'industrie et du grand commerce.

Les gouvernements ont pris conscience de ces manifestations et ont encouragé ces initiatives par des exonérations fiscales ou des possibilités de taux garantis.

De ce fait, ces expériences ont prospéré et sont devenues, avec le temps, d'importants groupes bancaires et financiers accompagnant leur clientèle dans l'amélioration de leurs conditions de vie et devenant ainsi des banques des classes moyennes, signe de leur réussite.

Cependant ces réalisations n'avaient cours que dans les pays industrialisés et suivaient, de ce fait, les avancées économiques et sociales de ceux-ci. Les pays anciennement colonisés, et rangés par commodité dans la catégorie «tiers-monde», n'avaient pas suivi cette évolution. Tous les apports financiers qui leur étaient consacrés, autant par l'aide publique que par l'action des ONG, se faisaient sous forme de dons.

## **b. Les développements**

Au début des années 1980 apparaissent de nouvelles approches. Tout d'abord, l'expérience de la Gramen Bank au Bangladesh et, en Europe, l'apparition de la première «banque solidaire» créée par le Conseil œcuménique – la SCOD, aujourd'hui Oïkocredit –, qui mettait en œuvre des prêts à partir d'une épargne au revenu volontairement réduit, amènent à aborder différemment la solidarité financière vis-à-vis des pays en développement. Naissent alors, en France d'abord puis ailleurs, des initiatives originales: fonds de partage, sociétés d'investissement, fonds de garantie qui visent à apporter des ressources financières à des activités économiques à partir d'une collecte de l'épargne en Europe. La SIDI en France, la Fondation Rafad en Suisse complètent ainsi l'action déjà commencée par la SCOD.

Au cours de cette même période réapparaît en Europe une pauvreté oubliée, liée au chômage et à l'exclusion. Les personnes dans cet état se trouvent, de ce fait, dans la même situation qu'aux siècles précédents ou que dans les pays démunis.

Pour répondre à ces situations de détresse, et pour favoriser un développement local lié à la solidarité de proximité ou de conviction, vont se créer et se développer des organismes financiers alternatifs ou solidaires qui tentent de pallier l'insuffisance des banques classiques, en s'inspirant souvent des méthodes utilisées avec succès dans les pays du Sud et en utilisant les modalités bancaires classiques, mais en les détournant de leur finalité de profit.

Par ailleurs, la mondialisation du système financier et la concentration des établissements bancaires suscitent le besoin de solidarité locale, à la fois comme un moyen de s'assurer contre l'adversité mais aussi comme un outil efficace de création d'emplois et de financement de projets innovants.

Cette volonté d'utiliser ces nouveaux instruments pour proposer une autre façon de gérer l'économie s'exprime aussi fortement pour s'inscrire dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire dans un respect des hommes et de l'environnement, un souci de l'avenir et non une recherche de profits à court terme.

On retrouve ainsi dans ces initiatives trois éléments essentiels:

- la réponse à des besoins réels de financement pour aider des personnes ou des groupes à sortir de la pauvreté;

- l'utilisation de ces moyens pour favoriser l'émergence d'activités nouvelles à risque et non financées par des banques classiques: l'environnement, l'éducation, l'action sociale, etc., particulièrement sur un plan local;
- la volonté de faire la preuve que l'économie pouvait être utilisée de façon plus humaine et plus au service des hommes.

### **c. L'échelle et ses contraintes**

La grande difficulté que rencontrent ces divers organismes tient essentiellement à leur dispersion et, pour certains, à leur petite taille. En raison même de leur nature et de leur origine, tournés vers le local et le crédit de petite dimension, ils ne peuvent disposer de la masse critique nécessaire pour se développer chacun de leur côté.

Par ailleurs, la solution n'est pas non plus dans une fusion qui ferait disparaître leur originalité et leur présence sur le terrain.

Ils s'affrontent aussi, parfois, à une législation fiscale et financière mal adaptée à leur situation et à leur dimension. Enfin, ils ont besoin de trouver quelque part les garanties indispensables pour couvrir en partie les risques qu'ils assument et qui, en raison même de leur nature, sont plus élevés que dans le système bancaire.

Pour cela, ils ressentent la nécessité de se développer pour augmenter leur champ d'action, mais aussi pour pouvoir influencer sur la société et faire partager au plus grand nombre leur vision d'une finance solidaire et active.

Il est donc obligatoire pour eux de conclure des alliances avec d'autres organismes de même nature et de vocation semblable pour se doter en commun des outils qui leur manquent, et de s'appuyer éventuellement sur des banques «amies» pour créer avec elles des synergies.

Il convient aussi d'engager avec les pouvoirs publics nationaux et européens une discussion pour obtenir, non des privilèges, mais des adaptations fiscales et réglementaires susceptibles de les aider à répondre aux besoins de ceux qu'ils sont seuls à financer.

La difficulté dans ces relations est de trouver le juste équilibre entre la fidélité à leur vocation et les nécessaires compromis avec les réglementations et les administrations.

Car se pose évidemment à ces initiatives la question essentielle qui est leur efficacité pratique dans l'amélioration de la société et la visibilité de leur action dans cette amélioration.

La réponse à cette question passe inévitablement par une augmentation de leur action et un changement d'échelle de leurs activités.

La plupart de ces organisations ont été créées par des cercles de militants généreux et intelligents qui ont puisé dans leurs convictions et leur expérience la force de promouvoir une organisation économique de leur solidarité. Ils ont aussi persuadé un cercle plus large d'épargnants et d'investisseurs motivés par les mêmes convictions et intéressés par la nouveauté de ces créations originales. Mais le changement d'échelle passe par un nécessaire élargissement de ces premiers groupes pour atteindre un public plus large, mais évidemment motivé par des considérations différentes et moins engagées.

Pour cela, il est nécessaire pour ces organisations de se faire entendre et donc de se retrouver pour pouvoir peser en face des pouvoirs publics et des opinions publiques.

C'est pourquoi on assiste à des regroupements nationaux ou européens, comme Finansol en France.

Ainsi, regroupés en une association quasi professionnelle, ces institutions se sont dotées de moyens communs de promotion dans la société et ont pu se présenter comme un interlocuteur unique vis-à-vis des pouvoirs publics.

Encore fallait-il que ces derniers soient intéressés par ces initiatives.

#### **d. Les rapports avec les autorités publiques**

Indifférentes au début face à ce qui leur paraissait relever ou de l'utopie ou de la bonne conscience, les autorités publiques ont, peu à peu, compris l'intérêt de ces actions. Parce qu'elles se proposaient d'utiliser des outils financiers courants, parce qu'elles répondaient à des besoins précis non couverts par le système bancaire, parce que, enfin, elles ouvraient la voie à une redécouverte d'un nouvel usage de l'épargne, les institutions de la finance solidaire ont trouvé au parlement et dans les cabinets ministériels des oreilles attentives à leur discours et à leur action.

Grâce à leur activité, et aussi en s'inscrivant dans un courant plus vaste d'éthique financière, elles ont convaincu un nombre croissant d'épargnants d'utiliser les placements de partage et les investissements solidaires pour rendre leurs économies socialement productives.

Cela a aussi compté dans cet intérêt nouveau des pouvoirs publics. Mais ceux-ci ont également perçu l'intérêt que les financiers solidaires présentaient pour apporter des ressources dans des lieux que les banques laissent généralement en jachère: la lutte contre la précarité par la création d'emplois, le logement social pour les plus démunis, la remise en valeur de territoires délaissés, le développement local par un circuit financier court, le financement d'une agriculture biologique, le développement culturel local, etc.

Parallèlement à la mise en place de ces institutions s'est développée, à l'instar des pays du Sud, une action concernant le microcrédit. Adapté aux pays européens, il a permis la création de milliers d'«auto-emplois» et la réinsertion de très nombreuses personnes en danger de précarité ou de misère. Différent des institutions financières solidaires qui font appel à l'épargne, il est surtout financé par l'aide publique ou privée. Cependant, s'il représente un élément essentiel pour la survie et la dignité de quantité de femmes et d'hommes en détresse, il reste un outil de survie économique et doit donc trouver un prolongement dans le système bancaire. C'est là que les institutions de finance solidaire peuvent jouer ce rôle de passerelle qui est indispensable pour introduire ou réintroduire dans la vie économique active les laissés-pour-compte.

### **e. Les négociations indispensables**

Des décisions législatives ou réglementaires sont nécessaires pour faciliter le développement de ces initiatives et leur permettre ce changement d'échelle qui est obligatoire pour que leur action s'inscrive dans la durée et dans l'espace.

Tout d'abord, dans le domaine fiscal, il convient que les épargnants soient encouragés à placer leur argent dans les institutions financières solidaires pour sortir du cercle trop étroit des militants.

Dans le dialogue politique, ensuite, il convient que les institutions de finance solidaire puissent faire entendre leur voix et celle des bénéficiaires

des financements possibles grâce à l'épargne investie, et entrer ainsi, à une place modeste mais réelle, dans le cadre normal des institutions financières existantes.

Il s'agit là d'une reconnaissance de l'existence financière et professionnelle réelle des financiers solidaires qui les placerait comme des acteurs «normaux» de l'activité financière nationale et européenne et non plus comme des «bricoleurs» sympathiques mais, malgré tout, utiles aux marges de la société.

Ce même souhait de reconnaissance vaut aussi par rapport au monde bancaire. Certes, quelques banques ou établissements financiers ayant pignon sur rue participent activement et soutiennent la finance solidaire. Surtout, bien sûr, les banques dites de l'«économie sociale». Un partenariat existe, fait de respect et d'intérêts réciproques, qui ouvre la porte à des collaborations plus larges et plus fructueuses. La mise en place progressive des exigences de «Bâle II», en restreignant les possibilités réelles de crédit pour les petits projets de la part du système bancaire, devrait inciter à un rapprochement sur ce sujet entre les banques et les financiers solidaires pour trouver les moyens communs de faire face à ce défi.

Un échange sur ce même sujet entre les banques, les financiers solidaires et les pouvoirs publics serait aussi très utile.

## **f. Construire le futur en réseaux**

Mais pour arriver à répondre à ces attentes, les organismes financiers solidaires ont besoin d'outils communs de développement et de structures qui permettent une action au niveau européen, tant on voit que dans le domaine financier c'est au niveau de l'Union européenne que se prennent les décisions finales.

C'est dans ce même esprit que s'est constituée la FEBEA (Fédération européenne de banques éthiques et alternatives), qui regroupe 16 et bientôt 19 sociétés financières et banques de 10 pays européens. L'objectif de cette association est à la fois de mettre en place des outils financiers communs dans le domaine de la garantie et d'apport de capitaux, mais aussi d'aider à la naissance et au développement de nouveaux organismes financiers solidaires en Europe.

La volonté de ses membres est d'aboutir à terme à la création d'une banque solidaire européenne qui puisse inscrire dans le paysage de

l'Union une place visible de la finance solidaire. Cette banque de deuxième niveau devrait être évidemment un outil essentiel dans le financement de nouveaux organismes financiers et dans le relais possible entre les banques installées et les petites entreprises dans le cadre de «Bâle II». L'intérêt de cette initiative tient au fait que ces organismes fondateurs ont défini un projet et en ont confié la réalisation à ceux de leurs membres qui peuvent le réaliser pour le compte de tous.

A ce titre ont été créés un fonds de garantie – la garantie solidaire gérée par le Crédit coopératif en France – et une société de financement – la SEFEA, gérée par la Banca Etica en Italie.

Le premier, fonctionnant depuis deux ans, a apporté des garanties aux membres de la FEBEA, mais aussi à d'autres institutions pour élargir leurs capacités de prêts et, ainsi, consolider leur action.

La SEFEA apporte des capitaux et des prêts subordonnés aux membres de la FEBEA qui désirent se développer et aussi à des organismes européens désireux de se transformer en structures financières, comme c'est le cas en Europe centrale ou en Espagne.

Enfin la FEBEA a décidé d'orienter aussi l'action de la SEFEA vers des financements intra-communautaires portant sur des actions situées dans deux ou plusieurs pays européens.

Un troisième champ d'action a été donné à la SEFEA pour des financements dans des pays du Sud en liaison avec ses membres. Un projet en Algérie est actuellement à l'étude, ainsi qu'un autre au Honduras. Un groupe de travail spécifique composé des membres de la FEBEA, travaillant avec les pays en développement, a été créé pour mettre en œuvre les outils particuliers nécessaires à ces activités.

Un autre rôle de la FEBEA est de nouer avec les autorités communautaires des relations qui puissent permettre à ces dernières de s'intéresser à la finance solidaire et de prendre les mesures d'incitation et d'encouragement qui sont nécessaires aux changements d'échelle dont nous avons parlé plus haut. Des négociations sont en cours avec le Fonds européen d'investissement pour que celui-ci participe financièrement au fonds de garantie. Négociations difficiles, car ce projet intégré de plusieurs sociétés financières et de banques de plusieurs pays de l'Union représente un «ovni» pour les procédures en cours. Ce qui montre à l'évidence la nécessité d'aboutir à une reconnaissance de la particularité, voire de la spécificité, des banques éthiques et solidaires au niveau européen. A cet égard,

un travail avec certains parlements nationaux et avec le Parlement européen est en cours pour proposer un statut européen des sociétés financières et des banques éthiques et solidaires. Il s'agit de définir leur rôle dans le système bancaire européen, de préciser leur action dans le financement de secteurs particuliers qui relèvent de l'intérêt général et de la possibilité de poursuivre le financement de petits projets.

La FEBEA, en créant des outils financiers appropriés aux structures locales de financement, veut contribuer au développement de celles-ci pour agir au mieux sur le terrain. Son objectif n'est pas de construire un établissement financier européen centralisé et disposant d'agences locales, mais au contraire de favoriser l'action de petits établissements qui trouvent dans la solidarité locale les moyens de leur action au service du développement local.

Elle inscrit, naturellement, cette action dans une politique de solidarité entre établissements de petites dimensions et institutions plus importantes et plus anciennes. Elle œuvre aussi pour mettre l'expérience des uns et des autres au service de nouvelles initiatives locales.

Enfin, elle se situe comme un partenaire des autorités européennes dans la réponse aux besoins des populations et des territoires qui ne trouvent pas dans le système bancaire les réponses à leurs attentes.

### **3. Responsabilité en matière de consommation : une réponse pour la cohésion sociale**

*par Francesco Gesualdi, Centro Nuovo Modello Sviluppo, Pise, Italie*

#### **a. Un nouveau concept de consommation**

En Europe, on a commencé à parler plus généralement de consommation responsable dans le milieu des années 1990, avec l'intensification de la mondialisation. Subitement, les consommateurs se sont rendu compte que des produits courants, tels que les chaussures, les vêtements, les jouets, n'étaient plus produits par des usines dans leur pays, où les syndicats étaient bien implantés, mais par des usines d'Europe de l'Est ou d'Extrême-Orient, où même les droits les plus élémentaires ne sont pas garantis aux ouvriers. Des reportages ont dénoncé une réalité encore plus dramatique que ce que l'on aurait pu imaginer: les salaires versés aux ouvriers les maintiennent au-dessous du seuil de pauvreté, ils sont obligés de travailler plus, ils sont enfermés sur leur lieu de travail, ils ne sont pas libres de se syndiquer et parfois ces usines emploient des enfants.

Entre-temps, la presse a révélé que le processus de libéralisation a déclenché d'autres tragédies. Entre les pays producteurs et les pays consommateurs, les accords sur des matières premières telles que le café ou le cacao n'ont pas été renouvelés, ce qui a entraîné une chute des cours qui ont atteint leur plus bas niveau sur les cent dernières années. Les consommateurs ont alors découvert que, derrière la tasse de café, il y a une myriade de petits producteurs et de travailleurs agricoles réduits à une pauvreté absolue.

Le secteur de la banane n'est pas en reste. Les nouvelles règles de l'Organisation mondiale du commerce obligent actuellement l'Union européenne (UE) à modifier sa réglementation tarifaire et douanière sur ce produit; or, cette réglementation avait d'une certaine manière assuré la stabilité de la production et donné des garanties aux ouvriers des plantations comme aux petits paysans d'Afrique et des Caraïbes. Cette situation nouvelle est marquée par une concurrence féroce qui fait le jeu des bananes équatoriennes, un secteur détenant un triste record en matière d'exploitation des ouvriers et de pollution de l'environnement.

Le poisson en provenance des côtes africaines ou asiatiques cache lui aussi des histoires dramatiques. L'UE dépense en moyenne 270 millions

d'euros par an pour conclure des accords garantissant aux chalutiers européens le droit de pêcher dans les eaux du Sénégal, de la Mauritanie ou encore de l'Angola. Du point de vue macroéconomique, on affirme que ces accords contribuent grandement au développement des pays concernés. Mais pour les petits pêcheurs, c'est une autre histoire: l'arrivée des chalutiers européens, des bijoux de technologie moderne, a signé la fin des petits pêcheurs locaux, dont les petits filets ne capturent plus rien. Un grand nombre d'entre eux, ruinés, se sont exilés en ville pour y trouver du travail et logent dans des bidonvilles. Dans l'intervalle, la situation alimentaire de la population elle-même s'est aggravée, la rareté du poisson sur le marché local ayant fait augmenter les prix.

## **b. Consommation et problématiques sociétales**

En ce qui concerne notre consommation, les problèmes sociaux ne sont qu'une partie de la problématique soulevée, qui englobe également l'environnement. Le niveau de la consommation mondiale est en train de mettre en péril certains équilibres naturels fondamentaux et d'entamer les réserves de diverses matières premières. Les forêts en sont un bon exemple: au début du XX<sup>e</sup> siècle, notre planète comptait 5 milliards d'hectares boisés, et en 2000, 3 milliards seulement, ce qui représente une perte sèche de 40%. En ce moment même, on détruit les forêts au rythme de 160 000 km<sup>2</sup> par an, soit la moitié de l'Italie. Si certains se rassurent en pensant qu'à ce rythme il faudra trois cents ans pour détruire toutes les forêts, il n'est pas besoin d'attendre que le dernier arbre soit abattu pour commencer à subir les répercussions d'une déforestation totale de la planète.

Le même constat s'impose pour les ressources halieutiques. Une étude publiée par *Nature* en mai 2003 conclut que, aujourd'hui, il ne reste plus dans les océans que 10% des grands poissons qu'ils abritaient en 1950.

Les minerais sont, d'une certaine manière, dans une situation encore moins bonne que les végétaux et les poissons, puisqu'ils ont le défaut de constituer des ressources non renouvelables. On a calculé qu'au rythme actuel de consommation on ne dispose que de 25 ans de zinc, de 17 ans d'argent, de 21 ans de plomb, de 28 ans de cuivre. Dans l'hypothèse d'une augmentation de 5% de la consommation de ces matières premières (hypothèse très vraisemblable vu la voie sur laquelle se sont engagés des pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil), elles seront épuisées dans 16, 13, 14 et 18 ans, respectivement.

Que dire de l'eau? Aujourd'hui déjà, plus de deux milliards de personnes ont des difficultés à accéder à l'eau (potable ou non), et cette pénurie ne touche pas uniquement les habitants de zones arides ou semi-désertiques, elle concerne aussi des personnes vivant en périphérie des grandes métropoles.

Dans cet inventaire, le pétrole figure en bonne place, et la hausse des cours nous rappelle qu'il se raréfie lui aussi. Désormais, tous s'accordent à dire que nous sommes proches de son pic de production, ce qui explique que des conflits se déclenchent autour de cette ressource.

Un tel acharnement à vouloir contrôler les ressources pétrolières est d'autant plus absurde que notre environnement nous donne un signal très clair: il faut réduire notre consommation. Ce signal prend bien entendu diverses formes, qu'il s'agisse de cataclysmes ou de tempêtes. On connaît ce problème sous l'expression «l'effet de serre», un phénomène provoqué par l'accumulation de dioxyde de carbone qui fait s'élever la température du globe, ce qui a des conséquences en chaîne, la principale étant le changement climatique.

Tous les peuples ne portent pas au même degré la responsabilité de cette dégradation; on sait bien que la consommation est extrêmement mal répartie. Les vieux pays industrialisés se taillent la part du lion, puisque, pour une population qui ne représente que 15% de l'ensemble de la population mondiale, ils pèsent pour 76% sur l'ensemble de la consommation mondiale. Par exemple, ils consomment 55% de l'énergie totale, 70% du papier, 40% de la viande. Ils possèdent 74% des automobiles et 55% des téléphones et des portables. En revanche, ils produisent 50% du dioxyde de carbone et, en moyenne, 560 kg de déchets par personne et par an, contre 180 pour un Tunisois.

Nul n'ignore que la moitié de la population mondiale vit dans la pauvreté ou la quasi-pauvreté. Pourtant, ces personnes aussi ont le droit de manger plus, de mieux se vêtir, de mieux se chausser, d'étudier davantage, de voyager plus. Mais elles ne peuvent pas le faire tant que les nantis ne réduiront pas leur train de vie, car il est patent que, pour que tout le monde vive sur le même pied que les Américains, il nous faudrait cinq planètes. Ce calcul scientifique est fondé sur l'empreinte écologique, un concept élaboré par des chercheurs américains pour évaluer l'impact de notre consommation sur la nature. Chaque Américain utilise 9,70 hectares de terre, contre 0,77 pour un Indien. Les Italiens se situent au milieu de la fourchette avec 3,84 hectares. Si on divise la superficie totale des

terres fertiles de la planète par la population mondiale, on obtient une empreinte de 1,90 hectare. Une grande partie de la population mondiale se situe au-dessous de ce seuil, mais, comme les riches sont largement au-dessus, au total l'empreinte écologique moyenne est de 2,28 hectares, soit 20% de plus que la superficie acceptable. Ce n'est pas un hasard si le dioxyde de carbone est en train de s'accumuler dans l'atmosphère et nous aurions dès maintenant besoin d'une autre planète.

### **c. En quête de nouvelles formes de consommation socialement responsables**

Tout cela a amené les consommateurs à prendre conscience que la consommation ne peut plus être traitée comme un acte privé, car à chaque acte d'achat on court le risque de se faire le complice involontaire d'exploitations, de violations de droits de l'homme, de dégradations de l'environnement, d'une injustice planétaire. Pour l'éviter, la solution réside dans la consommation responsable qui consiste à ce que chacun prenne en compte les droits, l'équité, l'environnement dans ses actes d'achat.

La consommation responsable se présente sous diverses formes, relevant de trois approches: la consommation éthique, la consommation alternative et la consommation durable.

#### *i. La consommation éthique, expression d'une nouvelle responsabilité*

Pratiquer la consommation éthique (en d'autres termes, faire preuve d'esprit critique) consiste à sélectionner soigneusement tout ce que nous consommons, non seulement en fonction de la qualité et du prix, mais aussi en fonction de l'historique du produit et du choix des producteurs.

Il s'agit de se demander pour chaque produit si la technologie employée utilise beaucoup ou peu d'énergie, si des substances toxiques ont été produites pendant sa fabrication et, si oui, lesquelles, combien de substances toxiques il va produire pendant son utilisation et pour son élimination, s'il a été réalisé à partir de matières recyclées ou de matières premières, si on a utilisé des ressources provenant de forêts tropicales, etc.

Si les produits entrant dans la fabrication proviennent du Sud, il convient impérativement de se demander dans quelles conditions de travail ils ont

été obtenus, quel a été le prix payé aux petits paysans, si l'obtention de ces produits a mobilisé des terres jusque-là réservées à la production vivrière et si les gains obtenus ont poussé les grands propriétaires fonciers à s'emparer de nouvelles terres au détriment des paysans.

Il arrive que le produit envisagé semble parfait à tous points de vue, mais que faut-il en penser s'il a été produit par une multinationale qui mène par ailleurs tant d'autres activités polluantes, qui exporte des déchets dangereux dans le tiers-monde, qui exploite les travailleurs en Europe de l'Est, qui est compromise avec le secteur militaire? Pour cela, avant même de comparer les produits, il est indispensable de connaître aussi le comportement général de leurs fabricants.

Prenons par exemple un produit fromager de marque «Fattoria Osella». L'étiquette nous apprend qu'il a été produit par une société qui porte le même nom et nous ressentons tout de suite un sentiment de confiance, car nous avons à l'esprit une petite entreprise italienne, gérée par des agriculteurs consciencieux qui traitent leur troupeau avec respect et contrôlent un par un leurs fromages.

Cette image d'Épinal est peut-être exagérée, mais si on cherchait à se renseigner sur «Fattoria Osella», on découvrirait probablement qu'il n'y a rien à redire à la manière dont sont traités les salariés, le troupeau ou à la fabrication du fromage. Mais, si on recherche qui est le propriétaire de «Fattoria Osella», ce n'est pas un vieux paysan italien mais la société Kraft, une multinationale agroalimentaire qui opère de part et d'autre de l'Atlantique. Et l'histoire ne s'arrête pas là, en creusant encore un peu, on s'aperçoit que Kraft appartient à Philip Morris (aujourd'hui Altria), un géant du tabac qui fait une publicité agressive dans le Sud pour inciter de nouveaux clients, notamment les jeunes, à se mettre à fumer. D'autres entreprises font partie de multinationales liées à la production d'armes.

C'est pourquoi les aspects les plus importants sur lesquels doit porter la recherche d'informations sont les relations de travail, la manière de conduire les affaires dans le Sud, les liens avec l'armée, le comportement vis-à-vis de l'environnement, sans oublier d'autres aspects comme la réticence à communiquer des informations, les ventes irresponsables, les scandales.

En consommant éthique, c'est un peu comme si on allait voter chaque fois qu'on fait ses courses. On vote sur le comportement des entreprises, en récompensant celles qui se comportent bien et en sanctionnant les autres. A la longue, les entreprises finissent par comprendre quels sont

les comportements appréciés par les consommateurs et s'adaptent en introduisant entre elles une nouvelle forme de concurrence, non plus fondée sur les caractéristiques esthétiques et économiques, mais sur les choix sociaux et environnementaux.

Depuis quelques années, les enquêtes de marché s'intéressent de plus en plus à la consommation éthique. Aux Etats-Unis, les consommateurs attentifs aux caractéristiques sociales et environnementales des produits, qui représentent près d'un tiers de la population adulte, ont conquis le statut de «groupe démographique» à part dans les études de marché, où ils relèvent de la catégorie LOHAS – Lifestyles of Health and Sustainability.

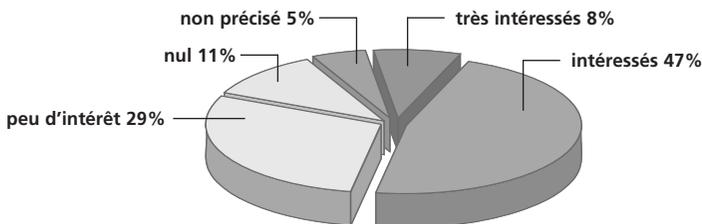
Toutes les études de marché conduites récemment indiquent que les consommateurs sont de plus en plus attentifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et au contenu éthico-environnemental des produits. En Italie, une enquête menée en 2002 par l'Institut de sondage de l'opinion publique (ISPO) a révélé que, pour 74,4% des consommateurs, les entreprises devraient accorder plus d'importance aux conditions de travail de leurs salariés et, pour 71,2%, à l'impact de la production sur l'environnement. Enfin, 70,8% des sondés souhaitent même que les entreprises jouent un rôle actif dans la promotion d'un développement économique durable sur le plan social et de l'environnement. Cette enquête a également fait émerger le fait qu'une part croissante – même si elle reste minoritaire – de consommateurs italiens semble préférer des produits de sociétés ayant une image de responsabilité sociale, et est parfois disposée à les payer plus cher. Cette tendance, selon Mannheimer, président de l'ISPO, devrait se renforcer encore dans les prochaines années.

C'est au Royaume-Uni, où le militantisme des consommateurs est particulièrement développé, que sont menées les études les plus approfondies sur la consommation éthique, grâce également à l'action d'un vaste réseau d'associations et d'ONG qui s'impliquent au quotidien en matière de responsabilité d'entreprise. Du reste, en 1992, c'est précisément une association britannique – New Consumer – qui a réalisé le premier guide de la consommation éthique en Europe.

L'étude menée en 2000 par MORI (Market & Opinion Research International) pour la Co-operative Bank est l'enquête la plus complète et la plus exhaustive à avoir jamais été réalisée jusqu'ici sur la consommation éthique.

Elle a conclu que plus de la moitié des consommateurs britanniques sont intéressés par le concept de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et estiment que, en matière d'achat, il est important de faire un choix qui tienne compte également des aspects sociaux et environnementaux.

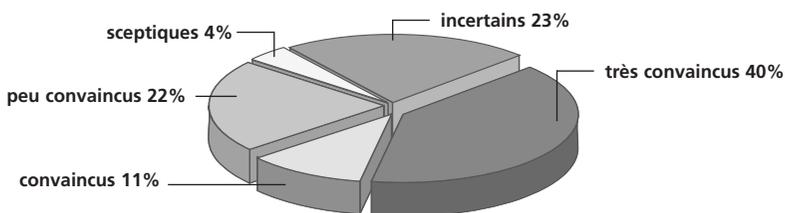
### Intérêt des consommateurs britanniques pour les aspects sociaux et environnementaux dans leurs choix d'achat



Source: MORI. Echantillon: 946 résidents en G-B de plus de 15 ans.

L'enquête a également mis en évidence que les consommateurs sont dans leur grande majorité d'accord sur le fait que, par le biais de la consommation, il est possible de promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale des entreprises. En fait, pour 51% des consommateurs britanniques, il est possible, par leurs choix en matière d'achat, d'exercer une influence sur le comportement des entreprises et sur leur niveau de responsabilité.

### Conviction des consommateurs britanniques sur la possibilité d'influer sur le comportement des entreprises



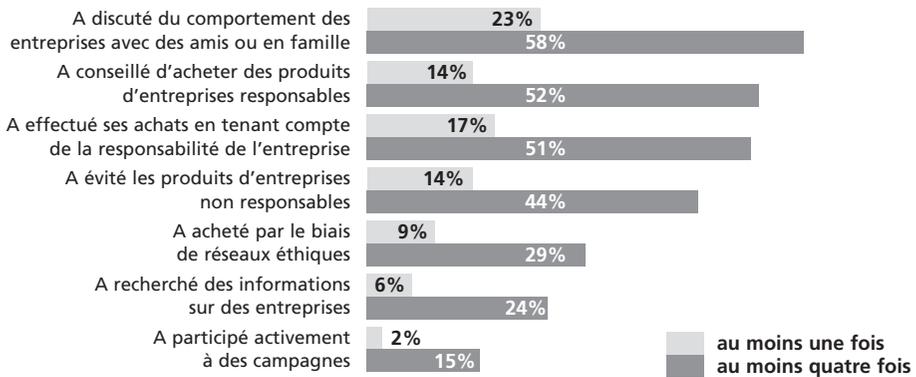
Source: MORI. Echantillon: 1 970 résidents en G-B de plus de 15 ans.

Du point de vue des comportements, alors qu'une part relativement faible – mais non négligeable – des consommateurs britanniques affirment s'engager personnellement dans les campagnes de pression et de boycott et rechercher activement des informations sur le comportement des entreprises, environ la moitié d'entre eux déclare avoir choisi ou évité un produit, au moins une fois en 2000, en fonction du comportement de l'entreprise productrice. 29% ont aussi déclaré avoir effectué, dans la

même année, au moins un achat exclusivement pour des raisons éthiques. Enfin, plus de la moitié des consommateurs affirment avoir abordé le sujet de la responsabilité sociale des entreprises, en famille ou avec des amis, au moins une fois au cours de l'année écoulée.

### L'engagement en faveur de la consommation responsable en Grande-Bretagne

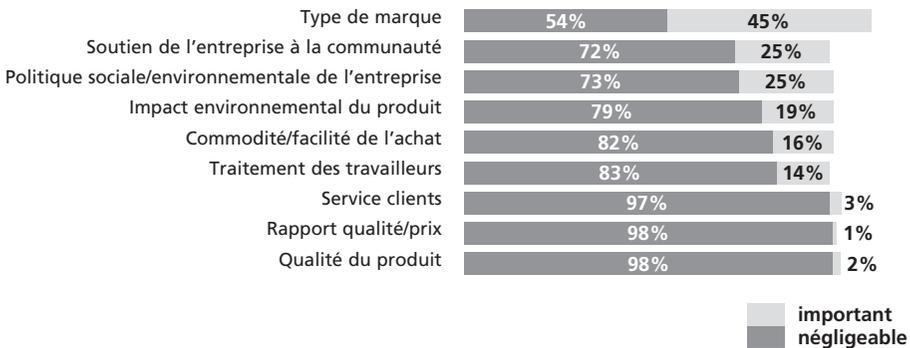
(pourcentage des personnes interrogées qui, au cours des 12 derniers mois, ont pris une ou plusieurs initiatives en faveur de la consommation responsable)



Source: MORI. Echantillon: 1 970 résidents en G-B de plus de 15 ans.

Pour ce qui concerne les critères de choix, 83% des sondés estiment que les conditions de travail sont un critère important. L'impact sur l'environnement et le soutien à la communauté locale sont également considérés comme importants par 79% et 72%, respectivement, des personnes interrogées.

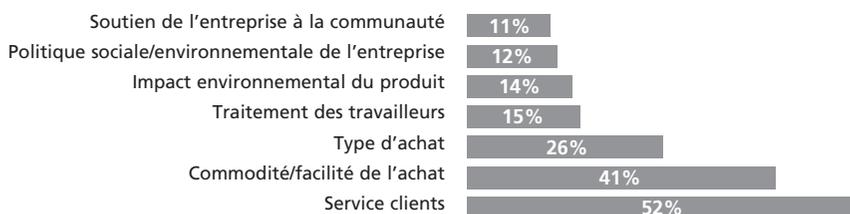
### Importance accordée par les consommateurs britanniques aux divers critères de choix



Source: MORI. Echantillon: 1 970 résidents en G-B de plus de 15 ans.

A l'épreuve des faits, toutefois, les critères sociaux et environnementaux ne sont déterminants que pour une minorité. Face à deux produits de prix et de qualité identiques, seuls 15% prennent en considération les conditions de travail pour leur décision d'achat, et seuls 14% s'attachent à l'impact sur l'environnement. Enfin, 12% seulement attachent de l'importance aux choix sociaux et environnementaux de l'entreprise, et ils ne sont que 11% à prêter attention au soutien que celle-ci apporte à la communauté locale.

#### Facteurs qui, à prix égal, déterminent les choix d'achat



Source: MORI. Echantillon: 1 970 résidents en G-B de plus de 15 ans.

#### ii. La consommation alternative

La consommation éthique est une stratégie d'intervention plutôt récente. Auparavant, les consommateurs recouraient avant tout à deux formes d'actions: le boycott et la consommation alternative. Le boycott est la suspension organisée des achats pour exercer une forte pression sur une entreprise précise afin de l'amener à changer un comportement considéré comme inacceptable. La consommation alternative, en revanche, est une forme de consommation organisée en-dehors de l'économie traditionnelle qui a pour objectif de mettre en œuvre immédiatement des formules économiques inspirées de l'équité, de la solidarité et de la durabilité. Une des premières formes de consommation, et donc de commerce alternatif, est le commerce équitable et solidaire qui se donne pour objectif d'acheter des produits du Sud directement auprès des petits producteurs, pour garantir trois avantages essentiels: un prix équitable, une prime venant s'ajouter au prix et qui servira au développement de la communauté, des préfinancements pour mettre fin à la dépendance vis-à-vis des usuriers.

Au niveau mondial, les produits du commerce équitable sont fournis par 370 organisations de production, établies dans 45 pays, qui concernent

800 000 paysans et travailleurs. Si l'on compte aussi leurs familles, le commerce équitable a des retombées bénéfiques pour près de 5 millions de personnes.

Le commerce équitable et solidaire, désormais implanté dans tous les pays de l'Union européenne, a trouvé dans le public une large audience qui, depuis qu'il est entré dans la grande distribution, augmente encore plus. Une étude menée en 2002 par la société GPF&A montre qu'en Italie près de 8 millions d'adultes (8% de la population) connaissent le commerce équitable et solidaire et que 4 millions déjà ont, au moins une fois, acheté des produits issus de ce type de commerce. Deux tiers des personnes de cette dernière catégorie sont disposées à payer ces produits plus cher que les produits de marque, à qualité et prestations égales.

Au Royaume-Uni, les données sont encore plus encourageantes. Une étude menée par MORI en mars 2004 montre que 39% de la population de ce pays reconnaît le label du commerce équitable et que 63% de cette catégorie de population achète des produits du commerce équitable.

Au niveau européen, Eurobarometer a mené en 1997 une étude pour le compte de la Commission européenne, qui a montré que 11% des Européens ont acheté des produits issus du commerce équitable et que 74% seraient prêts à acheter des bananes issues du commerce équitable si celles-ci étaient vendues partout. Enfin, 39% ont déclaré être prêts à payer 10% de plus pour des bananes issues du commerce équitable.

### *iii. La consommation durable : le défi de l'avenir*

Les consommateurs responsables savent bien que les défis qui nous attendent sont considérables et qu'il ne suffit pas de sélectionner les entreprises sur la base de leur comportement ou d'acheter des produits issus du commerce équitable et solidaire. Il faut également que les habitudes de consommation s'inspirent du principe de durabilité, autrement dit que les produits consommés utilisent le moins de matière possible et produisent le moins de déchets possibles. Pour y parvenir, il faut revoir en profondeur tout notre style de vie, en d'autres termes, il faut s'orienter vers un style de vie plus sobre fondé sur la réduction, la réutilisation, le recyclage, le local et le collectif.

Dans ce domaine, deux expériences intéressantes nous viennent d'Italie. La première est une campagne intitulée Bilanci di Giustizia, qui propose aux familles de faire le point sur leur style de vie en utilisant pour cela la tenue d'une comptabilité du ménage axée non pas sur le montant total

des dépenses et autres spécificités de consommation, mais sur les choix faits ou non d'achats respectueux de l'environnement et de la justice sociale. A ce jour, les 800 familles qui ont participé à la campagne ont montré qu'il est possible de limiter les gaspillages, de réduire la consommation d'énergie et de limiter la pollution par des petits choix, par exemple rouler à vélo plutôt qu'en voiture, utiliser moins souvent un moyen de transport privé et davantage les transports publics, privilégier les légumes au lieu de la viande, acheter des produits locaux plutôt que des produits mondialisés, choisir de faire des sandwiches maison au lieu de goûters tout faits, consommer des produits de saison plutôt que des surgelés, boire de l'eau du robinet de préférence à de l'eau en bouteille, redécouvrir la préparation des repas au lieu d'acheter des plats cuisinés, limiter le verre perdu en achetant au détail la quantité voulue de produits stockés en grande quantité, réintroduire une bonne alimentation et limiter les plats trop riches.

La seconde expérience intéressante est celle des Groupements d'achat solidaires (GAS): des familles se regroupent et s'organisent entre elles pour acheter directement aux petits producteurs locaux afin de privilégier la consommation locale et d'instaurer de nouvelles relations économiques. Actuellement, ces groupements sont au nombre de 150. Même s'ils ont leurs spécificités propres, ils sont tous animés du même esprit et organisés sur le même modèle. Par exemple, les membres du groupement se répartissent les tâches à tour de rôle: certains recherchent les producteurs, d'autres collectent les commandes, récupèrent les marchandises, assurent la répartition. L'organisation fonctionne sur le principe de la gratuité totale, le groupement est donc considéré solidaire.

Mais l'aspect novateur des GAS ne s'arrête pas aux rapports entre ses membres. Un nouvel Etat d'esprit s'est également instauré avec les producteurs, avec lesquels ce n'est pas seulement un rapport commercial, mais aussi des liens d'amitié qui se sont noués: les nombreuses visites et discussions débouchent sur davantage de transparence, plus d'éthique dans la production et, parfois, sur des rapports de collaboration originaux. Il arrive ainsi parfois que les membres d'un GAS apportent leur aide dans les travaux simples, en échange de quelques produits ou d'une remise sur les prix.

Les adhérents aux GAS ne supportent plus une économie dominée par les marchandises et l'argent. Ils croient en une économie fondée sur les gens, les relations, la vie, la création. Les GAS ont donc pour mot d'ordre: petit, local et solidaire, car ce n'est qu'à petite échelle et sur le plan local qu'il est possible de réduire les gaspillages, de prendre soin de la nature et de transformer les rapports commerciaux en rapports personnels.

Bien entendu, l'inventivité est constante et, en se demandant ce qu'ils pourraient faire pour élargir le cercle de l'économie responsable, certains ont pensé à l'information et ont mené des études précises sur leur propre territoire pour repérer toutes les réalités économiques concernant l'environnement et les aspects sociaux, puis ont immédiatement enchaîné par la publication des «Pages arc-en-ciel» (*Pagine arcobaleno*). On y trouve les adresses des producteurs de produits biologiques, des petites entreprises qui fonctionnent selon les principes de la responsabilité, des artisans détenteurs de savoirs ancestraux, des coopératives sociales, des magasins du commerce équitable et solidaire, des groupements d'achat sur la région. Cette publication entend démontrer qu'il existe une économie alternative et qu'elle peut prendre de l'essor si tout le monde s'y met. L'important est d'attirer de nouveaux adhérents et de renforcer les liens en interne. Car ce mouvement reste fragile et ce n'est qu'avec une forte solidarité entre les consommateurs, entre les producteurs, et entre consommateurs et producteurs que l'on peut résister et prospérer. C'est pourquoi on parle de plus en plus de la nécessité de bâtir des districts d'économie solidaire.

Certaines municipalités, entre autres Rome et Turin, commencent à s'intéresser à ces nouveaux circuits économiques et sont en train d'étudier des formes de collaboration, étant entendu qu'un réseau d'économie solidaire ne peut se composer uniquement de producteurs et de consommateurs, mais qu'il doit attirer aussi les épargnants, car l'accès au crédit a toujours été une pierre d'achoppement pour les petits producteurs.

#### **d. Agir pour rendre la consommation socialement responsable**

L'expérience montre que la consommation responsable, associée à l'action des campagnes de dénonciation, donne des résultats. Au niveau des entreprises, on se souviendra du cas Chiquita. Jusqu'en 2000, c'était une multinationale ayant très mauvaise presse sur le plan social et environnemental, mais, grâce à la pression internationale des consommateurs, du commerce équitable et des organisations syndicales au niveau local comme international, ces dernières années, Chiquita a changé de comportement: elle s'est dotée d'un code de conduite, elle participe à l'Ethical Trade Initiative au Royaume-Uni, elle a obtenu la certification SA 8000 pour certaines plantations, elle a signé un accord-cadre avec le syndicat international concernant le respect des libertés syndicales et obtenu des certifications «environnement» délivrées par Rainforest Alliance.

On pourrait également citer le cas Del Monte Kenya qui, jusqu'en 2001, violait ouvertement les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans son traitement des ouvriers de sa plantation d'ananas, en leur versant des salaires insuffisants pour assurer leurs besoins essentiels, en ne garantissant pas une protection adéquate contre les pesticides ni le respect des droits syndicaux. En 1999, le Centro Nuovo Modello di Sviluppo et la Commission des droits de l'homme du Kenya ont organisé une campagne internationale qui a soumis Del Monte à la double pression des consommateurs en Europe et des travailleurs au Kenya. Del Monte a fini par signer un accord dans lequel elle s'engage à résoudre tous les problèmes soulevés dans la campagne. Elle a même accepté qu'une commission de supervision formée par les associations locales s'assure que l'accord est réellement respecté. Enfin, en 2003, Del Monte a obtenu la certification SA 8000.

Starbucks, propriétaire d'une chaîne de cafétérias, et Procter & Gamble, qui est un grand torréfacteur aux Etats-Unis par le biais de la société Folgers qu'il contrôle, ont l'un et l'autre accepté, sous la pression des consommateurs, d'acheter de 2 à 3% de leur café aux conditions imposées par le commerce équitable.

Sur un plan plus général, on peut dire que, grâce à l'action des consommateurs responsables, on commence enfin à parler de responsabilité sociale d'entreprise, les initiatives se multiplient pour garantir aux ouvriers des entreprises du Sud des conditions plus dignes, et les démarches de certification sociale et de certification environnement se multiplient.

Mais la consommation responsable pourrait faire encore plus si elle devenait un phénomène de masse. Pour cela, il faut sensibiliser davantage, faire circuler plus d'informations et soutenir la consommation éthique. Sur chacun de ces trois axes, les institutions pourraient prendre d'importantes initiatives en agissant de plusieurs manières.

### *i. Par l'éducation*

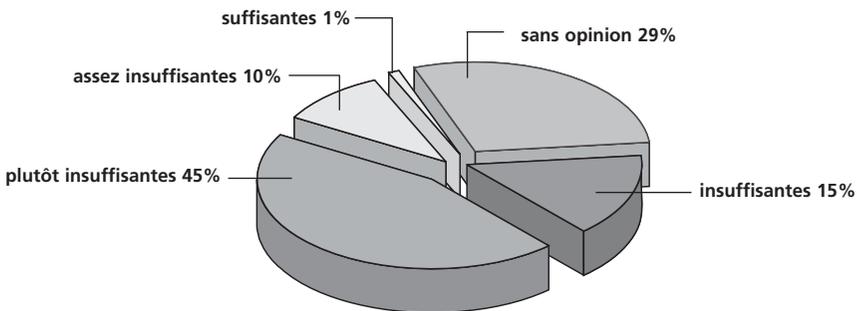
La première initiative concerne l'école. On ne naît pas consommateur responsable, on le devient grâce à une éducation qui cultive le sens de la responsabilité, qui habitue à la participation, qui accorde de la valeur à la cohérence personnelle. C'est là le rôle fondamental de l'école, qui doit intégrer la consommation responsable dans ses thèmes de réflexion et d'apprentissage. Il faudrait aider les enfants à prendre conscience des conséquences sociales et environnementales de la consommation, les

aider à comprendre que la politique ne se limite pas à l'isoler le jour du scrutin, mais qu'elle est un acte quotidien, dans la consommation, dans l'épargne et dans toutes les autres actions de tous les jours. On devrait leur enseigner à choisir d'acheter équitable et durable, et les inciter à poser le débat au sein de leur famille. Ils devraient acquérir les techniques pour sélectionner les produits en fonction de la manière dont ils ont été fabriqués et du comportement de l'entreprise productrice. Si les écoles de tous les pays de l'Union européenne intégraient à leur programme d'enseignement une matière sur la consommation responsable, nous aurions enfin des consommateurs européens non plus esclaves de la publicité, mais maîtres du marché, des consommateurs enfin conscients de leur responsabilité, mais aussi de leur pouvoir, un pouvoir à utiliser au maximum pour contraindre le marché et donc les entreprises à adopter des comportements plus respectueux des droits, de l'équité et de l'environnement.

## ii. Par l'information

La deuxième initiative concerne la transparence des entreprises, car on ne peut pratiquer une consommation éthique que si l'on dispose d'informations sur le comportement de ces dernières. En l'état actuel, l'accès aux informations est critique et l'étude MORI citée plus haut le confirme: 60% des consommateurs britanniques se plaignent de ne pas pouvoir effectuer des choix d'achat raisonnés faute d'informations sur la responsabilité des entreprises aux niveaux social et environnemental. L'étude menée en Italie par l'ISPO montre, elle aussi, que 71,7% des consommateurs de la péninsule regrettent qu'il soit difficile d'obtenir des informations sur les choix des sociétés en matière de droits humains et de souci de l'environnement.

### Avis sur la disponibilité d'informations utiles pour la consommation éthique en Grande-Bretagne



Source: MORI. Echantillon: 1 970 résidents en G-B de plus de 15 ans.

Pour l'instant, ce sont des organisations de terrain qui répondent à l'exigence d'informations (Ethical Consumer en Grande-Bretagne, Centro Nuovo Modello di Sviluppo en Italie, IMU en Allemagne). Toutefois, en Europe, il est extrêmement difficile de faire des recherches sur le comportement des entreprises car il n'existe pas d'obligation de publier certaines informations, et celles qui sont du domaine public sont difficilement exploitables car trop fragmentées. Par exemple, si on voulait savoir précisément si une société a été condamnée pour des infractions liées à l'environnement, il faudrait ratisser toutes les sentences de tous les tribunaux nationaux ces dernières années, ce qui est virtuellement impossible. Il en irait tout autrement si, chaque année, la Commission européenne publiait la liste complète de toutes les sociétés de l'Union ayant fait l'objet d'amendes ou de condamnations pour des infractions liées à l'environnement. Si des rapports analogues étaient ensuite publiés également pour les violations de législation relative au droit du travail, à la publicité mensongère, aux droits des consommateurs, la recherche en serait beaucoup facilitée. Du reste, aux Etats-Unis, cela est déjà le cas.

Parallèlement, il conviendrait de réglementer le contenu des bilans sociaux. Le vide législatif existant explique que les sociétés fassent chacune à leur idée et que la plupart d'entre elles se concentrent sur des informations peu significatives ayant pour seul but de frapper l'imaginaire collectif. Cela explique que beaucoup de ces documents soient de vulgaires instruments de relations publiques et non des outils d'information.

Une telle situation fait du tort à tous et en particulier aux entreprises qui entendent s'impliquer sérieusement dans la responsabilité sociale. C'est pourquoi il faut que l'Union européenne définisse les grandes orientations pour les bilans sociaux. Il est probable que les sociétés feront tout ce qui est en leur pouvoir pour ne pas être obligées de rendre des comptes sur les aspects les plus critiques, mais pour pouvoir investir et consommer de manière éthique, il faut tout connaître des sociétés, leurs choix aux conséquences positives comme ceux aux conséquences négatives. Sinon, nous doterons les sociétés d'un véhicule publicitaire de plus avec la bienveillance des pouvoirs publics.

Les bilans sociaux devraient en particulier signaler de manière détaillée les actifs détenus, les liens éventuels avec des entreprises de fabrication d'armes et de fournitures aux armées, les politiques salariales, les délocalisations d'unités de production, les initiatives entreprises pour garantir les droits des travailleurs dans les pays où la protection légale est moindre, la nocivité des processus de production et des déchets, les condamnations à

quelque titre que ce soit, les conflits du travail, les contentieux en cours avec la société civile. Ce n'est qu'à ce prix que les bilans pourront devenir de véritables instruments de démocratie économique.

### *iii. Par le soutien public*

La troisième initiative consiste à privilégier les produits obtenus dans des conditions de respect social et de l'environnement. Si nous voulons que l'éthique s'enracine, nous devons la récompenser pour la rendre attractive. L'un des moyens pour cela consiste à prévoir des traitements fiscaux et douaniers préférentiels pour les produits aux caractéristiques environnementales et sociales particulièrement positives. Pour commencer, on pourrait envisager des traitements différenciés pour les produits biologiques et ceux issus du commerce équitable et solidaire. Pour ce qui est de la fiscalité interne, cela ne devrait pas poser de difficultés particulières, car rien n'interdit aux Etats d'appliquer à ces produits une TVA à taux réduit. En revanche, sur le plan international, certains estiment que les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne permettent pas de régimes douaniers différenciés pour les produits issus du commerce équitable ou de l'agriculture biologique. D'autres estiment, au contraire, qu'il est possible d'opérer une différenciation fondée sur les caractéristiques environnementales et sociales à condition de ne pas violer le principe de la non-discrimination entre les nations. A ce propos, on citera les exceptions énumérées à l'article 20 du GATT (General Agreement for Tariffs and Trade) et notamment au paragraphe (a) qui permet de protéger le bien et l'intérêt publics, un concept que beaucoup interprètent comme couvrant aussi les droits de la personne humaine, les droits fondamentaux économiques et sociaux, ainsi que les droits des travailleurs. Si l'Union européenne se ralliait à ce point de vue et appliquait des droits très faibles ou nuls sur les produits issus du commerce équitable provenant de n'importe quel pays du monde, ce serait un signal fort. Un rendez-vous important pour inaugurer cette nouvelle politique pourrait être la nouvelle réglementation pour l'importation des bananes, que l'Union européenne doit adopter pour le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Un système tarifaire différencié, non par pays de provenance, mais du fait des caractéristiques sociales et environnementales de production, inciterait le secteur de la production de bananes du monde entier à passer à des formes de production plus responsables.

### *iv. Par la différenciation*

La quatrième initiative concerne l'étiquetage des produits à forte composante sociale et environnementale. Dans un monde où tout va très vite, il est

fondamental d'offrir aux consommateurs deux services apparemment contradictoires: à la fois une information détaillée pour bien comprendre le produit et des labels socio-environnementaux pour la reconnaissance visuelle des produits éthiques. Dans certains domaines tels que la production biologique ou le commerce équitable et solidaire, les labels sont déjà fortement implantés. En revanche, le domaine des droits des travailleurs n'est pas encore exploré, à la grande déception des consommateurs qui apprécieraient de reconnaître d'un coup d'œil les produits fabriqués dans de bonnes conditions de travail. L'une des raisons sous-jacentes à un tel retard tient à la complexité du problème. Face à des produits manufacturés issus d'un processus de production long et fragmenté entre de multiples intervenants, il devient difficile de remonter l'intégralité de la filière jusqu'aux matières premières, et pratiquement impossible de se faire une idée des conditions de travail à chaque étape de la production. Certains préconisent de se limiter à la phase de fabrication, mais, dans le contexte mondialisé qui est le nôtre aujourd'hui, beaucoup de produits incorporent des composants provenant de divers pays et, là encore, il n'est pas facile de suivre chaque composant et de donner des garanties pour l'ensemble du produit. Alors que le recours aux appels d'offres est désormais très courant, la fabrication peut être extrêmement fragmentée (elle va parfois jusqu'à faire réaliser certaines étapes par des travailleurs à domicile) et il n'est pas possible de contrôler chaque site de production. Du reste, ceux-ci peuvent parfaitement changer en permanence, les sociétés propriétaires des marques se réservant le droit de changer de fournisseur en fonction de ce qui les arrange. Il ne serait donc pas possible de donner de garantie permanente. En outre, la notion de dignité au travail est sujette à une large interprétation. Pour certains, elle se limite à ne pas faire travailler les enfants. Pour d'autres, elle doit comprendre le respect de toutes les conventions fondamentales de l'OIT et en particulier le versement d'un salaire suffisant pour vivre.

Etant donné la complexité du problème, rien d'étonnant donc à ce que les choses restent bloquées pour l'instant. Cela ne doit pas nous empêcher cependant de chercher une solution appropriée. Nous devons probablement renoncer à l'idée d'un label garantissant les produits et nous contenter d'un label garantissant le bon comportement des sociétés qui se présentent aux consommateurs avec leurs logos, et qui sont donc le sommet visible de l'iceberg de la production. Dans cette hypothèse, la garantie aurait l'inconvénient de ne concerner que les dernières phases de la production, mais l'avantage d'être fiable.

Concrètement, l'on pourrait créer un label pour l'attention portée aux droits des travailleurs, qui pourrait être attribué aux sociétés qui

s'engagent à respecter et à faire respecter tout au long de leur filière de production les droits fondamentaux des travailleurs tels que définis par le gestionnaire du label, qui apportent la preuve qu'elles ont mis en place toutes les procédures de contrôle interne pour vérifier en permanence le respect des droits auxquels elles ont souscrit, qui prouvent qu'elles ont des rapports stables avec leurs producteurs et ont adopté des politiques tarifaires permettant de verser des salaires décents à leurs employés, qui s'astreignent à suivre des principes rigoureux de transparence pour la publication des informations relatives à leurs choix en matière de production, qui acceptent à n'importe quel moment et en n'importe quel point de leur filière de production des contrôles par la commission de contrôle mandatée par le gestionnaire du label.

Il est certain qu'il vaut mieux rien que des labels peu sérieux qui finiraient par porter atteinte à la dignité des travailleurs et par saper la confiance des consommateurs à l'égard d'instruments fort utiles par ailleurs. C'est pourquoi il convient d'avancer, avec prudence certes, mais de ne pas s'arrêter. Par exemple, si l'Europe instaurait une commission d'étude sur les labels de garantie sociale, formée par des représentants de tous les secteurs de la société civile (syndicats, entreprises, ONG, pouvoirs publics), cela serait d'une grande aide.

En attendant, on pourrait introduire dès à présent une réforme des codes barre pour permettre la traçabilité du produit au moins jusqu'à la phase de fabrication. Si le code permettait de remonter au pays de fabrication et au nom du fournisseur, les consommateurs plus attentifs pourraient récupérer des données importantes pour opérer leurs choix d'achat, et les organisations non gouvernementales, des informations précieuses pour leurs activités de défense des travailleurs face aux entreprises.

## 4. Accès aux marchés publics, la consommation responsable et le rôle des autorités publiques

*par Anne Peeters, Centre d'étude et d'action pour la cohésion sociale (Belgique, Université libre de Bruxelles)*

### Introduction

Dans le contexte de la globalisation, le rôle des politiques publiques nationales est devenu crucial. Par divers leviers – dont les marchés publics –, les pouvoirs publics contribuent à une mise en œuvre des engagements internationaux en matières d'emploi, d'environnement et de développement. Ainsi, de nombreux pouvoirs publics en Europe ont développé le recours aux marchés publics comme outil de promotion de la consommation responsable qui présente un grand nombre d'avantages, comme des effets d'augmentation de l'offre de produits dits « socialement responsables » sur les marchés. Par ailleurs, la préparation et la mise en place de la loi sur le label social<sup>1</sup> en Belgique ont permis de comprendre les difficultés d'un recours à des critères préférentiels promus par les pouvoirs publics pour encourager la consommation responsable.

Nous nous proposons dans cet article d'analyser les limites et les éléments d'amélioration possibles de l'impact de politiques de clauses « éthiques » dans les marchés publics en vue de promouvoir la consommation responsable.

### a. Le contexte

La difficulté de mise en œuvre des engagements internationaux a conduit plusieurs institutions internationales et gouvernements nationaux à reconsidérer certaines politiques publiques, notamment celles concernant les marchés publics. Le commerce international et les marchés se sont ainsi imposés comme des lieux privilégiés de mise en œuvre de ces engagements par le biais de sanctions, mais aussi et surtout par l'encouragement de choix de production et de consommation plus conformes aux principes défendus.

---

1. Loi visant à promouvoir la production socialement responsable, dossier n° 2002-02-27/32.

L'idée d'introduire des clauses sociales et environnementales dans le commerce international est venue très vite après la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 1995 (Accords de Marrakech). Elle a été abordée lors du premier sommet interministériel de l'organisation qui s'est tenu à Singapour en 1996. Mais, sous la pression conjointe des entreprises, de certains gouvernements, voire de certaines ONG, elle fut enterrée, pour ne resurgir qu'occasionnellement.

Le commerce et le marché – et a fortiori les marchés publics – sont de puissants leviers et les sanctions par le marché, même guidées, peuvent aider à la mise en œuvre des conventions internationales. En effet, entre les engagements auxquels souscrivent les Etats et la réalité du terrain, notamment du commerce, il y a une marge considérable. En s'appuyant sur le commerce, les pouvoirs publics peuvent, au-delà des conventions internationales, contribuer à l'amélioration des conditions sociales et environnementales de production. Le principal levier est à cet égard le fameux effet de contagion provoqué par les demandes des donneurs d'ordres aux sous-traitants et aux fournisseurs.

## **b. Les limites de critères préférentiels dans les marchés publics : le cas du label social belge**

En Belgique, le gouvernement s'est attelé à développer un label pour une production «socialement responsable». Entré en vigueur en 2002, ce label est proposé par les pouvoirs publics aux entreprises pour des produits dont la fabrication respecte, dans toute sa filière, les principes de base de l'OIT. Parallèlement au label, le gouvernement belge en fonction prenait plusieurs décisions sur l'introduction de clauses sociales et/ou environnementales dans les marchés publics. Le label social était donc perçu comme un outil d'identification des produits socialement responsables, notamment dans le cadre de marchés publics. Plusieurs entreprises ont d'ailleurs demandé le label dans cette optique.

Les réactions de la Commission européenne et de l'Organisation mondiale du commerce au projet de loi sont autant d'enseignements quant aux limites juridiques, mais surtout politiques, de toute tentative d'inclusion de critères éthiques, fondés sur des outils promus par les pouvoirs publics, dans les appels d'offres publics.

Ainsi, lors de la notification à la Commission européenne de ce qui était alors un projet, cette dernière s'est inquiétée des éventuelles distorsions

de la concurrence, que ce soit par le fait que l'existence d'un label public pouvait favoriser les entreprises qui pouvaient y avoir accès, ou du fait des aides qui pourraient être accordées aux entreprises moins outillées pour ce type de démarche. La réaction européenne s'est manifestée par l'interdiction faite aux autorités belges compétentes d'organiser une promotion active des produits labellisés, toujours au nom du risque de distorsion de la concurrence.

Les réactions de certains membres de l'Organisation mondiale du commerce, accusant la Belgique de protectionnisme à une époque – hautement symbolique! – où ce pays exerçait la présidence de l'Union, sont autant de révélateurs des difficultés d'une politique publique visant à promouvoir une production et, a fortiori, une consommation dites «socialement responsables».

### **c. D'autres pratiques**

Pourtant, l'inclusion de clauses éthiques – sociales ou environnementales – dans les marchés publics fait, elle aussi, l'objet de réflexions tant politiques que juridiques depuis de nombreuses années. Cette piste a en effet été privilégiée par ceux qui déploraient les faibles moyens d'action dont disposaient des organisations comme l'OIT ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Elle ouvrait ainsi une voie pour la mise en œuvre par les entreprises, véritables actrices de la vie économique et sociale, des conventions et des principes universellement admis, avec un effet levier important puisque les marchés publics représentent 16% de la consommation européenne. Mais là aussi, les pouvoirs publics les plus actifs se sont heurtés à des limites juridiques et politiques.

Plusieurs gouvernements ont déjà abordé la question de front. Ainsi, à l'occasion d'une réunion tenue à Utrecht, aux Pays-Bas, la veille du dernier Conseil des ministres européens consacré à l'environnement<sup>2</sup>, le secrétaire d'Etat à l'environnement néerlandais s'est engagé à ce que, d'ici à 2010, les autorités publiques néerlandaises achètent au moins la moitié de leurs adjudications selon les principes de durabilité, ce qui représente un pas important, même si cela reste pour le moment au niveau des principes. Par ailleurs un rapide aperçu des pratiques en vigueur en Europe concernant les achats de produits du commerce équitable montre que, dans plusieurs pays, des collectivités locales et des

---

2. 14 octobre 2004, Luxembourg.

municipalités ont opté pour la promotion de l'achat de produits éthiques. Certes, la pratique reste limitée, mais la tendance se confirme. Plusieurs municipalités allemandes, par exemple Munich ou Ravensbourg, donnent ainsi la préférence aux produits du commerce éthique dans leurs achats publics<sup>3</sup>. En France, plusieurs dispositions de la loi sur les marchés publics favorisent les achats de produits équitables par les administrations publiques. Dans d'autres pays également, tels la Norvège, le Royaume-Uni l'Italie, l'Espagne, des municipalités s'engagent à acheter équitable. La Grande-Bretagne propose même des lignes directrices pour les achats de produits du commerce équitable et la Norvège a mis en place un *ombudsman* spécialisé en la matière auquel le consommateur peut faire appel. Sans entrer dans les détails des réglementations existant en matière d'intégration de clauses sociales dans les marchés publics, on relève que plusieurs pays ont des pratiques et des législations qui ouvrent la voie à ce type de pratiques<sup>4</sup>. Dans l'Union européenne, c'est le cas de la Belgique, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie.

La directive du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les marchés publics<sup>5</sup> constitue un pas très important en la matière. Ce texte est en soi l'intégration d'une jurisprudence de plus en plus importante sur l'introduction de critères éthiques dans les marchés publics. On se souvient que l'un des catalyseurs des initiatives publiques dans ce domaine en Europe a été un arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes. Il s'agit en l'occurrence de l'arrêt dit «des autobus finlandais». Le juge avait donné raison à la municipalité d'Helsinki qui avait introduit un critère environnemental pour l'achat de ses bus. La nouvelle directive tente d'éclaircir le paysage en matière d'inclusion de clauses dans les marchés publics. Elle semble admettre l'introduction de nouveaux critères d'attribution dans les marchés publics, en l'occurrence des critères éthiques, socio-environnementaux, pour autant qu'ils soient liés à l'objet des marchés.

---

3. Voir l'article de H. Monatzeder et de H. Schulze, «La ville de Munich engagée avec la finance solidaire et la consommation responsable», p. 203 du présent ouvrage.

4. Petridis, Esther, «L'économie solidaire: panorama des textes et législations de l'Union européenne et des Etats membres du Conseil de l'Europe», dans la série «Tendances de la cohésion sociale», n° 12, *Engagement éthique et solidaire des citoyens dans l'économie: une responsabilité pour la cohésion sociale*, Editions du Conseil de l'Europe, 2004.

5. Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Les attendus de la directive mentionnent – faut-il le souligner? – les engagements internationaux de l’Union européenne, en l’occurrence ceux qui lient l’Union à l’Organisation mondiale du commerce. Ce faisant, ils en indiquent les limites et les difficultés liées à l’introduction de critères éthiques dans les marchés publics. Le texte évoque aussi l’idée de favoriser l’accès à ce type de marché aux entreprises de plus petite taille, en l’occurrence les PME, mais on pourrait penser également aux entreprises de l’économie sociale ou du commerce équitable.

#### **d. Introduire des critères éthiques dans les marchés publics : l’impact sur les PME**

Représentant dans certains secteurs plus de 95% des unités de production<sup>6</sup>, les PME sont des entreprises plus difficiles à sensibiliser à l’introduction de critères de qualité «éthique» dans leurs modes de production. En revanche, elles entretiennent des relations économiques, financières et commerciales souvent étroites avec les pouvoirs publics. Leurs demandes sont dès lors déterminantes pour un «effet de contagion» dont on peut espérer qu’il pourrait augmenter significativement l’offre de produits éthiques et «socialement responsables» sur le marché.

Néanmoins, dans le cas des PME, outre ses limites juridiques, la directive européenne sur les critères éthiques dans les marchés publics peut avoir des effets d’ordre économique. Par exemple, l’éviction possible des marchés des PME sous-traitantes qui ne seraient pas en mesure de répondre aux donneurs d’ordre. Entrer dans la logique de la norme technique ou qualitative signifie en effet pour elles accepter un processus long et coûteux, tant financièrement qu’en termes de ressources humaines. Cette limite pose clairement l’hypothèse, voire le danger, de la création de deux types de marchés à l’échelle mondiale, un marché éthique et un marché non éthique.

Une autre limite peut être la prise en compte, par le pouvoir adjudicataire, d’un trop grand nombre de critères. L’examen des pratiques montre que ceci peut conduire à l’échec et que, pour être plus efficace, une politique publique doit se concentrer sur un nombre limité de critères bien précis.

---

6. C’est le cas de la construction, de l’industrie alimentaire et agro-alimentaire, et de certains types de transformations industrielles.

## **En conclusion : comment faire des marchés publics un instrument politique efficace ?**

Si l'on considère que le but de critères éthiques dans les marchés publics est de promouvoir la consommation responsable en général, on doit constater que ces politiques sont utiles, nécessaires, mais non suffisantes. A elles seules, elles souffrent de faiblesses et elles doivent dès lors être assorties d'autres éléments et s'articuler avec d'autres politiques.

On considère ainsi qu'un secteur clé où les politiques publiques peuvent encourager avec succès des pratiques socialement responsables est celui des produits financiers, notamment en introduisant des outils de transparence dans les placements des fonds de pension. On trouve aujourd'hui, en Europe, de nombreuses lois sur les fonds éthiques et l'introduction d'exigences éthiques dans les fonds de pension.

Par ailleurs, le recours aux marchés publics ne peut être dissocié d'autres types de politiques publiques, comme la sensibilisation, l'information, l'accompagnement, les aides et incitations fiscales et financières. Il est souhaitable que ces leviers soient non contraignants et qu'ils restent dans le domaine des incitations, parallèlement aux marchés publics.

Une politique où l'encouragement aux pratiques responsables est encore assez peu utilisée par les gouvernements européens est celle de la coopération au développement. Certes, le commerce équitable y reçoit une place de plus en plus grande. En revanche, la promotion du développement durable et de la cohésion sociale en général, ainsi que les programmes et les projets d'assistance en matière environnementale ou sociale s'appuyant sur les partenaires sociaux ne sont guère légion.

Les politiques publiques en matière d'encouragement de l'éthique et du développement durable doivent donc être articulées avec d'autres. Il faut notamment éviter un phénomène de minimisation de ce type de politiques au profit de grands enjeux économiques et financiers dans un contexte où les stratégies seraient contradictoires. De ce point de vue, politiques européennes et politiques nationales doivent s'harmoniser.

Les stratégies purement commerciales ne rencontrent pas nécessairement les logiques éthiques. Néanmoins, les pratiques existantes ont montré que l'approche sectorielle a aussi son efficacité, plusieurs pays ayant adopté ce type de pratiques dans les marchés publics de la construction par exemple. La mise en œuvre de critères environnementaux a plus de chances de succès dans des industries très polluantes.

Ce sont les industries automobiles et la pétrochimie qui sont les championnes de pratiques innovantes en matière de santé-sécurité ou d'environnement.

Enfin, le débat ne peut pas être déconnecté de la question du décalage de niveaux entre les «anciens» Etats membres et les «nouveaux» Etats membres. En effet, les exigences dirigées vers ces pays dans les matières qui nous intéressent peuvent aussi avoir des effets sociaux et économiques non négligeables si elles ne sont pas pensées dans une logique d'accompagnement.



### III. LÉGITIMER LA SOLIDARITÉ DANS LE MARCHÉ COMME FONCTION SOCIALE

#### 1. Aide gouvernementale à la promotion d'une consommation responsable et d'une finance solidaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

*par James Harrison, juriste droits de l'homme, Université européenne de Florence, Italie*

##### Introduction

Dans le cadre des activités qu'il développe sur le thème de la finance solidaire et de la consommation responsable, le Conseil de l'Europe a essayé de recueillir des informations auprès de chaque Etat membre concernant l'aide accordée aux groupes de citoyens ayant lancé des initiatives en matière de consommation responsable ou de finance solidaire. Des questionnaires ont été envoyés à tous les Etats membres et ils ont été suivis d'une correspondance fournie en vue d'essayer d'identifier des exemples pertinents d'aide gouvernementale. Certes, il est probable que nous ayons laissé passer certains exemples de bonnes pratiques. Il n'empêche que, d'une manière générale, les données collectées permettent de dresser un constat irréfutable: jusqu'à une période récente, les initiatives en matière de consommation responsable et de finance solidaire ne bénéficiaient quasiment d'aucun avantage particulier consenti par les gouvernements. Cependant, on observe depuis peu une tendance à l'accroissement de l'aide accordée par les Etats aux secteurs en question.

L'aide gouvernementale peut revêtir diverses formes et le tableau du Conseil de l'Europe intitulé «Economy solidarity supporting regulations in the Member States of the Council of Europe and the European Union<sup>1</sup>» recense les diverses initiatives législatives prises par des Etats ou l'UE pour soutenir les secteurs concernés. Ces données révèlent que de nombreux

---

1. Petridis, Esther, «L'économie solidaire: un panorama des textes et législations de l'Union européenne et des Etats membres du Conseil de l'Europe», dans la série «Tendances de la cohésion sociale», n° 12. Voir également le site Internet: [www.coe.int/platform/fr](http://www.coe.int/platform/fr)

mécanismes législatifs, quasi législatifs et financiers sont déjà employés par les gouvernements pour soutenir et promouvoir les efforts en ce sens.

## **a. Présentation générale**

### *i. Nature des données analysées*

L'analyse présentée dans cet article se concentre surtout sur les mesures d'aide (législatives ou autres) prises par le gouvernement en faveur des initiatives lancées par des particuliers et des groupes pour la consommation responsable et la finance solidaire. La plate-forme du Conseil de l'Europe vise avant tout à aider les entreprises et autres organisations recourant aux systèmes de commercialisation et d'investissement pour atteindre des objectifs sociaux, éthiques et environnementaux, ainsi que les consommateurs et les investisseurs responsables poursuivant les mêmes buts. La présente section décrit par conséquent l'aide dispensée à ces acteurs.

Par conséquent, cette présentation n'englobe pas d'autres types d'action gouvernementale visant des objectifs sociaux et environnementaux incontestables: lutte globale en faveur de la durabilité environnementale, de la réduction de la pauvreté, etc. Premièrement, ces politiques ne sont abordées que lorsqu'elles ont un lien direct avec la promotion des secteurs formant l'objet du présent rapport. Deuxièmement, seules les formes d'aide émanant du gouvernement sont analysées, à l'exclusion de celles accordées par la société civile qui ne concernent pas les relations entre les gouvernements et les citoyens. Troisièmement, cette présentation se concentre sur les aides législatives en vigueur et n'évoque des projets de loi que s'ils présentent un intérêt particulier. L'analyse n'englobe généralement pas les campagnes infructueuses lancées en vain par les ONG et autres acteurs en vue de persuader le gouvernement d'adopter des mesures ou de promulguer une loi.

La présente analyse ignore en outre deux types d'initiatives connexes ayant déjà fait l'objet d'une étude approfondie. Premièrement, elle ne tient pas compte des mesures gouvernementales de promotion des politiques des sociétés commerciales traditionnelles ayant souscrit des engagements sociaux ou environnementaux limités dans le cadre de leur activité principale (politiques souvent désignées sous l'expression «programmes de responsabilité sociale des entreprises»). L'objet du présent rapport tient davantage aux entreprises pratiquant une forme de consommation responsable ou de finance solidaire à titre d'activité prin-

cipale. Enfin, un certain nombre d'initiatives législatives répertoriées dans les données du Conseil de l'Europe portent sur une question spécifique: la réglementation des fonds de retraite et notamment les obligations en matière de publication de rapports sur les questions sociales et environnementales. Beaucoup d'encre a déjà coulé sur ce sujet et l'adoption d'une réglementation en la matière tend à se répandre; nous sommes donc parvenus à la conclusion qu'il vaudrait mieux que la plate-forme du Conseil de l'Europe fasse la lumière sur certaines initiatives moins connues, telles qu'elles sont répertoriées ci-dessous.

## *ii. Méthodologie de la présentation*

En raison de leur diversité, les aides gouvernementales ont été réparties en cinq catégories<sup>2</sup> (sections b à f):

- documents de stratégie, résolutions et déclarations globaux faisant référence à la finance solidaire, au commerce équitable et à la consommation responsable;
- mesures de sensibilisation du public;
- soutien financier, incitations fiscales;
- octroi d'un statut légal aux organisations luttant en faveur d'une consommation responsable et d'une finance solidaire;
- achats publics.

Il convient d'évoquer une sixième catégorie d'aides gouvernementales qui mériterait d'être analysée: la participation du gouvernement aux systèmes de labellisation sociale. Cette question est cependant tellement complexe qu'elle fait l'objet d'un rapport séparé.

Dans chaque catégorie figurent une description du type d'aides considéré, un résumé de plusieurs réglementations parmi les plus avancées et, enfin, des conclusions et recommandations sur la manière dont les autres gouvernements désireux de promouvoir la consommation responsable et la finance solidaire pourraient utiliser ces mécanismes. Ces différents types de mesures gouvernementales concernent tous des initiatives émanant de simples citoyens, mais se sont vu souvent attribuer des appellations diffé-

---

2. Cette classification ne recoupe pas directement les catégories suggérées dans mon rapport précédent au Conseil de l'Europe (voir DGIII/DCS (2003) 26, page 8f), mais elle respecte la même méthodologie.

rentes selon les pays; par exemple, ce que nous appelons dans le présent rapport «la finance solidaire» est parfois aussi désigné sous les termes «finance socialement responsable», «finance éthique», «finance sociale», etc. Il convient par conséquent d'attribuer aux expressions «consommation responsable» et «finance solidaire» une acception aussi large que possible afin qu'elles englobent toutes les formes de projets sociaux, éthiques et environnementaux conformes à la définition posée dans l'introduction au présent rapport.

## **b. Documents de stratégie, résolutions et déclarations à caractère général mentionnant la finance solidaire, le commerce équitable et la consommation responsable**

La plupart des gouvernements rédigent des documents de stratégie environnementale et/ou sociale exposant leurs projets concernant la réduction de la pauvreté, la cohésion sociale, la durabilité environnementale et d'autres questions sociales majeures. La reconnaissance dans ces documents de l'importance des groupes de citoyens animant des initiatives de consommation responsable et de finance solidaire est en soi une étape importante exprimant le soutien de principe du gouvernement à ces secteurs. Elle peut refléter un engagement antérieur du gouvernement à aider ces groupes, mais, comme le prouvent les exemples qui suivent, elle peut également ouvrir la voie à un soutien plus concret reposant sur des mesures législatives spécifiques. Cette reconnaissance peut aussi inciter le gouvernement à pousser plus loin ses recherches sur les types d'aides les plus opportuns. En particulier, la mention de la consommation responsable et de la finance solidaire dans ces documents de stratégie généraux pourrait être perçue comme un point de départ important pour les pays n'ayant pas encore adopté de mesures législatives en faveur de l'économie solidaire.

### *i. Exemples de bonnes pratiques*

#### *Documents de stratégie*

La stratégie autrichienne pour un développement durable, adoptée en avril 2002, reconnaît la nécessité d'une coopération entre les citoyens et le gouvernement pour atteindre les objectifs visés. Elle admet en outre que les initiatives en faveur d'une consommation responsable et d'une finance solidaire constituent un mécanisme essentiel pour l'instauration

d'un développement durable et met l'accent sur certaines mesures de soutien adoptées par le gouvernement<sup>3</sup>.

La stratégie autrichienne reconnaît le besoin d'établir, entre les entreprises privées et le gouvernement, des relations reflétant la prise en compte de l'impact écologique et social de l'activité économique, et la nécessité de définir un cadre législatif et politique adéquat<sup>4</sup>. Elle souligne aussi le besoin d'accroître la part de marché des produits et services durables<sup>5</sup>. Après avoir formellement reconnu l'importance des initiatives privées en faveur de la consommation responsable et de la finance solidaire, la stratégie énonce un certain nombre de mesures élémentaires – susceptibles de contribuer au développement durable<sup>6</sup> – dans un petit guide qui insiste sur les avantages des investissements éthiques et écologiques, et sur l'intérêt d'une consommation responsable reposant notamment sur l'agriculture biologique et le commerce équitable (CE).

Le projet «Investissements éthiques et écologiques» vise à soutenir et à élargir le marché des investissements de ce type en Autriche par le biais d'un programme de relations publiques et d'information<sup>7</sup> (voir, ci-dessous, la section consacrée à la promotion). Le «Programme d'action pour une agriculture biologique» a pour but d'accroître de 50 % en cinq ans la surface des terres exploitées selon des techniques biologiques<sup>8</sup>. Enfin, le projet «Initiative Commerce équitable» vise à promouvoir la vente des produits issus du CE par le biais d'un travail d'information reposant notamment sur l'organisation de campagnes publicitaires, de ventes promotionnelles et de semaines commerciales régionales pendant les trois prochaines années, dans le but d'accroître la part de marché desdits produits<sup>9</sup>.

Le Plan fédéral belge de développement durable (2000-2004) évoque la promotion de la production et de la consommation responsables, ainsi que divers moyens d'encourager les fonds d'investissement éthiques.

Ce plan admet que la politique de promotion des biens produits de manière responsable va dans la bonne direction et s'avère préférable à

---

3. [http://www.nachhaltigkeit.at/strategie/pdf/strategie020709\\_en.pdf](http://www.nachhaltigkeit.at/strategie/pdf/strategie020709_en.pdf)

4. *Ibidem*, p. 48f.

5. *Ibidem*, p. 58f.

6. *Ibidem*, p. 112f.

7. *Ibidem*, p. 132.

8. *Ibidem*, p. 133.

9. *Ibidem*, p. 144.

l'imposition de sanctions aux pays ne respectant pas les normes en matière de conditions de travail et de protection de l'environnement. Il recense diverses mesures traduisant concrètement cette orientation. Il fixe aussi l'objectif d'une part de marché de 4 % pour les produits biologiques ou labellisés (c'est-à-dire certifiés avoir été fabriqués selon certaines normes). Des objectifs similaires sont définis concernant les achats publics. Le plan prévoit aussi la fabrication ou l'importation en Belgique d'au moins dix produits portant le label écologique d'ici à 2004. Enfin, il propose d'instaurer un label social pour distinguer les biens produits (en Belgique ou dans le reste du monde) dans le respect des principales normes du travail de l'OIT<sup>10</sup>.

Le plan belge consacre aussi l'importance de la recherche en vue de déterminer les moyens les plus efficaces dont dispose le gouvernement pour accroître les produits du commerce équitable<sup>11</sup>. Il déclare notamment qu'une étude (publiée depuis) sera lancée pour explorer les possibilités de renforcement et de promotion du CE<sup>12</sup>. Ladite étude souligne les effets bénéfiques des produits issus du CE sur les producteurs et les mesures que le gouvernement pourrait prendre pour faciliter l'expansion de ce secteur; elle insiste sur le rôle que le gouvernement pourrait jouer dans ce domaine: promotion desdits produits auprès des consommateurs, aide à la mise en place de systèmes de financement appropriés et encouragement des actions visant à renforcer la qualité et la gamme des produits disponibles. Le plan belge contient aussi des propositions visant à l'établissement d'un groupe de travail chargé de préparer une «réforme verte» de la fiscalité, notamment en vue d'encourager la création de fonds d'investissement éthiques<sup>13</sup>.

Le Plan d'action allemand pour 2015 (visant à la réduction de la pauvreté) encourage et soutient la consommation responsable, et en particulier le commerce équitable, ainsi que les initiatives de financement solidaire<sup>14</sup>. Il reconnaît l'importance du rôle potentiel des organisations du secteur privé dans l'amélioration des normes environnementales et sociales, par exemple

---

10. Plan fédéral belge de développement durable (2000-2004), p. 26.

11. *Ibidem*, p. 103.

12. Economie sociale – Note stratégique trans-sectorielle, 14 novembre 2002, royaume de Belgique, service public fédéral, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

13. Plan fédéral belge de développement durable (2000-2004), paragraphe 622f.

14. <http://www.bmz.de/themen/Handlungsfelder/armutsbekaempfung/download/ap2015elang.pdf>

par la création de labels sociaux et environnementaux<sup>15</sup>. Il cherche donc à favoriser le développement de programmes volontaires de labellisation sociale en coopération avec les entreprises et les ONG compétentes<sup>16</sup>. Concernant les initiatives de finance solidaire, le rapport déclare que, selon le Gouvernement allemand, le concept d'«investissement éthique» est un «excellent moyen d'accorder plus d'attention aux préoccupations liées à la réduction de la pauvreté et au développement social».

Dans le cadre de ce plan d'action, le Gouvernement allemand a élaboré un programme de mise en œuvre décrivant les étapes concrètes susceptibles de mener à la réalisation des objectifs énoncés<sup>17</sup>. En particulier, il reconnaît le rôle important que le gouvernement peut jouer dans l'information du public. Il accorde une aide financière substantielle à des campagnes d'information sur le commerce équitable<sup>18</sup> et à la promotion de nouvelles gammes de produits issus de ce commerce<sup>19</sup>, ainsi qu'à d'autres mesures telles que des codes de conduite CE<sup>20</sup>, et l'octroi d'une aide aux fermiers africains à bas revenus produisant des biens dans le cadre du CE<sup>21</sup>.

### *Résolutions et déclarations*

Les initiatives pour une consommation responsable ou une finance solidaire ne sont pas uniquement mentionnées dans les documents de stratégie,

---

15. Rugmark, Flower Label et Transfair sont mentionnés à la page 34 de ce plan.

16. Plan d'action pour 2015, p. 12.

17. Notes explicatives du Plan d'action pour 2015.

18. *Ibidem*, section B.1.2, «Campagne d'information sur le commerce équitable» et section C.1.2, «Nouvelles étapes dans la mise en œuvre des initiatives en faveur du commerce équitable» qui prévoit de doubler les ventes de produits issus du CE grâce à une campagne d'information financée par des ressources allouées dans le cadre du Plan d'action lui-même (3,3 millions d'euros) ou d'autres fonds fédéraux. Pour plus de détails sur les différentes sources de financement disponibles, voir le texte du programme.

19. *Ibidem*, section C.1.2: «Un total de 1,75 million d'euros sera affecté à la création et au lancement de nouveaux produits afin d'élargir la gamme des articles issus du commerce équitable.»

20. *Ibidem*, section C.1.2: «Sur le budget alloué à la mise en œuvre du Plan d'action pour 2015, 6,48 millions d'euros seront affectés entre 2003 et 2005 à des mesures complémentaires visant le commerce équitable et les codes de conduite.»

21. *Ibidem*, section C.1.2: «Un montant d'environ 1 million d'euros a été réservé au ministère fédéral de la Protection du consommateur, de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMVEL): jusqu'à présent, ledit budget a servi à financer un projet de la FAO destiné à aider des agriculteurs à bas revenus d'Afrique de l'Ouest à produire et à exporter des produits issus du commerce équitable ou des écoproduits.»

mais aussi dans des «résolutions» ou «déclarations» – adoptées par les parlements nationaux – reconnaissant ces deux secteurs et appelant fréquemment les gouvernements à prendre les mesures spécifiques en leur faveur.

En Italie, lesdits secteurs ont récemment retenu l'attention du monde politique. Le 11 mars 2003, le Sénat italien a adopté une résolution reconnaissant l'importance des initiatives pour le commerce équitable<sup>22</sup> et invitant le gouvernement à prendre des mesures (y compris la sensibilisation du public et des programmes éducatifs) pour favoriser la croissance de ce secteur. Également en 2003, le parlement a adopté une résolution enjoignant le gouvernement à s'engager à soutenir le renforcement de la finance solidaire en tant que mécanisme important de réduction de l'exclusion sociale et économique, à encourager les financements éthiques et à expliquer au grand public l'importance de ce mécanisme dans la lutte contre la pauvreté. Il a d'ailleurs appelé le gouvernement à soutenir ce secteur en proposant une loi lui accordant des avantages fiscaux<sup>23</sup>. Au niveau de l'Union européenne, plusieurs résolutions ont été adoptées par le Parlement européen pour soutenir le commerce équitable, dont la principale – le plan STAP (Sustainable Trade Action Plan) – énonce un certain nombre d'objectifs concernant spécifiquement les normes du «commerce durable», du «commerce équitable» ou du «commerce éthique», etc., ainsi que l'apport potentiel des initiatives non gouvernementales à la réalisation desdits objectifs<sup>24</sup>.

Les résolutions gouvernementales relatives spécialement à la consommation responsable et/ou à la finance solidaire peuvent également jouer un rôle similaire en tant que documents de stratégie. Bien que n'établissant pas de lien direct entre ces secteurs et des stratégies globales en faveur de la réduction de la pauvreté, de la durabilité environnementale, etc., elles mettent ces questions en relief, précisent leur contenu et réclament souvent des mesures concrètes pouvant ensuite faire l'objet de revendications ou de campagnes de pression. Leur caractère autonome leur confère aussi un certain avantage sur les documents de stratégie, dans la mesure où elles peuvent mieux mettre l'accent sur des points précis réclamant une action future.

---

22. Mozione sul commercio equo e solidale.

[http://www.marche.legacoop.it/docs/Mozione\\_Commercio\\_Equo\\_Solidale.htm](http://www.marche.legacoop.it/docs/Mozione_Commercio_Equo_Solidale.htm)

23. Résolution sur le commerce équitable et solidaire (7-00275), présentée par Alfredo Grandi le 3 juillet 2003 au cours de la session n° 334: <http://www.isfol.it/isfol/download/fln104%20intpar.doc>

24. <http://www.eftafairtrade.org/pdf/Commission%20STAP.doc>

## *ii. Conclusion et recommandations*

Il est difficile de savoir si l'engagement souscrit par les gouvernements, dans leurs documents de stratégie en faveur de la consommation responsable et de la finance solidaire représente une promesse de soutien de ces secteurs ou constitue en lui-même un catalyseur. Cependant, la simple mention desdits secteurs dans ces documents peut avoir un impact. Les recommandations formulées ci-dessous mettent en relief les principales raisons pouvant justifier l'inclusion de ces questions dans les documents de stratégie, ainsi que les points clés qu'il convient d'évoquer :

- reconnaissance – Les documents de stratégie, les résolutions et les déclarations sont des textes officiels utiles permettant de reconnaître formellement l'importance des initiatives pour une consommation responsable et une finance solidaire en tant qu'outils indispensables à la maîtrise des questions éthiques, sociales et environnementales;
- définition – La mention des initiatives pour une consommation responsable et une finance solidaire fournit le point de départ d'une définition officielle de ces notions: un atout important pour des secteurs s'étant généralement développés sans l'aide des gouvernements en définissant eux-mêmes leurs buts et leurs actions;
- mise en œuvre – Les documents de stratégie des gouvernements devraient prévoir des mesures politiques précises visant à atteindre leurs objectifs et, concernant les initiatives pour une consommation responsable et une finance solidaire, des actions concrètes de promotion;
- rapports d'activité – Les documents de stratégie devraient exiger des gouvernements la publication, au bout d'un certain nombre d'années, d'un rapport d'activité mesurant les progrès accomplis afin de maintenir l'intérêt politique porté aux secteurs;
- responsabilité – Les documents de stratégie devraient charger nommément certains ministres de réaliser les objectifs énoncés (c'est d'ailleurs ce que font les documents évoqués plus haut), afin de mieux encadrer les relations entre le gouvernement et les auteurs des initiatives en matière de consommation responsable et de finance solidaire;
- recherche – Lorsque les gouvernements hésitent quant à la définition des secteurs ou à l'aide qu'il convient de leur apporter, des études complémentaires devraient être prévues par les documents de stratégie afin que les responsables politiques perçoivent mieux les besoins

des secteurs et la manière dont ils pourraient les soutenir (comme dans le plan belge susmentionné).

### **c. Mesures de sensibilisation du public**

Les produits issus des initiatives pour une consommation responsable ne sont pas toujours aussi connus des consommateurs que ceux des grands fabricants disposant de moyens largement supérieurs pour assurer la promotion de leurs marques. De même, les initiatives pour une finance solidaire sont souvent incapables de promouvoir leurs produits de la même manière que les grandes institutions financières aux yeux des investisseurs potentiels. En d'autres termes, les consommateurs se voient souvent privés de la faculté d'opter pour un produit de consommation responsable ou de financement éthique par simple ignorance de son existence ou de ses caractéristiques. Les gouvernements devraient donc entreprendre divers efforts de sensibilisation afin de faire connaître aux consommateurs les possibilités offertes par ces secteurs.

#### *i. Exemples de bonnes pratiques*

Comme le prouvent les documents de stratégie analysés dans la section ci-dessous, nombre de gouvernements commencent à reconnaître l'importance de l'aide à la promotion des produits fabriqués de manière responsable et des investissements éthiques. Les documents autrichien, belge et allemand reconnaissent tous que porter ces initiatives à la connaissance du grand public constitue l'un des piliers majeurs du développement durable de ces secteurs.

Au niveau européen, l'UE reconnaît l'importance des campagnes de promotion et d'information dans le soutien à la consommation responsable et en a financé plusieurs, concernant toute une série de produits<sup>25</sup>.

Au niveau national, il convient notamment de mentionner le Plan d'action allemand pour 2015 qui reconnaît que: «les tendances observées dans les pays européens voisins indiquent que la part de marché du commerce équitable pourrait encore sensiblement augmenter en Allemagne.

---

25. Une description des activités de l'Union européenne en faveur du commerce équitable figure dans la Communication de la Commission au Conseil sur le commerce équitable datée du 29 novembre 1999, COM(1999)619, sur [http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/cnc/1999/com1999\\_0619fr01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/cnc/1999/com1999_0619fr01.pdf)

Dans ces pays, les campagnes d'information en faveur du CE ont été déterminantes dans l'accroissement de cette part<sup>26</sup>». Le Gouvernement allemand a donc accordé une aide financière considérable à des campagnes d'information, reconnaissant ainsi à la fois l'importance de promouvoir la notion même de commerce équitable<sup>27</sup> et de présenter de nouveaux produits<sup>28</sup>. La ville de Berlin, consciente aussi de la nécessité de sensibiliser le grand public à d'autres «produits durables», a également lancé une initiative vantant les pratiques de consommation responsables<sup>29</sup>.

L'analyse allemande des campagnes fructueuses menées en faveur du CE en Europe est confortée par l'évaluation des effets de la connaissance des produits issus du commerce équitable sur leur consommation. Des recherches menées au niveau de l'UE révèlent en effet que de nombreux consommateurs supplémentaires achèteraient des produits issus du CE s'ils pouvaient les trouver<sup>30</sup>. La preuve en est que la Suisse – l'un des pays d'Europe où le grand public est le plus sensibilisé aux produits issus du CE<sup>31</sup> – est aussi celui où la part de marché desdits produits est la plus importante<sup>32</sup>. L'importance de l'aide prodiguée par le Gouvernement fédéral suisse aux campagnes de sensibilisation (et aux principaux points de vente) compte pour beaucoup dans la notoriété et la part de marché des produits issus du commerce équitable.

Un autre exemple de la manière dont les campagnes de sensibilisation permettent de promouvoir d'autres formes de consommation responsable provient des Pays-Bas. En 2003 et 2004, une campagne globale de

---

26. Notes explicatives du Plan d'action allemand pour 2015, page 28.

27. 3,3 millions d'euros sont réservés à une campagne d'information visant à promouvoir le commerce équitable qui a été lancée le 11 novembre 2003.

28. 1,75 million d'euros seront affectés à la création et au lancement de nouveaux produits afin d'élargir la gamme des articles issus du commerce équitable.

29. [http://www.nachhaltigkeitsrat.de/projects/sustainable\\_goods/index.html](http://www.nachhaltigkeitsrat.de/projects/sustainable_goods/index.html)

30. COM (1999) 619 Final, Bruxelles, 29 novembre 1999, p. 8: «L'enquête a également révélé que près des trois quarts (74%) des habitants de l'UE se disent prêts à acheter des bananes commerce équitable au cas où on en proposerait dans les rayons, à côté des "autres" bananes.»

31. Fair Trade in Europe – «Facts and figures on the fair trade sector in 18 European countries» – A survey prepared by Jean-Marie Krier on behalf of EFTA, sur [http://www.efta-fairtrade.org/pdf/FT\\_f&f\\_2001.pdf](http://www.efta-fairtrade.org/pdf/FT_f&f_2001.pdf), page 56.

32. *Ibidem*, p. 15. Part de marché en 2001: 3 % du café (seul le Luxembourg fait mieux), 4 % du thé (premier pays d'Europe) et pour les bananes une part incroyable de 15 % (soit 11 % de plus que le deuxième pays consommateur).

promotion des aliments biologiques a été organisée par le ministère néerlandais de l'Agriculture – en collaboration avec des producteurs, des supermarchés, des banques et des associations de consommateurs – afin de vanter les mérites de ces produits et d'accroître leur vente et leur production<sup>33</sup>.

D'autres méthodes de sensibilisation du grand public aux initiatives pour la consommation responsable et la finance solidaire ont été utilisées en France. Premièrement, le Gouvernement français a imposé un tarif préférentiel de publicité dans les médias afin de faire bénéficier les organisations impliquées dans le CE d'une réduction du coût de leurs campagnes à la radio et à la télévision<sup>34</sup>. Un second mécanisme concerne spécifiquement les investissements solidaires. En France, la direction de chaque fonds de retraite est également tenue de proposer à ses clients (c'est-à-dire les entreprises créant un plan de retraite pour leurs salariés) la possibilité d'investir dans un fonds de solidarité (couvrant notamment les «entreprises solidaires» décrites ci-dessous dans la section d. Cette obligation vise à sensibiliser les investisseurs potentiels.

Nous ne disposons pas d'autres données relatives à l'aide apportée au niveau national par les gouvernements aux campagnes de sensibilisation à la finance solidaire. Par contre, au niveau local, nous avons appris que plusieurs collectivités ont pris des mesures visant à promouvoir les investissements solidaires et la consommation responsable. Par exemple, le conseil municipal de Munich a publié un manuel<sup>35</sup> répertoriant les différentes possibilités en matière d'investissement éthique proposées sur le territoire de la commune.

## *ii. Conclusions et recommandations*

Dans le domaine de la consommation responsable en particulier, la sensibilisation du public est perçue comme un mécanisme essentiel d'accroissement de la part de marché des produits et de la durabilité à long terme. Cette remarque vaut notamment pour les nouveaux types de

---

33. Exemple fourni par un membre du groupe de travail du Conseil de l'Europe.

34. Lettre du Premier ministre à Max Havelaar dans laquelle M. Raffarin informe cette organisation qu'elle a la possibilité de contacter France Télévision (France 2, France 3 et France 5), Radio-France (France Inter, France Info, France Bleue, Radio Urgences) et le Réseau France Outre-Mer pour obtenir un tarif spécial afin de promouvoir le commerce équitable sur les médias publics.

35. *Geld ethisch-ökologisch anlegen – Vorschläge und Materialien aus der Münchner Agenda 21 Eine Welt.*

produits proposés: ceux qui sont encore inconnus des consommateurs et dont la promotion risque donc d'avoir un impact significatif. Une logique similaire devrait donc inspirer l'action des pays où les initiatives en faveur d'une consommation responsable constituent encore une nouveauté. Les preuves sont plus limitées concernant la sensibilisation aux initiatives en faveur d'une finance solidaire, mais en raison de la présence probable d'une dynamique similaire (voir l'introduction à cette section), la sensibilisation apparaît comme importante pour les mêmes raisons.

Les gouvernements désirant déclencher des campagnes de sensibilisation doivent se poser plusieurs questions sur:

- la forme la plus appropriée – Le gouvernement doit-il lancer ses propres campagnes de sensibilisation, financer des organisations impliquées dans la consommation responsable ou la finance solidaire pour qu'elles mènent des campagnes, octroyer un tarif préférentiel auxdites organisations pour qu'elles puissent lancer des campagnes dans les grands médias (comme en France) ou leur imposer l'obligation légale d'attirer l'attention du public sur certains types de produits ou d'investissements socialement responsables (toujours comme en France)?
- les moyens adéquats de sensibilisation – Publicité commerciale, méthodes alternatives de sensibilisation, journées de promotion, programmes éducatifs, etc;
- le montant des sommes à dépenser pour exercer un impact significatif sur l'opinion publique – Il serait souhaitable d'examiner les campagnes déjà entreprises (notamment en Suisse) et les recherches déjà effectuées (notamment en Allemagne) pour déterminer la manière optimale de dépenser l'argent alloué et le montant requis pour générer un impact positif.

#### **d. Soutien financier: avantages fiscaux**

Un autre mécanisme permettant aux gouvernements de soutenir la consommation responsable et la finance solidaire est l'aide financière directe à ces secteurs. D'aucuns prétendent que le taux de rendement inférieur des investissements réalisés dans le cadre d'un financement solidaire ou le prix d'achat supérieur des produits issus du CE, tels que le café, empêchent d'attirer plus de clients. La nature socialement responsable des

produits et la petite taille des producteurs expliquent que les articles concernés sont souvent plus chers que leurs équivalents non éthiques. La présente section examine plus spécialement les avantages fiscaux pouvant être octroyés aux investisseurs et aux consommateurs afin de soutenir les initiatives pour la consommation responsable ou la finance solidaire, et de permettre à ces secteurs de faire de nouveaux adeptes sans compter uniquement sur l'attrait social et éthique de leurs produits.

### *i. Exemples de bonnes pratiques*

Aux Pays-Bas, dans le cadre de la directive Investissement vert, un régime d'avantages fiscaux s'applique auxdits investissements depuis 1995. Il facilite l'accès au financement des projets intéressants sous l'angle de la défense de l'environnement: énergie éolienne ou solaire, agriculture biologique, programmes écologiques, construction durable, etc. Un rapport de la coopérative de droit suisse KPMG consacré à ce système explique le principe de son fonctionnement:

«Investir dans le système des fonds verts signifie que des investisseurs individuels prêtent leur argent «à bon marché» aux banques à un taux d'intérêt plus bas et récupèrent le manque à gagner sous forme d'un dégrèvement fiscal. Les «banques vertes» sont alors à même de proposer des prêts moins chers aux projets environnementaux, ce qui encourage la mise en œuvre des idées innovantes et permet aussi leur financement malgré leur rentabilité inférieure.»

Tout fonds d'investissement soutenant un projet environnemental doit obtenir du ministère du Logement, de l'Aménagement et de l'Environnement une «attestation verte» certifiant l'intérêt dudit projet aux yeux du gouvernement<sup>36</sup>. Les investisseurs bénéficient d'une réduction d'impôt qui accroît en fait leur retour sur investissement de 2,5 %. Fin 2002, plus de 140 000 investisseurs et épargnants privés avaient ainsi investi quelque 3,1 milliards d'euros dans le cadre de ce système, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente<sup>37</sup>.

---

36. Green Investment Funds: Organic farming. Netherlands Case Study on Biodiversity Incentive Measures – OCDE, direction de l'environnement sur [http://www.ois.oecd.org/olis/1997doc.nsf/LinkTo/env-epoc-geei-bio\(97\)10-final](http://www.ois.oecd.org/olis/1997doc.nsf/LinkTo/env-epoc-geei-bio(97)10-final), pp. 36 et 37.

37. Voir *L'investissement socialement responsable en Belgique, Rapport 2004* – Réseau Financement Alternatif sur [http://www.rfa.be/files/rapport\\_ISR2004\\_final.pdf](http://www.rfa.be/files/rapport_ISR2004_final.pdf), p. 39 et *Sustainable profit: An overview of the environmental benefits generated by the Green Funds Scheme* – Report by KPMG Sustainability – September 2002.

L'étude du KPMG décrit également l'influence positive de ce système:

«Par euro, les avantages environnementaux directs sont particulièrement élevés pour un régime institué initialement à titre de mesure d'encouragement de l'entrée sur le marché de technologies innovatrices. Chaque euro investi par le gouvernement dans le cadre dudit régime génère un financement de 40 euros émanant du secteur privé au profit de projets verts poursuivant des objectifs environnementaux. Le gouvernement contribue ainsi à accélérer l'introduction sur le marché des nouveaux produits et techniques (tels que l'énergie éolienne ou les accumulateurs thermiques), et à renforcer certaines activités (telles que l'agriculture biologique).

Le système des fonds verts favorise la sensibilisation sociale du grand public et du monde des affaires. Le gouvernement encourage également ainsi les banques à contribuer à la réalisation d'objectifs nationaux de protection de l'environnement. Les intéressés deviennent en effet des partenaires du gouvernement en encourageant les simples citoyens et les entrepreneurs à se muer respectivement en consommateurs et en fabricants de produits durables. Le nombre élevé d'investisseurs, d'épargnants et de sociétés participant activement au système prouve le succès de cette forme de collaboration entre le public et le privé. Le système est donc clairement payant sous l'angle financier, technologique et social.»

Un rapport de l'OCDE<sup>38</sup> consacré aux effets des fonds d'investissement verts sur l'agriculture biologique recense aussi les avantages du système en soulignant qu'il peut dégager – au profit de projets environnementaux et à un coût modéré pour l'Etat – des sommes astronomiques qui n'auraient jamais pu être réunies par le gouvernement ou les auteurs desdits projets. Ledit rapport recommande donc l'extension de ce type d'aide aux autres pays en attirant toutefois l'attention des décideurs sur la nécessité d'élaborer très soigneusement le régime fiscal approprié et de convaincre les participants de son efficacité avant de passer à la phase de mise en œuvre<sup>39</sup>.

---

38. «Green Investment Funds: Organic farming. Netherlands Case Study on Biodiversity Incentive Measures», OCDE, Direction de l'environnement sur [http://www.oilis.oecd.org/oilis/1997doc.nsf/LinkTo/env-epoc-geei-bio\(97\)10-final](http://www.oilis.oecd.org/oilis/1997doc.nsf/LinkTo/env-epoc-geei-bio(97)10-final)

39. *Ibidem*, p. 47.

Le système d'exemption fiscal dont bénéficient les investissements verts a été dernièrement élargi, aux Pays-Bas, aux projets sociaux et éthiques<sup>40</sup>: une mesure récemment approuvée par la Commission européenne<sup>41</sup>.

Le système soutient les investissements réalisés dans les pays en développement et répondant à certains critères. Lesdits investissements aident les institutions spécialisées à accorder des microprêts d'un montant maximal de 25 000 euros à des coopératives et à des projets de CE. Les fonds d'investissement doivent avoir au préalable obtenu l'approbation de leur projet du ministère de la Coopération au développement. L'avantage fiscal est le même que celui accordé aux personnes investissant dans des «fonds verts» (2,5 % d'exemption sur le rendement du capital investi).

Alors que les Pays-Bas disposent certainement du système le plus abouti d'aide aux investissements éthiques, d'autres pays accordent eux aussi des avantages fiscaux à certains projets du même type. Le Gouvernement belge a autorisé la création d'un fonds<sup>42</sup> accordant des prêts de faveur et des garanties à des sociétés, issues du secteur de l'«économie sociale», désireuses de financer des investissements à long terme<sup>43</sup>. 70 % des sommes constituant le fonds doivent être affectés à des activités en faveur de l'économie sociale et durable. Les 30 % restants vont à des investissements respectant les obligations imposées par Ethibel<sup>44</sup>. Le capital de ce fonds est plafonné à 75 millions d'euros. Les personnes investissant dans le fonds doivent s'engager à retirer leur capital au bout d'un délai maximal de cinq ans et reçoivent une réduction d'impôt de 5 % sur le rendement (à raison de 1 % par an)<sup>45</sup>.

Cette initiative gouvernementale a été critiquée par certaines institutions financières qui lui reprochent de constituer une concurrence déloyale et de manquer de transparence. A la différence du système néerlandais, qui accorde des avantages fiscaux à tout fonds répondant aux critères pré-

---

40. «Regulation on social-ethical projects 2004» (2 mars 2004), publié dans *Staatscourant*, n° 44 daté du 4 mars 2004 (DJZ/BR/0163-04).

41. <http://www.eurosif.org/pub2/lib/2004/03/news/sect02.shtml>

42. Fonds établi par la Société fédérale d'investissement en vertu de la loi-programme du 8 avril 2003.

43. Voir *L'investissement socialement responsable en Belgique, Rapport 2004* – Réseau Financement Alternatif sur [http://www.rfa.be/files/rapport\\_ISR2004\\_final.pdf](http://www.rfa.be/files/rapport_ISR2004_final.pdf), page 31.

44. Voir [www.ethibel.org/](http://www.ethibel.org/)

45. Voir *L'investissement socialement responsable en Belgique Rapport 2004* – Réseau Financement Alternatif sur [http://www.rfa.be/files/rapport\\_ISR2004\\_final.pdf](http://www.rfa.be/files/rapport_ISR2004_final.pdf), page 38.

vus, le système belge, en effet, est réservé au fonds contrôlé par le gouvernement. Ce dernier fait donc concurrence aux fonds sociaux et environnementaux du secteur privé tout en proposant de meilleures conditions financières aux investisseurs potentiels. D'aucuns prétendent donc que le système belge – s'il convient sans doute à un fonds de capital-risque dans la mesure où il est toujours difficile pour ce type de fonds d'attirer des investisseurs privés en raison du risque encouru – pourrait étouffer les initiatives privées visant à injecter davantage d'argent dans les autres projets sociaux et environnementaux.

La France également dispose d'un système accordant des avantages fiscaux aux personnes investissant dans des entreprises «solidaires»<sup>46</sup>. Au Royaume-Uni, le Community Investment Tax Relief Scheme<sup>47</sup> encourage les investissements dans les collectivités désavantagées en accordant aux personnes prêtes à investir dans des entreprises locales pendant au moins cinq ans un dégrèvement fiscal égal à 5 % du capital. Les investissements sont gérés par des CDFI (Community Development Finance Institutions), qui accordent des prêts aux entreprises des zones défavorisées et plus spécialement à celles n'étant pas en mesure d'attirer des investisseurs traditionnels. Les CDFI doivent être agréées par le SBS – un organisme gouvernemental de contrôle – et adresser chaque année à celui-ci un rapport, ainsi qu'investir l'essentiel de leur argent dans des entreprises ayant peu de chances de trouver un autre financement<sup>48</sup>.

Les dégrèvements fiscaux en matière de consommation responsable sont moins courants, même s'il en existe plusieurs exemples. Aux Pays-Bas, les agriculteurs produisant des produits biologiques et pour lesquels cette activité représente au moins 70 % de leur chiffre d'affaires sont autorisés à déduire jusqu'à 10 227 euros de leur impôt sur le revenu. Les lois adoptées dans d'autres pays montrent comment les avantages fiscaux en matière de consommation responsable pourraient se répandre à travers l'Europe. Le projet de programme agro-écologique bulgare propose des avantages financiers aux producteurs de produits biologiques pour les encourager à conserver des pratiques agricoles visant à préserver l'environnement.

---

46. Loi n° 2003-709 (1<sup>er</sup> août) relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

47. Voir *Community Investment Tax Relief – A Guide for Investors* – Community Development Finance Association sur [http://www.cdfa.org.uk/pdf/pubs/investors%20guide%2002,05%20\(2\).pdf](http://www.cdfa.org.uk/pdf/pubs/investors%20guide%2002,05%20(2).pdf)

48. Statutory Instrument 96 of 2003, The Community Investment Tax Relief (Accreditation of Community Development Finance Institutions), règlement daté du 13 février 2003.

ronnement. Il prévoit des incitations financières pour encourager une utilisation des terres arables compatible avec la protection et l'amélioration de l'environnement, du paysage et de ses composants, des ressources naturelles, du sol et de la diversité génétique, ainsi que de la préservation des espèces végétales et animales menacées d'extinction<sup>49</sup>. Une proposition de loi italienne prévoit d'accroître le soutien apporté au secteur du CE, y compris la création de fonds spéciaux visant à encourager les initiatives en matière de commerce équitable et des dégrèvements fiscaux pour les produits issus de ce commerce<sup>50</sup>.

## *ii. Conclusions et recommandations*

Le recours aux avantages fiscaux est une mesure qui a permis aux Pays-Bas d'investir massivement dans des projets environnementaux importants. La nouvelle réglementation fiscale socio-éthique adoptée par La Haye ainsi que les systèmes d'incitation mis en place au Royaume-Uni et en France démontrent également que les avantages fiscaux sont un instrument potentiellement efficace d'encouragement des investissements solidaires dans divers projets à caractère social.

Il est encore trop tôt pour analyser le succès des divers fonds sociaux et éthiques décrits ci-dessus. Cependant, les dix années d'application du système néerlandais d'investissements verts permettent de formuler certaines conclusions préliminaires concernant les facteurs déterminants pour l'efficacité des régimes d'incitation fiscale et susceptibles, à ce titre, de servir diverses autres causes sociales et environnementales. Ces facteurs peuvent être résumés comme suit<sup>51</sup>:

- simplicité – Le système néerlandais d'investissements verts a été énoncé en termes simples. Il est facile à comprendre en ce qui concerne tant les dispositions relatives aux fonds que celles relatives aux projets soutenus. En particulier, les critères de sélection d'un projet sont précis, stricts et généralement exhaustifs. Les directeurs des fonds verts savent le plus souvent d'avance si un certificat sera obtenu et n'enta-

---

49. Mesure 1.3: «Renforcement des pratiques et activités respectueuses de l'environnement».

50. XIV<sup>e</sup> législature, 14 avril 2003, Chambre des députés, n° 3892.

51. Une partie substantielle de cette analyse est empruntée à l'article «Some thoughts on mainstreaming social finance with the help of government: the example of the Dutch Green Funds» publié par Koert Jansen, Christophe Guene et Edward Mayo dans *Banking and Social Cohesion: Alternative responses to a global market*, 2001, p. 242f.

ment les démarches de certification qu'en présence d'un projet viable, ce qui accélère la procédure et accroît la probabilité de réalisation<sup>52</sup>;

- exigence d'une certification – Tous les projets étant certifiés par le ministère compétent, le Gouvernement néerlandais peut garantir que les projets financés procurent un réel avantage environnemental. Une procédure rigoureuse de certification est indispensable pour s'assurer que les sommes investies servent réellement à financer des initiatives utiles sous l'angle social ou environnemental. Il convient notamment d'éviter d'assouplir les critères de sélection afin de faire correspondre le nombre de projets aux sommes disponibles, sous peine de porter atteinte à la qualité et à la pertinence des projets;
- maturité du secteur – Certains fonds verts fonctionnaient aux Pays-Bas bien avant l'instauration du régime de dégrèvement fiscal. Le gouvernement avait donc la certitude que le système serait géré efficacement et générerait des avantages environnementaux substantiels;
- transparence – Les fonds d'investissement doivent prévoir des mécanismes favorisant la transparence (par exemple la publication de rapports) afin de permettre aux investisseurs et au grand public de contrôler leurs activités;
- analyse coûts-avantages – Ce processus tient compte de tous les facteurs susmentionnés. Les futurs systèmes d'incitation fiscale devront évaluer les coûts et les avantages du soutien financier proposé en vérifiant que le régime mis en place favorise réellement l'atteinte des objectifs énoncés et permet d'optimiser l'impact social et environnemental à un coût raisonnable pour l'Etat (sous forme d'un manque à gagner en termes de recette). Le système d'investissements verts néerlandais est un bon exemple d'une mesure dont le coût est faible (pour le gouvernement) et les avantages élevés (sous forme d'investissements durables).

---

52. Cependant, Koert (*ibidem*, p. 243) se demande si la pléthore d'organismes quasi gouvernementaux intervenant dans la procédure de certification ne rend pas celle-ci particulièrement longue. Il met en doute également la possibilité ouverte par la législation d'encourager «d'autres projets bénéfiques pour l'environnement et la nature»: une disposition qui a provoqué de nombreuses expériences empiriques en matière de projets et de fonds et la certification de projets médiocres au détriment des sommes affectées à des projets plus ambitieux sous l'angle environnemental.

## **e. Octroi d'un statut légal aux organisations œuvrant en faveur d'une consommation responsable et d'une finance solidaire**

L'inclusion des organisations œuvrant en faveur de la consommation responsable et de la finance solidaire dans une catégorie légale distincte de celle des sociétés commerciales ordinaires est l'un des moyens utilisés par les gouvernements pour promouvoir les activités de ces organisations. L'octroi d'un statut aux entreprises poursuivant un but social leur permet de se distinguer des autres personnes morales dont la finalité principale est purement commerciale. Par ailleurs, ce statut ne contraint pas lesdites «entreprises sociales» à se comporter en institutions caritatives, de sorte qu'elles peuvent faire l'objet de diverses réglementations – régissant par exemple le partage des bénéfices, la source des investissements et la publication de rapports – convenant mieux aux petites entreprises en voie de développement.

Certes, plusieurs autres types d'organisations peuvent répondre à cette appellation – associations, fiducies, etc. – mais il s'agit de structures établies depuis longtemps en Europe et ayant déjà fait l'objet de nombreuses études. La présente analyse se concentre sur ce qu'il est parfois convenu d'appeler les nouvelles formes d'«entreprise sociale»: des personnes morales poursuivant des objectifs sociaux, distinguables des sociétés commerciales ordinaires et dont l'activité est susceptible de générer des avantages pour la société. La section qui suit examine en outre certaines réglementations spécifiques aux organisations impliquées dans la finance solidaire.

### *i. Exemples de bonnes pratiques*

La présente section fournit des exemples d'aide gouvernementale dispensée à deux types différents d'«entreprises sociales». Le premier type couvre les entreprises réputées «sociales» car structurées de manière constructive pour la société: emploi de personnes désavantagées, plafonnement du salaire du personnel de direction, etc. Le second type couvre les entreprises considérées comme sociales par le gouvernement parce que leurs buts et leurs objectifs globaux correspondent à une activité bénéfique pour la société.

Les structures du premier type se sont vu octroyer par le Gouvernement français le statut légal d'«entreprise solidaire<sup>53</sup>». Entrent dans cette catégorie les entreprises n'étant pas cotées en Bourse, comptant au moins un

---

53. Loi n° 2001-152 (19 février) sur l'épargne salariale, articles 19, 21 et 23.

tiers de handicapés, de personnes percevant le revenu minimum d'insertion (RMI) ou de chômeurs de longue durée parmi leur personnel, ou bien constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus directement ou indirectement par les salariés, les adhérents ou les sociétaires et perçoivent un salaire plafonné. Le label d'«entreprise solidaire» est important, car il permet aux clients de savoir que l'entreprise contribue à lutter contre l'exclusion sociale et opère conformément aux principes de responsabilité sociale. Il comporte aussi d'autres avantages sous la forme d'aides diverses de l'Etat. Ainsi, en France, les actionnaires des entreprises solidaires bénéficient d'un dégrèvement fiscal de 25 % sur leurs investissements<sup>54</sup>. Par ailleurs les sociétés dotées de ce statut légal peuvent être choisies par des fonds de retraite désirant proposer des «fonds de solidarité» dans le cadre de leurs plans d'épargne salariale, comme la loi les y oblige<sup>55</sup> (voir aussi, dans la section d, les avantages financiers inhérents à ce statut). En Bulgarie, des avantages fiscaux sont également accordés aux entreprises employant des catégories particulières de personnes considérées comme vulnérables ou désavantagées, dans la mesure où elles ont du mal à trouver un emploi. Entrent notamment dans cette définition les personnes dont la capacité de travail connaît une «détérioration permanente», les mères d'enfants âgés de moins de 3 ans, certaines catégories d'anciens détenus, les femmes de plus de 50 ans et les hommes de plus de 55 ans<sup>56</sup>.

Le second type d'entreprises sociales englobe celles dont les buts et les objectifs globaux sont perçus comme bénéfiques pour la société. En Italie, une loi récente a octroyé un statut légal spécial aux dites entreprises (*impresa sociale*)<sup>57</sup> à condition qu'elles poursuivent des activités revêtant une importance sociale particulière et ne distribuent pas de bénéfices à leurs actionnaires extérieurs<sup>58</sup>. Les entreprises reconnues comme sociales

---

54. Loi n° 2003-721 pour l'initiative économique. Généralement, lorsqu'au moins 50 % du capital social est détenu par des personnes physiques, la société peut bénéficier de cet avantage fiscal (une condition qui ne s'applique pas aux entreprises solidaires). Le dégrèvement fiscal accordé aux investisseurs est de 25 % du capital investi moyennant un plafond de 20 000 euros (contribuables célibataires) ou de 40 000 euros (contribuables mariés soumis à imposition commune) par an, à condition que l'investissement dure au moins cinq ans.

55. Réglementation relative aux investissements dans les fonds de solidarité, loi n° 2001-152.

56. Loi de 2001 sur la promotion de l'emploi, articles 50 à 55a.

57. «Delega al Governo concernente la disciplina dell'impresa sociale Presentato il 19 luglio 2002 – XIV LEGISLATURA PROGETTO DI LEGGE – N. 3045».

58. *Ibidem*, article 1. a) 1) & 2).

peuvent bénéficier d'avantages fiscaux<sup>59</sup>. La loi charge le gouvernement d'adopter dans un délai d'un an après son entrée en vigueur les règlements d'application précisant les modalités de fonctionnement du système<sup>60</sup>.

Au Royaume-Uni, le ministère du Commerce et de l'Industrie peaufine actuellement ses propositions concernant le statut de CIC (Community Interest Companies)<sup>61</sup> qui pourrait être accordé aux entreprises sociales désireuses d'affecter leurs bénéfices et leurs actifs à des objectifs d'utilité publique<sup>62</sup>. Ce projet de loi devrait être adopté en 2005 et prévoit:

- un test d'intérêt collectif pour vérifier que les postulants œuvrent réellement pour le bien de la collectivité;
- un rapport annuel décrivant les avantages que chaque CIC a procurés à la collectivité;
- un plafonnement des bénéfices pouvant être réalisés par chaque CIC;
- l'établissement d'un organe de contrôle indépendant chargé de gérer le système<sup>63</sup>.

Ce nouveau statut donnera droit à plusieurs avantages. Le label CIC permettra aux clients, aux investisseurs et aux autres partenaires de l'entreprise concernée de savoir que celle-ci œuvre pour le bien de la collectivité. Il permettra aussi à ladite entreprise de verrouiller ses actifs et ses bénéfices pour s'assurer qu'ils sont exploités dans l'intérêt de la collectivité. Bien que le gouvernement n'envisage pas d'accorder des avantages fiscaux ou financiers aux CIC, il compte leur permettre d'accéder à une gamme aussi large que possible de sources de financement, y compris certaines initiatives gouvernementales telles que le Phoenix Fund et les Community Development Financial Institutions (voir la section consacrée aux avantages financiers pour plus de détails)<sup>64</sup>.

---

59. *Ibidem*, article 1. d).

60. *Ibidem*, article 1.

61. Voir <http://www.dti.gov.uk/cics/>

62. *Ibidem*.

63. Voir le texte du projet de loi sur <http://www.publications.parliament.uk/pa/ld200304/ldbills/008/2004008.pdf>, celui des règlements d'application sur <http://www.dti.gov.uk/cics/pdfs/DraftCICregulations.pdf> et celui de l'exposé des motifs sur <http://www.dti.gov.uk/cics/pdfs/ExnotesondraftCICregulations.pdf>

64. Information Paper on Community Interest Companies: International Comparisons – Department for Trade and Industry, Royaume-Uni sur <http://www.dti.gov.uk/cics/pdfs/international.pdf>, p. 8.

## *ii. problèmes particuliers auxquels sont confrontées les organisations impliquées dans la finance solidaire*

Il est impossible de discuter complètement ici de toutes les questions associées à la création d'entreprises vouées au financement solidaire. Par contre, il nous paraît judicieux d'évoquer brièvement certaines des préoccupations apparues dans ce secteur. La principale tient à ce que, dans la plupart des pays, la réglementation du marché financier vise principalement les banques et ne tient pas suffisamment compte des besoins particuliers des entreprises impliquées dans les diverses formes de finance éthique. L'analyse détaillée des questions pertinentes dépasse cependant l'ambition du présent rapport<sup>65</sup>, notamment en raison de la pléthore d'intervenants dans le secteur de la finance solidaire: banques, coopératives, ONG, fonds, associations, etc. Ces institutions ont des compétences, des activités et des ressources différentes des institutions traditionnelles, de sorte qu'elles requièrent des cadres réglementaires particuliers<sup>66</sup>. En outre, les gouvernements des divers pays d'Europe devraient se demander si des systèmes réglementaires inappropriés ne risquent pas de dresser des obstacles superflus à de nouvelles initiatives de finance solidaire, notamment en imposant un capital minimal trop élevé ou une surveillance trop tatillonne<sup>67</sup>. Les preuves de réglementation inadaptée abondent dans plusieurs

---

65. Voir Christophe Guene et Edward Mayo, *Banking and Social Cohesion: Alternative responses to a global market*, 2001, chapitre 5.

66. Voir entre autres «A Framework for regulating microfinance institutions», The World Bank, December 1998, p. 4, pour se faire une idée des institutions spécialisées dans la microfinance et des cadres réglementaires dans lesquels elles opèrent. Ce rapport de la Banque mondiale peut être consulté sur [http://www.mfc.org.pl/doc/backgroundmaterials/A\\_Framework\\_for\\_Regulating.pdf](http://www.mfc.org.pl/doc/backgroundmaterials/A_Framework_for_Regulating.pdf)

67. Voir le rapport de la session consacrée aux cadres juridiques de la finance sociale lors de la conférence de l'INAISE tenue du 2 au 4 juin 2004 sur <http://www.inaise.org/doc%20download/Bratislava/Workshop4.PDF>. Ce document mentionne plusieurs problèmes juridiques dont celui des fonds propres en Slovaquie et en République tchèque. Voir aussi, Maria Nowak, «Social Credit in a welfare state: lessons from AIDE», dans Ch. Guene (2001), pp. 246 et 247, qui déplore l'absence d'un cadre juridique propice au microcrédit en France; Patrick Conaty, «Community Reinvestment Partnerships: Financial intermediation and local economy regeneration », dans Ch. Guene (2001), pp. 258 et 259, qui souligne la nécessité d'une réglementation propice au microcrédit; Malcolm Lynch, «The regulation of social economy banking», dans Ch. Guene (2001), p. 262f, qui explique comment les unions de crédit irlandaises et britanniques sont parvenues à créer des établissements de crédit «qui, à leur début, ne répondent pas au ratio capital/actif des établissements de crédit réglementés...» tout en restant prudents et solvables.

pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest<sup>68</sup>. Les gouvernements devraient tenir compte de ces préoccupations dans le contexte des négociations en cours sur les normes de fonds propres des banques menant des activités internationales: ce qu'il est convenu d'appeler l'accord «Bâle II»<sup>69</sup>. Ladite réglementation devrait préserver la possibilité de lancer de nouvelles initiatives dans le domaine de la finance solidaire sous forme d'exceptions que les gouvernements pourraient invoquer pour promouvoir ce secteur.

### *iii. Conclusion et recommandations*

La création de nouvelles formes légales d'«entreprises sociales» est un phénomène très récent. Il est donc encore difficile de mesurer l'apport bénéfique de ces structures à la société, et notamment leur contribution à la consommation responsable et à la finance solidaire. Contentons-nous par conséquent de formuler certaines remarques essentielles sur leur impact potentiel:

- statut – Le label «entreprise sociale» (ou son équivalent) permet aux clients, aux investisseurs et aux autres partenaires commerciaux de savoir que l'entreprise concernée est gérée conformément à une série de normes socialement responsables. Cette publicité pourrait s'avérer bénéfique à plusieurs niveaux: confiance accrue de la collectivité locale et des autorités publiques (généralement plus méfiantes à l'égard des sociétés commerciales ordinaires dans le cadre d'un appel d'offres par exemple), etc.;
- avantages financiers – Les gouvernements peuvent créer des incitations réservées au nouveau type d'entreprises sociales. Même en l'absence d'un financement supplémentaire ou d'avantages fiscaux, l'incitation peut consister en un accès (éventuellement prioritaire) aux formes existantes de financement, y compris les initiatives gouvernementales;
- utilité sociale – Deux critères essentiels, éventuellement complémentaires, permettent de définir une entreprise sociale: celui tenant à son

---

68. L'expérience menée récemment en Croatie est édifiante dans la mesure où elle démontre la nécessité de définir un cadre légal approprié avant de se lancer dans des programmes ambitieux de microfinance <http://www.mfc.org.pl/index.php?section=NET&page=Policy%20Monitor01%202>.

Voir la note de bas de page précédente pour des références aux questions relatives au cadre réglementaire en vigueur en France et en République tchèque.

69. Bâle II: «International Convergence of Capital Measurement and Capital Standards: a Revised Framework» sur <http://www.bis.org/publ/bcbs107.htm>

organisation interne (par exemple France ou Bulgarie) et celui tenant compte de l'utilité sociale de ses buts et de ses objectifs (par exemple Italie ou Royaume-Uni). Il est cependant suggéré aux gouvernements sur le point d'accorder un statut particulier aux entreprises sociales de réfléchir soigneusement à la définition de l'utilité sociale. Ainsi, le système britannique des CIC exige que l'activité de l'entreprise sociale profite à la collectivité locale, ce qui semble exclure à première vue les organisations s'adonnant au commerce équitable;

- réglementation – Il faudrait aussi que les gouvernements élaborent très soigneusement les tests permettant de déterminer si une entreprise procure un avantage ou profite à la société et désignent l'organe compétent pour décider de l'octroi du label. Ces aspects de la question risquent d'être décisifs pour le succès du système.

## **f. Marchés publics**

Dans la mesure où les gouvernements dépensent environ 15 % du PIB national en achats publics, leurs décisions en la matière peuvent influencer sensiblement sur les initiatives en faveur d'une consommation responsable. Ils peuvent aussi donner l'exemple en matière de prise en compte des facteurs sociaux et environnementaux dans le processus décisionnel. Diverses mesures réglementaires peuvent également accroître la part des produits fabriqués selon des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics, aux niveaux national et local.

Historiquement, plusieurs pays hésitent à inclure des critères sociaux et environnementaux dans le processus d'achat public. Les procédures d'appels d'offres de nombreux pays européens et de l'UE tendent à exclure en effet les critères non économiques. Cependant, au niveau de l'UE, une nouvelle Directive sur les marchés publics<sup>70</sup> confirme la jurisprudence de la Cour de Justice européenne<sup>71</sup> en déclarant que les décisions des autorités publiques des Etats membres peuvent tenir compte de critères environnementaux et sociaux. Plusieurs gouvernements européens ont fait adopter des lois incluant lesdits critères dans les facteurs pouvant être pris en considération pour attribuer un marché: une tendance qui devrait se confirmer en Europe.

70. Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

71. *Concordia Bus Finland c. Ville d'Helsinki & HKL*, affaire C-513/99; *Commission c. France*, affaire C-225/98.

### *i. Exemples de bonnes pratiques*

Nombreux sont les ministères, collectivités locales et autres autorités publiques qui ont déjà inclus toute une série de considérations environnementales et sociales dans leur processus de décision en matière de passation et d'attribution de marchés publics<sup>72</sup>. La présente analyse s'attache à montrer comment les gouvernements peuvent inciter efficacement les autorités publiques à inclure de tels critères dans leur processus de décision, notamment en mettant en place les trois mécanismes décrits ci-dessous. Le premier consiste à passer une loi permettant (ou obligeant) d'inclure des critères sociaux et environnementaux dans le processus d'attribution de marchés publics. Le deuxième consiste à mieux informer lesdites autorités sur les moyens d'inclure ces critères dans leur processus de passation et d'attribution de marchés publics. Le troisième consiste à fixer des objectifs quantitatifs concernant la part des produits bénéfiques sous l'angle social ou environnemental dans les achats publics.

#### *Législation*

La législation la plus avancée en matière d'achat public de biens respectueux de l'environnement est celle adoptée par le Danemark. La coexistence de la loi de 1992 sur la protection de l'environnement et du Programme national d'action de 1994 sur la politique verte d'achats publics crée un cadre incitant les secteurs public et privé à produire et à consommer plus de produits verts. Toutes les autorités publiques et les institutions nationales sont tenues «d'utiliser dans toute la mesure du possible des biens ou des produits contenant des matériaux recyclés ou recyclables ou bien préférables, pour des raisons environnementales, à d'autres biens ou produits destinés au même usage<sup>73</sup>». Le fait que ce comportement des autorités publiques soit érigé en

---

72. Au niveau européen, l'initiative Procura+ décrit les efforts déployés par 18 collectivités locales en vue de lancer une campagne coordonnée d'achats publics raisonnables et respectueux de l'environnement. Voir le rapport «Fair Trade in Europe» dans lequel chaque rapport national inclut une section consacrée à l'achat par le secteur public de produits issus du commerce équitable [http://www.eftafairtrade.org/pdf/FT\\_f&f\\_2001.pdf](http://www.eftafairtrade.org/pdf/FT_f&f_2001.pdf). Les autres exemples incluent le conseil municipal de Munich qui a décidé que les appels d'offres pour certains produits (tels que le jus d'orange ou les tapis) seraient réservés aux fabricants respectant les dispositions de la Convention 182 de l'OIT contre le travail des enfants. Depuis 2002, le conseil municipal de Düsseldorf achète, pour ses pompiers, uniquement des vêtements produits conformément aux normes internationales du travail. A Rome, certains règlements imposent la prise en compte des produits issus du CE dans les marchés publics. Au Royaume-Uni, un millier de conseils locaux utilisent des produits issus du CE.

73. <http://www.epe.be/workbooks/gpurchasing/1.2.html>; voir aussi <http://www.un.org/esa/sustdev/sdissues/consumption/denmark021127.pdf>

obligation confère à cette politique de protection de l'environnement une force inégalée en Europe (voir ci-dessous). Le Gouvernement danois a en outre adressé plusieurs circulaires à des organismes étatiques, passé des accords volontaires avec des comtés et des municipalités, et élaboré des plans sectoriels (par exemple Energie 2000) fixant des objectifs concrets en matière de consommation d'énergie, de développement des sources alternatives d'énergie et de réduction des émissions de dioxyde de carbone. Le succès des efforts danois par rapport à ceux des autres pays européens ressort notamment des résultats des recherches menées par l'UE en la matière: le Danemark figure en effet constamment en tête des pays étudiés concernant la part des produits verts dans les achats publics<sup>74</sup>.

Le Danemark est le seul pays à imposer une obligation aussi impérieuse aux autorités publiques afin qu'elles accordent une préférence aux produits et services respectueux de l'environnement dans leur processus de passation et d'attribution de marchés. Cependant, plusieurs autres pays ont introduit une législation permettant aux autorités publiques de tenir compte des facteurs environnementaux, ainsi que de divers autres critères sociaux, dans leurs procédures d'appel d'offres. En Autriche, l'autorité adjudicatrice peut tenir compte de critères écologiques, ainsi que de divers autres aspects sociopolitiques, dont l'emploi éventuel par les soumissionnaires de femmes, d'apprentis, de handicapés ou de personnes proches de l'âge de la retraite<sup>75</sup>. La nouvelle loi polonaise sur les achats publics stipule que les autorités peuvent tenir compte de la protection de l'environnement et de certains autres critères sociaux dans l'attribution des marchés<sup>76</sup>. A la différence de la législation relative à la prise en considération de facteurs environnementaux dans le processus de prise de décision en matière d'achats publics, la législation autorisant explicitement la prise en considération de critères sociaux ou éthiques n'a fait encore l'objet d'aucune analyse sous l'angle de son efficacité. Il est clair cependant qu'une telle législation ne peut qu'encourager les autorités publiques à élargir le champ de leur évaluation.

---

74. «Study Contract to survey the state of play of green public procurement in the European Union», Final Report, July 2003, ICLEI European Secretariat, Eco-Procurement Programme, sur <http://www.europa.eu.int/comm/environment/gpp/pdf/iceisstudy.pdf>

75. Loi sur les marchés publics (BGBl. I n° 99/2002), § 21 Abs. 7.

76. L'article 91 de la loi polonaise sur les marchés publics du 29 janvier 2004 stipule: «Les critères d'évaluation des soumissions seront le prix et d'autres critères relatifs à l'objet du marché, notamment la qualité, la fonctionnalité, les caractéristiques techniques, l'utilisation des meilleures technologies disponibles au regard de l'impact environnemental, les coûts d'exploitation, le service de réparation, l'impact de l'exécution du contrat sur le marché local du travail et la date d'exécution dudit contrat.»

## *Information*

Plusieurs gouvernements aident également les autorités publiques en leur fournissant des informations détaillées sur la manière de tenir compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs procédures d'attribution de marchés publics. Le Gouvernement belge dispose d'un site web<sup>77</sup> destiné aux services publics fédéraux qui contient des informations sur toute une gamme de produits fréquemment achetés par les autorités publiques et décrit les principaux critères sociaux et environnementaux à prendre en considération dans le cadre du processus d'achat. Il formule également des recommandations sur la manière de rédiger les appels d'offres. Le Gouvernement allemand fournit aussi des informations aux autorités publiques pour éclairer leur processus décisionnel; il a édité un manuel sur les achats publics de produits verts et a conçu un site web encourageant les achats publics durables<sup>78</sup>. Les efforts du Gouvernement danois en matière d'orientation du processus sont décrits ci-dessus. D'une manière générale, ce travail d'information est capital, dans la mesure où il indique aux autorités locales et autres organismes publics dans quelle mesure ils peuvent tenir compte des facteurs sociaux et environnementaux dans leur procédure d'appel d'offres et comment formuler des critères correspondants tout en respectant leurs obligations légales. L'importance de ce type d'informations et de conseils est manifeste dans le contexte de la défense de l'environnement: plus de 60 % des autorités n'achetant pas ou quasiment pas de produits verts dans le cadre d'un marché public invoquent en effet une mauvaise connaissance des problèmes de l'environnement et des méthodes d'élaboration de critères pertinents<sup>79</sup>.

## *Objectifs quantitatifs*

Le troisième mécanisme permettant aux gouvernements de tenir compte des facteurs sociaux et environnementaux dans les marchés publics est de fixer des objectifs quantitatifs. Ainsi, le Plan fédéral belge de développement durable 2000-2004 impose au gouvernement de faire passer la part des produits socialement responsables et des produits biologiques à 4 % de l'ensemble des produits alimentaires achetés dans le cadre d'un marché public.

---

77. [www.guidedesachatsdurables.be](http://www.guidedesachatsdurables.be)

78. [www.beschaffung-info.de](http://www.beschaffung-info.de)

79. «Study Contract to survey the state of play of green public procurement in the European Union», Final Report, July 2003, ICLEI European Secretariat, Eco-Procurement Programme, sur <http://www.europa.eu.int/comm/environment/gpp/pdf/iceisstudy.pdf>, p. 15.

## *ii. Conclusions et recommandations*

Nous avons présenté trois mécanismes particuliers pouvant être utilisés par les gouvernements pour aider les autorités publiques à tenir dûment compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs décisions visant des marchés publics. Chacun d'eux pourrait s'avérer utile pour stimuler à sa manière les achats publics socialement responsables et respectueux de l'environnement:

- législation – L'exemple du Danemark surtout montre que plus l'obligation de tenir compte des facteurs environnementaux est impérieuse, plus les effets sur le renforcement de ce type d'achats publics sont sensibles. Malgré l'absence d'analyse comparative sur la place des critères sociaux dans les processus d'attribution de marchés publics, il semble évident que les gouvernements légiférant explicitement en ce sens envoient aux autorités publiques un message clair en faveur de la «conditionnalité» sociale. Les gouvernements devraient cependant préciser la nature des objectifs sociaux ou environnementaux qu'ils essaient d'atteindre par le biais des marchés publics et adapter la législation en conséquence;
- information – La deuxième mesure que les gouvernements peuvent adopter consiste à fournir plus d'informations détaillées aux autorités publiques sur la manière d'inclure les critères environnementaux et sociaux dans leurs processus de décision tout en respectant la législation. Ces informations devraient porter sur les facteurs sociaux et environnementaux pouvant être pris en considération, sur leur intégration au processus d'appel d'offres et sur l'importance qu'il convient de leur accorder au stade de l'examen des soumissions. Des enquêtes sur l'influence des facteurs environnementaux sur les processus de marché public ont révélé que la pénurie d'informations de ce type est la principale raison incitant les autorités à ne pas insérer davantage de conditions relatives à la défense de l'environnement dans leurs appels d'offres;
- objectifs quantitatifs – La troisième mesure évoquée consiste à imposer aux autorités publiques d'acheter une certaine quantité de produits bénéfiques sous l'angle social ou environnemental. Elle permet aux gouvernements de mesurer exactement les progrès réalisés et complète utilement les mesures associées à la législation et l'information, tout en permettant d'évaluer leur efficacité.

## Conclusion

En conclusion, derrière la diversité de formes d'appui public aux initiatives citoyennes éthiques et solidaires à travers l'Europe, force est de reconnaître que, dans les domaines sélectionnés pour cette analyse, l'aide gouvernementale est un phénomène relativement récent. Comme l'ont montré les différents exemples présentés dans cet article, nombre de mesures d'aide ont une durée de vie courte, de sorte que les conclusions relatives à leurs avantages et à leur transférabilité vers des pays tiers sont souvent provisoires. En outre, s'il est possible de trouver une information complète sur certaines formes d'aide, d'autres ne sont mentionnées que brièvement, ce qui ne saurait préjuger de leurs mérites mais reflète plutôt une absence d'analyses systématiques (et souligne la nécessité d'un observatoire permanent susceptible de cataloguer et d'analyser les diverses mesures adoptées au fil du temps). L'Europe doit être perçue comme un laboratoire et nous devons évaluer les différentes «expériences» déjà tentées afin de comprendre la contribution de chaque forme d'aide à la croissance du secteur considéré et les facteurs de succès susceptibles d'être reproduits.

Cette analyse est un premier pas dans ce sens. Reste maintenant à l'approfondir, notamment en étudiant plus précisément les effets des différentes mesures et politiques gouvernementales, et en essayant de dégager les éléments clés qui ont joué sur ces effets afin d'en tirer des enseignements méthodologiques pouvant éclairer la conception de nouvelles politiques d'appui et de dialogue avec les initiatives citoyennes éthiques et solidaires dans le futur.

## **2. Une législation et une fiscalité adaptées pour le développement des initiatives de solidarité économique : la loi Fabius sur l'épargne salariale (février 2001)**

*par Jean-Michel Lecuyer, directeur général  
de la Société d'investissement France Active*

### **a. L'économie solidaire en France**

#### *i. L'économie solidaire : quel périmètre ?*

Il n'existe pas de définition officielle de l'économie solidaire. Chez France Active, réseau associatif spécialisé dans le financement solidaire de la lutte contre l'exclusion et des projets d'utilité sociale, nous la décrivons comme l'ensemble des entreprises dont l'action économique est motivée (totalement ou partiellement) par l'obtention d'une plus-value sociale, notamment à travers le développement d'activités incluant une dimension de solidarité en direction des personnes en situation d'exclusion, des personnes handicapées, des personnes âgées...

D'autres acteurs incluent également dans le périmètre de l'économie solidaire les activités dont la plus-value est culturelle ou environnementale, et les entreprises de l'économie sociale (coopératives, mutuelles...).

Les entreprises solidaires ont généralement une activité économique à part entière (vente de biens et/ou de services à des clients privés ou publics). Elles combinent souvent le produit de la commercialisation avec des ressources provenant de « tiers payants » (par exemple, Caisse nationale d'assurance vieillesse pour les services aux personnes âgées) et des subventions de l'Etat ou de collectivités territoriales, apportées en contrepartie de la réalisation de prestations à caractère d'utilité sociale.

Dans tous les cas, les entreprises solidaires ont une obligation d'atteindre l'équilibre économique pour assurer leur pérennité. En France, certaines sont sous statut associatif, donc à but non lucratif. D'autres sont sous statut commercial, mais, dans les faits, leur objet est non lucratif ou l'objectif de réalisation de bénéfices est secondaire.

## *ii. Un secteur important pour la cohésion sociale, employant plusieurs centaines de milliers de personnes en France*

- Le secteur associatif représente 6 à 7 % de l'emploi salarié en France, et 3 à 4 % du PIB. Une récente étude menée par la Chambre régionale de l'économie sociale de Lorraine montrait que, sur ce secteur, 46 % des ressources étaient de nature «privée» (vente de biens et services, cotisations, tiers payants) et 54 % de nature publique (Etat, fonds européens, collectivités territoriales).

Certains secteurs de l'économie, qui incluent une dimension d'utilité sociale, sont très largement investis par des réseaux associatifs. C'est le cas des services à la personne (5 300 associations employant près de 200 000 salariés), avec un objectif de développement fort récemment réaffirmé par le ministre de la Cohésion sociale.

- Le secteur de l'insertion par l'économie comprend 2 100 entreprises (entreprises d'insertion, de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires, Régies de quartier), qui emploient 45 000 personnes.
- Il existe 500 entreprises adaptées, employant 18 000 personnes, dont 80 % sont handicapées.
- Une part substantielle de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise par des personnes en difficulté d'insertion est portée en France par des réseaux associatifs: boutiques de gestion, ADIE, France Active.
- Les sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) sont au nombre de 1 500 en France et emploient 35 000 personnes.

## **b. Les entreprises solidaires rencontrent des difficultés de financement**

L'absence d'objectif de profit (ou le caractère secondaire de celui-ci) et le caractère «mixte» des entreprises solidaires en termes d'objet (social et économique) et de ressources (purement économiques, «tiers payants», Etat et collectivité) expliquent les difficultés rencontrées par les entreprises de ce secteur pour financer leur développement:

- le modèle «classique» du capital investissement est inopérant pour les financements de haut de bilan, du fait de l'absence de perspective de plus-value;
- les banques sont elles-mêmes souvent réticentes à prêter à ces structures, du fait d'une difficulté à analyser le risque encouru sur les ressources d'exploitation à caractère non économique.

Ces difficultés de financement se manifestent par:

- la faiblesse des fonds propres des entreprises solidaires, qui génère des problèmes récurrents de trésorerie, par insuffisance du fonds de roulement, alors même qu'une part importante de leurs ressources d'exploitation sont versées avec des délais de paiement très longs (subventions de l'Etat et des collectivités, et subventions européennes);
- des difficultés à financer leurs investissements, et donc à se développer à moyen terme.

Le secteur de l'économie solidaire a donc un besoin important de financements structurants, en particulier en fonds propres ou quasi-fonds propres, à même de faciliter son développement. Ce secteur mérite d'être appuyé par des opérateurs financiers intervenant dans un cadre d'intérêt général:

- il est solvable (en capacité de rembourser à moyen terme les apports financiers effectués), mais dans l'incapacité, par nature, de dégager des plus-values financières importantes;
- il génère une forte plus-value en termes de cohésion sociale et constitue, dans le cas de l'insertion des personnes en difficulté, des handicapés et des personnes âgées, l'ossature même des dispositifs de cohésion sociale en France;
- il apporte une contribution nette immédiate largement positive à la richesse de la nation (une récente étude chiffrait à 42,3 millions d'euros par an le gain net pour la collectivité nationale, obtenu grâce à l'activité des structures d'insertion par l'économique de la Région Pays de la Loire).

### **c. Les financeurs solidaires recherchent des fonds à investir**

France Active (dont la Société d'investissement France Active est une filiale) est une association sans but lucratif et, dans notre pays, le principal

(et l'un des seuls) investisseur en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les entreprises solidaires. Son encours d'investissement au 30 juin 2004 était de 13,5 millions d'euros. Chaque année, plus de 200 entreprises solidaires, employant plusieurs milliers de personnes en difficulté d'insertion, sont ainsi financées.

Trois outils d'investissement sont utilisés par France Active:

- des apports de fonds associatifs avec droit de reprise, réalisés par l'association France Active aux associations ayant un projet d'utilité sociale;
- des apports de quasi-fonds propres réalisés par le Fonds commun de placement insertion emplois. L'encours de ce FCP, qui existe depuis dix ans, est de 95 millions d'euros, dont 5 à 10 % peuvent être investis sur proposition de France Active dans les entreprises solidaires;
- des investissements en capital, compte courant ou prêt participatif de la SIFA – société d'investissement au capital de 19 millions d'euros.

France Active, comme les autres acteurs français du financement de l'économie solidaire, est en recherche permanente de fonds solidaires à investir.

Un investisseur solidaire doit être en mesure de garantir une plus-value sociale, et le remboursement *in fine* des sommes qui lui ont été confiées. A contrario, le rendement financier proposé sur les sommes apportées est faible ou nul.

L'opportunité créée dans ce contexte en 2001 par le volet «solidaire» de la loi Fabius sur l'épargne salariale ouvre de remarquables perspectives.

## **d. La création des fonds d'épargne salariale solidaire**

### *i. Bref panorama de l'épargne salariale française*

L'épargne salariale concerne en France 52 % des salariés du secteur marchand. Elle représente un stock de plus de 50 milliards d'euros, alimenté par un flux d'environ 7 milliards d'euros par an.

Elle est constituée de la participation et de l'intéressement que perçoivent les salariés, qui sont prélevés sur les résultats de leur entreprise. Les salariés peuvent choisir de verser ces sommes sur un plan d'épargne entreprise, sur lequel elles sont bloquées pour un temps déterminé (cinq

ans pour certains plans, et jusqu'à la retraite pour les Plans d'épargne retraite collective, ou PERCO).

En contrepartie de ce blocage, les sommes versées sur les plans d'épargne entreprise sont exonérées d'impôt, et bénéficient parfois d'un abondement de l'entreprise.

Une part importante de l'épargne salariale française est détenue par les salariés des grandes entreprises, et investie en actions de l'entreprise, option qui ouvre souvent au salarié, lorsqu'il l'a choisie, un substantiel abondement de l'entreprise.

## *ii. Le Plan d'épargne retraite collective (PERCO)*

En 2001, à l'occasion d'un «dépoussiérage» de la législation sur l'épargne salariale, il est apparu nécessaire au Gouvernement français de démocratiser l'épargne salariale, en incitant davantage les entreprises, et en particulier les petites, à proposer cette possibilité à leurs salariés, et en faisant en sorte que l'épargne salariale soit en partie orientée sur des placements plus diversifiés (et moins risqués) que les actions de l'entreprise elle-même.

Ainsi sont nés les Plans partenariaux d'épargne salariale volontaire, auxquels une récente loi a substitué les PERCO, Plans d'épargne retraite collective.

La particularité du PERCO est notamment de bloquer les fonds qui y sont investis pour une période longue (jusqu'à la retraite), et de limiter considérablement les investissements en actions de l'entreprise dont fait partie le salarié (pas plus de 5 %).

Le PERCO est une épargne de long terme, investie de façon diversifiée, pour des raisons de sécurité, et gérée dans un cadre collectif: représentants des salariés et directions d'entreprise sont présents au Conseil de surveillance des fonds gérés dans le cadre du PERCO. Les salariés y sont majoritaires.

Une spécificité des PERCO a été créée par la loi Fabius sur l'épargne salariale (février 2001): ils ont l'obligation de proposer aux salariés un fonds d'épargne salariale solidaire. L'objectif de cette innovation: orienter vers les entreprises solidaires une (faible) partie des flux financiers de l'épargne salariale, et contribuer ainsi au développement de l'économie solidaire.

### *iii. Les fonds salariaux solidaires*

Les caractéristiques du dispositif français en faveur de l'épargne salariale solidaire sont les suivantes (voir articles de loi en annexe au présent document):

- tout PERCO doit proposer au salarié le choix de souscrire entre trois fonds d'épargne salariale au moins. Parmi les solutions proposées doit figurer un fonds solidaire;
- un fonds solidaire est investi à hauteur de 5 à 10 % dans des entreprises solidaires.

Les 5 à 10 % investis dans les entreprises solidaires ayant généralement un rendement financier nul, le rendement global du fonds solidaire est certes amoindri, mais la diminution de rendement est largement amortie par les 90 à 95 % restants, qui sont placés et rapportent de façon «classique». Ainsi, un fonds d'épargne salariale classique qui rapporterait 4 % par an, rapportera encore 3,8 % par an dans sa version «solidaire».

Par ailleurs, le salarié bénéficie, pour les sommes investies dans le cadre du PERCO (mais cela n'est pas spécifique au fonds solidaire), d'importants avantages fiscaux: l'épargne salariale investie et les revenus de cette épargne sont exonérés de tout impôt sur le revenu;

- les entreprises solidaires bénéficient d'un agrément spécifique délivré par l'Etat.

Sont reconnues solidaires:

- les entreprises qui comptent dans leur effectif au moins un tiers de personnes en difficulté au moment de leur embauche (chômeurs de longue durée, handicapés);
- les associations, coopératives, mutuelles, institutions de prévoyance..., dès lors que les rémunérations de leurs dirigeants restent dans une fourchette déterminée (4 à 8 fois le salaire minimum, selon la taille de l'entreprise).

Sont assimilées à des entreprises solidaires les organismes dont au moins 40 % de l'actif est investi dans des entreprises solidaires et les établissements financiers dont 80 % des prêts sont effectués en faveur des entreprises solidaires;

- les entreprises qui abondent les versements de leurs salariés sur un fonds d'épargne salariale solidaire peuvent constituer une provision pour investissement en franchise d'impôt, à hauteur de 35 % de leur abondement (contre 25 % lorsqu'elles abondent un fonds d'épargne salariale «classique» dans le cadre du PERCO).

Compte tenu du taux d'imposition qui est en France de 33 %, l'entreprise réalise donc une économie d'impôts à hauteur de 11,55 % de son abondement (contre 8,25 % lorsqu'elle abonde un fonds «ordinaire»).

Nous n'avons pas connaissance d'une entreprise qui, sur la base du (léger) avantage fiscal apporté à l'abondement des fonds solidaires, ait décidé d'abonder ce fonds plus que les autres. Il semble que tous les fonds proposés dans le cadre du PERCO soient généralement abondés de la même façon par les entreprises. Le facteur fiscal n'apparaît donc pas déterminant.

### **e. Dès aujourd'hui, une loi aux effets très prometteurs**

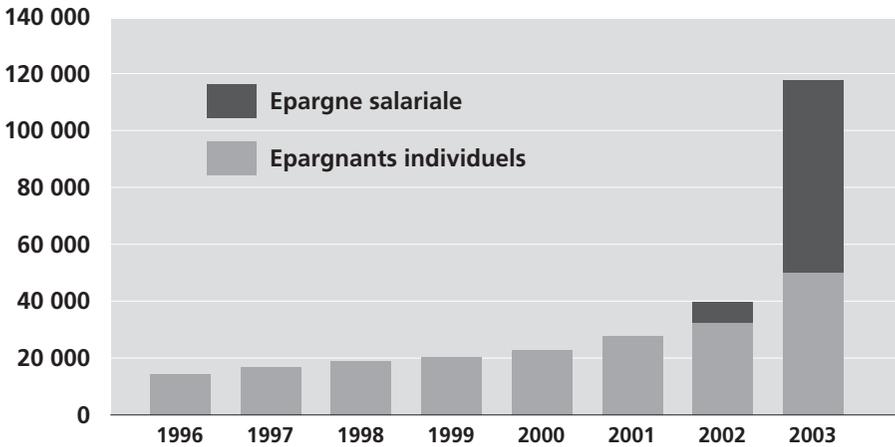
Conséquence de cette législation astucieuse: tous les gestionnaires d'épargne salariale se sont vus dans l'obligation de créer des fonds d'épargne salariale solidaire, et de les proposer aux salariés dans le cadre des PERCO.

Et de fait, ces fonds solidaires ont été intégrés dans la «gamme» des fonds proposés aux entreprises et aux salariés, et ils le sont souvent même dans le cadre de l'ensemble des plans d'épargne entreprise (et pas seulement dans le cadre du PERCO!)

Alors que ces fonds ont été créés voici deux ans seulement, les conséquences sont tout à fait spectaculaires, comme en témoignent les chiffres publiés par le «baromètre des finances solidaires» de FINANSOL:

- en un an, de fin 2002 à fin 2003, le nombre d'épargnants solidaires français a triplé, passant de 39 000 à 116 000, grâce à l'épargne salariale solidaire;

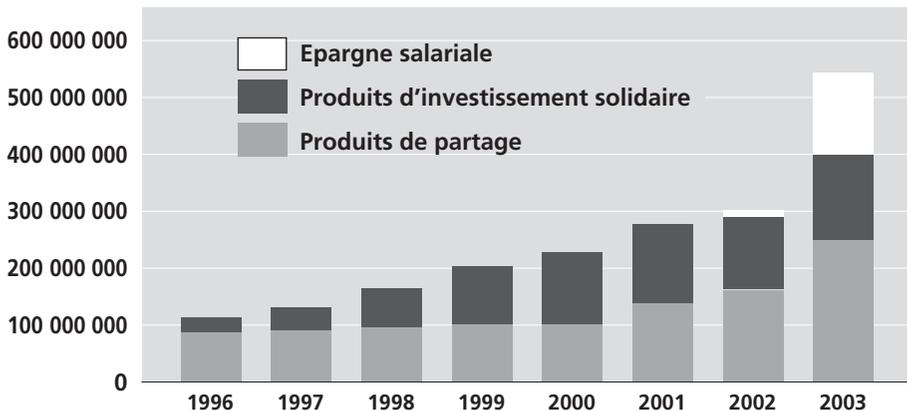
**Figure 1 – Nombre d'épargnants solidaires en France**



Source: observatoire Finansol des finances solidaires.

- Le montant total de l'épargne solidaire en France a fait un bond de 76 % en un an et est aujourd'hui supérieur à 500 millions d'euros. L'épargne salariale solidaire représentait à fin 2003, 138 millions d'euros.

**Figure 2 – Montant de l'épargne solidaire en France en euros**



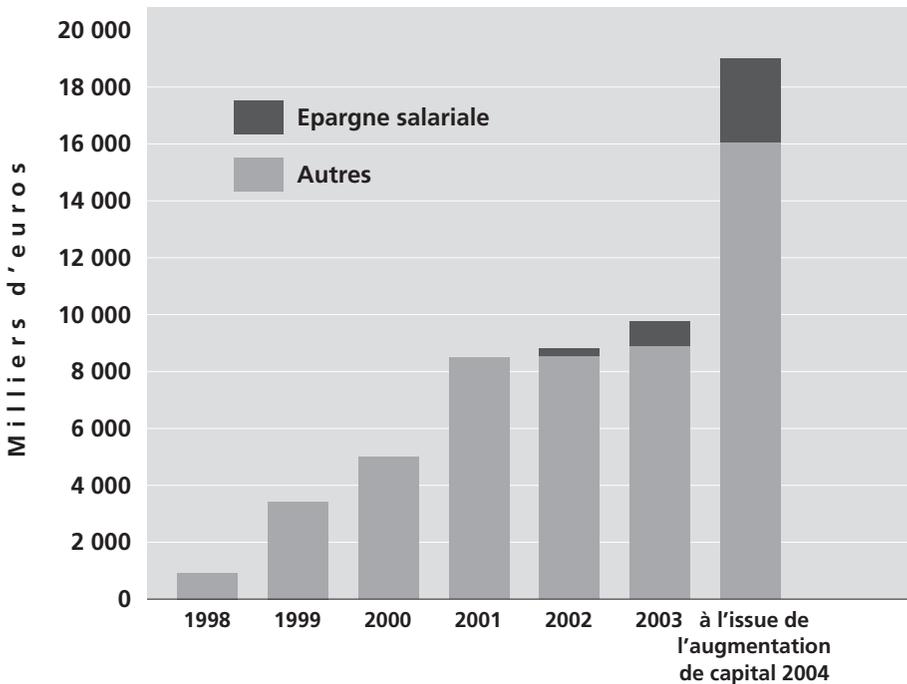
Source: observatoire FINANSOL des finances solidaires.

- Certaines entreprises ont un comportement très volontariste dans ce domaine. Ainsi, un grand groupe de distribution français a décidé (dans le cadre d'un accord entre direction et salariés) de transformer un fonds d'épargne salariale classique en fonds solidaire. Ce fonds a

ainsi reçu plus de 100 millions d'euros d'épargne salariale, soit environ 10 % de l'épargne salariale de l'entreprise;

- La contribution de l'épargne salariale solidaire au financement de l'économie solidaire est d'ores et déjà substantielle, comme l'indique l'évolution récente du capital de la SIFA, auquel l'épargne salariale solidaire contribue aujourd'hui à hauteur de 3 millions d'euros (soit 16 % du capital de la société). Elle devrait constituer à l'avenir la principale ressource financière de la société.

**Figure 3 – Evolution du capital de la Société d'investissement France Active**



La grande innovation de la loi Fabius sur l'épargne salariale est d'avoir créé l'obligation, pour certains plans d'épargne salariaux, de proposer aux salariés un fonds solidaire.

Les souscriptions des salariés aux fonds d'épargne solidaire se font uniquement sur une base volontaire, et cela suffit pour qu'une part (3 à 4 % en moyenne?) de l'épargne salariale soit orientée vers les fonds salariaux solidaires. Le flux financier dirigé vers l'économie solidaire devrait ainsi être tout à fait substantiel dans les années à venir (10 millions d'euros à investir

par an dans les entreprises solidaires, si 3 % de l'épargne salariale devient solidaire).

L'avantage fiscal dont bénéficie le salarié dans le cadre de l'épargne salariale est important (exonération d'impôt, y compris pour les revenus de l'épargne), mais n'est pas spécifique aux fonds solidaires. Le léger avantage fiscal apporté à l'entreprise sur ses abondements aux fonds solidaires n'apparaît pas déterminant.

La loi sur l'épargne salariale de 2001 a permis d'implanter un petit « robinet » solidaire sur le gros « tuyau » dans lequel circule l'épargne salariale française. Par ce simple fait, et par la bonne volonté des salariés, l'économie solidaire va désormais bénéficier d'un flux régulier et substantiel de financements structurants.

A nous, acteurs de la finance solidaire, de convaincre les entreprises de promouvoir auprès de leurs salariés les fonds d'épargne solidaire, y compris en les abondant. Une belle démonstration de responsabilité sociale!

---

## **Annexe : Extraits de la législation française portant création des fonds d'épargne salariale solidaire**

On trouvera ci-joint les extraits de quatre textes à caractère législatif:

### **1 – CODE DU TRAVAIL – Article L443-1-2 :**

Le Plan d'épargne retraite collective doit prévoir qu'une partie des fonds collectés peut être affectée dans un fonds partiellement investi dans les entreprises solidaires.

### **2 – CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER – Article L214-39 :**

L'actif des fonds solidaires est composé, pour 5 à 10%, de titres émis par des entreprises solidaires agréées.

### **3 – CODE DU TRAVAIL – Article L443-3-1 :**

Définition des conditions dans lesquelles une entreprise peut être agréée solidaire.

### **4 – CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS, CGI – Article 237 bis A :**

L'entreprise qui abonde, dans le cadre du Plan d'épargne retraite collective (PERCO), les versements de ses salariés dans un fonds solidaire, bénéficie d'une provision pour investissement de 35 % en franchise d'impôts (contre 25 % pour un fonds d'épargne salariale « ordinaire »).

**CODE DU TRAVAIL**  
**(Partie législative)**  
**Article L443-1-2**

I. – Il peut être mis en place dans les conditions prévues au titre III du livre I<sup>er</sup> un plan d'épargne pour la retraite collectif.

Les sommes ou valeurs inscrites aux comptes des participants doivent être détenues jusqu'au départ à la retraite.

Un décret en Conseil d'Etat énumère les cas, liés à la situation ou au projet du participant, dans lesquels les sommes ou valeurs mentionnées ci-dessus peuvent être exceptionnellement débloquées avant le départ en retraite.

(...)

II. – Le plan d'épargne pour la retraite collectif peut recevoir, à l'initiative des participants, les versements des sommes issues de l'intéressement, de la participation ainsi que d'autres versements volontaires et des contributions des entreprises prévues à l'article L. 443-7.

(...)

III. – Le règlement du plan d'épargne pour la retraite collectif doit prévoir qu'une partie des sommes recueillies peut être affectée à l'acquisition de parts de fonds investis, dans les limites prévues à l'article L. 214-39 du code monétaire et financier, dans les entreprises solidaires définies à l'article L. 443-3-1 du présent code.

**CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER**  
**(Partie législative)**  
**Article L214-39**

(...)

Les dispositions du présent article sont également applicables aux fonds solidaires qui peuvent être souscrits dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite collectif mentionné à l'article L. 443-1-2 du même code. L'actif de ces fonds solidaires est composé:

a) pour une part, comprise entre 5 et 10 %, de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 443-3-1 du Code du travail ou par des sociétés de capital-risque visées à l'article 1<sup>er</sup>-1 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ou par des fonds communs de placements à risques, visés à l'article L. 214-36, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L. 443-3-1 du code du travail;

b) pour le surplus, de valeurs mobilières admises aux négociations sur un marché réglementé, de parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières investies dans ces mêmes valeurs et, à titre accessoire, de liquidités.

Les fonds qui peuvent être souscrits dans le cadre d'un plan d'épargne pour la retraite collectif ne peuvent détenir plus de 5 % de titres non admis aux négociations sur un marché réglementé, sans préjudice des dispositions du a, ou plus de 5 % de titres de l'entreprise qui a mis en place le plan ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 444-3 du Code du travail. Cette limitation ne s'applique pas aux parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières détenues par le fonds.

## **CODE DU TRAVAIL**

### **(Partie législative)**

#### **Article L443-3-1**

Sont considérées comme entreprises solidaires, au sens du présent article, les entreprises dont les titres de capital, s'ils existent, ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé et qui :

a) ou bien emploient des salariés dont un tiers au moins a été recruté dans le cadre des contrats de travail visés à l'article L. 322-4-20 ou parmi des personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 322-4-2 ou pouvant invoquer une décision les classant, en application de l'article L. 323-11, dans la catégorie correspondant aux handicaps graves ou les déclarant relever soit d'un atelier protégé, soit d'un centre d'aide par le travail; dans le cas d'une entreprise individuelle, les conditions précitées s'appliquent à la personne de l'entrepreneur individuel;

b) ou bien sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus directement ou indirectement par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, à condition que l'ensemble des sommes perçues de l'entreprise par l'un de ceux-ci, à l'exception des remboursements de frais dûment justifiés, n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, quarante-huit fois la rémunération mensuelle perçue par un salarié à temps plein sur la base du salaire minimum de croissance; toutefois, cette condition doit être respectée dans les entreprises d'au moins vingt salariés, adhérents ou sociétaires, par dix-neuf salariés, adhérents ou sociétaires, sur vingt. En aucun cas, la rémunération du ou des salariés, adhérents ou sociétaires concernés ne peut excéder, pour un emploi au titre de l'année ou pour un emploi à temps complet, quatre-vingt-quatre fois la rémunération mensuelle perçue par un salarié à temps plein sur la

base du salaire minimum de croissance; pour les sociétés, les dirigeants s'entendent au sens des personnes mentionnées au premier alinéa du 1° de l'article 885 O *bis* du code général des impôts.

Les entreprises solidaires répondant aux conditions fixées ci-dessus sont agréées par l'autorité administrative.

Sont assimilés à ces entreprises les organismes dont l'actif est composé pour au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires ou les établissements de crédit, dont 80 % de l'ensemble des prêts et des investissements sont effectués en faveur des entreprises solidaires.

Les titres émis par des entreprises solidaires mentionnés à l'alinéa précédent s'entendent des titres de capital, des titres obligataires, des billets à ordre, des bons de caisse, des avances en comptes courants et des prêts participatifs émis ou consentis par ces mêmes entreprises.

Les entreprises solidaires indiquent dans l'annexe de leurs comptes annuels les informations qui attestent du respect des conditions fixées par le présent article.

## **CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS, CGI**

### **Article 237 *bis* A**

#### **II. 1.**

(...)

Les entreprises peuvent constituer, en franchise d'impôt, une provision pour investissement égale à 25 % du montant des versements complémentaires effectués dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite collectif défini à l'article L. 443-1-2 du code du travail. Ce taux est porté à 50 % pour les versements complémentaires investis en titres donnant accès au capital de l'entreprise.

Les entreprises qui versent, au titre du plan d'épargne pour la retraite collectif créé à l'article L. 443-1-2 du Code du travail et dans le cadre des dispositions de l'article L. 443-7 du même code, des sommes complémentaires au montant versé par leurs salariés pour l'acquisition de parts de fonds régis par les quinzième à dix-huitième alinéas de l'article L. 214-39 du Code monétaire et financier peuvent constituer, en franchise d'impôt, une provision pour investissement égale à 35 % des versements complémentaires. Les titres d'entreprises solidaires ou d'organismes acquis doivent être conservés pendant deux ans au moins par le fonds.

(...)

### 3. Le système des fonds verts et des fonds sociaux aux Pays-Bas<sup>1</sup>

par Theo Van Belleghem, ministre du Logement, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Pays-Bas

#### Introduction

Alors qu'au départ le secteur financier ne s'intéressait pas aux questions concernant l'environnement et la durabilité, il a progressivement changé d'attitude. L'introduction aux Pays-Bas des fonds verts et des fonds sociaux a montré que, si le secteur financier, le secteur privé et l'Etat ont la volonté et de coopérer et de se montrer innovants, ils peuvent mettre au point des instruments efficaces et opérationnels qui contribuent à la durabilité et à la cohésion sociale. Le système profite à toutes les parties prenantes et favorise le développement, au Nord et au Sud. Fondé sur des avantages fiscaux, il est intégré dans le système fiscal national, mais il suffirait d'intervenir de manière spécifique et très limitée sur les systèmes fiscaux d'autres pays pour que ses principes puissent s'appliquer également ailleurs.

#### a. Secteur financier et durabilité

En matière de durabilité, l'attitude des institutions financières du secteur bancaire varie énormément, en fonction du stade qu'elles ont atteint dans leur évolution vis-à-vis des aspects sociaux et environnementaux. Si l'on examine le processus, on peut distinguer cinq phases:

- phase d'indifférence;
- phase défensive;
- phase préventive;
- phase innovante / phase offensive;
- phase de durabilité.

---

1. Directive néerlandaise sur les investissements verts (Regeling groenprojecten 2002), *Dutch Government Gazette*, Staatscourant, 2 janvier 2002, n° 1, p. 31; Schéma des fonds verts à l'étranger (Regeling groenprojecten buitenland 2002), *Dutch Government Gazette*, Staatscourant, 2 janvier 2002, n° 1, p. 43; Schéma des fonds culturels (Regeling cultuurprojecten 2004), *Dutch Government Gazette*, Staatscourant, 23 décembre 2003, n° 248, p. 25; Schéma des fonds Socio-éthiques (Regeling sociaal-ethische projecten 2004), *Dutch Government Gazette*, Staatscourant, 4 mars 2004, n° 44, p. 10.

Au départ, pendant la phase d'indifférence, le secteur financier voyait moins clairement les raisons de s'occuper des questions environnementales et sociales. En fin de compte, la production primaire du secteur lui-même n'étant à l'origine d'aucune pollution évidente et n'ayant aucun impact social direct, il estimait que c'était le problème de ses clients, puisque l'impact environnemental et social de l'activité du secteur financier était moins direct et moins évident.

Progressivement, les effets environnementaux et sociaux sont apparus comme un risque et un problème potentiels. Dans la phase défensive, le secteur financier nie toute responsabilité en matière d'impact environnemental et social, il adopte une attitude critique et attentiste envers toute mesure prise par l'Etat. Cet aspect est considéré comme un risque et donc comme une menace qui ne peut être maîtrisée.

Un changement d'attitude se produit lors de la phase suivante, la phase préventive. L'opposition active, le refus de s'impliquer et l'attitude défensive sont remplacés par une nouvelle stratégie de prévention. Les établissements financiers tentent de procéder à une vérification des risques environnementaux dans le cadre de la batterie des évaluations auxquelles sont soumises les demandes de crédit. Parallèlement, ils refusent de financer des projets négatifs sur le plan social ou de traiter avec des entreprises impliquées dans de tels projets, par exemple des entreprises qui détruisent la forêt tropicale ou qui font travailler des enfants. Ils se rendent compte que ces projets et ces sociétés présentent un risque d'image et comportent donc un risque commercial, et tentent de faire en sorte que ce risque soit gérable, de façon à pouvoir neutraliser à l'avance tous les effets négatifs.

La phase suivante, la phase innovante ou offensive, va beaucoup plus loin. Les problèmes environnementaux et sociaux, qui constituaient un risque gérable ou un risque à gérer, deviennent un marché. Les établissements financiers développent des produits innovants pour profiter des opportunités du marché, par exemple des produits de leasing spécifiques, des fonds d'investissement thématiques, d'autres fonds, des assurances-responsabilité, etc. Ces types de produits doivent être proposés par un prestataire fiable, et un prestataire qui ne projette pas une image de respect des aspects sociaux et environnementaux ne sera pas considéré comme fiable, même s'il lance un produit manifestement bon. Par conséquent, ceux qui offrent des produits durables devront faire en sorte que leur image attire les clients potentiels. Ceci va progressivement changer l'institution financière. Les activités traditionnelles sont mises en conformité avec les nouveaux produits à caractère durable. Une banque

n'insiste plus sur le fait qu'elle a les mains propres, mais qu'elle est verte et sociale.

Cela peut aboutir à une phase finale, la phase de durabilité. Dans cette phase, les critères de prise en compte des aspects sociaux et environnementaux sont intégrés dans l'activité globale, les produits durables et innovants au plan social deviennent la norme. Aux Pays-Bas, des banques comme Triodos et ASN sont dans la cinquième phase. Le développement de ces banques montre que les activités bancaires durables peuvent devenir une activité normale et profitable.

## **b. Les produits bancaires et innovants fondés sur des incitations fiscales**

Le ministère de l'Environnement des Pays-Bas a pris conscience assez rapidement de l'importance du secteur financier pour ses politiques. Il a entamé un dialogue régulier avec l'Association néerlandaise des banques pour échanger des informations. Cette coopération a abouti au développement de produits financiers et innovants comme les fonds verts, les fonds sociaux, le système de crédit hypothécaire vert, le leasing opérationnel vert assorti d'un amortissement accéléré et de déductions fiscales pour les investissements environnementaux. En outre, le secteur financier s'est impliqué dans des problèmes comme la décontamination des sols, les échanges climatiques, etc.

Le ministère de l'Environnement a entamé cette coopération parce qu'il avait le sentiment que ce secteur était important et était conscient que cela accélérerait l'évolution vers la durabilité.

## **c. Le système néerlandais des fonds verts et des fonds sociaux (GSFS)**

### *i. Caractéristiques générales*

Les fonds basés sur des avantages fiscaux des Pays-Bas sont différents de tous les autres systèmes connus car, notamment:

- ils fonctionnent sur la base de projets et non de sociétés (par exemple par des investissements en actions ou participations);

- ils sont limités à des projets environnementaux, sociaux ou culturels sélectionnés;
- l’Etat y joue un rôle (il est à l’origine du système) en offrant un avantage fiscal et en intervenant dans la désignation du type de projets;
- les GSFS offrent des avantages fiscaux aux investisseurs et aux entrepreneurs initiateurs du projet.

## ii. Mécanisme

Aux Pays-Bas, les personnes privées sont soumises à l’impôt sur le revenu et les revenus de l’épargne et du capital (par exemple les intérêts ou dividendes) sont les plus taxés. En investissant dans un fonds vert ou dans un fonds social, les revenus de cet investissement ne sont pas soumis à l’impôt sur le revenu. Le tableau suivant illustre le fonctionnement de ce système.

### **Mécanisme de fonctionnement du système du GSF**

	<b>Système commercial normal</b>	<b>Système du fonds vert ou social</b>
Intérêts nets épargnant	2,5%	2,5%
Impôt	2,5%	0%
Intérêts bruts épargnant	5,0%	2,5%
Taux d’intérêts bancaire	5,0%	2,5%
Banque: coûts, profits, risque	1,0%	1,2%
Taux d’intérêt pour l’entrepreneur emprunteur	6,0%	3,7%

Les hypothèses de calcul dans cet exemple peuvent varier en fonction de la situation du marché; il ne s’agit ici que d’un exemple de la manière dont fonctionne le système. Dans ce cas, l’avantage fiscal représente 2,3 % du taux d’intérêt de l’emprunt pour le projet. Dans la pratique, c’est plus compliqué. Le taux d’intérêt pour l’investisseur du fonds est plus faible. Une partie de la différence est utilisée pour dédommager l’épargnant pour le taux d’intérêt plus faible. L’avantage fiscal permet de compenser le taux d’intérêt moindre.

Ainsi, l’avantage fiscal est utilisé en partie pour dédommager l’épargnant afin qu’il perçoive un revenu normal, en partie pour faire bénéficier le projet d’un taux d’intérêt réduit.

Concrètement, le GSFS est un «système de prêts à taux réduit» pour des projets verts ou sociaux. De cette façon, le système favorise les investissements dans ces projets.

### *iii. Types de fonds / types de projets*

Il existe trois types de fonds: les fonds verts, les fonds sociaux et les fonds culturels.

#### *Les fonds verts*

Les fonds verts investissent dans l'énergie, la nature et des projets environnementaux aux Pays-Bas, à Aruba et aux Antilles néerlandaises, dans les pays en développement ou dans des projets dans les pays en transition.

#### *Les fonds sociaux*

Les fonds sociaux investissent dans des projets sociaux dans les pays en développement.

#### *Les fonds culturels*

Les fonds culturels investissent dans des projets culturels aux Pays-Bas. On applique des critères spécifiques à chaque type de projet. Il est clair qu'une partie des recettes fiscales est utilisée pour aider le projet. Cependant il y a d'autres conditions. Les projets éligibles dans le cadre de ce système sont sélectionnés sur la base de critères généraux. Ils doivent avant tout:

- présenter des avantages environnementaux, sociaux ou culturels importants;
- ne pas avoir d'impact ni d'effets secondaires négatifs;
- avoir un rendement faible. Les projets à rendement élevé devraient être réalisés sans aide fiscale;
- être rentables et ne pas être des gouffres financiers;
- seuls les projets nouveaux peuvent être sélectionnés.

### *iv. Quel est le rôle des parties prenantes et pourquoi participent-t-elles ?*

Dans le système, il y a quatre parties prenantes principales: l'Etat, les fonds, les épargnants privés et les initiateurs des projets. Chacun d'entre eux a son propre rôle et ses propres responsabilités. L'épargnant ou investisseur privé investit dans le fonds. Quand le gestionnaire du fonds

(banque) est contacté par un entrepreneur dont le projet peut être éligible, il demande à l'Etat l'autorisation d'accorder un prêt. L'administration traite les demandes et délivre un certificat vert, social ou culturel, qui permet de contracter un emprunt pour les projets. L'initiateur de projets qui s'est vu délivrer un certificat peut contacter les fonds et négocier avec eux pour obtenir les conditions les plus avantageuses pour le crédit.

Si le GSFS est une réussite, c'est grâce à la coopération qui s'est instaurée entre les différents intervenants. Les parties prenantes ont des motivations diverses pour participer au système.

### *L'Etat*

L'Etat avait différentes raisons pour introduire ce système.

#### *– Durabilité et développement*

Pour qu'une société soit durable, elle a besoin de faire plus que de la prévention de la pollution et de s'investir dans des activités économiques nouvelles telles que l'agriculture durable, l'énergie renouvelable, etc. Dans les conditions actuelles du marché, ces activités ne sont pas encore assez profitables pour qu'on puisse les introduire à l'échelle souhaitée. Comme le Gouvernement néerlandais entendait accélérer l'introduction et la dissémination de ces activités peu profitables et considérait qu'elles seraient rentables à l'avenir, il fallait trouver un moyen de proposer des avantages économiques, de façon à réduire le coût pendant la période de transition.

En ce qui concerne le développement, il est clair que l'aide publique au développement traditionnelle est utile mais insuffisante. Ce qu'il faut, c'est créer au Sud des activités économiques qui rendent les gens économiquement indépendants sur le long terme, des activités du secteur privé qui assurent l'autosuffisance du Sud. C'est pourquoi il faut s'intéresser davantage aux créateurs d'entreprises locaux, notamment.

Tant pour assurer la durabilité au Nord que le développement économique au Sud, il convient donc d'adopter une nouvelle approche des activités économiques et ne pas se contenter, comme on l'a fait jusqu'à présent, de soutenir les activités et de dépenser l'argent.

#### *– Des prêts au lieu de subventions*

Les projets durables ou de développement nécessitent un financement à hauteur d'environ 70 % du capital investi. Les subventions

n'atteindront jamais un tel niveau. Un prêt à hauteur de 70 % vaut souvent mieux qu'une subvention à hauteur de 20 à 30 %.

– *Capital privé*

Pour renforcer les investissements environnementaux et le soutien au développement économique, il faut de l'argent. Les fonds publics n'auraient pas suffi. Seuls les capitaux du secteur privé pouvaient permettre d'atteindre ces objectifs.

– *Compétences du secteur financier*

L'objectif était de créer des activités économiques rentables. L'Etat et ses administrations ne sont pas en mesure d'évaluer le potentiel économique des projets et des entrepreneurs. En recourant au secteur financier privé et à ses compétences, on peut s'assurer que les entrepreneurs sont capables de négocier des projets économiquement viables. Pour cela, l'Etat a besoin des compétences du secteur financier privé.

– *Prise de conscience des citoyens*

L'implication des épargnants privés sensibilise davantage les citoyens, ce qui crée un courant en faveur du soutien à la politique de l'environnement et au développement.

– *Prise de conscience du secteur financier*

Comme on l'a évoqué plus haut, l'attitude du secteur financier en matière de durabilité a évolué et son comportement est modifié par l'introduction de produits financiers à caractère durable et social. Le fait de soutenir la durabilité et le développement interdit d'être impliqué dans des projets qui ont des résultats allant à l'encontre de ces objectifs. L'introduction du GSFS a provoqué une prise de conscience du secteur financier en matière de durabilité et de développement.

*Les personnes privées*

Pourquoi les épargnants privés investissent-ils dans le système de fonds verts et sociaux? Il n'existe pratiquement aucune étude sur le sujet, cependant, on peut citer quelques éléments importants.

– *Rendement normal*

Il existait déjà un certain nombre de fonds éthiques aux Pays-Bas. Ces fonds avaient un rendement très faible et les sommes investies étaient plutôt modestes. En raison des avantages fiscaux, le rendement des

fonds verts ou sociaux reste modéré mais est comparable à celui des autres fonds. A notre avis, le système bénéficie du soutien de nombreux investisseurs disposés à placer des capitaux à condition d'obtenir un rendement modéré à normal. Ils veulent que leur argent soit utilisé pour de «bons» projets mais ils ne peuvent se permettre d'avoir un rendement faible ou nul, car cet argent leur est nécessaire, pour leur retraite par exemple. Ce segment de clientèle accepte un rendement modéré car il sait que l'argent est utilisé de façon judicieuse.

– *Bons projets / pas de «mauvais projets»*

Nombre de personnes qui investissent dans ce système veulent soutenir de «bons» projets et se préoccupent de la nature et du développement. D'autres ne recherchent pas les bons projets mais veulent éviter les «mauvais» projets. Elles ne veulent pas que leur argent soit investi dans des projets qui détruisent la biodiversité ou violent les droits de l'homme (par exemple, en faisant travailler des enfants).

– *Risque faible*

Les banques ont organisé le système de façon que les risques soient très faibles. Elles prennent les garanties habituelles et il est possible de faire jouer les mécanismes d'assurance.

– *Critères et évaluation des projets*

Les gens qui veulent éviter les mauvais projets et investir dans de bons projets peuvent investir dans les fonds éthiques. Dans la pratique, il est difficile de savoir quels sont les critères et comment les évaluations sont réalisées par les fonds éthiques «commerciaux». Parfois, les gens ne sont même pas intéressés par tous les critères spécifiques et l'évaluation, mais veulent seulement être sûrs que l'argent est investi «correctement» et que l'évaluation est «fiable». L'implication de l'Etat les convainc qu'il s'agit de bons projets et que leur évaluation n'est pas biaisée. Il est possible que cela contribue à les inciter à participer au système.

*Le secteur financier*

– *Prise de conscience sociale / environnementale*

Comme indiqué plus haut, on assiste à une prise de conscience du secteur financier en matière sociale et environnementale. Bien qu'il y ait des différences considérables entre les banques, cette évolution est manifeste. Cette prise de conscience contribue à inciter à participer au système.

– *Concurrence*

Les principales banques néerlandaises participent au GSFS. Une institution financière ne peut pas se permettre de ne pas offrir ce produit car il existe un segment de clientèle spécifique qui souhaite investir par ce biais. L'introduction du crédit hypothécaire vert l'a démontré. Ce crédit fait partie du fonds vert, mais il a un rendement très faible (ou nul) pour les banques.

– *Produit normal / rendement normal*

L'objectif du système était que les produits environnementaux et sociaux fassent partie des activités normales du secteur. Le développement du Sud et l'utilisation durable de la nature et de l'environnement ne devraient pas dépendre des dons, mais disposer d'une base économique solide. Le système vise donc, à offrir des produits financiers normaux avec un rendement normal. Ce rendement doit être normal à la fois pour les investisseurs privés et pour le secteur financier.

– *Image*

La valeur (sur le marché financier) d'une société dépend de ses profits et de son image, qui peut influencer les clients. La participation au système contribue à la bonne image d'une banque. En outre, la participation des banques a contribué à donner une image plus positive au secteur financier en général.

*L'initiateur du projet*

L'initiateur du projet a de bonnes raisons de rejoindre le système.

– *Disponibilité du capital*

Dans le passé, il était très difficile de contracter un emprunt pour des projets concernant l'énergie éolienne ou l'agriculture biologique, par exemple. L'activité était considérée comme risquée et l'on pensait que l'agriculture biologique n'avait pas de fondement économique solide. Il n'était donc pas étonnant que le secteur financier ait été réticent pour investir dans ce type de projets. Le système a permis d'améliorer l'accès à des capitaux.

– *Des taux d'intérêt faibles*

Les emprunts contractés dans le cadre du système ont des taux d'intérêt relativement faibles par rapport aux emprunts commerciaux normaux et il est donc intéressant d'investir par ce biais.

– *Niveau de qualité*

Dans certains types d'investissement, pour que le projet soit qualifié, il faut qu'il réponde à des critères spécifiques garantissant la qualité du produit. Par exemple, en matière de logement durable, pour une personne privée, il est difficile de savoir ce qui est durable dans la pratique. Quand un logement est-il durable? Dans le système de prêt hypothécaire vert, on a défini des critères de logement durable. Ainsi, les gens qui investissent dans ces logements savent qu'ils remplissent des critères stricts, sans avoir eux-mêmes à se préoccuper des aspects techniques de la construction.

#### **d. Expériences, difficultés avec les lois et le système**

*i. Quel a été et est l'impact social du système aux Pays-Bas et à l'étranger?*

L'impact social et économique a été important. Pour ne mentionner que les principaux effets:

- le système a rendu les gens plus conscients du développement social et environnemental. Actuellement, environ 170 000 personnes participent au système. Quand, dans le passé, en raison de restrictions budgétaires, on a proposé de réduire le système, on s'est aperçu qu'il était soutenu par une majorité écrasante au parlement, dans la presse et dans l'opinion publique;
- le système soutient des projets sociaux et environnementaux.  
Le système a un impact important. Les sommes investies dans les projets (depuis son introduction) représentent environ 3,5 milliards d'euros.

Les projets les plus importants aux Pays-Bas concernent:

- la sylviculture et la protection de la nature: reboisement, protection du paysage, zones de migration écologique, etc.;
- les projets d'«agrification»: projets expérimentaux pour utiliser des produits agricoles à la place de produits chimiques;
- l'énergie renouvelable: par exemple l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la biomasse;
- le logement durable: notamment le prêt hypothécaire vert-logement avec une faible consommation d'énergie, une faible consommation

d'eau, des produits chimiques moins toxiques, facile à démolir et avec plus de matériaux recyclables;

- les projets de chauffage de quartier: projet de récupération de la «chaleur perdue» par l'industrie et la production d'électricité en cycle combiné. Cette énergie est utilisée pour chauffer des bâtiments d'habitation;
- le Label vert pour l'agriculture sous serre: projets pour diminuer l'utilisation de minéraux, de produits chimiques et d'énergie dans l'horticulture;
- les projets d'agriculture biologique.

Il est difficile de quantifier tous les effets du système. Certains effets peuvent être quantifiés et peuvent donner un aperçu de l'impact environnemental du système.

Les projets les plus importants dans les pays en développement concernent:

- les microcrédits: pour les petites entreprises ou les personnes privées et pour les projets sociaux dans les pays en développement;
- nature, sylviculture et biodiversité: projets de protection;
- l'énergie renouvelable: par exemple projets solaires et éoliens;
- les projets d'écotourisme;
- l'agriculture biologique: projets destinés à produire les récoltes dans de bonnes conditions environnementales et sociales;
- les transports publics.

Grâce au système, il a été possible de créer plusieurs milliers d'emplois dans les pays du Sud, dans de bonnes conditions sociales et économiques.

## *ii. Le système est efficace*

Il y a quelques années, KPMG a réalisé une étude sur l'efficacité du système. Elle a montré que le système était efficace dans la mesure où il ne coûtait pas très cher de réduire en partie les contraintes sur l'environnement. En outre il n'est pas onéreux pour l'Etat. Un euro de fonds publics permet la mise à disposition de 40 euros de capital privé.

### *iii. Le système contribue à la prise de conscience du secteur financier*

Il est manifeste que le système a influencé les institutions financières des Pays-Bas. Depuis l'introduction du système, les principales banques ont chargé au moins quelques salariés de suivre ces fonds. Leur activité en continu influence sur les comportements et provoque une prise de conscience. Les banques commencent à s'intéresser davantage aux problèmes sociaux et environnementaux. Elles développent une gamme d'activités plus large. Elles introduisent et mettent en œuvre des normes pour les aspects environnementaux et prennent en considération la manière dont les projets de leurs clients se situent en matière de droits de l'homme...

### *iv. Difficultés: le système lui-même est bon, mais il ne peut pas faire de miracle*

Souvent, le système est un bon outil. Les parties prenantes coopèrent et sont convaincues qu'elles doivent continuer à le faire. Elles préfèrent des systèmes comme celui-ci. Il peut également être utilisé dans d'autres pays. Cependant, parfois, ces effets incitatifs ne sont pas suffisamment efficaces ou suffisamment forts. A cet égard, on peut faire deux remarques importantes:

- premièrement, parfois, l'allègement de la fiscalité n'est pas un argument suffisant pour l'initiateur du projet. Pour lancer les projets très innovants, notamment, il faut des politiques et instruments supplémentaires;
- deuxièmement, les projets dans le Sud présentent un risque très élevé, ce qui implique que, souvent, ils ne sont pas compatibles avec le système actuel. Le faible rendement pour les investisseurs ne convient pas pour les projets risqués. C'est réellement un inconvénient du système actuel. Nous sommes convaincus que les projets dans les pays du Sud contribuent au développement social et économique et permettent une plus grande indépendance économique. L'introduction d'un système de garantie pour des projets spécifiques au Sud peut avoir un effet bénéfique. De tels systèmes existent dans d'autres domaines, par exemple avec les garanties de crédits à l'exportation.

### **e. Possibilité d'appliquer le système dans d'autres pays**

Le système est applicable dans d'autres pays. Le fait qu'il fasse partie intégrante du système d'imposition néerlandais n'implique pas qu'il soit inapplicable (sous réserve d'adaptations) dans d'autres pays. Lors de leur conférence informelle à Maastricht, cette année, les ministres de l'Envi-

ronnement de l'UE ont conclu que des instruments innovants, comme le système des Pays-Bas, pouvaient contribuer à l'innovation et ont recommandé de l'introduire dans d'autres pays.

#### **f. Perspectives : d'autres mesures législatives envisagées**

Comme le système fonctionne bien, seuls des changements minimes y ont été apportés.

Il y a toutefois deux remarques à faire à propos du système:

- premièrement, il est manifeste que l'avantage financier est limité et n'est pas suffisant pour des projets qui ont besoin d'un financement important (par exemple les projets de recherche et de développement). Ce point faible est inhérent au système. La solution consiste à créer des synergies avec d'autres systèmes d'incitation axés sur la recherche et le développement;
- la deuxième limite du système réside dans le risque plutôt élevé des projets dans les pays en développement, dû aux situations politiques dans ces pays et aux caractéristiques particulières des projets. Le risque élevé constitue un véritable obstacle pour le secteur financier. La seule façon d'y remédier est d'introduire un système de garantie qui couvre une partie du risque. Il a été proposé d'en créer un, basé sur la dette publique au développement. D'autres proposent de mettre au point un système basé sur les ressources privées et publiques.

## 4. Cadres statutaires d'action pour l'économie solidaire

*par Xavier Boos, correspondant de l'Économie sociale et solidaire  
à la préfecture de la Région Alsace*

### Introduction

Agir, c'est s'engager. Cela suppose un minimum d'organisation, des règles de fonctionnement et des règles du jeu.

Agir, c'est aussi entreprendre, au sens courant du terme, c'est-à-dire conduire et mener à bonne fin un projet. Le projet d'engagement, dont il est question ici, dans ce forum, touche foncièrement à la transformation des rapports noués par la société avec la sphère économique. Poser ainsi le sujet, c'est se demander comment un acte économique peut produire du politique. L'articulation entre le politique et l'économique peut-elle être consolidée par la dimension juridique? C'est ce que nous nous proposons d'examiner en vue de déboucher sur des propositions et des pistes d'action concrètes.

#### a. L'apport du droit pour agir

Traiter de l'apport du droit c'est se demander pourquoi faire appel au droit et à quoi il peut servir. C'est affirmer la force du droit alors que la mode est à l'informel, à des cadres d'action non formalisés, non figés par le droit.

##### *i. L'apport juridique à contre-courant de l'informel*

Actuellement le travail en réseau, la mobilité et la flexibilité des liens entre personnes tendent à s'imposer un peu partout.

L'engagement politique, voire associatif, ne se fait plus ni dans la durée ni dans la permanence, il a tendance à se volatiliser. La mobilisation politique n'est plus le monopole des partis politiques constitués et se fait plus volontiers dans un cadre de collectifs au sein de réseaux informels mobilisés pour des causes spécifiques et pour la circonstance.

Il en est de même pour le fonctionnement de l'entreprise. Les structures d'entreprise à la mode évoluent fortement. Ainsi, après une organisation de type pyramidal puis de type matriciel, l'entreprise se libère de ses murs pour adopter une organisation en réseau, caractérisée par une grande ouverture, par des interconnexions immatérielles entre des sites et des opérateurs indépendants, extérieurs au cadre physique de l'entreprise. On n'est pas loin de vouloir faire de chaque acteur productif un entrepreneur à part entière. Il serait utile de se pencher sur les conséquences de cette tendance dont on ne tire pas souvent toutes les leçons en termes d'évolution de la société.

Les cadres juridiques institués, ressentis comme rigides, vont-ils à l'encontre de cette tendance? Les règles de droit seraient-elles devenues un frein à cette forme de l'action contemporaine?

C'est oublier la force du droit et son apport en termes de sécurité dans l'action, de partage des responsabilités, l'anticipation dans le règlement des litiges. C'est oublier aussi les inventions juridiques qui accroissent la capacité à agir collectivement, comme la notion de personne morale. Cet exemple, héritage du droit romain, permet justement de se libérer des contraintes physiques et interpersonnelles, de passer du singulier à l'universel et à l'intemporel, et ainsi d'instaurer un fonctionnement à large portée. De la même manière, les relations contractuelles en droit commercial facilitent et multiplient les contacts grâce à la standardisation conventionnelle. Leur mise en œuvre automatique n'est pas antinomique avec une certaine souplesse.

## *ii. Des cadres statutaires promoteurs de démocratie*

Promouvoir la citoyenneté et la cohésion sociale dans l'économie, c'est savoir trouver, choisir et utiliser à bon escient, dans la gamme des statuts juridiques du droit des sociétés et du droit civil, ceux qui sont promoteurs de démocratie et d'utilité sociale. Car justement il en existe: ce sont les statuts créés à partir de groupements de personnes, ceux de la grande famille de l'économie sociale.

La traduction allemande du terme est évocatrice de son mode de fonctionnement: la *Gemeinwirtschaft* ou, pour le dire sous la forme d'un slogan, «entreprendre ensemble». Le champ de l'économie sociale recouvre les coopératives, les mutuelles et les associations, qui ont en commun les mêmes racines historiques et les mêmes principes de fonctionnement: mettre l'homme au centre, prendre la décision de façon démocratique,

poursuivre un but non lucratif, mettre en réserve les résultats positifs et enfin développer et promouvoir la personne humaine et sa place dans la société. Ces principes, inventés par les pionniers de Rochdale au XIX<sup>e</sup> siècle et repris par la charte de l'économie sociale en 1980, restent d'actualité.

Ces statuts de l'économie sociale existent dans l'ensemble des pays européens. L'apparition au cours des dernières années des entreprises sociales et de l'économie solidaire se fait soit sous la forme coopérative, comme dans les pays de l'Europe du Nord ou de l'Italie, soit sous la forme associative, comme en France.

Bien que le mouvement de l'économie solidaire soit plus « tourné vers les autres » que vers « l'entre-soi », que l'on retrouve plus couramment dans les coopératives et dans les mutuelles, la recherche de cadres statutaires adaptés tend à rapprocher économie sociale et solidaire. On le voit par exemple en France où les chambres régionales de l'économie sociales et solidaires regroupent toutes les composantes, parfois même élargies aux territoires solidaires.

## **b. Entreprendre ensemble, oui, mais aussi autrement !**

Le programme du forum du Conseil de l'Europe nous invite à stimuler et à soutenir ce qui pourrait être un mouvement. On peut aussi s'interroger sur le caractère innovant de ces initiatives et se demander quel serait le cadre structuré et adéquat pour en soutenir la dynamique.

### *i. Un cadre favorable à l'innovation collective*

Les initiatives dont il est question dans ce forum sont d'abord économiques. Elles sont résolument innovantes en termes organisationnels et de rapport aux marchés. Elles vont toutes dans le sens d'une révision du face-à-face, que ce soit dans la sphère du privé – par exemple les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) créent de nouveaux rapports entre producteur et consommateur – ou que ce soit entre les sphères du public et du privé. Le succès de notions nouvelles, telles que l'utilité sociale dont il reste à creuser les modalités de mesure, témoigne de ces nouvelles façons de voir l'action. La démocratie participative, elle aussi, renouvelle les relations entre le citoyen et les représentants politiques.

Toutes ces nouvelles tendances interpellent forcément le cadre juridique établi, qui évolue. En France, le statut récent de société coopérative d'intérêt collectif permet la constitution d'un sociétariat multiple, au sein duquel sont réunis producteurs et clients, puisque le sociétariat est obligatoirement composé des salariés et des bénéficiaires, et, de façon facultative, des pouvoirs publics.

On a l'habitude de considérer que le droit est en retard sur la réalité. Il ne ferait qu'instituer des relations déjà établies. Ce n'est pas forcément le cas. Le droit peut aussi rendre possible et encourager l'expérimentation. Il faudrait qu'il puisse le faire en matière d'organisation apprenante, de créations de nouvelles communautés de pratiques. L'enjeu principal de ces nouveautés est, ainsi que cela a été dit par d'autres intervenants, de savoir comment on réunit les acteurs, comment on les encourage à travailler ensemble, dans le souci d'un jeu «gagnant-gagnant».

## *ii. Pour un cadre de développement, respectueux des principes de l'économie solidaire*

Le rapprochement c'est bien, mais encore faut-il trouver un cadre qui puisse susciter du développement, voire donner naissance à une stratégie de développement.

Je voudrais revenir sur la révision du couple Etat-marché proposée par M. Benoît Lévesque (voir son article p. 29), et sa transformation en un nouveau paradigme articulant Etat-marché et société civile. Les pouvoirs publics ont tendance à se placer en premier dans ce processus. D'ailleurs, quand on demande à un élu français comment il définit l'économie solidaire, on obtient assez souvent la réponse: «Je sais ce que c'est et j'en fais en soutenant l'insertion des jeunes et l'insertion par l'économie.» C'est oublier, comme nous l'apprend l'histoire, qu'en matière d'économie sociale et solidaire les acteurs de la société civile sont autonomes, et ont souvent ouvert la voie et pris les premières initiatives, suivis par les pouvoirs publics, éventuellement par le marché.

De quoi l'économie sociale et solidaire a-t-elle besoin? En reprenant une formule souvent utilisée en management d'entreprise, j'énumérerai quatre éléments constitutifs d'une stratégie de développement, qui peuvent être placés dans un carré magique de facteurs clés du succès.

Le premier ingrédient d'une stratégie sont les femmes et les hommes, motivés et prêts à s'engager. Pour disposer de ce public acquis à la cause, il est nécessaire de sensibiliser, d'informer sur les enjeux, les valeurs et le

potentiel de ce champ de l'économie. La place modeste faite à notre sujet dans les médias est le signe de l'importance actuellement accordée et au potentiel de développement que cela réserve.

En deuxième lieu, parmi ces acteurs il est aussi nécessaire de trouver une ressource humaine capable de porter des projets, des professionnels donc, ce qui suppose formation et mise à niveau de compétences. L'accent a été mis tout à l'heure sur la question de la formation. Certes, mais est-ce suffisant? Je rejoins la remarque faite par M. Benoît Tremblay<sup>1</sup> qui insistait sur l'importance de la recherche-développement, de la veille et de la capitalisation sous la forme d'une bibliothèque de savoirs facilement accessible (on dit maintenant une intelligence économique), et du choix en faveur d'une stratégie de formation privilégiant non pas des formations spécialisées, mais la dissémination d'enseignements sur l'économie sociale et solidaire dans un maximum de cursus d'enseignement.

Le troisième ingrédient de la stratégie de développement, ce sont les idées, les opportunités d'action, celle-ci étant guidée par l'objectif d'une démocratisation de l'action économique. Le quatrième ingrédient est le financement.

Enfin, ce carré devient réellement magique par le fait qu'il repose sur un cœur, un rouage d'animation, un moteur qui impulse la dynamique et porte la stratégie. Je plaçais tout à l'heure pour une meilleure utilisation des statuts de l'économie sociale et pour un rapprochement entre économie sociale et solidaire. En France, ce rapprochement est largement amorcé, mais fait-il déjà mouvement? Est-il déjà en position de mise en stratégie?

Il existe, à l'échelle des régions françaises, un cadre propice pour ce rapprochement et pour cette dynamisation grâce à la constitution de chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, qui regroupent les instances représentatives des coopératives, des mutuelles, des associations et les réseaux régionaux de l'économie solidaire. Ce qu'il reste à imaginer, ce sont les modalités d'articulation entre les pouvoirs publics et ces chambres régionales. Celles-ci ont un statut associatif et n'ont donc pas le caractère d'établissement public ou d'organisme consulaire, statut

---

1. Tremblay, Benoît, «L'exemple du Québec (Canada)», intervention présentée lors de la table ronde «Les engagements citoyens dans l'économie: expériences locales et internationales» organisée le 3 novembre 2004 au Pôle européen de gestion et d'économie (PEGE) de Strasbourg, la veille du Forum du Conseil de l'Europe.

qui leur permettrait de bénéficier de ressources parafiscales. Cette limite les oblige justement à innover, à se mettre en position de développement stratégique.

## **Conclusion**

Il convient de saluer la portée et la force de ce forum du Conseil de l'Europe, invitation à la déconstruction des rapports entre politique-économie et société. Il est habituellement admis que l'économie de marché et la démocratie vont de pair et convergent de façon quasi automatique. Oser cette déconstruction et considérer que c'est un travail que de construire ces relations, c'est insuffler une nouvelle énergie dans un mouvement pour le progrès de l'homme et la cohésion sociale.

## 5. Investissements dans des structures ad hoc et structuration des réseaux

*par Simon Pare, responsable contrôle qualité et recherche  
et développement de Max Havelaar*

### Introduction

Pendant plus de quarante ans, le mouvement international du commerce équitable a démontré que le commerce peut avoir un impact significatif et durable pour améliorer les conditions de vie et de travail de petits producteurs et travailleurs des pays en voie de développement, tout en protégeant les ressources naturelles et environnementales. Très modeste à son origine, ce mouvement a forgé un réseau mondial qui regroupe aujourd'hui des centaines de milliers de petits producteurs organisés en associations ou en coopératives, des travailleurs sur des plantations et dans des usines, des milliers d'importateurs et de distributeurs, des ONG et des organisations de labellisation. Ces organisations collaborent au sein d'un système commercial touchant des dizaines de millions de consommateurs.

Quatre grandes fédérations structurent ce mouvement au niveau international, chacune ayant développé un domaine de compétence particulier:

- FLO – Fairtrade Labelling Organizations International;
- IFAT – International Fair Trade Association;
- NEWS – Network of European World Shops;
- EFTA – European Fair Trade Association.

Depuis 2000, les quatre organisations collaborent informellement au sein de FINE, afin de donner une consistance et une cohérence internationale à ce mouvement en pleine croissance.

En 2001, les membres de FINE ont établi une définition commune du commerce équitable: «Le commerce équitable est un partenariat commercial, basé sur le dialogue, la transparence et le respect et qui vise plus d'équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en proposant de meilleures conditions commerciales à des producteurs et travailleurs marginalisés, spécialement dans le Sud, et en sécurisant leurs droits. Les organisations de commerce équitable, soutenues par les consommateurs, s'emploient activement à appuyer les produc-

teurs, à sensibiliser le public et à mener des campagnes pour effectuer des changements aux règles et aux pratiques du commerce mondial<sup>1</sup>».

Depuis début 2004, les quatre fédérations œuvrent ensemble, par le biais d'un bureau de lobbying conjoint, pour peser sur les débats internationaux et contribuer à un changement des pratiques commerciales mondiales.

A présent, la grande majorité des entreprises n'internalisent pas les coûts de leur impact social et environnemental. Les acteurs du commerce équitable ont la conviction qu'il est nécessaire d'intégrer dans les prix les coûts sociaux, environnementaux et économiques des biens et des services afin de rendre le commerce durable et de ne pas distordre les marchés internationaux. Beaucoup de gouvernements et d'institutions internationales pratiquent un discours sur le développement durable; les acteurs du commerce équitable transforment ce discours en pratique depuis quarante ans.

### **a. Fairtrade Labelling Organizations (FLO) International**

Parmi les acteurs du commerce équitable, Fairtrade Labelling Organizations (FLO) International assume le rôle d'organe de définition du cahier des charges («standards») pour les produits de grande consommation et effectue l'inspection et la certification des acteurs de la filière, dont notamment les organisations de producteurs bénéficiaires.

Cette démarche de certification fait de FLO un acteur complémentaire des trois autres fédérations du mouvement international (IFAT, EFTA, NEWS).

Les initiatives nationales de FLO (dénommées Max Havelaar, Fairtrade ou TransFair) accordent un «label» aux produits du commerce équitable, qu'ils soient distribués par des acteurs spécialisés dans ce domaine ou des entreprises commerciales de la filière conventionnelle, afin de permettre au consommateur de repérer facilement un produit de commerce équitable et d'avoir l'assurance que les standards ont été respectés lors de sa

---

1. Le commerce équitable se base sur un cahier des charges qui inclut, entre autres, le paiement d'un prix minimum garanti qui couvre au moins les coûts de la production et un salaire décent. Pour plus d'informations sur le cahier des charges: [www.fairtrade.net](http://www.fairtrade.net) et [www.ifat.org](http://www.ifat.org)

production et de sa commercialisation. Les initiatives nationales ont également la responsabilité:

- de contractualiser et contrôler les acteurs commerciaux nationaux;
- de promouvoir le commerce équitable et le label auprès des consommateurs, des entreprises et des pouvoirs publics sur leur marché, généralement en étroite collaboration avec les acteurs d'initiatives nationales des autres réseaux du commerce équitable.

La fédération FLO assure, de son côté, un certain nombre d'activités pour le compte de ses membres et pour le mouvement du commerce équitable en général:

- elle définit les standards du commerce équitable par type de producteurs (organisations de petits producteurs / plantations / usines) et par produit;
- elle organise l'inspection et la certification des producteurs et des transactions entre acteurs de la filière;
- elle facilite la commercialisation des produits et la circulation d'informations sur le marché;
- elle apporte un soutien aux organisations de producteurs qui nécessitent un appui en gestion, en qualité, en commercialisation, etc. pour pouvoir profiter pleinement du système de commerce équitable.

Ainsi environ un million de familles dans 49 pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie bénéficient de relations commerciales plus équitables. En 2003, les ventes mondiales de produits équitables certifiés par FLO ont atteint environ 450 millions d'euros avec une croissance de 43% entre 2002 et 2003, et des progressions considérables sur les marchés britannique (61% en volume), français (81%) et italien (400%), sans oublier le marché des Etats-Unis, en pleine ascension avec 93% de plus de café vendu en 2003 qu'en 2002.

Outre une rémunération avantageuse et les partenariats à plus long terme qui se mettent en place entre producteurs et acheteurs, l'impact du commerce équitable sur les producteurs se mesure en termes de structuration à la fois organisationnelle et inter-organisationnelle. Le commerce équitable pratiqué par les membres de FINE a permis d'ouvrir des espaces de dialogue entre des producteurs de différents pays et continents, et de créer des réseaux nationaux, régionaux et internationaux pour une meilleure représentation des intérêts des producteurs défavorisés.

## **b. La structuration des réseaux**

### *i. Les organisations de labellisation*

FLO a pour ambition d'accueillir au cours des prochaines années un nombre plus important d'organisations nationales ou régionales de labellisation du commerce équitable, basées aussi bien dans les pays du Sud que dans d'autres pays européens. Comercio Justo Mexico est récemment devenu le premier membre d'un pays producteur et la première initiative régionale a vu le jour en Australie/Nouvelle Zélande.

FLO appuie actuellement la création d'une organisation de labellisation en Espagne, l'accompagnant d'un transfert de savoir-faire et d'un crédit de démarrage. Cependant, FLO ne peut apporter un appui à une organisation que si elle est soutenue par des acteurs du commerce équitable et de la société civile du pays concerné. Pour les pays Baltes, d'Europe centrale et de l'Est, qui représentent un potentiel important pour le commerce équitable, pouvant favoriser l'émergence d'une économie citoyenne, FLO adopte une politique de parrainage par ses membres les plus proches (Finlande pour les pays Baltes, Allemagne et Autriche pour leurs pays voisins). En vue de cet élargissement, il est important que les organisations européennes de la société civile déjà impliquées dans le commerce équitable puissent aider la promotion d'organisations nationales ou – mieux – régionales.

Dans les pays producteurs, FLO a l'intention de travailler avec les réseaux continentaux de producteurs certifiés en commerce équitable (par exemple en Amérique latine) pour la création d'organisations nationales et/ou régionales de labellisation qui pourraient, outre le travail de sensibilisation des citoyens au commerce équitable, prendre en charge un travail d'accompagnement des producteurs certifiés.

### *ii. La structuration locale*

Les initiatives nationales membres de FLO appuient, dans chaque pays, la formation de groupes régionaux et locaux intégrant divers acteurs de l'économie solidaire et travaillant étroitement avec les entreprises régionales impliquées dans le commerce équitable. Par exemple, Max Havelaar France a défini une politique d'appui, par des financements et des formations régulières, à la structuration de ces groupes, eux-mêmes organisés en réseau et participant activement à la définition de la stratégie nationale.

FLO n'appuie donc pas directement les activités locales, ceci étant de la responsabilité de ses membres. Cependant, l'existence d'une fédération internationale est importante en tant qu'exemple, caution et élément fédérateur. FLO organise des échanges réguliers entre ses membres pour la dissémination d'exemples et d'informations utiles. A titre d'exemple, Fairtrade Foundation au Royaume-Uni et Max Havelaar France essaient actuellement de faire converger des opérations<sup>2</sup> visant à impliquer les collectivités territoriales dans la consommation et la promotion du commerce équitable.

Dans les pays producteurs, l'action des membres de FINE se retrouve dans la dynamique de développement local créée par l'accès à un marché international à des conditions commerciales avantageuses. Les producteurs se structurent en coopérative ou en association et des revenus supplémentaires en favorisent une professionnalisation. De plus, on observe de nombreux exemples de fusion entre organisations du commerce équitable et autres organisations locales qui souhaitent profiter de ce marché, une meilleure coordination politique des organisations de producteurs aux niveaux régional et national, un dialogue accru avec les collectivités locales pour l'amélioration de l'infrastructure..., autant d'effets découlant de la structuration d'un marché alternatif au niveau global par FLO et FINE.

### *iii. L'appui aux entreprises*

Ni FLO ni ses initiatives nationales n'achètent et ne vendent de produit et ne s'impliquent directement dans des structures commerciales. Respectivement, FLO et les initiatives nationales accompagnent les entreprises internationales et nationales pour augmenter l'accessibilité, la visibilité et la notoriété des produits labellisés. Cet appui aux entreprises implique également un conseil en termes de construction de filières, de provenance et de types de produits, etc.

Bien sûr, les initiatives nationales développent une relation privilégiée avec les entreprises 100% équitables. De même, FLO collabore plus spécifiquement avec EFTA, en tant que fédération d'importateurs équitables, pour chercher à définir une politique et une stratégie communes pour leurs membres respectifs, même si de tels accords sont sujets à une validation sur chaque marché.

---

2. Les opérations s'appellent respectivement «Fairtrade Towns» et «500 villes pour le commerce équitable».

#### *iv. La finance solidaire*

Les initiatives nationales travaillent également régulièrement avec les institutions de finance solidaire pour financer des opérations de communication et de promotion du commerce équitable. Pour ce qui est de FLO, les financements solidaires ont été sollicités plus particulièrement pour l'organisation d'événements réunissant les différents acteurs de la filière (par exemple le FLO Forum de Londres en septembre 2003).

A l'avenir, la finance solidaire peut jouer un rôle important, aux côtés des financements publics, en soutenant:

- des campagnes de communication à l'échelle régionale et nationale;
- les structures relais au niveau local, importantes pour la sensibilisation de proximité;
- des initiatives de commerce équitable naissantes dans d'autres pays d'Europe;
- l'apport de fonds permettant d'appuyer certaines organisations de producteurs sur des programmes spécifiques (sur la qualité, par exemple) ou plus généralement par un préfinancement et des crédits à taux d'intérêts préférentiels.

#### **c. Le changement d'échelle**

Malgré la progression importante des ventes qui a permis de multiplier l'impact au niveau des producteurs, la part du commerce équitable dans le commerce international reste inférieure à 0,01%. Un changement d'échelle s'impose pour que le commerce équitable puisse intégrer des millions de nouveaux producteurs et réellement peser sur l'évolution des échanges commerciaux.

Les principaux freins à ce changement sont:

- de faibles moyens de communication et de promotion pour faire connaître le commerce équitable, le label et l'impact auprès des consommateurs, et pour transformer les intentions d'achat en actes d'achat;
- des barrières douanières préjudiciables au développement de certaines filières en commerce équitable (bananes, riz et sucre, par exemple) car elles augmentent artificiellement la différence de prix au consommateur;

- un code des marchés publics limitant la marge de manœuvre des collectivités locales et régionales pour donner une priorité aux produits équitables;
- l’insuffisance des actions d’appui aux producteurs leur permettant de répondre aux exigences du marché en termes de qualité et de logistique.

#### **d. Propositions de FINE pour une promotion paneuropéenne du Conseil de l’Europe**

Parmi les actions qui, au niveau européen, apporteraient un appui important au commerce équitable, comme forme de commerce solidaire et durable, nous mettons en avant:

- la reconnaissance de la définition du commerce équitable de FINE;
- sa promotion auprès des Etats membres du Conseil de l’Europe et de l’Union européenne pour qu’ils sensibilisent les autorités et les citoyens, intègrent le commerce équitable dans le Code des marchés publics et adoptent des mesures fiscales et légales pour favoriser son développement;
- toute action permettant l’émergence et le développement d’acteurs du commerce équitable dans les Etats membres du Conseil de l’Europe où ces acteurs n’existeraient pas encore;
- le dialogue entre le Conseil et d’autres organisations et institutions internationales (UE, OCDE, OIT, agences de l’ONU, banques de développement) pour déterminer des programmes d’action communs;
- les possibilités d’appui financier à des programmes d’information, de formation et de soutien technique à des organisations de producteurs.

## 6. Formation et professionnalisation du management et des employés de la finance solidaire

*par Matt Christensen, directeur exécutif de European Social Investment Forum (EuroSIF)*

### Introduction

Le présent article souligne la nécessité d'une formation et d'une professionnalisation des employés (salariés et bénévoles) du secteur de la finance solidaire et le type de formation et de professionnalisation dont ils ont besoin. Il présentera des exemples de valeurs, notamment celles qui sont différentes des valeurs du secteur financier traditionnel, et reliera ces exemples au système financier solidaire existant. Enfin, il mettra en évidence certains des défis auxquels le secteur des initiatives de formation continuera d'être confronté ainsi que quelques idées sur la manière dont les pouvoirs publics pourraient aider ce secteur à progresser.

#### a. Nécessité d'une formation et d'une professionnalisation

Beaucoup se demandent pourquoi il est nécessaire de former les employés du secteur financier solidaire à l'économie éthique et solidaire. Malheureusement, il faut reconnaître que celui ou celle qui désire travailler dans la finance solidaire a beaucoup de mal à trouver un enseignement adapté, contrairement au secteur financier traditionnel, où les possibilités sont nombreuses: universités, centres de formation spécialisés dans la finance et associations bancaires disposant de forums offrant depuis longtemps ces possibilités.

Dans le secteur de la finance solidaire, il n'y a pratiquement pas de formation universitaire, ou celle qui existe est toute nouvelle et en cours de développement. Elle se fait donc sur le terrain ou bien lors de séminaires. Il peut s'agir de stages spéciaux d'initiation organisés à intervalles réguliers, ou bien les nouvelles recrues peuvent être confiées à des tuteurs expérimentés. Ce choix s'explique par l'absence d'autres possibilités. Une autre raison tient aux coûts que représenterait la formation d'un grand nombre de personnes, dont de nombreux bénévoles. La troisième raison est qu'une grande partie des aspects relationnels de la gestion des échanges avec les partenaires s'apprend mieux sur le terrain. Les entre-

prises de la finance solidaire ne trouvent généralement personne ayant une qualification dans ce domaine. Le plus souvent, elles embauchent des personnes dotées d'une expérience financière à qui elles apportent une compétence dans le domaine social et de l'environnement. Là encore, on constate le besoin urgent d'un enseignement plus officiel, difficile à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les opérations financières traditionnelles, un certain nombre d'indicateurs ont été élaborés et normalisés au fil des ans. Il s'agit notamment du rendement de l'investissement (ROI), du rendement des capitaux investis (ROC), du rendement de l'actif (ROA), tous utilisés dans le secteur financier traditionnel. Là encore, pour la formation en matière de finance solidaire, il convient de se mettre d'accord sur un certain nombre de données. Les contenus (ainsi que les indicateurs) évoluent et sont en cours de définition (par exemple les indicateurs sociaux).

Enfin, un autre aspect important de la professionnalisation de la qualification en matière de finance solidaire concerne le besoin d'homologation. Le monde financier traditionnel offre diverses possibilités: l'accréditation CFA (pour les analystes financiers agréés), l'accréditation de l'American Bankers Association (ABA) et celles des experts comptables certifiés (CPA Australie). Il existe également les diplômes de maîtrise et de doctorat en finance et évidemment le MBA (Master of Business Administration) des écoles de gestion. Par contre, le processus d'homologation des formations en finance solidaire n'en est qu'à ses balbutiements. Il est assez difficile d'obtenir actuellement un MBA en finance solidaire. En fait, les écoles de gestion qui introduisent la durabilité dans leurs programmes de MBA, forment généralement les diplômés à diriger des entreprises dans une optique durable plutôt que de les préparer à entrer directement dans l'économie sociale en tant qu'entrepreneurs sociaux ou investisseurs dans des entreprises d'intérêt collectif. Heureusement, la situation est en train de changer. C'est ainsi que certains établissements proposent maintenant dans le cadre du programme d'études commun des cours tels que «Concevoir les systèmes pour un développement durable». À l'avenir, il faudra trouver des programmes d'homologation/accréditation et les différentes régions du monde devront se mettre d'accord sur des indicateurs normalisés, permettant par exemple de mesurer le rendement du capital social.

## **b. Différences de «valeurs» entre le secteur financier traditionnel et le secteur de la finance solidaire**

Quelles sont les valeurs de la finance éthique et solidaire et quelles sont les différences entre celles-ci et certaines valeurs du secteur financier traditionnel? Les valeurs du secteur financier traditionnel sont largement fondées sur la conception de l'économie de Milton Friedman (économie de marché libérale) et l'idée que la responsabilité des questions sociales incombe essentiellement aux gouvernements. C'est pourquoi le secteur financier continue d'examiner les entrées-sorties en termes de données fondées sur le rendement financier et le risque financier, mais pas nécessairement sur le rendement social et le risque social. Quelques spécialistes (de plus en plus nombreux) estiment qu'il faut commencer à travailler autrement dans le secteur financier traditionnel (c'est-à-dire que les mesures doivent changer), mais la majorité de la communauté financière d'aujourd'hui continue de tout mesurer en fonction d'un développement maximal des bénéfiques et des rendements financiers. Un autre facteur important est que les établissements financiers considèrent généralement que les questions éthiques ne les concernent pas, mais concernent leurs clients, et par là-même ne les traitent pas directement.

Les valeurs qui sous-tendent la finance éthique et solidaire reposent sur une approche plus globale. Elles insistent davantage sur l'obligation de rendre des comptes, sur la responsabilité face à des critères sociaux et pas seulement sur la rémunération des risques financiers. Cela commence par une chose aussi simple que le risque environnemental d'un prêt, et peut couvrir un certain nombre d'initiatives diverses. Une autre manifestation de ces valeurs dans le secteur de la finance solidaire est le fait que les employés de ce secteur peuvent être tenus pour responsables de la manière dont ils distribuent les fonds. Leur rémunération peut être directement liée à leur degré de réussite en matière de rendements du capital social. Enfin, le secteur de la finance solidaire repose sur l'idée d'une ouverture aux partenariats (particulièrement les partenariats secteur public-secteur privé) pouvant garantir des rendements sociaux et financiers. L'exemple qui va suivre en est la démonstration.

## **c. Les valeurs en action : les aspects éthiques du secteur financier – Exemple de Bridges Community Investments, entreprise de capital-risque social**

La société Bridges Community Investments montre comment des valeurs éthiques ont été introduites de manière inédite dans des systèmes finan-

ciers. Elle a été lancée par Sir Ronald Cohen, fondateur de Apex Private Equity et considéré comme un des plus brillants spécialistes du capital-risque en Europe des vingt dernières années. Ayant travaillé vingt ans dans ce secteur, il a réalisé que le capital-risque faisait peu de choses en faveur de la cohésion sociale. Il a créé avec succès une entreprise, une société de capital-risque de 60 millions d'euros, financée à moitié par des investisseurs privés et à moitié par le Gouvernement britannique. Ce partenariat public-privé jette un regard nouveau sur l'investissement éthique. Par exemple, plutôt que de proposer des prêts, Bridges adopte une approche de «justice sociale» dans ses investissements. La société s'efforce donc de créer des entreprises qui réussissent, et qui amèneront à long terme la prospérité dans leur communauté. De plus, Bridges cible les zones du Royaume-Uni à risque particulièrement élevé qui sont déterminées par le Gouvernement britannique en fonction de critères de pauvreté. La société ne s'intéresse qu'à des entités potentielles de moins de 250 salariés, ainsi, certaines entreprises qui ont bénéficié d'un financement n'ont que deux ou trois salariés. Mais le plus important, ce sont les trois critères sociaux appliqués dans sa stratégie d'investissement: 35 % des salariés d'une entreprise aidée doivent habiter dans une zone «à risque»; le marché sur lequel l'entreprise vendra ses produits doit être centré sur la population locale qui réside dans cette communauté «à risque» et, enfin, au moins 50 % des dépenses autres que les salaires vont à des fournisseurs locaux situés dans la zone «à risque». Ainsi, chaque projet a vraiment une approche globale, visant à la prospérité d'une communauté et replaçant la cohésion sociale au cœur de la démarche d'investissement.

Enfin, les salariés de Bridges Community Investments bénéficient, par contrat, de primes liées aux résultats sociaux et financiers. Ils sont récompensés en fonction du niveau de cohésion sociale produit par les investissements à long terme, mesurés selon les rendements sociaux et financiers de ces investissements.

#### **d. Les défis de la formation des employés des entreprises solidaires**

Les rares formations qui existent dans le secteur des entreprises solidaires ont été lancées en grande partie par les banques sociales ou par des entrepreneurs sociaux issus des milieux financiers traditionnels qui ont décidé de passer à ce secteur. Par conséquent, c'est la formation interne qui constitue souvent la seule option. Cela montre que le secteur

financier solidaire n'est pas encore une activité centrale pour les établissements d'enseignement. En fait, dans les programmes de MBA, la finance solidaire représentera un cours parmi quarante cours proposés aux étudiants, et ne sera donc certainement pas enseignée dans le cadre du programme commun. Dans les programmes de diplômes supérieurs et de doctorat, peu de laboratoires parrainent des recherches dans ce domaine. Les écoles de gestion considèrent l'éthique et la durabilité comme des sujets à part qui ne font pas partie du tronc commun. Actuellement, les candidats à une formation viennent le plus souvent de la fonction publique ou d'organisations sans but lucratif, beaucoup moins des entreprises, si bien que ceux qui profitent de la formation ne sont pas originaires du milieu des affaires.

#### **e. Comment promouvoir des initiatives de formation concernant le secteur de la finance solidaire ?**

Trois approches sont proposées ici. Tout d'abord, les écoles de gestion doivent développer des modules spéciaux de formation à l'intention des entrepreneurs sociaux et/ou des banquiers sociaux. Ainsi, la Saïd Business School d'Oxford a créé un programme d'entrepreneuriat social financé par Jeff Skolls, un des fondateurs de E-Bay. Ce programme, qui vient de démarrer, se propose d'intéresser le secteur financier à la cohésion sociale. L'enseignement proposé couvre des cours de gestion professionnelle traitant des aspects sociaux et de la durabilité ainsi que des méthodes d'organisation. Une autre caractéristique du programme est qu'il cherche à créer des partenariats avec d'autres établissements universitaires de toute l'Europe ainsi qu'avec des gouvernements. La Commission européenne a été sollicitée ainsi que des fondations et des chefs d'entreprise. Des efforts importants sont donc déployés pour rassembler diverses entités qui contribueront à fournir une nouvelle approche.

Deuxièmement, les prix peuvent constituer un moyen intéressant d'encourager les initiatives de formation. On peut citer, pour exemple, des prix récompensant des travaux de recherches ou des prix pour des programmes universitaires portant sur des problèmes financiers éthiques. Le «Concours mondial de l'initiative sociale» est l'exemple réussi d'une initiative du secteur des écoles de gestion qui existe depuis trois ans. Ce concours a été lancé en 1999 avec une école de gestion et a été étendu à d'autres établissements des Etats-Unis et d'Europe en vue de soutenir activement et de promouvoir la création et le développement d'entre-

prises d'intérêt collectif dans le monde entier. Les prix sont décernés dans toute l'Amérique du Nord et l'Europe à des étudiants qui présentent les meilleurs projets d'entreprises ayant un objectif social.

Troisièmement, il convient d'encourager les programmes de bourses et les réseaux qui rapprochent les initiatives et les financiers. On peut citer parmi les exemples les plus intéressants Ashoka, CECOP et le programme de bourses Schwab.

#### **f. Rôle des pouvoirs publics concernant la formation et la professionnalisation des employés du secteur solidaire**

Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer dans la professionnalisation et la formation des salariés et des bénévoles de l'économie sociale. Ils doivent tout d'abord continuer à soutenir les formations existantes et essayer de multiplier et de développer les initiatives dans ce domaine. Une partie des difficultés tient au fait que la formation ne figure pas parmi les préoccupations essentielles des pouvoirs publics, si bien que, lorsqu'ils réunissent des fonds, ils ne prévoient pas d'y consacrer une part importante. Un défi pour l'avenir consistera à trouver comment inclure la formation en matière de finance solidaire dans le budget des programmes qui bénéficient des fonds publics.

Deuxièmement, les pouvoirs publics feraient bien d'envisager un soutien aux universités, notamment en ce qui concerne l'homologation de l'enseignement. S'ils mettent en place des procédures de qualification des étudiants dans ce domaine, ils susciteront naturellement tout un courant de recherches et d'études qui permettrait aux personnes intéressées de suivre une formation avant de commencer à travailler dans ce domaine.

Enfin, parmi les autres aides pratiques que les pouvoirs publics pourraient apporter, on peut citer: une aide à la formation, des allègements fiscaux ou des réductions d'impôts temporaires pour les personnes qui consacrent leur carrière à la finance solidaire; une réduction des charges sociales pour les entrepreneurs sociaux; et une reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle sous la forme de crédits pour des études ultérieures.



## **IV. LES ESPACES DE DIALOGUE ET D'ENGAGEMENT PARTAGÉ POUR AFFIRMER LA SOLIDARITÉ DANS LE MARCHÉ**

### **1. L'éducation : un espace indispensable à la citoyenneté solidaire et responsable**

*par Marie Arena, ministre présidente de la Communauté française en charge  
de l'enseignement et ministre de la Formation de la région wallonne*

#### **Introduction**

Je remercie le Conseil de l'Europe d'avoir organisé cette rencontre sur une thématique qui me semble particulièrement importante, importante pour moi qui suis ministre-présidente de la Communauté française de Belgique, mais surtout ministre de l'Éducation. En effet, il serait difficile d'aborder les thèmes de finances solidaires, de consommation responsable, de comportements citoyens et éthiques sans passer par l'éducation, qui me semble le fondement même de ces comportements éthiques.

J'ai terminé mon cursus universitaire en 1988 et, durant les cinq années d'études en économie, on ne m'avait jamais parlé d'éthique. Le business, la loi de l'offre et de la demande, la libre concurrence étaient des sujets largement décrits, mais l'éthique n'a jamais été abordée. Pourtant, 1988 n'est pas si loin. Aujourd'hui le discours change dans les universités et des cours en matière de comportement éthique et de développement durable y sont enseignés. J'ose espérer que les jeunes qui passent par cet enseignement universitaire auront plus à cœur encore de défendre cet engagement.

De manière plus générale, je parlerais de globalisation positive. Très souvent, lorsqu'on parle de globalisation, on parle de ses dégâts: dégâts environnementaux, dégâts sociaux... Si l'on faisait plus état de cette globalisation positive sur les bancs des écoles et des universités, l'engagement citoyen serait certainement fort différent. C'est donc en tant que ministre de l'Éducation mais aussi ministre de la Communauté française, soutenant les diversités culturelles, que j'exprime ici la position que je défends au sein de mon gouvernement et de mon pays.

Mon intervention sera réalisée autour de trois axes:

- que signifie pour un gouvernement de s’impliquer dans la construction d’une *welfare society*?
- quelle contribution originale puis-je apporter à vos travaux sur le rôle des autorités à partir de principes d’action et non à travers des techniques particulières?
- comment assumer pleinement un choix politique en matière d’engagement éthique?

#### **a. L’éthique de la responsabilité partagée pour une *welfare society***

En ce qui concerne la *welfare society*, la Stratégie de cohésion sociale telle que révisée par le Comité des Ministres le 31 mars 2004 constitue bien entendu un apport majeur dans la construction du nouveau paradigme socio-économique que les citoyens engagés et tous les gouvernements appellent de leurs vœux ou devraient effectivement le faire. Le paragraphe 17 de cette stratégie introduit le principe de «responsabilité partagée», c’est-à-dire que le bien-être de tous doit être un objectif partagé convoquant la responsabilité de chacun, convoquant ce que l’on appelle «le ménage à trois».

Le ménage à trois, l’Etat, le marché et la société civile, n’est pas toujours facile à vivre. Il faut trouver les modes d’organisation qui n’évitent pas le conflit, réalité d’une société en bonne santé. On passerait donc d’une société ou d’un modèle qui était le *welfare state*, à un modèle qui serait la *welfare society*. Cela veut dire que tout ne repose pas sur les épaules de l’Etat, bien qu’il ne soit pas dans mon intention ni dans mes idées, ni dans mon action politique, de supprimer le rôle de l’Etat.

Au contraire, nous avons besoin de plus d’Etat, de plus de régulation dans la globalisation. Nous avons aussi besoin de «mieux» d’Etat. En conséquence, quand nous défendons l’Etat, ce n’est pas l’institution pour l’institution mais pour ce qu’elle peut apporter, dans sa plus-value pour le citoyen, dans la régulation qu’elle peut garantir. Pour moi, seul l’Etat est capable, par sa légitimité, de tirer plus de cohésion du conflit inhérent au ménage à trois et dont il est, bien entendu, un facteur important.

Mon gouvernement à la Communauté française s'est engagé fermement dans cette notion de *welfare society*. Comment avons-nous fait pour nous engager dans cette logique?

Il est plus compliqué pour un responsable politique de développer cette notion de *welfare society* par la discussion et en partenariat avec l'ensemble des acteurs que d'avoir une approche plus directrice, plus autoritaire en voulant imposer des actions sur le terrain. Discuter, se concerter avec les acteurs, demande du temps, une certaine remise en question de l'action politique à un moment donné, et impose aussi de bousculer les habitudes et de rassurer les acteurs.

Nous avons donc opté pour cette approche plus difficile, plus lente, mais qui en tout cas associe l'ensemble des acteurs. Prenons l'exemple bien particulier de l'éducation.

Nous sommes en train de négocier ce que nous appelons un «Contrat stratégique pour l'éducation». Tous les acteurs signeront des objectifs et des moyens communs. Chacun des acteurs aura une responsabilité identifiée (mais aussi une responsabilité évolutive) dans un projet global, à long terme. Il est important de faire en sorte qu'au départ d'un projet tous les acteurs soient d'accord sur les constats. Tous les acteurs seront d'accord sur les moyens mobilisés pour lever les difficultés rencontrées dans l'éducation, mais aussi sur leurs rôles respectifs.

Il est très difficile et complexe d'y arriver parce qu'il faut mettre autour de la table les écoles, les directions d'écoles, les enseignants, les parents, les élèves, les entreprises, en tant que patronat mais aussi en tant que syndicat. La société civile en général doit également participer aux projets de l'éducation. Il faut dès lors définir un projet global, équilibré et progressiste où l'ensemble des acteurs partage l'objectif commun.

Chaque acteur est tenu d'avoir une vision globale du processus alors que jusqu'à présent il avait une position individuelle. Par exemple, en tant que parent, il estimait que son enfant devait être dans la meilleure école; en tant qu'enseignant, il estimait que sa classe devait être la plus homogène possible; en tant que directeur d'école, il estimait qu'il devait avoir les moyens suffisants pour faire fonctionner son établissement; et en tant que politique, il exigeait que l'éducation puisse être une éducation égalitaire, c'est-à-dire accessible à tous, gratuite et qui permette la promotion sociale.

Or, si chaque individu, chaque groupe reste sur ses positions, rien n'avance jamais car chacun rejette sur l'autre la responsabilité. Il est donc important de mettre ensemble ces acteurs pour pouvoir dire aux parents qu'une école égalitaire est une école où il y a une mixité sociale et que celle-ci ne perturbera pas l'éducation de l'enfant, au contraire. Il faut convaincre les parents, les enseignants, les directions d'écoles. Ce travail prend du temps parce que les intérêts particuliers sont souvent beaucoup plus forts que les intérêts collectifs.

C'est dans ce cadre-là que nous nous sommes engagés dans le Contrat stratégique pour l'éducation. Nous avons aussi voulu dire que le politique, la force publique, n'est pas une boîte à miracles. C'est un peu ce que l'on vit aussi au niveau des institutions européennes, ou plutôt de la politique européenne. Chaque Etat membre peut facilement dire que ce n'est pas de sa faute, mais à cause de l'Europe, ou plus rarement grâce à l'Europe.

## **b. Principes éthiques pour l'action : faire face à la complexité**

Nous vivons aujourd'hui en Belgique une crise de confiance du citoyen par rapport au politique et il est important de pouvoir rétablir cette confiance. Cette confiance ne peut être rétablie que s'il y a une transparence, que si nous pouvons dire aux différents acteurs ce que nous sommes en mesure de faire, mais aussi ce que nous ne sommes pas en mesure de faire seuls, et ce pourquoi nous avons besoin de l'appui de l'ensemble des citoyens.

Je vous fais donc quelque peu le discours de la complexité. Je pense que l'on vit dans une société, actuellement, où on a envie de dire que tout est simple. Il suffit d'aller dans un supermarché pour acheter de quoi se nourrir, il suffit d'allumer sa télé et de zapper sur telle ou telle chaîne pour avoir telle information, il suffit d'aller sur son ordinateur et de surfer sur Internet pour penser avoir l'information. Cette apparente simplicité cache une complexité qui n'est plus du tout accessible aux citoyens et je dirais qu'on a trop tendance à se déculpabiliser en donnant de prétendues informations.

Or, trop d'information tue l'information. Si on n'apprend pas aux citoyens à critiquer cette information, à construire son schéma de questionnement, nous n'aurons jamais des citoyens responsables, nous n'aurons jamais une action éthique en matière de consommation. C'est donc

au niveau de l'éducation qu'il faut s'efforcer de développer des schémas de questionnement permettant à nos enfants, nos futurs adultes, de se poser les bonnes questions et, dès lors, de pouvoir utiliser l'information mise à leur disposition.

Nous avons opté pour la complexité, non pas pour l'opacité qu'elle peut représenter, mais parce qu'elle est la vérité de notre société: nous souhaitons donner aux citoyens les outils pour se l'approprier

### **c. Cinq principes de déontologie pour une action politique favorable aux comportements éthiques**

Le troisième thème que je voulais aborder est le code de conduite d'une action politique en la matière car il ne suffit pas d'avoir la volonté de créer la *welfare society* en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs politiques, publics, sociétés civiles, entreprises, syndicats, il faut aussi se donner des codes de bonne conduite sur un plan politique. En voici cinq principes.

#### *i. Développer l'idée de projet*

Le premier principe d'un code de bonne conduite politique, c'est de pouvoir développer la notion de projet. La responsabilité se construit sur la capacité individuelle et collective à se mettre en projet. Ici aussi, c'est opter pour la complexité. Il est plus facile de se gérer non pas en projet mais en consommateur. Mais consommateur de quoi? De quoi sommes-nous consommateurs sur un plan culturel, sur le plan des biens et des services? Il est important que nos citoyens entrent dans une logique globale et dans une logique de projet.

La capacité de se mettre en projet renforce la capacité à organiser le changement. Nous devons donc donner à nos citoyens cette structure de projet qui permet de donner de la voix et donc de changer les choses. Il est préférable d'entrer dans une logique de changement et de discussion plutôt que d'entrer dans une logique de sortie<sup>1</sup>, dans laquelle on ne change pas forcément. En revanche, dans un système de dialogue, de changement et de projet, on entre dans une logique d'adaptation de la société, logique beaucoup plus intéressante.

---

1. Bruni, Luigino, «Des droits nouveaux pour exercer une citoyenneté responsable», Forum du Conseil de l'Europe, 4 et 5 novembre 2004, Strasbourg.

Prenons un exemple: le ministre de la Santé en Belgique doit travailler sur la capacité du citoyen à mettre sa santé dans un projet, c'est-à-dire, dès le plus jeune âge, à avoir des comportements qui vont l'aider à gérer son capital santé. C'est donc cette logique-là qui est importante. Un responsable politique doit susciter cette dynamique.

En tant que ministre de l'Éducation, nous entrons dans cette logique. Nous allons, par exemple, développer un plan de lutte contre la «mal-bouffe», le «mal-consommer», le «mal-se nourrir». Nous voulons lutter contre ce phénomène. Bien sûr, les jeunes ne veulent pas qu'on les empêche de manger des produits sucrés, des sodas et autres gaufres dans les établissements scolaires. Ils veulent être libres de consommer ce qu'ils veulent et on doit leur laisser cette liberté. Mais il est de notre devoir aussi de leur donner la capacité critique de savoir ce que génèrent certains produits et certains comportements sur leur capital santé, leur capital le plus important. Ainsi, nous pouvons les aider à se mettre en projet, non pas dans le court terme, mais dans un long terme.

Dans le cadre de cette «mal-bouffe», de ce «mal-consommer», nous allons intégrer la notion de consommation éthique, car il ne suffit pas de consommer bien pour sa santé, il faut aussi se poser la question du consommer bien pour la santé du monde: ce que je consomme ne concerne-t-il que moi – en égoïste – ou cela concerne-t-il aussi d'autres personnes sur la planète et comment?

Dans le cadre d'animations dans les écoles, je rencontre les enfants et je leur demande quels sont leurs critères d'achat pour les baskets. Le premier critère est bien sûr la marque et ils connaissent toutes les grandes marques. Le deuxième et dernier critère est le prix. Beaucoup d'enfants ne se posent pas de question sur le lieu de fabrication, sur les personnes qui fabriquent ces chaussures, dans quelles conditions, pour quels intérêts, sur la durée de vie du produit. Tout ce questionnement est souvent inexistant chez les enfants. Or c'est là qu'on doit agir le plus vite possible. Le projet que nous menons sur la «mal-bouffe», c'est un projet sur le «bien consommer»: pour soi, ce qui est bien entendu important, mais aussi pour les autres. C'est toute une notion d'éducation que nous développerons.

## *ii. Développer la culture de l'évaluation pour sortir de l'individualisme*

Il est une évidence que, lorsqu'on construit un projet, on n'est pas seul; ce que nous faisons a un impact sur le reste du monde. Le deuxième prin-

cipe est que, pour sortir de l'individualisme, il faut développer une culture de l'évaluation. Il faut se poser les bonnes questions.

J'ai assisté récemment à la présentation du film, *Palais des images*, que nous avons réalisé. Il est diffusé à destination des écoles. Pendant trois quarts d'heure, ce film montre de manière très didactique et très pédagogique les dysfonctionnements de la planète: sur les plans social, environnemental et politique, sur les stratégies de guerre, sur les effets de ces stratégies, non pas sur l'individu en tant que tel mais sur l'ensemble de la planète. Après la diffusion, des enfants de 10 ans sortent de la salle de projection les larmes aux yeux. En trois quarts d'heure, il est possible, juste avec des messages et des images, d'interroger, de faire en sorte que l'enfant s'interroge. En tant que politiciens, nous devons impérativement développer ce type d'outils. Les «prises de tête», les discours compris uniquement par des intellectuels qui se posent sûrement les bonnes questions restent inaccessibles à l'ensemble des citoyens.

Ce que nous devons développer, ce sont des outils didactiques, accessibles, réels, posant les bonnes questions à l'ensemble des citoyens. Je vous invite aussi, chacun dans vos différentes sphères, à faire cette analyse et cette promotion. C'est ce que je soutiens dans mon gouvernement.

### *iii. Développer la capacité critique d'analyse de l'information*

Rendre l'information disponible n'est pas suffisant. Très souvent, les gouvernements, mais aussi les organisations, ont l'impression qu'une information disponible est une information reçue. C'est faux. Une information disponible n'est accessible qu'à ceux qui disposent des canaux pour l'obtenir. Internet n'est pas dans tous les foyers. De plus, quand on est «branché», quand on a accès physiquement à l'information, on n'a pas forcément accès à l'analyse et à la critique. Ainsi, comme troisième principe, il me semble important, pour développer les comportements éthiques, de développer les capacités critiques et d'analyse de l'information. C'est le rôle de l'éducation.

### *iv. Développer le sentiment de contribution sociale dans la complexité*

Quatrième principe: il faut faire face à la notion de complexité. Arrêtons de faire croire que tout est simple. Il faut pouvoir dire simplement que le monde n'est pas simple.

Nous devons nous décomplexer par rapport à la complexité. Il n'est pas possible de mobiliser le citoyen s'il a l'impression que, la société étant trop compliquée pour lui, il est inutile d'agir. On doit pouvoir expliquer la complexité mais ne pas avoir de complexe par rapport à cette complexité; tout acte, aussi petit soit-il, a un effet sur cette complexité. Il faut des scientifiques de très haut niveau qui comprennent la complexité mais qui, en même temps, puissent expliquer avec des mots simples en quoi le citoyen peut, par des actes au quotidien, intervenir à son niveau et changer quelque chose ou créer du mouvement, de manière à, en termes de masses agrégées, changer pour une grande part la manière dont tourne la planète.

#### *v. Développer l'idée que le conflit est un lieu d'échange et de confrontation*

Cinquième principe: la notion du conflit. Aujourd'hui, au niveau de la Communauté française de Belgique, je fais face à des manifestations. Certaines personnes me reprochent cette tolérance. Je leur réponds qu'une société qui manifeste est une société en bonne santé. Sans aucun cynisme. Je dis simplement que nous devons, dans nos démocraties, développer le sens du conflit, non pas le conflit armé, mais le sens du conflit comme lieu d'échange de paroles, comme lieu de confrontation; c'est l'essence même de notre démocratie. Là où cela n'existe pas, d'énormes difficultés apparaissent: des personnes qui n'arrivent plus à se poser des questions, des personnes qui n'arrivent plus à croire qu'elles sont un vecteur de changement. Nous devons donc éduquer non pas au conflit, mais au droit à la parole, c'est-à-dire en des lieux où les paroles peuvent être exprimées.

Ce sont ces cinq principes politiques que je m'efforce de respecter, que je demande à mon gouvernement de respecter systématiquement et que je porte en termes de message par rapport à ce rôle citoyen, cette interrogation citoyenne et à ce comportement éthique. Il n'y aura jamais de comportements éthiques, de vulgarisation des outils éthiques, qu'ils soient financiers, de consommation ou autres, si la population n'est pas éduquée à s'interroger sur l'origine mais aussi à entrer dans une logique de parole par rapport à ces comportements.

## 2. La ville de Munich engagée avec la finance solidaire et la consommation responsable

*par Hep Monatzeder, maire de Munich, et Heinz Schulze, coordinateur du programme «Un seul monde» de l'Agenda 21*

### **Hep Monatzeder**

Munich est l'une des rares villes en Allemagne, mais aussi en Europe, à avoir choisi de concentrer ses efforts sur le thème «Un seul monde» dans le cadre du processus consultatif de l'Agenda 21 local. Elle s'engage évidemment dans d'autres thèmes de l'Agenda 21, par exemple les énergies renouvelables ou le développement économique durable, mais le présent article ne traite toutefois que de la partie «Un seul monde».

Dès lors, on peut se demander pourquoi on a fait de cette question un thème prioritaire et pourquoi on lui a consacré un forum spécialisé. Qu'est-ce qui est à l'origine de ce projet? Tout le monde s'accorde à dire que le développement durable n'a de sens que si Munich tient aussi compte des intérêts des habitants des pays du Sud dans les actions qu'elle pilote.

Nous avons ainsi décidé de placer le forum spécialisé «Un seul monde» sous les auspices de la ville. Géré et coordonné depuis son bureau, ce forum rassemble des citoyens munichoïses, des groupes, des initiatives et des associations dans un réseau désireux de définir et de discuter de ce que Munich peut faire pour «Un seul monde».

Aujourd'hui, le processus de consultation de l'Agenda 21 local est achevé depuis longtemps et le forum «Un seul monde» n'existe plus, mais ils ont laissé derrière eux un réseau efficace d'organisations et de citoyens qui coordonne les actions des différents groupes engagés dans le projet «Un seul monde» et entretient de bonnes relations avec la municipalité. Heinz Schulze, le coordinateur de l'Agenda 21, assure l'interface entre les différents partenaires.

Les travaux réalisés dans le cadre du réseau et en collaboration avec les services municipaux reposent sur une approche bien précise des questions d'égalité sociale et internationale; régulièrement, diverses personnes engagées dans des initiatives citoyennes font des propositions, lancent des idées d'actions prioritaires ou attirent l'attention sur une pro-

blématique intéressante. Elles recueillent des informations détaillées auprès de spécialistes ou de leurs partenaires internationaux sur la situation générale et sur les amorces de solutions proposées jusqu'à présent. Elles les présentent ensuite à la municipalité, qui organise des «tables rondes» auxquelles participent des experts, des représentants des entreprises locales, de la société civile, des associations de consommateurs et naturellement de la municipalité, pour étudier les différentes actions possibles au niveau local.

La municipalité ne se contente pas de soutenir les projets des représentants de la société civile, notamment des campagnes, des manifestations et autres programmes éducatifs, mais cherche en permanence à donner l'exemple et à stimuler les idées nouvelles. C'est le cas, par exemple, d'une initiative en faveur du commerce équitable, qui a germé avec l'idée d'associer la municipalité à l'organisation d'une vente de produits issus du commerce équitable et à une opération de dégustation gratuite visant à faire découvrir le café et le thé portant ce label. Plusieurs grandes entreprises gérées par la ville ont suivi cet exemple, notamment les sociétés responsables de la gestion du parc des expositions, du stade, du parc zoologique et des constructions de logements municipaux. A la suite de discussions avec des grossistes et avec le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, de nombreux restaurants et commerces munichoïses proposent désormais des produits issus du commerce équitable. Le chiffre d'affaires de ces produits a enregistré une progression de 100 %. C'est ainsi qu'une marque de café munichoïse estampillée «biologique – commerce équitable» a vu le jour.

Un des sujets délicats auquel la ville de Munich s'est finalement attaquée concerne les critères intervenant dans les passations de marchés. Munich, qui, en tant que grande ville, jouit d'une certaine influence commerciale, a décidé de ne retenir lors des appels d'offres que les produits ne provenant pas de l'exploitation du travail des enfants. Cette décision a posé problème dans la mesure où les réglementations allemandes et européennes en matière de passations de marchés ne prévoient pas de critères sociaux, lesquels ne peuvent donc être appliqués que de manière très restreinte. Les critères principaux sont la rentabilité et la compétitivité d'un produit. Cela n'a pas empêché la ville de Munich de prendre cette décision et de susciter ainsi de nouvelles vocations. Heureusement, quelques changements sont intervenus sur le plan juridique: début 2004, la Commission européenne a adopté un ensemble de lois permettant expressément aux Etats membres de répondre à des appels d'offres sur la base de critères sociaux. Désormais, ils peuvent décider d'intégrer ou non

ces critères dans leur droit interne. A l'avenir, les communes pourront s'engager plus facilement dans des projets pour un monde socialement équitable.

Partenariats nord-sud: un jumelage a été créé entre Munich et Harare (Zimbabwe). Munich s'est également associée à la ville d'Ashaninkas (Pérou, forêt tropicale) dans un projet d'alliance climatique.

Toutes les activités lancées dans le cadre du forum spécialisé «Un seul monde» et les actions qui en ont découlé avaient pour devise «Objectif: un monde qui ne reprocherait aucun préjudice à Munich» et visaient à contribuer à l'égalité sociale au niveau international. Cette devise a permis de convaincre de nombreuses personnes de la nécessité d'agir et a en outre pérennisé l'engagement de Munich dans les projets «Un seul monde» que de nombreuses villes européennes ont adoptés entre-temps.

## **Heinz Schulze**

Je vais présenter quelques-unes des activités envisagées dans le cadre du projet «Un seul monde».

Chaque commune peut apporter sa pierre au projet «Un seul monde», ainsi des groupes ou des boutiques affichant le label «Un seul monde» sont présents dans presque toutes les villes. Ces initiatives permettent d'agir pour la promotion du commerce équitable et de contribuer à des changements concrets et positifs. Et elles ont révélé un élément essentiel: une commune peut non seulement assurer la promotion d'une boutique portant le label «Un seul monde», mais aussi être la vitrine du «commerce équitable».

La récupération des vêtements est un autre exemple. Comme chacun sait, cette activité est à l'origine de beaucoup de commerces douteux. Les personnes qui donnent leurs vieux vêtements sont souvent dupées car, dans de nombreux cas, la récupération des vêtements est une activité très lucrative et très rentable pour les entreprises qui s'en occupent. Dans ce domaine aussi, l'approche et la façon de procéder ont été très importantes: après avoir enquêté sur le problème, une table-ronde a réuni toutes les parties intéressées, avec un résultat positif à la clé: désormais, seules les entreprises caritatives et éthiques appartenant à la fédération

«FairWertung<sup>1</sup>» sont autorisées à installer des containers de récupération de vieux vêtements dans les déchetteries publiques de la ville. Cette réglementation permet d'empêcher que des containers ne soient installés illégalement dans des emplacements non autorisés et de vérifier que la collecte des vieux vêtements s'effectue correctement. Par ailleurs, les intérêts des travailleurs du textile des pays du Sud s'en trouvent préservés.

Le thème des placements financiers éthiques occupe également une place importante parmi les questions de développement durable. Malheureusement, ce projet a été moins productif. L'idée était de créer un «fonds munichois» qui serait alimenté par la municipalité et dont elle récupérerait les bénéfices. Les travaux préparatoires ont été satisfaisants: le projet avait réuni des groupes de travail, associé des banques et permis d'organiser une table ronde sous la direction du maire de Munich, avec la participation d'institutions financières. Les deux banques, dont la participation était nécessaire pour faire fonctionner un tel fonds, avaient donné leur accord de principe. Mais entre-temps, le directeur financier de la ville de Munich a émis des réserves par rapport à ce type de fonds. Le projet s'est également heurté à un autre problème, à savoir qu'à cette époque, de nombreuses banques ont fusionné et que pour ces nouvelles structures bancaires, encore plus grandes, un fonds d'environ 20 millions d'euros n'était plus du tout intéressant. En outre, d'autres missions ont été confiées aux employés des banques participant au projet «Un seul monde». Il est apparu un peu plus tard que les banques n'étaient pas si intéressées que cela par le label éthique de ce fonds et qu'elles préféreraient vendre leur propre fonds. Quelques malentendus et interrogations ont également surgi parmi les représentants des initiatives sociales, à savoir: «Quand ce fonds générera-t-il de l'argent?», au lieu de: «Où pouvons-nous verser de l'argent?» Ce fonds n'a finalement pas été créé, mais il a au moins laissé un résultat positif: le processus de discussion et la publication d'une brochure d'information sur les «placements financiers éthiques et écologiques». N'oublions pas non plus une autre conséquence positive: actuellement, les banques et les organismes de financement munichois se rencontrent dans un groupe de travail, appelé «organisme munichois de financement de l'Agenda 21». Dans un premier temps, celui-ci ne s'est occupé que de questions environnementales. Il a ensuite rejoint le groupe «Un seul monde» pour participer à d'autres initiatives éthiques, par exemple s'interroger sur l'origine des

---

1. Ndt: jeu de mots sur les termes *Verwertung*, qui signifie «recyclage, récupération», et *fair Wertung*, qui signifierait recyclage, ou récupération, «équitable».

cadeaux commerciaux distribués par les banques et sur les conditions dans lesquelles ils doivent être produits. Les banques veillent à ne plus acheter d'objets produits dans des conditions impliquant l'exploitation du travail des enfants et encouragent en outre l'idée du «commerce équitable» en s'assurant que leurs restaurants d'entreprise proposent du café ou du thé issu du commerce équitable. Par ailleurs, elles accordent de l'importance aux placements financiers éthiques.

En s'inspirant de la maxime «un coq ne pond pas d'œufs», le groupe «Un seul monde» a appris à évaluer de façon réaliste les réelles possibilités d'action d'une commune. Elle a, par exemple, découvert qu'une commune ou une ville n'était pas seulement responsable, mais aussi «socialement» responsable de ses achats. Il a fallu du temps pour mettre en œuvre la décision du conseil municipal d'arrêter d'acheter des produits issus de l'exploitation du travail des enfants au niveau de la commune. Ce qui compte, c'est qu'au lieu d'exiger que le travail des enfants soit immédiatement et radicalement aboli, cette décision a exprimé une attitude de rejet des produits issus de l'«exploitation» du travail des enfants (Convention de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants). Dans ce processus très intéressant et très important, la ville Munich a été un précurseur et, aujourd'hui, d'autres partenaires influents au niveau de la commune, comme les Eglises, les entreprises, les associations sociales ou de jeunesse, sont sensibilisés à ces questions. Il est désormais possible d'attirer l'attention des gens sur leur responsabilité face à l'achat de produits issus de l'exploitation du travail des enfants: Munich en est l'exemple.

Il est évident que les villes ne pourront pas venir à bout des inégalités de répartition par leurs seules pratiques de passation de marchés. Elles peuvent toutefois servir d'exemple en acceptant d'endosser le rôle de modèle et en encourageant les industriels et les consommateurs à s'engager dans ce sens.

Cela étant, la conjoncture actuelle ne semble pas être très favorable aux projets responsables sur le plan éthique. Il n'est pas rare que les directeurs d'écoles maternelles ou les responsables de projets subventionnés par la municipalité protestent lorsque la municipalité veut leur faire acheter du jus d'orange issu du commerce équitable, et, pour y parvenir, il faut davantage de subventions. Les responsables des associations sportives, qui ont bien compris que les ballons étaient fabriqués par des enfants pakistanais exploités, réclament la même chose pour avoir les moyens d'acheter des produits éthiques. Evidemment, il faudra faire

encore beaucoup d'efforts, mais le processus a l'avantage d'être extraordinairement intéressant. Grâce à cette loi municipale, de nombreuses discussions ont pu être lancées, notamment dans la société civile, ce qui est plutôt bon signe.

## **V. LA SOLIDARITÉ DANS LE MARCHÉ: UN OUTIL POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS?**

### **1. Diffuser les concepts et les pratiques de l'économie éthique et solidaire : quels enjeux ?**

*par Elena Sosnova, professeur à l'université d'Etat de gestion,  
Fédération de Russie*

#### **Introduction**

Le but de la réflexion organisée par le Conseil de l'Europe consiste – à mon sens – à consolider intellectuellement les éléments disparates de l'économie solidaire, à octroyer un appui organisationnel et politique aux réseaux existants, et à encourager le foisonnement d'autres éléments, là où ils n'existent pas pour le moment.

Un tel but demande que les concepts à diffuser soient intelligibles, que leur sens social et économique soit clair pour que les gens de différents pays puissent s'y reconnaître. Cette contrainte est essentielle pour les pays où les initiatives solidaires dans la finance et la consommation ne sont pas encore très répandues.

C'est pourquoi il semblerait important de faire ressortir les bases communes des initiatives décentralisées retenues par le Conseil de l'Europe comme propres à l'économie solidaire.

Le concept de l'économie éthique et solidaire – tel qu'il en est discuté au Forum «Finance solidaire et consommation responsable: pouvoirs publics et citoyens engagés pour la cohésion sociale» – livre des idées très fortes, des idées capables d'être suivies.

#### **a. Quel langage utiliser pour diffuser les concepts ?**

Au début de l'analyse, ces idées fortes permettent de mettre de côté les différences entre les pays. Elles permettent néanmoins d'écarter les clivages conceptuels découlant des différents arrière-plans historiques.

Pour formuler ces idées de base, nous pouvons emprunter des langages différents, tels que le droit, l'économie ou l'éthique. Je partirai ici de l'hypothèse que le langage économique soit plus convaincant, au moins pour les économies dites «émergentes».

C'est aussi peut-être parce que les concepts repris en décrivant l'économie solidaire – éthique, solidarité, cohésion sociale, engagement citoyen – font intégralement partie d'un des deux pôles de la dichotomie efficacité-équité, cette dichotomie restant toujours présente dans l'agenda des preneurs des décisions.

Ces idées fortes, à mon avis, consistent à accepter les trois hypothèses suivantes:

- il est possible de contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale à travers les transactions quotidiennes du marché;
- un individu doit pouvoir trouver les possibilités d'exercer un choix responsable en termes d'intérêt général sur le marché;
- et, enfin, les surcoûts liés à la production délibérée d'externalités positives, dans le secteur privé, peuvent être partagés avec l'Etat.

## **b. Pertinence des concepts d'économie solidaire dans les pays où ils ne sont pas répandus**

Si nous acceptons ces hypothèses et que nous pouvons en trouver les réalisations dans la réalité, l'objectif d'atteindre conjointement l'efficacité économique et l'efficacité sociale semble réalisable.

Ces hypothèses sont ici appliquées à deux sphères: la finance et la consommation. De plus, nous disposons déjà des preuves de l'existence des comportements économiques solidaires et éthiques dans ces deux sphères. Ces exemples sont, par ailleurs, répertoriés et analysés par la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe.

Si l'on voit les choses de cette façon, il semble inutile de se demander si les concepts de «finance solidaire» et de «consommation responsable» sont intéressants ou non pour les pays où ils ne sont pas encore développés. Pour la Fédération de Russie, par exemple.

Tout ce qui pourrait contribuer à l'harmonisation de l'économique et du social est pertinent. Les formes de la solidarité propres à l'ordre social

antérieur et qui ont survécu aux premières années de thérapie de choc sont, petit à petit, abandonnées. Les mécanismes qui compenseraient ces formes de solidarité et qui seraient compatibles avec le marché et la croissance économique sont recherchés. Sans doute, les trois cas de figure énumérés – quelque théoriques qu’ils soient – semblent frais et attractifs.

En ce sens, les efforts du Conseil de l’Europe consistent à rassembler ce qui sort des instruments de l’«automonitoring» du marché et des intérêts publics départementalisés, à les introduire dans le système de valeurs, à en faire des points de repère dans la société mondialisée et, enfin, à contribuer à la durabilité de ce type de comportement économique. C’est vraiment une tâche à l’échelle d’une organisation internationale.

### **c. Quelques mots sur la perspective de la diffusion des concepts**

Le plus grand défi consiste à diffuser des concepts et des pratiques. C’est un grand travail, y compris dans le temps. Nées de la conscience individuelle et du militantisme, les initiatives de l’économie solidaire ont besoin du support étatique et de l’engagement de la masse critique des citoyens pour pouvoir changer d’échelle. Le fait que le Conseil de l’Europe ait mis la diffusion de ce concept dans son agenda nous rapproche de ce but.

Pour trouver de bonnes formes de diffusion, des sols et des moments plus propices, il faut s’intéresser à la situation de départ, aux prémisses qui rendent possible l’apparition de pareilles initiatives.

C’est pourquoi, il est proposé ci-dessous quelques considérations très générales concernant les perspectives de développement des concepts et des pratiques de la finance et de la consommation solidaires en Russie.

A l’heure actuelle, les attentes sociales et environnementales de la société russe s’adressent à l’Etat et au marché. Deux grandes questions se posent: quelles sont les obligations et quelles sont les limites d’un Etat social et d’entreprises socialement responsables? On cherche et on met en place les mécanismes d’une solidarité qui serait compatible avec le marché, la concurrence et la croissance économique. Parler du rôle de l’individu sur le plan des conséquences sociales des décisions économiques sera une nouveauté.

Que ce soit une nouveauté complète n'est pas un désavantage. Greffer les concepts sur un terrain jonché de stéréotypes, découlant de l'ordre social antérieur totalement différent, est un défi beaucoup plus important. Les collisions conceptuelles qui accompagnent l'intériorisation des concepts de l'Etat social et de la responsabilité sociale corporative en Russie en fournissent beaucoup de témoignages.

La nouveauté de la responsabilité individuelle dans ce contexte est due aussi aux raisons historiques. Auparavant, la solidarité restait dissoute dans l'égalitarisme et l'étatisme extrême, le choix libre restait dans des limites très modestes, les décisions économiques individuelles n'avaient pas d'impact propre sur le marché.

#### **d. La demande est-elle prête ?**

Par conséquent, la plupart des gens n'ont pas cette facilité d'établir les liens de causalité propres au marché. Pour prendre conscience des facteurs qui font de l'achat ou de l'épargne un acte de solidarité, il faut connaître un bon nombre de ces liens causals et avoir accès à une certaine information concernant les conditions de production d'un produit ou d'un service.

C'est-à-dire qu'il faut être habile, expérimenté et bien informé. Il faut avoir l'habitude d'agir, sur le marché financier, par exemple. Il faut avoir une certaine confiance dans les institutions et les informations reçues.

En ce qui concerne la finance, au moins pour l'épargnant/investisseur russe, il faut encore du temps pour acquérir toutes ces qualités. Un exemple: l'année passée, la réforme du système des pensions a ouvert la possibilité pour 41 millions de contribuables de placer librement une partie de leurs cotisations destinée à la capitalisation. Moins de 2% des personnes concernées ont profité de cette occasion (en général, les employés de grandes entreprises, qui ont placé ces cotisations dans leur «compagnies gestionnaires corporatives»).

Le niveau des revenus est aussi un des facteurs décisifs pour la diffusion des pratiques de l'économie solidaire. Une grande part de la population vient de sortir de l'Etat de survie au sens économique du terme. Il faut que la masse critique commence à s'affirmer en tant que consommateurs disposant du revenu suffisant pour pouvoir faire un choix sur la base de critères approfondis de consommation et pour permettre la recherche

d'informations indispensables. Il faut que les personnes, après toutes les crises de confiance, commencent à s'identifier comme les épargnants/investisseurs dont les droits sont garantis non seulement par la législation, mais aussi par la logique de fonctionnement du marché.

### **e. La structure de l'offre**

L'offre a aussi besoin d'être développée. Elle concerne avant tout le marché financier. Le nombre et la diversité des investisseurs institutionnels ne sont pas suffisants, les services des agences bancaires ont juste commencé à se développer.

En même temps, la vitesse des changements est élevée. Le volume des crédits reçus par les individus dans les banques a doublé chaque année lors des deux dernières années. Le volume de l'épargne augmente environ de deux tiers par an.

### **f. Le cadre étatique**

Par ailleurs, l'essence des réformes dans la protection sociale, la santé, l'éducation et le logement, surtout les changements dans la législation sociale qui entrent en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, ont pour but, en fin de compte, de responsabiliser l'individu, de lui assurer un choix plus libre sur le marché. L'individu sera amené à agir plus activement sur ce marché, y compris pour mieux réaliser ses droits sociaux. Le secteur privé apprend à coopérer de façon plus diversifiée avec l'Etat, gérant les fonds publics et produisant les biens d'intérêt public.

A partir de l'année prochaine, d'innombrables prestations en nature seront progressivement monétisées, des «copaiements» des citoyens, là où les services étaient déclarés gratuits auparavant, seront en partie instaurés par la loi, les indemnités seront individualisées. Tout cela suppose une coopération plus diversifiée du public et du privé dans la production des biens qualifiés de «méritoires».

En outre, pour effectuer ces réformes, il a fallu faire l'inventaire des engagements sociaux de l'Etat, beaucoup d'entre eux ne restant qu'une déclaration sans ressources assignées. Le président Poutine a dit dans son message annuel au parlement, l'année passée, que les engagements sociaux de l'Etat étaient deux fois supérieurs au budget de l'Etat. Cet Etat

de cause est dû au fait que les mécanismes de la solidarité qui étaient en vigueur devenaient de plus en plus inadaptés, mais restaient inscrits dans la législation. La nouvelle législation suppose que le système de financement des engagements sociaux de l'Etat soit beaucoup plus clair et transparent. Comme à chaque fois que l'on fait l'inventaire des engagements, il y a des gagnants et des perdants.

Mais, en somme, le contexte créé par ces changements ouvre la voie à la créativité des individus et des associations, du fait que les derniers obstacles psychologiques sont tombés, ceux qui imposaient les tabous et empêchaient:

- de responsabiliser l'individu;
- d'articuler les actes de solidarité et les opérations au marché;
- d'en finir avec le monopole de l'Etat sur la production des biens d'intérêt collectif;
- de repenser le contenu des droits sociaux.

Il apparaît que ces mêmes conditions sont les exigences préalables à la réalisation des idées fortes du concept d'économie solidaire comme défini au début de ce texte.

Dans ce contexte où l'Etat prend moins de place et où la croissance économique, y compris par l'augmentation de la consommation, devient un impératif, qui va prendre soin de la qualité de la consommation et des investissements, de leurs effets durables?

### **g. Comment encourager la demande ?**

L'encouragement de la demande des biens ayant une valeur ajoutée sociale semble être la tâche primordiale dans ce contexte. La meilleure voie pour encourager et structurer la demande de ce type consiste à ouvrir l'accès à l'information et à intensifier la sensibilisation du public.

Disséminer les valeurs du développement durable et contribuer à la prise de conscience des nouveaux droits sociaux, c'est la tâche des intellectuels, des organisations de la société civile, des médias et des organisations internationales. La coopération entre tous ces acteurs semble cruciale. Le soutien de l'Etat pour encourager le choix de la responsabilité individuelle est aussi désirable. Il pourrait être fondé sur la publicité à but non lucratif ou la publicité sociale. Enfin, les recommandations, les enga-

gements et même les normes avancés par les organisations internationales peuvent aussi être très stimulants pour la demande?

## **h. Quelles sont les pratiques à implanter prioritairement ?**

Dans cette optique, les instruments qui sont proposés par le Conseil de l'Europe<sup>1</sup> (l'observatoire et la plate-forme) sont aussi indispensables pour les pays sans expérience enregistrée que pour les pays plus avancés dans cette voie. L'information, l'échange et l'engagement des organisations internationales sont des conditions préalables pour que les initiatives de l'économie solidaire et éthique changent d'échelle.

Quelles initiatives développées dans les pays de l'Ouest semblent plus opportunes pour un pays comme la Russie? Et lesquelles le sont le moins?

Si on en revient aux trois hypothèses admises au début par rapport à l'économie solidaire, il est évident qu'il faut travailler dans toutes les directions: la demande, l'offre et la participation de l'Etat.

L'accès aux finances est une priorité indiscutable. L'accès au crédit bancaire reste difficile. Ce fait est dû non pas au manque d'argent, mais au manque de volonté des banques de commencer à travailler sur les risques liés aux emprunteurs individuels. Le crédit pour les particuliers est cher (en moyenne, l'intérêt est de 6 points plus élevé que pour les entreprises); la plupart du temps, il ne s'ouvre qu'à court terme (terme à un an), un gage immobilier est également souvent exigé. La croissance en volume des crédits pour les particuliers les deux dernières années est plus spécifiquement liée à l'augmentation des crédits à la consommation.

Les enquêtes menées auprès des petits entrepreneurs (l'association des PME «Opora Rossii», 2004) montrent que seulement un cinquième des PME ont pu obtenir un crédit bancaire; 40% de ces crédits peuvent être qualifiés de microcrédits à court terme (de six mois à un an); 85% des emprunteurs ont obtenu un crédit à un taux de plus de 20% nominal.

---

1. Création d'une plate-forme paneuropéenne de dialogue politique et de promotion des initiatives citoyennes dans l'économie et d'un observatoire des cadres juridiques et du dialogue entre pouvoirs publics et initiatives éthiques et solidaires des citoyens dans l'économie.

Les conditions actuelles de l'octroi de crédit ne sont pas non plus favorables à la capitalisation des finances pour les projets d'investissement développant les économies locales en difficulté. Dans l'économie dite «émergente», le secteur bancaire cherche et trouve facilement des investissements assurant plus de profit avec moins de risque.

C'est pourquoi les initiatives développant le crédit solidaire et le capital risque solidaire sont les activités les plus pertinentes à développer. En premier lieu, les initiatives qui visent à faire partager les risques encourus par les banques afin d'élargir leur clientèle aux personnes n'ayant pas d'accès au crédit actuellement, ou pour développer une économie locale, sont les formes les plus nécessaires à diffuser. Des fonds de garantie, différents partenariats créés à ces fins, des aides à l'accompagnement de projets, la sensibilisation des banques, les savoir-faire sur la collecte de l'épargne solidaire, en somme les initiatives qui tissent les réseaux de la finance solidaire, qui assureront probablement l'offre nécessaire pour le choix responsable des épargnants individuels dans le futur, sont également des formes d'économie solidaire à diffuser.

Développer la coopération dans la sphère du microcrédit, de l'entraide, le microfinancement non bancaire est aussi un facteur très important du développement de l'accès aux finances.

## **i. Limites et risques**

De tels partenariats sont très nouveaux pour la Russie, ils impliquent un grand nombre d'acteurs qui doivent apprendre à coopérer, à se faire confiance, à trouver des compromis. Les leçons que l'on pourrait tirer des pratiques existantes dans les pays de l'Ouest, dans la sphère de la finance solidaire, sont sûrement les plus difficiles à apprendre mais les plus importantes. Bâter patiemment de nouvelles relations pour créer des réseaux et des chaînes de producteurs responsables et éthiques dans la finance demande beaucoup plus d'efforts que d'accomplir un acte individuel de solidarité en faisant un achat ou une épargne.

Ce travail demande une sensibilisation et même une professionnalisation des partenaires potentiels. Il serait préférable de le faire à tous les niveaux simultanément, auprès des triptyques «autorités régionales, institutions de crédit et institutions intermédiaires solidaires». Ce qui serait probablement un bon défi pour les projets menés par le Conseil de l'Europe.

Le côté demande doit être développé en parallèle. L'économie éthique et solidaire a pour fondement l'information accessible aux personnes, leur sensibilisation aux objectifs de la cohésion sociale et du développement durable. Le but consiste à démontrer qu'il existe un mode de vie qui prend en compte les intérêts collectifs et les effets durables de la consommation. Il n'y a pas d'autre voie pour influencer les attitudes et les comportements économiques des gens que de leur procurer de l'information. La créativité individuelle et associative, sociale et économique peut en jaillir à la fin..., ou pas. Mais une fois que l'information est accessible, la décision de consommer ou d'épargner de façon durable et solidaire sera le résultat d'un choix libre. L'échange interculturel que les instruments proposés par le Conseil de l'Europe peuvent fournir semble fondamental dans cette optique.

Les recherches et la consolidation théorique du concept de l'économie solidaire et éthique sont aussi une direction très importante, soutenue par le Conseil de l'Europe. Le fondement théorique empêche l'émergence de comportements extrémistes, donne des orientations correctes pour la pratique, permet d'être attentif aux contextes historiques et nationaux.

En revanche, les efforts qui visent à obtenir le soutien de l'Etat en matière de fiscalité ou de participation dans les campagnes de labellisation semblent beaucoup moins opportuns pour la Russie et même prématurés, jusqu'à être nuisibles au moment de l'infiltration des idées et des informations sur les pratiques de l'économie solidaire.

Il est un peu tôt pour rechercher comment internaliser des externalités qui ne sont pas encore produites et surtout de marchander avant de les produire. Particulièrement au moment où la tâche essentielle de l'Etat consiste à créer les conditions les plus égales possibles pour l'entrée dans le marché, à détruire les monopoles, à s'affranchir des préférences fiscales de toutes sortes.

## **Conclusion**

En guise de conclusion, il faut souligner que la finance solidaire et la consommation responsable pratiquées à l'Ouest livrent des faits extrêmement enrichissants pour la Russie en termes de formation de l'opinion publique, de négociations sociales, de développement de la société civile, d'actualisation des orientations politiques et même de théorie économique. Ignorer cette source des nouvelles formes de vie serait une erreur impardonnable.



## **VI. POINTS POUR UN DIALOGUE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE**

### **1. Le potentiel effectif de développement des solidarités dans le marché : synthèse des débats du Forum 2004**

*par Federico Oliveri, chercheur en philosophie politique  
à l'Ecole normale supérieure de Pise, Italie*

#### **Introduction**

Le Forum 2004 sur le thème «Finance solidaire et consommation responsable: pouvoirs publics et citoyens engagés pour la cohésion sociale», organisé par la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, a posé de nombreuses questions de fond liées à la dimension politique de l'économie solidaire ou citoyenne et à son potentiel effectif de développement en Europe, à savoir:

- Par quels biais l'économie solidaire contribue-t-elle à une éthique publique, voire à une culture de la citoyenneté essentielle pour la cohésion sociale actuelle?
- A quelles conditions (matérielles, politiques et culturelles) l'économie solidaire peut-elle sortir de l'expérimental pour toucher un public plus vaste et envahir d'autres champs d'action?
- Quelles raisons politiques justifient l'intérêt des autorités pour la démarche solidaire et quelles implications en découlent en termes d'engagement public et de nouveaux droits des citoyens?
- Dans quelle mesure d'autres points de l'agenda politique (réforme du *welfare*, crise du plein-emploi, modèle de développement, montée globale des inégalités) sont-ils touchés par l'économie solidaire?

En présentant les analyses et les propositions avancées au Forum, la synthèse qui suit cherche à accentuer autant que possible les réponses fournies à ces questions.

Dans cette direction, le premier effort consiste à capitaliser les initiatives des citoyens dans l'économie en tant qu'approche cohérente et reconnaissable. L'analyse porte ainsi sur les mécanismes de «solidarité par le marché» mis en place par l'approche solidaire et capables d'assurer la cohésion entre individus qui ne se connaissent pas. Une fois détectés, ils permettent soit d'articuler les différentes familles et sous-familles de la démarche, soit de les distinguer assez clairement d'autres formes d'engagement civil. La connaissance du secteur par lui-même et sa lisibilité extérieure en résultent accrues: en particulier, la capacité de capter les exigences des citoyens déçus par le système économique et politique courant se révèle être le principal point de force sur lequel s'appuyer pour accéder au *mainstream*.

Deuxièmement, la synthèse s'occupe de rapprocher les exigences de l'économie solidaire des pouvoirs publics et de leurs actions de soutien. Après avoir répertorié les facteurs (en matière de communication, de structure et de cadres légaux) qui empêchent le développement du secteur, la réflexion porte sur l'intérêt des pouvoirs publics à faciliter leur dépassement. L'analyse permet de détecter un double intérêt des autorités publiques pour la démarche solidaire, en tant qu'instrument capable à la fois d'accompagner les transitions économiques et de soutenir le renouvellement de la cohésion par la citoyenneté démocratique. Les soutiens publics envisagés (de la reconnaissance à la participation directe, en passant par le soutien réglementaire et financier) répondent, avec une gradualité sensible aux contextes, à cette convergence sur l'agenda politique actuel.

La définition de plus en plus articulée de la démarche solidaire et de ses questions de fond (quant à la nature et à la traductibilité de l'approche, aux exigences de développement et à leur possible prise en charge de la part des Etats) aboutit finalement à des propositions concrètes pour mettre en place un partenariat stable entre pouvoirs publics et citoyens engagés dans l'économie solidaire. C'est sur ce terrain que le Conseil de l'Europe pourra continuer à jouer le rôle de facilitateur.

## **a. Capitaliser les initiatives des citoyens dans l'économie en tant qu'approche cohérente et reconnaissable**

### *i. Constituer une masse critique à l'échelle européenne*

La mise au point d'une approche transversale à la finance solidaire et à la consommation responsable (y compris le commerce équitable) est essen-

tielle pour l'élargissement de la démarche et la multiplication des acteurs impliqués. Elle demande en effet que les définitions sectorielles évoluent dans des cadres conceptuels et opératifs convergents, permettant aux acteurs de renforcer leur vision sur l'utilité sociale de leur initiative et de toucher un public vaste et hétérogène, et surtout pas ou peu sensibilisé. S'adressant aussi aux autorités publiques et aux opérateurs économiques classiques, ces cadres visent avant tout:

- à définir le caractère solidaire de certains actes économiques de manière assez précise et articulée;
- à présenter l'ensemble de ses promoteurs comme un sujet unitaire, vers l'intérieur, et comme un interlocuteur reconnaissable, vers l'extérieur.

Face à un milieu riche en expériences, les efforts de capitalisation s'étaient pour:

- expliquer les raisons profondes de la démarche;
- rapprocher les différentes «familles» et «sous-familles» du secteur autour d'une même approche;
- élucider les pratiques de chaque «famille» et les distinguer, par ce biais, d'autres initiatives semblables.

En reconnaissant l'importance des initiatives citoyennes dans l'économie, le Conseil de l'Europe ne se limite pas à enregistrer leur contribution positive au bien-être de groupes sociaux ou de territoires défavorisés: il a reconnu dans ce type d'expériences un modèle de développement qui inclut de manière structurelle la dimension sociale et environnementale, en termes d'opportunités de vie et de travail pour tous, d'accessibilité et de qualité du *welfare*, de consistance du tissu social, de participation effective aux choix de société, de disponibilité et de renouvellement des ressources naturelles.

Au vu de son approche, l'économie solidaire entre à part entière dans l'éducation à la citoyenneté démocratique et à ses «vertus» (Lipietz), car elle montre qu'il est «possible de contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale à travers les transactions quotidiennes du marché» (Sossnova). Sur cette base, elle peut bien répondre aux exigences de cohésion mises en avant par l'actuelle «société du risque». Complexe et pluriel, ce type de société ne peut plus longtemps assurer la solidarité entre ses membres exclusivement par les liens plus traditionnels (famille,

profession, idéologie, nationalité) ou par un système uniforme de *welfare*: elle demande une éthique publique s'introduisant dans tout geste quotidien. Cela permet, par exemple, de penser à nouveau les rapports entre espace (privé) de la consommation et espace (public) de la politique, à l'avantage de ce dernier. En effet, quand les citoyens produisent ou achètent des biens ou des services en y intégrant une réflexion de société, ils exercent leur «souveraineté» (Bruni) comme au moment du vote: par leur choix responsable, ils expriment un engagement politique indépendant d'une identité (sociale, idéologique ou religieuse) exclusive.

## *ii. Eclairer le contexte socio-économique de la démarche*

Tout d'abord, l'intérêt du Conseil de l'Europe pour les initiatives des citoyens dans l'économie se relie au but principal de sa Stratégie de cohésion sociale révisée: réagir convenablement aux transformations qui intéressent la société européenne. Parmi les nombreux facteurs de tension entraînés par ces transformations, deux méritent une attention particulière:

- la tension entre une aptitude accrue à l'autonomie individuelle et collective et un renfermement dans la sphère privée;
- la tension entre une gouvernance socio-économique ouverte à la participation des citoyens et une reconfiguration des rapports entre l'Etat et le marché à l'avantage exclusif de l'un des deux (le plus souvent le marché).

La pulsion à l'autonomie s'alimente de besoins presque ignorés par l'Etat providence et le marché, tels qu'une socialisation fondée davantage sur le «soin réciproque» (Lipietz), l'autogestion au travail, la pluralisation des styles de vie, etc. Sur cette base, elle alimente une nouvelle sensibilité face à la modernisation, à ses opportunités et à ses risques. D'un côté, les sources traditionnelles de la solidarité (au sein de la famille patriarcale, du groupe ethnique, du travail, de la nation) sont remises en question et poussées à être plus inclusives face aux «autres». De l'autre côté, des nouvelles questions interrogent les bases de l'Occident industrialisé et de son rôle mondial: la qualité de la vie, la sécurité alimentaire, le développement durable, la lutte contre l'insécurité humaine et les inégalités dans l'accès global aux ressources entrent ainsi dans l'agenda politique.

Rien n'assure que cette pulsion à l'autonomie se réalise. Devenue cependant un idéal assez répandu, sa frustration peut donner lieu à de nombreuses formes de renfermement dans le privé, voire à une perte de confiance dans la capacité collective à gérer les transformations en cours

allant jusqu'à l'apathie politique, au sentiment d'insécurité et d'impuissance face au «système», à l'exclusion sociale et culturelle des plus vulnérables. De plus, la faillite dans la construction d'une identité autonome et bien fondée socialement s'accompagne souvent d'un retour à des formes violentes et autoritaires dans la gestion des conflits.

Confrontée à ces aspirations d'autonomie la gouvernance centrée sur le couple Etat-marché peut évoluer vers un modèle de responsabilité partagée de tous les individus concernés face au bien-être. Il s'agit ainsi d'expérimenter un véritable «ménage à trois» (Lévesque), à travers l'inclusion élargie des citoyens et de leur attention aux effets sociaux des choix économiques. De plus, cela permettrait d'imbriquer à nouveau les temps et les espaces (lents et localisés) de la démocratie aux temps et aux espaces (rapides et mondialisés) de l'économie actuelle. Si, en revanche, la transformation du système est envisagée sous l'angle d'une limitation de l'Etat et d'une prééminence du marché (ou vice versa), on reste en deçà d'une «approche sans complexes à la complexité» (Arena): la capacité de la société à assurer son bien-être reste ainsi affaiblie.

### *iii. Relier les «familles» du circuit autour d'une même approche*

Pour parvenir à une approche commune, reconnaissable et capable de sortir de l'expérimental, les «familles» et les «sous-familles» de l'économie solidaire se doivent de centrer davantage leur action sur l'apport des citoyens actifs: abandonnant leur rôle passif d'usagers de biens et de services, ils se considèrent eux-mêmes comme des «consomm'acteurs» (Bruni), ayant l'intention de faire valoir la dimension sociale et environnementale de leur acte économique. Sous cet angle, l'économie de marché n'apparaît plus comme un système aux lois neutres ou aux ajustements invisibles, où bénéfices et défaillances s'entrelacent de manière inextricable; de même, la vie politique sort du «désert» créé par la désaffection envers les mécanismes représentatifs et la désillusion face à la perméabilité des institutions. L'économie solidaire peut, par contre, contribuer à ce que l'une et l'autre deviennent à nouveau des espaces sensibles aux aspirations éthiques des particuliers et des entités collectives.

En tant qu'«individus sociaux», les citoyens engagés sur ce terrain inscrivent l'exercice de leurs libertés et leurs droits (civils, économiques, sociaux, politiques) en prêtant une attention générale aux libertés de tous. Une telle démarche responsable les amène à prendre en compte les effets sur des tiers de leurs choix en matière de consommation et de gestion de l'argent, qu'il s'agisse d'effets négatifs à combattre (conditions

dégradantes de travail, financement d'activités polluantes, purement spéculatives ou contraires à la paix, appauvrissement de certains groupes ou régions) ou d'effets positifs à promouvoir (soutien à l'insertion professionnelle ou au lancement d'activités socialement utiles, coopération active au développement, réduction des obstacles dans l'accès aux marchés). En rapprochant producteur et consommateur, épargnant et porteur de projets, l'économie solidaire constitue un remarquable instrument pour substituer à l'indifférence, ou pire à l'exploitation, une solidarité active entre personnes qui ne se connaissent pas. Elles développent ainsi une idée de citoyenneté élargie particulièrement utile dans une société mondiale de plus en plus interdépendante, en termes d'opportunités et de risques, et pourtant très fragmentée.

Les institutions financières solidaires et les associations de consommation responsable constituent la machinerie qui soutient ces circuits économiques alternatifs, opérant comme intermédiaires de l'engagement individuel. Ces acteurs s'inspirent à leur tour de critères d'utilité sociale plutôt que de profit, créent de manière transparente un rapport avec ces citoyens engagés et partagent avec eux un même *modus operandi* solidaire. Même les appellations d'éthique ou de responsable qui accompagnent ces initiatives et qui assument souvent la forme de labels, visent au fond à cet engagement pour une «organisation économique de la solidarité» (Vigier) capable de réaliser la citoyenneté au quotidien. Au vu de ces qualités, la dénomination d'économie solidaire ou citoyenne s'avère probablement la plus pertinente pour indiquer le circuit entier.

Autour de cette perspective, les contributions présentées à ce forum ont permis d'articuler l'approche commune aux démarches solidaires autour de trois éléments saillants, chacun touchant à un aspect de la cohésion sociale:

- la réponse à des besoins omis par l'économie traditionnelle, tels que l'accès au crédit et au travail des groupes socialement défavorisés;
- la promotion d'activités économiques, sociales et culturelles souvent marginalisées et pourtant essentielles, dans lesquelles s'incarnent les pratiques d'une société cohésive centrée sur la solidarité, la justice, le développement durable;
- l'introduction d'éléments de participation démocratique et d'autocritique à l'intérieur du système même, sous forme de nouveaux modèles de développement, de gestion de l'argent et de gouvernance.

La présence simultanée de ces trois éléments empêche de restreindre l'économie citoyenne dans «les coins d'ombre» de l'Etat ou dans les niches du marché: elle contribue, en revanche, à développer une «vision commune» (Brichetti) de la société qui, loin d'être «un simple acte de témoignage, exprime un véritable projet politique» (Dellai).

#### *iv. Elucider les pratiques de chaque «famille» à la lumière de l'approche commune*

Bien que de manière différente, ces trois éléments (réponses aux faillites du marché et de l'Etat, promotion d'activités d'utilité sociale, contribution à une éthique publique de citoyenneté) sont à l'œuvre dans l'ensemble des initiatives de finance solidaire et de consommation responsable. Ils permettent ainsi d'appréhender plus profondément leurs aspects opérationnels, tout en distinguant les «sous-familles» du circuit et les autres formes d'engagement dans l'économie. C'est un résultat important de ce forum que celui d'avoir permis un progrès dans cette direction.

##### *Finance solidaire*

La finance solidaire<sup>1</sup> est au fond une «finance de projet» (Salviato) ou, plus précisément, une finance de projets pour une société équitable: elle investit en effet dans des initiatives qui ne rencontrent pas normalement l'intérêt du marché, car pas ou peu rentables ou accompagnées d'un risque supérieur à la moyenne. Il s'agit pourtant d'initiatives dotées souvent d'un impact social remarquable: services socio-sanitaires et éducatifs, insertion dans le monde du travail de personnes en difficulté, requalification de territoires en crise, tutelle de l'environnement et du patrimoine culturel, projets internationaux de développement, etc.

Le renforcement des liens de citoyenneté se produit techniquement à travers des mécanismes de gestion solidaires dans lesquels:

- les épargnants acceptent une sous-rémunération ou une participation au risque du projet (à son tour solidaire) qu'ils décident de soutenir;

---

1. A travers des dépôts, des fonds communs de placement et d'autres instruments spécifiques, les citoyens engagés destinent un montant convenu de leurs épargnes (entre 10% et 25% selon le produit choisi) à ces activités, confiant le reste au circuit financier traditionnel. Ce type de finances solidaires, dites «d'investissement», diffère à cet égard du volet des «finances solidaires de partage» qui destinent, sous forme de don, une partie des intérêts de l'épargne à des organisations de solidarité. Rien n'empêche qu'il existe des produits intégrant les caractères des deux volets en même temps.

- les créiteurs renoncent à une partie des frais nécessaires à la gestion et à l'encadrement social du crédit;
- l'institution financière informe soigneusement les clients soit des mécanismes solidaires entre lesquels choisir, soit de l'utilisation effective de leur argent.

Par son action, la finance solidaire introduit dans l'économie classique des éléments de réflexion considérables: elle joue en effet un rôle de «passerelle» (Vigier) de l'exclusion à l'accès aux marchés, élargissant de plus en plus «le droit au crédit» (Salviato) tout en promouvant une culture autre, non spéculative, de l'argent.

Bien que les destinataires des deux initiatives soient assez proches et que certains mécanismes se ressemblent, les finances solidaires et le micro-crédit traditionnel diffèrent justement sur ces points. D'un côté, les micro-entreprises ne sont pas forcément des entreprises solidaires: la difficulté de financement découle du bas revenu des promoteurs plutôt que du type du projet et de ses risques. De l'autre côté, la microfinance ne prévoit pas des dynamiques solidaires à part entière: elle ne sollicite pas en général la création d'un «lien direct entre l'épargnant et le porteur de projet» (Sachs), elle touche pas non plus à la rentabilité du crédit ni à la redistribution des intérêts. Assumant en général moins de risques, assurant une rentabilité égale aux instruments traditionnels d'épargne et de crédit, ne questionnant pas excessivement le système financier courant, le microcrédit rencontre l'intérêt des milieux financiers et se diffuse facilement auprès des ONG. Dans son domaine spécifique, et avec son approche propre, la finance solidaire reste donc difficile à substituer.

### *Formes de consommation responsable*

La consommation responsable ou engagée connaît plusieurs «sous-familles», en relation avec l'ampleur de sa cible:

- le produit et les producteurs (consommation critique);
- le système de la production et des échanges (consommation alternative);
- le style de vie (consommation durable).

Le consommateur engagé peut, avant tout, refuser d'acheter un produit à cause du producteur et de sa conduite en matière de droits des travailleurs et des consommateurs: utilisation du travail des enfants, exploi-

tation des travailleurs pauvres, gaspillage des ressources, pollution, excès de transport, etc. Prêt à changer ses habitudes de consommation pour pousser l'entreprise à respecter les standards (équité, dignité, respect de l'environnement) qu'il estime prioritaires, il attribue à ses choix une valeur solidaire. Plus généralement, un tel comportement critique vise à reconstruire la dimension humaine, sociale et environnementale cachée derrière le prix du produit, paramètre de choix insuffisant pour un agir économique responsable car ne prenant pas en compte ses «externalités» sociales et environnementales.

De plus, l'agenda politique est sollicité par ce biais par d'autres thèmes sensibles, tels que les droits des consommateurs à connaître les régimes de production/commercialisation des biens et des services qu'ils achètent. Sur le terrain de l'information correcte et complète des consommateurs se joue un des paris le plus important de la consommation responsable, notamment dans le cas des produits industriels (aujourd'hui la plupart) réalisés par assemblage et donc particulièrement difficiles à suivre tout le long d'une chaîne multifonctionnelle. Les difficultés que les systèmes d'audit non gouvernementaux rencontrent dans un tel suivi des marques est un exemple assez clair de l'apport que les pouvoirs publics pourraient offrir à la démarche s'ils demandaient la réalisation d'«étiquettes multiples» ou l'extension de certains standards aussi aux adjudicataires.

En consommant des produits issus du commerce équitable ou de l'agriculture alternative, les citoyens rompent avec le cercle vicieux des effets négatifs entraînés par le circuit de production et de distribution des biens qui vise uniquement à la «compétitivité» du produit sur le marché. L'initiative économique d'acteurs à différents titres exclus, fragilisés ou déçus par le marché traditionnel est à l'origine de cette démarche: c'est le cas de nombreux agriculteurs du sud et du nord du monde, mais aussi de consommateurs à la recherche de sécurité et de prix transparents à l'abri des spéculations, ou de citoyens préoccupés pour leur propre santé et pour l'évolution de l'environnement, proche et lointain.

A travers la médiation d'associations et de réseaux, spécialisés à la fois dans l'importation directe, la distribution et la vente des produits, les consommateurs entrent dans une démarche solidaire avec les petits producteurs associés, acceptant selon les cas une majoration des prix.

La combinaison de nombreux facteurs (réduction drastique des intermédiaires, accès aux financements solidaires, limitation des marges sur

l'importation et la vente, recours au travail volontaire) a assuré la réussite de cette politique du «prix équitable», permettant de faire du producteur le principal bénéficiaire du commerce (environ un quart du prix de vente du café). Cette politique s'attaque ainsi aux causes de la pauvreté et du sous-développement en tant qu'enracinées dans le système des échanges mêmes.

La démonstration que d'autres relations commerciales, inspirées de règles plus équitables et de perspectives à long terme, sont bien possibles constitue la contribution de ce type de consommation responsable à une réflexion de société plus générale. Il en va de même pour les formes de consommations durables, engagées à promouvoir au quotidien une utilisation plus intelligente et sobre des ressources, pour que tous y aient accès, même les générations futures.

### *Synergies entre finance solidaire et consommation responsable*

Au vu de leur bas potentiel bancaire et de leur utilité collective, les entrepreneurs engagés dans la consommation responsable ont toujours constitué des clients naturels pour les finances solidaires. De nombreuses expériences ont été menées sur ce terrain, en particulier dans l'offre de produits d'épargne spécifiques reliés à la vente des produits. Les ressources ainsi libérées ont été destinées à la fois:

- aux petits producteurs du Nord, engagés dans l'insertion de chômeurs et de jeunes au travail agricole, la constitution de réseaux consommateurs-producteurs, le passage au biologique, etc.
- au circuit du commerce équitable et à ses différentes exigences, de l'appui au développement local au consolidation des organisations, du préfinancement des achats à l'innovation des produits, etc.

Il s'agit de synergies que la mise au point d'une approche et d'une stratégie communes aux acteurs de l'économie solidaire devrait considérer avec attention.

### *Autres formes d'engagement dans l'économie*

Au vu de cette reconstruction, ce forum a permis de distinguer plus clairement les démarches proprement solidaires d'autres formes d'engagement citoyen dans l'économie, tels que la responsabilité sociale des entreprises, l'investissement socialement responsable et l'économie sociale.

Les entreprises méritent la qualification de «responsables» dans la mesure où elles s'engagent à rendre compte de l'impact social et/ou environ-

nemental de leur activité: cela dépasse le respect des obligations juridiques tour à tour applicables, dans le sens d'investissements accrus en capital humain et social, transparence, réduction des gaspillages et d'autres mesures volontaires. Bien qu'aux effets remarquables, aussi sur le plan culturel, cette forme d'engagement ne devient pas en elle-même le motif central de l'entreprise et de ses relations avec la société: adressant plutôt les politiques les plus averties en matière de compétitivité, la responsabilité sociale des entreprises n'a pas forcément comme moteur l'initiative des citoyens, ni ne conduit à une réciprocité «pro-active» avec eux.

L'investissement socialement responsable (ou finance éthique) engage les entreprises, les banques et les investisseurs privés à renoncer au financement de certains secteurs, tels que l'industrie des armes, ou des régimes qui ne respectent pas les droits de l'homme. Il s'inscrit dans le système économique courant, qui soutient la capitalisation des entreprises répondant à certains critères (systèmes de notation) et ne constitue pas, par ailleurs, un circuit financier alternatif qui donne du crédit aux groupes et activités marginalisées.

Avec ses principes d'utilité sociale, de réciprocité et de participation des membres, l'économie sociale constitue une réponse exemplaire de la société civile aux besoins ignorés par le marché et l'Etat providence. Parfois à l'origine des nouvelles expériences d'économie solidaire, l'activité des coopératives et des mutuelles s'en distingue par ailleurs du fait que les bénéficiaires, au moins au début, ne vont pas jusqu'à inclure des groupes extérieurs à leurs circuits. Si l'économie sociale a contribué à élaborer un concept «pro-actif» de solidarité et un modèle pluriel d'économie (incluant des démarches non marchandes et non monétaires), l'économie solidaire s'efforce à présent d'élaborer et d'étendre davantage ces pratiques, notamment en termes de citoyenneté et d'éthique publique.

## **b. Rapprocher les exigences de l'économie solidaire des pouvoirs publics et de leurs actions de soutien**

### *i. Saisir l'opportunité d'un changement d'échelle*

Le Forum 2004 a dédié une grande partie de ses efforts à éclairer l'importance et les modalités des rapports entre pouvoirs publics et citoyens visant à la cohésion sociale par l'économique. Ces efforts répondent à une prise de conscience assez répandue parmi les acteurs de l'économie solidaire, à savoir la possibilité de garder la cohérence de l'approche face à ses

principes tout en reconnaissant la nécessité d'un développement résolu, accompagné d'une véritable légitimité politique. A ce stade, la question concerne donc la mise en avant des défis, des conditions d'appui et des ressources propres ou externes qui permettraient un changement d'échelle viable. Par ailleurs, la perspective très ambitieuse de diffuser en Europe une culture de la «citoyenneté par l'économie» redonnant un sens politique et collectif aux choix économiques ne peut être envisagée sans que le circuit tout entier ne se renforce davantage, à travers:

- l'approfondissement conceptuel;
- le raffermissement structurel et opératif;
- la diffusion auprès du grand public;
- la pénétration dans des nouveaux territoires.

La nécessité d'un changement d'échelle s'impose si l'on considère la situation des différents pays et les tendances ambivalentes qui traversent le secteur: le cas du commerce équitable est, à cet égard, assez instructif. Le secteur a connu récemment des taux de croissance significatifs (autour du 20% en moyenne par an): des centaines de milliers de petits producteurs et de travailleurs, des milliers d'importateurs et de distributeurs, d'organisations de labellisation et de points de vente font partie de ce réseau mondial, touchant désormais des dizaines de millions de consommateurs (voir Pare). Pourtant, il reste une présence très limitée en valeurs absolues (moins de 0,01% du commerce international), et l'augmentation de ses chiffres d'affaires pendant les dernières années est due, souvent, au développement de nouvelles lignes de produits et non à une expansion généralisée de la demande. De même, une sensibilisation croissante auprès du public de l'Europe occidentale (11% des habitants de l'Union européenne ayant déjà acheté des produits équitables) s'accompagne d'une pénétration très diversifiée (3% au Portugal et en Grèce, 49% aux Pays-Bas) et d'une faible transformation des intentions d'achat (autour du 37%) en achats effectifs (moins du 3%).

Depuis 2003, le Conseil de l'Europe s'est engagé dans le rapprochement des pouvoirs publics avec les initiatives d'économie solidaire. Le Forum 2004 a constitué la première occasion publique pour exposer et capitaliser ces efforts, ce qui a permis à la fois:

- d'avoir un aperçu complet des exigences auxquelles l'économie solidaire fait face dans son parcours de développement;

- d’explorer de manière approfondie les intérêts qui amènent ou pourrait amener les pouvoirs publics à soutenir la démarche;
- de systématiser dans un répertoire les possibles aides publiques à l’économie solidaire.

## *ii. Appréhender les exigences de l’économie solidaire face à son développement*

Le Forum 2004 a été l’occasion de tracer une carte des principaux problèmes que les acteurs de l’économie solidaire vivent dans leur effort de développement, à savoir essentiellement:

- des exigences de communication;
- des exigences de structure;
- des exigences de cadre légal.

Ces enjeux découlent souvent de l’approche même du secteur et demandent ainsi des solutions tout à fait spécifiques. Une grande importance est conférée:

- à la cohérence entre principes fondamentaux et démarches;
- au dialogue avec les partenaires externes nécessaires, dans le cadre d’un rapport complémentaire et de stricte co-responsabilité;
- à la reconnaissance de l’utilité et de l’intérêt public des actions.

Conscients de ces enjeux, les acteurs de l’économie solidaire ont élaboré eux-mêmes de nombreuses stratégies de développement (voir ci-dessous). Avec leurs succès et leurs limites, ces expériences en matière de labels, de sujets fédératifs, de guides pour le consommateur, continuent à être l’objet d’améliorations de la part des familles de l’économie solidaire; elles constituent par ailleurs un acquis remarquable, sur lequel les pouvoirs publics et les secteurs intéressés de la société se doivent de réfléchir à leur tour, pour projeter ou mettre au point leurs engagements futurs.

### *Exigences de communication*

Dans une culture des achats fortement polarisée sur le couple qualité-prix, l’offre de biens et de produits s’inscrivant dans le concept de responsabilité dans la consommation fait face, avant tout, à des problèmes

de sensibilisation du public et de différenciation des autres produits. D'où le besoin, désormais perçu sans exception, d'une communication particulièrement bien faite, capable d'exhiber la valeur ajoutée des produits. Cette communication commence lors de l'achat ou du recours à un instrument d'épargne: les produits solidaires doivent être en même temps visibles en tant que tels et fiables, voire transparents, quant à la démarche proposée.

Les propositions avancées dans ce forum résument l'expérience consolidée du secteur en matière de sensibilisation, de visibilité et de transparence, respectivement par le biais:

- de campagnes d'information à toute échelle, concernant soit les aspects les plus novateurs et attractifs de la démarche, soit ses éléments problématiques;
- de labels (équitable, solidaires, environnementaux) reconnaissables même à l'échelle supranationale, octroyés selon des critères lisibles et par des organisations indépendantes;
- de suivis soigneux du crédit et d'informations complètes aux épargnants sur l'utilisation de l'argent;
- d'étiquettes détaillées, prenant en compte la fragmentation de la chaîne productive et distributive.

Face au changement d'échelle souhaité, l'expertise du secteur risque d'être dépourvue des ressources adéquates. La participation des pouvoirs publics à cette délicate étape du circuit serait donc hautement positive, notamment en termes de fiabilité et d'appui financier.

#### *Exemples de labels élaborés par le secteur lui-même*

- Créé en 1997 par l'association française homonyme, Finansol est le premier label européen permettant aux citoyens de distinguer les produits d'épargne solidaire des produits d'épargne classique. Sous la responsabilité d'un comité ad hoc composé de personnalités indépendantes, le label est attribué selon deux types de critères, de solidarité et de transparence. Ainsi, pour l'obtenir, l'épargne doit financer pour au moins 10% l'activité d'entreprises solidaires ou doit destiner au moins 25% des revenus sous forme de dons à des organismes solidaires. L'organisme gestionnaire de l'épargne se doit, à son tour, de présenter clairement les mécanismes solidaires aux épargnants et de les informer régulièrement sur l'utilisation de l'argent.

- Créés en 1992 par l’association allemande homonyme, TransFair est un des premiers labels (avec Max Havelaar) permettant aux consommateurs de distinguer de manière rigoureuse les produits du commerce équitable. Confronté à des exigences accrues de visibilité, depuis 2002, il a participé à un processus d’harmonisation avec d’autres labels: le résultat a été Fairtrade. L’attribution de ce label international revient à un comité de certification, constitué de producteurs, d’intermédiaires, d’organisations nationales et d’experts indépendants, convoqué par FLO (voir ci-dessous) et accompagné de mesures adéquates d’audit. Appliqués à un nombre encore limité de produits, les critères de Fairtrade touchent trois aspects: les producteurs (petits agriculteurs organisés en coopératives, travailleurs organisés dans des fermes respectant un minimum de standards); les relations commerciales (prix équitable, préfinancements, accords annuels); la qualité des produits.

### *Exigences de structure*

Nées souvent à l’initiative de volontaires, opérant dans des secteurs économiquement à risque, visant à l’utilité sociale plutôt qu’au profit, les exigences de l’économie solidaire ont une importante dimension structurelle. Surtout au début, ces initiatives souffrent de nombreux obstacles qui, touchant à plusieurs aspects (organisation, compétitivité et équilibre financier, autofinancement par le surplus, personnel et formation), se renforcent souvent les uns les autres.

Pour ce qui concerne l’organisation, la centralité de la dimension locale dans l’approche a été confirmée par les participants à ce forum. Il s’agit par ailleurs de promouvoir la mise en réseau des acteurs à des échelles plus amples, pour faire face aux effets négatifs de la proximité (tels que la dispersion des expériences, la base limitée des ressources mobilisables, la basse liquidité, la fragilité et l’exposition aux échecs propres et des partenaires) tout en gardant les aspects positifs. Ces efforts devraient procéder en parallèle avec une extension du marché et une pénétration dans des nouveaux territoires.

### *Exemples de sujets fédératifs lancés par le secteur lui-même*

- Créée en 2001, la Fédération européenne des banques éthiques et alternatives (FEBEA) soutient le partage des expériences nationales et l’expérimentation de nouveaux outils. A cette démarche appartiennent le Fonds de garantie, destiné à élargir la capacité de prêt des membres, et la SEFEA, une société de financement pour le développement des

membres et le démarrage de nouvelles expériences dans le domaine. L'objectif à terme de ces efforts est la fondation d'une banque de refinancement pour les institutions financières éthiques et alternatives à l'échelle européenne. Interlocuteur unitaire et influent face aux institutions internationales, cette banque devra pourtant garder sa structure décentralisée et promouvoir la solidarité entre les établissements: cela reste en effet la condition pour profiter de l'enracinement local de ses membres et accomplir leur vocation aux projets solidaires.

- Constitué en 1997, le Fairtrade Labelling Organisations International (FLO) est l'organisme qui coordonne 17 labels nationaux du commerce équitable. Ses tâches concernent la garantie des standards certifiés par le label Fairtrade, la gestion des registres des producteurs, le marketing et les campagnes de sensibilisation pour soutenir l'accès des produits au marché, le soutien aux producteurs, la mise en contact de tous les acteurs du secteur. Avec les autres grandes fédérations de commerce équitable (IFAT, NEWS et EFTA), FLO fait partie du rassemblement informel FINE, auteur en 2001 d'une définition commune de la démarche.

Plus généralement, l'économie solidaire souffre d'un déficit d'attractivité (et de stabilité) en termes strictement monétaires car:

- l'accès aux produits par les consommateurs demande souvent des démarches ad hoc;
- les prix à l'achat peuvent être supérieurs à la moyenne et les produits financiers sous-rémunérés;
- les acteurs du système font face à des coûts de gestion et de suivi plus hauts et à des investissements moins rentables.

La plupart des intervenants ont détecté dans cet aspect un obstacle clé au développement du secteur, affecté par une difficulté structurelle à dégager des surplus importants pour les réinvestissements. Sans des ressources externes, il semble donc assez difficile d'aboutir à un raffermissement du circuit solidaire.

Ces obstacles s'ajoutent à une autre exigence ressentie de plus en plus par le secteur: la formation du personnel, voire «la diffusion d'une attitude professionnelle et d'un esprit entrepreneur» (Brichetti). Une professionnalisation plus marquée est demandée par le caractère même de l'approche. A cet égard, la formation interne ne suffit plus; au lieu des actuels enseignements de niche, des «*curricula* spécifiques devraient être prévus et officiellement reconnus par la formation universitaire» (Christensen).

### *Exigences de cadre légal*

Modelés plutôt par les exigences d'une économie de marché, ou par les expériences d'une économie sociale de plus longue tradition, les systèmes juridiques courants ne sont pas immédiatement réceptifs aux exigences propres du secteur. Sauf quelques exceptions, les législations nationales et communautaires soit minimisent la spécificité de l'économie solidaire et de son intérêt, soit finissent par rendre difficile la prise en charge par les gouvernements et l'accessibilité du grand public.

Dans la plupart des cas, le cadre juridique des sociétés à but social constitue en Europe le modèle de départ pour ce secteur émergent. Pourtant, le besoin de cadres légaux appropriés augmente, concernant à la fois:

- le statut juridique dont les acteurs du secteur devraient jouir;
- la reconnaissance des labels et de certains critères déjà élaborés par le secteur lui-même;
- l'inclusion de l'approche dans l'offre de fonds de pension et d'instruments analogues, faisant le lien entre circuits financiers et responsabilité sociale;
- l'inclusion de l'approche dans la gestion des marchés publics;
- l'obligation des opérateurs traditionnels à informer consommateurs et épargnants sur leurs critères sociaux, éthiques et environnementaux;
- l'obligation des opérateurs traditionnels à collaborer avec les agences non gouvernementales qui rédigent, par exemple, les guides à la consommation et à l'investissement responsables.

### *Exemple de système informatif mis en place par le secteur lui-même*

Dans la plupart des pays européens, les consommateurs ont à disposition des guides à la consommation ou à l'investissement responsable pour orienter convenablement leurs choix quotidiens, à partir du préalable essentiel: celui des informations sur les biens qu'ils achètent, sur le comportement des entreprises qui les produisent, sur les activités des banques auxquelles ils confient leur argent. Chaque guide assume des critères semblables et pourtant multiples, élaborés et remplis d'informations pertinentes par des agences indépendantes telle que le Centro Nuovo Modello di Sviluppo en Italie.

### *iii. Explorer l'intérêt des pouvoirs publics et ses implications*

La discussion d'exemples de dialogue déjà mis en place entre citoyens et pouvoirs publics à travers l'Europe a contribué également à explorer l'intérêt des autorités politiques de tout niveau pour la démarche. Il en est résulté une convergence souhaitable entre l'approche solidaire et les priorités des gouvernements européens, tant de l'Ouest que de l'Est. La convergence s'avère possible notamment sous deux aspects:

- le soutien aux politiques (sociales, économiques, industrielles, territoriales, environnementales) en contextes de transition;
- la contribution à la culture de la citoyenneté, voire à un modèle de gouvernance fondée sur la responsabilité partagée.

De manière différente, tant l'Europe occidentale que l'Europe orientale se confrontent aujourd'hui avec des transitions structurelles touchant au rôle et aux modalités du travail, à la gestion des services d'utilité publique, à la stabilité des flux financiers et aux dynamiques d'un marché mondialisé. Au vu des ressources mises en évidence, l'économie solidaire peut offrir une «voie souple» (Farrell) de (ré)-insertion dans les marchés pour les populations que les transformations ont vulnérabilisées. Elle est, en effet, un moyen excellent pour mettre à leur disposition de nouvelles ressources et recréer des liens qui sont indispensables au fonctionnement de tout marché, y compris classique; de plus, elle vise à ce que les transitions en cours aboutissent à une société cohésive, plus ouverte et solidaire. Notamment dans les pays de l'Est, l'économie solidaire pourrait concerner à la fois «la nouveauté de la responsabilité individuelle» (Sossnova) et la formation d'une opinion publique avertie, tout en équilibrant les exigences du développement économique, de la liberté politique et de la cohésion sociale.

Tout d'abord, l'organisation de réseaux d'agriculture alternative peut contribuer sensiblement à lutter contre l'insécurité alimentaire, la montée injustifiée des prix, l'appauvrissement des petits agriculteurs, la perte de leur savoir-faire, l'abandon des campagnes, l'effondrement des marchés de proximité et d'autres effets négatifs de la modernisation agricole que les pouvoirs publics se doivent souvent de combattre. Face à tous ces enjeux, la reconstruction d'un lien entre producteurs et consommateurs constitue un choix politique pertinent pour les régions en crise ou défavorisées de l'Europe occidentale et pour les territoires de l'Europe orientale.

Deuxièmement, la construction d'un circuit de finances et d'entreprises solidaires peut rencontrer l'effort des gouvernements face à l'exclusion sociale, aux nouvelles pauvretés, au chômage de longue durée, au manque d'investissements publics et privés dans des secteurs clés (tels que les services aux personnes, l'innovation et l'entreprise sociale, environnementale, culturelle, la récupération des territoires ou des secteurs en crise, etc.). Ces considérations s'attachent aussi aux pays émergents, où l'accès au crédit est particulièrement restrictif.

Troisièmement, les initiatives du commerce équitable pour des échanges aux effets re-distributifs vertueux et pour la transparence des prix peuvent rencontrer l'intérêt de nombreux gouvernements à restaurer la confiance des citoyens dans le marché. Dans les pays de l'Europe occidentale, ces initiatives pourraient aider en particulier les autorités publiques à saisir la cohérence entre leurs aides au développement et l'ensemble des autres politiques (commerciale, industrielle, étrangère), tout en assurant le sentiment de l'interdépendance mondiale sur les bases d'une solidarité active. Dans les pays de l'Europe de l'Est, il serait intéressant d'expérimenter des relations commerciales de ce type avec les marchés de l'Ouest. Ces initiatives pourraient, entre autres, réaffirmer les liens de solidarité entre les deux parties d'un continent si longtemps divisé.

De même, l'encouragement à produire et à consommer de manière responsable coïncide avec les engagements internationaux des Etats en matière de droits du travail, de protection des enfants et de respect de l'environnement. Il rencontre tout particulièrement l'exigence générale des gouvernements de réduire les coûts énergétiques et environnementaux qui accompagnent l'actuel modèle de vie et qui pèsent sur les ressources de la collectivité et des générations futures.

Une fois reconnue, la valeur sociale de ces initiatives devrait justifier la prétention que les «surcoûts, liés à la production délibérée d'externalités positives, soient partagés avec l'Etat» (Sosnova).

#### *iv. Tracer un répertoire des possibles actions de soutien public*

Les informations sur les cadres légaux existant en Europe en matière d'économie solidaire constituent un moyen indispensable pour l'action<sup>2</sup>.

---

2. Voir Petridis, Esther, *Engagement éthique et solidaire des citoyens dans l'économie: une responsabilité pour la cohésion sociale*, série «Tendances de la cohésion sociale» n° 12, Editions du Conseil de l'Europe.

Elles offrent une base documentaire solide à l'effort entrepris pour rapprocher les exigences du secteur des instruments politiques et réglementaires les plus efficaces mis à la disposition des autorités publiques. L'analyse des données a permis d'appréhender le degré d'engagement, les disparités et les besoins des différents territoires en la matière, mais surtout de tracer un répertoire des possibles actions de soutien au bénéfice des gouvernements de tout niveau, intéressés selon les cas:

- à reconnaître le rôle des citoyens et de leurs organisations engagées dans l'économie;
- à offrir un soutien réglementaire et/ou financier à leurs initiatives éthiques et solidaires;
- à s'engager directement dans cette approche.

### *Reconnaissance*

La reconnaissance politique de l'économie solidaire représente une étape essentielle vers d'autres formes, plus étendues, d'engagement. Elle peut revêtir deux formes (concrétisées dans deux types de documents) selon que la reconnaissance accordée est de nature strictement formelle ou représente un engagement.

- les motions et résolutions parlementaires, les rapports de commissions, les recommandations, etc.;
- les programmes de coalition, les stratégies nationales, les plans de développement, la mention dans des accords internationaux, etc.

Le premier type de reconnaissance contient une mention du secteur qui en reconnaît la pleine légitimité et l'importance, lui accordant attention, encouragement et soutien général. Le second type concerne l'insertion d'objectifs pertinents du secteur dans la programmation de gouvernement. L'un et l'autre sont évidemment possibles à tout niveau.

### *Exemples de reconnaissance politique*

- Adopté en 2002 par le Gouvernement fédéral allemand pour réaliser les «Objectifs du millénaire», le Programme d'action 2015 reconnaît le remarquable impact du commerce équitable dans la lutte contre la pauvreté et ses causes profondes. Au point de vue stratégique, cela se traduit dans un engagement général (à redoubler ce type d'initiative dans le pays) et dans des mesures concrètes d'appui (aux campagnes,

à la réalisation d'événements et de «semaines équitables», à l'introduction de nouveaux produits sur le marché, etc.).

- Entré en vigueur en 2003, l'Accord de Cotonou introduit des changements dans les relations entre l'Union européenne et les Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), à partir d'une stratégie de lutte contre la pauvreté qui passe par de nouveaux rapports économiques et commerciaux. Dans ce contexte, l'article 23 mentionne explicitement «la promotion du commerce équitable» (point g). Cet accord s'intègre par ailleurs dans l'intérêt politique que le Parlement européen en particulier a manifesté, dès le début des années 1990, à travers nombre de résolutions (sur l'introduction des produits équitables dans les institutions européennes, sur l'efficacité du commerce équitable et sur l'exigence d'en soutenir les efforts).

### *Soutien réglementaire*

L'aide publique à l'économie solidaire peut assumer facilement la forme d'un soutien réglementaire et financier. Pour ce qui concerne le soutien réglementaire, les débats remarquent les différences liées au caractère, obligatoire ou facultatif, des mesures envisagées. A ce domaine appartiennent soit des mesures concernant le secteur même (soutien réglementaire direct), soit des mesures destinées à d'autres secteurs impliquant, à différents titres, l'approche solidaire (soutien réglementaire indirect).

Les formes principales de soutien réglementaire direct (voir ci-dessous) concernent à la fois:

- la constitution de cadres statutaires appropriés, préalable à tout type de soutien ultérieur;
- la mise en place d'un système public de labellisation;
- l'élargissement des critères d'accès aux marchés publics aux produits solidaires, équitables ou responsables.

Par ailleurs, la mise au point de critères uniformes pour définir la solidarité d'un établissement ou d'une initiative n'est pas toujours évidente. Comme on l'a déjà constaté, la caractère solidaire des démarches porte en même temps sur une pluralité d'aspects: les groupes sociaux concernés, le type de projets soutenus et l'engagement pour une certaine idée de la société et de l'économie. C'est pourquoi l'accès à un tel cadre statutaire se réalise de plus en plus selon des critères multiples qui, une fois

satisfaits, configurent une adhésion «graduelle» autour d'un noyau de principes fondamentaux.

### *Exemples de soutien réglementaire direct*

- Au vu des modifications que la loi n° 2001-152 sur l'épargne salariale («loi Fabius») a introduites dans le Code du travail français (article L 443-3-1) les ministres de l'Economie et de l'Economie solidaire octroient la qualification de solidaire à une entreprise: 1. si ses titres ne sont pas cotés; 2. si elle emploie au moins un tiers de salariés ayant des difficultés d'insertion (chômeurs de long durée, handicapés graves, etc.), ou 3. si ses dirigeants sont élus (associations, coopératives, etc.), et si les rémunérations se situent dans des limites fixées par la loi. De même, «les organismes dont l'actif est composé pour au moins 80% de titres émis par des entreprises solidaires ou les établissements de crédit, dont 80% de l'ensemble des prêts et des investissements sont effectués en faveur des entreprises solidaires», sont assimilés aux entreprises solidaires.
- Le 24 septembre 2000 est entrée en vigueur la réglementation (CE) n° 1980/2000 concernant la révision du système du label écologique européen (régulation CEE n° 880/92). Modèle intéressant de label public quant à l'attribution et au suivi, le pictogramme la «fleur» s'applique actuellement à 21 catégories de biens (produits de nettoyage, ordinateurs, appareils ménagers, etc.) et services (hébergement touristique). Il permet aux consommateurs de préférer les produits qui, tout au long de leur cycle de vie, minimisent le plus possible leur impact sur l'environnement (réduction d'émissions et de déchets, économies d'énergie, etc.).
- A la suite aussi de deux arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes (C-225/98 et C-513/99), la directive n° 2004/18/EC en matière de marchés publics prévoit, dans le plein respect de l'équité et de la transparence, l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans ce type de procédures. Pour les marchés nationaux, des mesures analogues existent déjà en Autriche (loi fédérale n° 99/2002, articles 21 et 80) et en Belgique (loi-cadre du 8 avril 2003, article 16). De leur côté, de nombreuses autorités locales ont inclus dans leurs procédures des critères spécifiques pour la démarche solidaire.

Parmi les règles destinées à d'autres secteurs, les plus importantes concernent:

- l’obligation, pour les entreprises et les instituts compétents, d’inclure des fonds solidaires parmi les instruments d’épargne collectifs et de retraite (voir ci-dessous);
- l’obligation d’établir une communication correcte sur des thèmes susceptibles d’offrir des choix responsables (par le biais de rapports périodiques, d’étiquettes, de bilans sociaux, etc.).

#### *Exemple de soutien réglementaire indirect*

Après les modifications que la loi n° 2001-152 («loi Fabius») a introduites dans le Code du travail (article L 443-1-2) et dans le Code monétaire et financier français (article L 214-39), les entreprises sont obligées, lorsqu’elles proposent un plan d’épargne pour la retraite collective, d’offrir aux salariés la possibilité de choisir des fonds solidaires, voire des fonds composés pour 5 à 10% de titres émis par des entreprises solidaires. De même, le règlement des plans demande que les sociétés de gestion précisent les conditions sociales, environnementales ou éthiques de l’achat ou de la vente de tout titre.

Le résultat de cette loi a été tout d’abord l’augmentation de 76% en un an de l’épargne solidaire en France, grâce à une moyenne de 10 millions d’euros par an (soit 3% de l’épargne salariale).

#### *Soutien financier*

Pour ce qui concerne les formes de soutien financier, la différence à souligner touche au caractère, systémique ou transitoire, de la contribution: la première se réalise d’habitude à travers la fiscalité, la seconde à travers des subventions.

Les avantages fiscaux s’avèrent particulièrement prometteurs pour le développement de l’économie solidaire, car ils offrent au circuit les intégrations dont il a besoin pour être plus compétitif et équilibré du point de vue financier. Insérées de façon stable dans le système fiscal, ces mesures offrent une garantie de continuité qui augmente la confiance et permet des engagements à long terme. Les mesures fiscales peuvent toucher à la fois une catégorie d’acteurs, et des produits ou des initiatives dûment labellisés comme solidaires. Elles prennent ainsi la forme:

- de déduction fiscale pour ceux qui achètent des produits solidaires (biens de consommation, produits de partage), qui investissent dans des établissements solidaires ou qui soutiennent le secteur (contributions volontaires);

- de réduction d’impôt pour les organisations du secteur;
- d’exonération d’impôt sur le revenu pour certains fonds (projets verts et sociaux) ou certains placements (plan d’épargne salariale);
- d’un léger avantage fiscal pour les entreprises qui versent des sommes complémentaires à l’épargne salariale constituée de fonds solidaires.

### *Exemples de soutien financier par la fiscalité*

- Au vu de la loi n° 2003-709 sur la déductibilité des investissements non cotés, en France, les actionnaires des entreprises solidaires bénéficient d’un crédit d’impôt de 25% sur cinq ans, jusqu’au plafond annuel fixé par la loi.
- La loi néerlandaise de 1995 en matière de fonds verts a mis en place un instrument gouvernemental d’incitation fiscale pour encourager les investissements dans les nouvelles énergies, la protection de l’environnement, etc. Une modification législative de 2004 a élargi ce mécanisme aux projets sociaux et culturels se situant respectivement dans des pays en développement et aux Pays-Bas. Pour investir dans ces projets, les investisseurs individuels prêtent leur argent aux banques à un taux d’intérêt réduit (2,5%, par exemple) et jouissent en contrepartie d’une exonération totale d’impôt sur le revenu (+ 2,5%). Les banques sont ainsi en mesure de proposer des prêts moins onéreux pour les projets sélectionnés par le gouvernement selon les critères convenus (retombées sociales, absence d’effet secondaire négatif, fiable rendement économique et indépendance financière).

Alors que des initiatives de ce type existent depuis longtemps dans d’autres domaines, dans le cas de l’économie solidaire, il faut souligner la nouveauté de mesures qui (c’est le cas des fonds verts et sociaux néerlandais) distribuent de manière équitable et transparente les avantages entre les acteurs (épargnants et porteurs de projets, dans l’exemple) tout en donnant une impulsion aux choix individuels et aux investissements privés dans l’innovation.

Moins fiables que les normes fiscales, sauf si encadrées dans des plans de développement, les subventions publiques peuvent être destinées à de nombreuses activités: de la formation du personnel aux campagnes de sensibilisation, de la mise en réseau des acteurs aux insertions publicitaires à prix favorables dans les chaînes publiques, du lancement des pro-

jets à la dissémination des bonnes pratiques, de la mise à disposition d'espaces publics à l'appui dans l'organisation d'événements, etc.

### *Engagement direct*

Au vu des budgets, des fonds et des espaces collectifs qu'elles gèrent, les autorités publiques sont les acteurs économiques les plus imposants qu'il faudrait orienter vers une approche solidaire. Elles peuvent y s'engager directement à travers:

- l'achat de produits solidaires et responsables dans les marchés publics;
- la gestion solidaire et responsable des fonds de retraite et d'épargne;
- l'introduction de la finance solidaire et de la consommation responsable dans les programmes scolaires et universitaires.

### *Exemples d'engagement direct des pouvoirs publics*

- Le Plan fédéral de développement durable 2000-2004 engage de manière directe et concrète le Gouvernement belge. Le plan fixe ainsi un seuil précis à atteindre avant une date également précise: en 2003, l'administration publique a dû acheter 4% de ses biens et services selon des critères socialement responsables.
- La nouvelle discipline des achats publics appliquée, depuis le 18 avril 2003, par la commune de Munich (Allemagne) engage le gouvernement de la ville à ne plus acheter de produits risquant de résulter de l'exploitation d'enfants. Dans ce but, l'administration demande aux entreprises de spécifier la provenance des produits et, plus particulièrement, de démontrer l'absence d'exploitation d'enfants au travail (au sens de la Convention n° 182 de l'OIT). Ce suivi a lieu par le biais d'une certification indépendante, d'une attestation légale de l'entreprise incluant la chaîne de production tout entière ou démontrant l'introduction de mesures actives de lutte contre l'exploitation des enfants.

Jusqu'à présent, ce sont surtout les collectivités et les gouvernements locaux qui ont assumé le rôle de promoteurs dans ce type d'initiatives, notamment par le biais de campagnes concertées, d'accords avec les autorités nationales et de mesures concrètes en faveur d'achats publics responsables, équitables et respectueux de l'environnement.

Outre les conséquences positives de cette démarche, il faut remarquer l'importance d'un «effet contagion» (Peeters) entraîné par l'engagement direct des pouvoirs publics dans l'économie solidaire. En ce qui concerne en particulier l'ouverture des marchés publics et la création de fonds solidaires, les avantages s'amplifient:

- si l'engagement a un caractère obligatoire et pas seulement facultatif;
- s'il est accompagné d'objectifs quantitatifs à atteindre dans une période de temps donnée;
- s'il offre aux décideurs des critères clairs, voire des informations accessibles et pertinentes.

### **c. Mettre en place un partenariat stable entre pouvoirs publics et citoyens engagés dans l'économie solidaire**

#### *i. Constituer une plate-forme de dialogue et de promotion*

La mise en place d'un partenariat stable entre pouvoirs publics et citoyens engagés dans l'économie solidaire a été fréquemment souhaitée au cours des débats: les participants y ont reconnu l'achèvement logique du soutien au développement des finances solidaires et de la consommation responsable. Un tel partenariat devrait assurer un suivi opérationnel aux exigences relevées lors de ce forum, tout en développant ses acquis en termes:

- de pertinence de l'approche citoyenne à l'économie;
- d'intérêts convergents, de valeurs partagées et de bonnes pratiques de dialogue entre institutions et citoyens engagés pour la cohésion sociale;
- de soutiens publics à la démarche solidaire.

En conclusion des travaux, le lancement d'une «Plate-forme de dialogue et de promotion des initiatives éthiques et solidaires des citoyens dans l'économie» a été proposée aux participants en tant qu'espace permanent, visible et structuré capable de répondre à ces exigences dans le moyen et le long terme. Constituée essentiellement de représentants des réseaux de l'économie solidaire et des autorités publiques intéressées à cette approche et compétentes dans les domaines concernés, la plate-

forme pourrait étendre sa composition selon les différents ordres du jour jusqu'à inclure d'autres acteurs (chercheurs, représentants des usagers, des médias, du système productif, etc.). De plus, en tant qu'instrument de promotion active de l'approche solidaire dans l'économie, la plate-forme devrait:

- se doter d'outils et de moyens d'action adaptés à ses objectifs;
- établir un agenda des priorités et des initiatives communes à poursuivre.

## *ii. Se doter de moyens d'action et d'outils appropriés*

En ce qui concerne les outils et les moyens d'action dont la plate-forme devra se doter pour sélectionner ses priorités et exécuter ses délibérations, les indications ressorties lors de ce forum ne constituent à ce stade que de simples propositions. Pour répondre à ses besoins fondamentaux de mise en œuvre, de documentation et de dissémination du *know-how*, de récolte et de gestion des financements, elle pourrait être accompagnée à la fois: d'un «interréseau» des acteurs solidaires, d'une activité d'observatoire des normes et des bonnes pratiques de dialogue entre pouvoirs publics et citoyens, d'un fonds d'expérimentation et d'innovation.

### *Interréseau*

La constitution d'un réseau européen, qui représente l'économie solidaire et ses familles à l'échelle macrorégionale, constitue depuis longtemps une priorité du secteur: de cette manière, l'Europe pourra atteindre le même degré de coordination atteint entre-temps dans les autres continents. Dans le contexte spécifique de la plate-forme, l'interréseau pourrait jouer un rôle clé dans les phases de préparation, de reconnaissance et de mise en œuvre.

### *L'activité d'observatoire des normes et des bonnes pratiques*

Le caractère récent, parfois temporaire et expérimental, des mesures adoptées pour le soutien des initiatives éthiques et solidaires des citoyens, joint à une remarquable diversité des démarches et à leur inégale diffusion dans les pays européens, demande en particulier la création d'une activité d'observatoire.

Cette activité d'observatoire des normes et des bonnes pratiques pourra se charger:

- d'élargir la récolte et l'analyse des données à des champs encore inexplorés;
- de constituer la base documentaire, périodiquement mise à jour et accessible à tous, d'un travail de standardisation d'expériences modulées sur les différents contextes;
- de diffuser les résultats des recherches le plus largement possible, par le biais de guides pour les opérateurs et les autorités publiques intéressées à soutenir l'économie solidaire.

Il pourra aussi constituer une référence valable pour la formation des acteurs, surtout dans les pays peu ou pas sensibilisés, et pour l'organisation de projets en partenariat public-privé

#### *Fonds d'expérimentation et d'innovation*

Le caractère novateur de ces initiatives a sensibilisé au besoin d'un fonds spécifique de ressources, mis à la disposition de la plate-forme et de ses projets. Le financement pourra, par exemple:

- intervenir à fonds perdus pour initier des actions spécifiques et limitées dans le temps (tel le transfert de connaissances ou des missions), surtout au niveau des pays où ces concepts et pratiques sont peu développés;
- offrir des prêts à l'occasion d'opérations plus complexes (telles que des campagnes de sensibilisation);
- prendre en charge des aspects plus structureaux (tels que la mise en réseau des acteurs, la formation du personnel spécialisé, la constitution de nouvelles institutions ou instruments pour l'approche solidaire);
- soutenir la recherche de réponses alternatives à des défis sociaux courants, tels que l'endettement des familles, les risques de santé dérivant des mauvaises habitudes alimentaires, etc.